

**« La Champagne-Ardenne et la Picardie
face aux défis de l'attractivité et
de la compétitivité des territoires »**

Sous la direction de Anna Geppert

Sommaire

Préface.....	1
Mot d'accueil de Jean-Paul Bachy.....	5
Jean-Paul Bachy	
Mot d'accueil de Jean-Louis Schneider.....	7
Jean-Louis Schneider	
PARTIE 1 : ATTRACTIVITÉ, COMPÉTITIVITÉ : LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION.....	9
Comprendre les mécanismes de dépopulation.....	11
Dominique Ansieau	
La cohésion sociale est-elle un facteur de dynamisation des territoires ?	
Cohésion sociale, mixité et dynamisation territoriale.....	15
Jean-Marc Stébé	
L'impact des exclusions sociales sur les capacités de développement urbain.....	23
Guy Chapron	
Comment attirer les cadres en Champagne-Ardenne et en Picardie ?.....	27
Offre de logements et attractivité des territoires.....	33
Vincent Renard	
L'animation touristique et culturelle, source de nouvelles aménités territoriales ?.....	43
“Paroles d’acteurs” animées par Elisabeth Dury	
La compétitivité agricole et agro-industrielle face aux modifications de la PAC.....	47
Joseph Garnotel	
Les stratégies territoriales des firmes, exemple des multinationales de l’agroalimentaire et de l’automobile.....	51
Jean-Louis Girard	
La compétitivité et l’attractivité sont-elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial ?	59
Philippe Thiard	
L’attractivité aux investissements internationaux en Europe, vers un renforcement des spécialisations régionales.....	71
Fabrice Hatem	
La LGV Est européenne, un outil au service de l’attractivité de l’agglomération rémoise pour les entreprises ?.....	91
Sylvie Bazin, Christophe Beckerich, Marie Delaplace	
Les infrastructures de transport, facteurs de compétitivité des territoires ?.....	101
“Paroles d’acteurs” animée par Olivier Dupéron	

PARTIE 2 : QUELS PROJETS POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES ?.....107

Quid novi ?

Remise en perspective des “nouveaux paradigmes”.....109

Claude Lacour

***La politique de cohésion 2007-2013,
instrument de la spatialisation de la stratégie de Lisbonne.....113***

Anna Geppert

***La politique régionale de l'Union Européenne et les villes
pour la période 2007-2013.....121***

Sylvie Harburger

2007-2013 : une nouvelle période, de nouveaux partenariats pour une nouvelle stratégie.....127

Xavier Gelot

***Créer les outils de promotion et de valorisation pour positionner la Champagne-Ardenne dans la
compétition européenne des territoires.....133***

Jean-Paul Bachy

Des bassins de vie aux coopérations métropolitaines, l'apport des démarches de projet.....137

Marcel Bazin et Emmanuelle Lorenzi

Du projet urbain au projet métropolitain.....147

“Paroles d'acteurs” animées par Gérard Dorel

Les enjeux des pôles de compétitivité, pour un nouveau développement industriel de la France....157

Daniel Darmon

Le pôle Industries et Agro-ressources : Ancrage territorial, attractivité et compétitivité.....163

Thierry Dardart

La dimension internationale du pôle de compétitivité « Industries et Agro ressources ».....169

Vincent Steinmetz

***Synergies recherche – industrie dans le pôle de compétitivité Industrie Agro Ressources Champagne
– Picardie.....175***

“Paroles d'acteurs” animées par Jean-Louis Girard

Préface

Les présents Cahiers de l'IATEUR trouvent leur origine dans le colloque qui fut organisé les 22 et 23 juin 2006 à Reims sur *la Champagne-Ardenne et la Picardie face aux enjeux de l'attractivité et de la compétitivité des territoires*. Deux cent participants, universitaires, élus, praticiens de l'urbanisme et de l'aménagement, se sont réunis pour analyser dans un cadre régional les notions de compétitivité et d'attractivité du territoire.

Face à la mondialisation, les territoires sont mis en concurrence. Attractivité et compétitivité des territoires sont devenus des mots-clefs dans le vocabulaire des scientifiques et des décideurs, rapidement adoptés au point d'être devenus de véritables paradigmes de l'aménagement du territoire. Pour autant, qu'y a-t-il derrière ces termes ? Que nous apprennent-ils sur l'évolution du champ de l'aménagement du, ou des, territoires ? Qu'impliquent-ils en termes de méthodes de l'action publique ?

Le présent ouvrage a l'ambition d'analyser ces notions et leurs impacts. Il réunit les contributions de chercheurs en sciences sociales issus de différentes disciplines, économistes (Claude Lacour, Vincent Renard...), géographes (Marcel Bazin, Philippe Thiard...), juriste (Emmanuelle Lorenzi), sociologue (Jean-Marc Stébé)... Ce jeu de déconstruction-reconstruction est confronté aux témoignages d'acteurs, grands élus et experts, engagés dans la définition des politiques publiques à caractère spatial à différents niveaux de décision, Commission européenne (Sylvie Harburger), DIACT (Daniel Darmon), AFII (Fabrice Hatem), Président de Conseil Régional (Jean-Paul Bachy), Secrétaire Général aux Affaires Régionales (Xavier Gelot), Maires (Jean-Louis Schneiter, Bruno Bourg-Broc, Frank Leroy...), représentants des entreprises et de la société civile.

*

Une première partie s'attache à approfondir et à préciser les contenus de ces nouveaux paradigmes que sont devenus l'attractivité et la compétitivité. On sait mesurer la compétitivité d'une entreprise – mais qu'en est-il pour les territoires ?

« *Il n'y a de richesse ni force que d'hommes* » écrivait déjà Jean Bodin. Dans un premier mouvement, nous avons choisi de nous interroger sur l'attractivité des territoires aux yeux de leurs habitants. Nos régions connaissent une déprise démographique ; Dominique Ansieau montre que, reflet d'un désamour ou de logiques d'études et de carrière, celle-ci concerne au premier chef les populations les plus jeunes et les plus qualifiées, au risque d'enclencher un *effet-clicquet*. Face à cette situation, Pierre Tridon et Etienne Demangeon illustrent les efforts entrepris par les deux capitales régionales pour attirer les cadres. Ils montrent que la mobilisation commune des acteurs, reflet d'une prise de conscience et source d'intelligence collective, est possible. Guy Chapron rappelle l'impérieuse nécessité de dépasser le clivage entre ceux qu'il conviendrait d'attirer et ceux qu'il ne s'agirait que d'assister – les bénéficiaires de la politique de la ville. Face à cette question, Jean-Marc Stébé détricote les idéaux-types et les idées reçues, notamment la mixité sociale qui, pour souhaitable, ne va pas de soi. Vincent Renard analyse les possibilités d'action dont disposent les collectivités locales si elles souhaitent améliorer l'offre de logements, un élément d'attractivité essentiel dans des régions où le cadre de vie demeure un argument de promotion essentiel. Par ailleurs, dans une société dite de loisirs, l'animation touristique et culturelle

peut-elle renouveler l'attractivité territoriale en créant de nouvelles aménités ? Les apports de la table-ronde ayant réuni acteurs du tourisme public et privé autour de cette question sont ici portés au débat.

La mondialisation et l'ouverture à la concurrence internationale produisent des effets aux niveaux régional et local, modifiant les équilibres au coeur des territoires. Philippe Thiard analyse les trajectoires et stratégies économiques de ces deux régions aux portes de l'Ile-de-France. Joseph Garnotel montre comment le fleuron de l'économie des deux régions, le secteur agricole qui a construit sa compétitivité sur une utilisation de la PAC, doit anticiper sa réforme en confortant ses débouchés dans l'agro-industrie. Jean-Louis Girard montre comment la transformation des stratégies des multinationales, passant d'une spécialisation sectorielle à une spécialisation fonctionnelle de leurs établissements, renforce la différenciation territoriale. Fabrice Hatem analyse la place que peuvent briguer Champagne-Ardenne et Picardie dans une compétition internationale dont la donne évolue sous l'effet de la montée en puissance de l'investissement internationalement mobile. Enfin, dans une région qui bénéficie désormais d'une accessibilité renforcée par de grands équipements structurants (plateforme aéroportuaire de Vatry, LGV Est-européenne), la question des effets des infrastructures de transport méritait d'être posée. Il y a consensus, désormais, sur la nécessité d'une politique d'accompagnement pour que ces infrastructures servent bien à aménager plutôt qu'à "déménager" le territoire – mais quels sont les leviers à actionner pour transformer des régions de passage en régions d'accueil ? Une table-ronde confrontant les points de vue des gestionnaires de ces infrastructures à ceux des représentants du monde économique et des chercheurs approfondit le sujet.

*

Face à ces évolutions, que peuvent les acteurs ? La multiplication des échelles d'intervention, le décloisonnement entre les sphères publique et privée, ont conduit l'action publique à se repenser autour de la notion de projet, de stratégie territoriale, une évolution constatée en France comme chez nos voisins européens. Notre seconde partie porte donc l'analyse sur ces démarches de projet, leurs apports, mais également leurs limites. Claude Lacour démystifie les nouveaux mots-clefs de partenariat, coopération, projet... pour faire la part entre l'effet de mode et le changement de méthode que leur apparition accompagne.

Les acteurs territoriaux des différents niveaux partagent-ils une vision stratégique et coordonnent-ils leurs projets ? Appelés à la barre, ils témoignent de leur vision et de leur action. Pour Jean-Paul Bachy, Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, il importe de créer les outils de promotion et de valorisation pour positionner la Champagne-Ardenne dans la compétition européenne des territoires. Le témoignage de Xavier Gelot, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales de Champagne-Ardenne, illustre le renouvellement de la vision stratégique de l'Etat et l'attention portée à la création des conditions de développement d'une économie de la connaissance. Dans le contexte de réforme de la politique de cohésion de l'Union Européenne, Sylvie Harburger apporte le témoignage de la Commission Européenne sur son action dans un champ jusqu'alors peu investi, la dimension urbaine. Enfin, de grands élus sont venus témoigner de la coopération qu'ils ont entreprise sur le modèle des coopérations métropolitaines : Bruno Bourg-Broc, Député-Maire de Châlons-en-Champagne, Franck Leroy, Maire d'Epervain, Jean-Louis Schneiter, Maire de Reims, Edith Errasti, Maire de Soissons et Jacques Douadi, Maire de Sillery et conseiller régional, témoignent des motivations qui les ont amenés à inscrire leur démarche dans un espace à cheval sur deux régions et trois départements, ainsi que des projets qu'ils entendent porter. Ces témoignages sont confrontés à l'analyse des chercheurs. Marcel Bazin et Emmanuelle Lorenzi analysent ces démarches de projet, premier pas vers la mise en cohérence des périmètres, des dispositifs et des acteurs, qui demeure un enjeu majeur. Anna Geppert montre comment la politique de cohésion de l'Union Européenne prend en compte les éléments de cette nouvelle donne, en intégrant à ses objectifs la stratégie de Lisbonne et en insérant au coeur de ses principes d'action la gouvernance par le projet.

Enfin, la Champagne-Ardenne et la Picardie sont conjointement porteuses d'un pôle de compétitivité à vocation mondiale, le pôle de compétitivité industrie et agro-ressources (IAR). Parmi les pôles labellisés en France, celui-ci présente l'originalité d'une structure en réseau, associant quatre établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche privés, ainsi que les collectivités territoriales et des entreprises, d'un périmètre étendu puisqu'il couvre deux régions. Spatialement, nous sommes dans une configuration au-delà du *cluster* classique. Daniel Darmon rappelle les enjeux de cette politique des pôles de compétitivité, à mi-chemin entre politique industrielle et aménagement du territoire. Pour le pôle IAR, Thierry Dardart témoigne de son ancrage territorial tandis que Vincent Steinmetz évoque sa dimension internationale. Dans cet espace étendu aux composantes agro-industrielles variées, la question des synergies entre recherche, industrie et territoire se pose avec acuité. La table-ronde associant les représentants de ces trois mondes révèle l'importance stratégique de définir des modes de gouvernance adaptés – ou, plus modestement, des règles du jeu claires.

*

Ce colloque et cette publication n'auraient pas vu le jour sans nos partenaires scientifiques et financiers, que nous tenons ici à remercier :

- l'Université de Reims-Champagne-Ardenne
- l'Université de Picardie Jules Verne
- l'Université de Technologie de Compiègne
- l'Université de Technologie de Troyes
- la Région Champagne-Ardenne
- la Ville de Reims
- le Secrétariat Général aux Affaires Régionales de Champagne-Ardenne
- le Pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources (IAR)
- Europôl'Agro
- l'INSEE
- l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR)
- la DIACT
- l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII)
- la Délégation Régionale de la Caisse des Dépôts et des Consignations
- la Direction Régionale RFF-Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne
- la Direction Régionale SNCF Champagne-Ardenne
- la délégation régionale EDF Champagne-Ardenne
- la délégation régionale GDF Champagne-Ardenne
- le Crédit Agricole du Nord-Est

Nous souhaitons également exprimer notre gratitude à chacun de nos contributeurs, aux membres de l'EA 2076 Habiter, et en particulier à Marcel Bazin et à Catherine Fournet, ainsi qu'à l'équipe d'étudiants qui ont nous assisté dans ce travail.

Nous espérons que ces *Cahiers* intéresseront les enseignants, chercheurs, étudiants du champ de l'aménagement de l'espace et des disciplines connexes, mais également les professionnels de l'aménagement et les élus qui en portent la responsabilité.

Anna Geppert

Mot d'accueil de Jean-Paul Bachy

Jean-Paul Bachy
Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne

Comment créer les outils de promotion et de valorisation – certains diront de communication – propres à permettre à notre région de se positionner dans l'actuelle compétition que se livrent les territoires à l'échelle européenne ? Comment fédérer l'ensemble des acteurs économiques, culturels et sociaux autour d'une volonté commune de proposer une offre attractive et compétitive ?

C'est là toute la problématique du colloque organisé par les chercheurs de l'Université de Reims Champagne-Ardenne que je remercie vivement d'avoir sollicité la contribution du Conseil Régional de Champagne-Ardenne à cette réflexion prospective. La logique de territoire est, par essence-même, au cœur de l'action régionale. Qu'il s'agisse en effet de développement économique, de promotion du tourisme, de transports, de développement durable ou, *a fortiori*, d'aménagement du territoire, c'est en termes régionaux, voire interrégionaux, que s'élaborent les grands choix qui engagent l'avenir.

Cela suppose de savoir tirer profit des atouts qui sont les nôtres, à savoir :

- un positionnement géographique stratégique mis en exergue par une politique régionale volontariste en termes de développement et de modernisation des infrastructures ;
- un territoire peu peuplé qui offre un espace disponible à des coûts fonciers particulièrement attractifs, tant pour les entreprises que pour les particuliers ;
- une qualité de vie largement valorisée par une politique environnementale dynamique, tout à fait compatible avec les exigences de la modernité ;
- des savoir-faire connus et reconnus de longue date, dans des secteurs aussi variés que l'industrie, l'agriculture, l'agro-alimentaire ou encore les nouvelles technologies.

Autant de points positifs qui ne peuvent que conforter les efforts qu'il reste à accomplir concernant l'accompagnement de la modernisation dans les secteurs traditionnels, et notamment la valorisation des ressources du terroir. C'est là l'un des enjeux qui motivent notre action, et que nous partageons en tous points avec la Picardie voisine.

Mot d'accueil de Jean-Louis Schneider

Jean-Louis Schneider
Maire de Reims et Président de Reims Métropole

Je tiens à exprimer mes vifs remerciements à vous tous, rassemblés pour ce colloque sur l'attractivité et la compétitivité de la Champagne-Ardenne et de la Picardie. Merci aux participants, que je vois nombreux ce matin. Merci à Thierry Côme, Vice-Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, qui est à mes côtés aujourd'hui. Je tiens également à adresser mes remerciements et mes félicitations aux organisateurs de ce colloque, au laboratoire de recherche Habiter, à l'IATEUR, et en particulier à Anna Geppert, responsable scientifique de cet événement.

Le sujet que vous avez choisi est vraiment au cœur de l'actualité pour le développement du territoire. Face aux évolutions contemporaines, en Europe et dans le monde, nous devons, non pas nous arc-bouter, mais nous adapter. Pour cela, il nous faut avoir une vue lucide, mais sans pessimisme excessif, de notre région. On entend des discours alarmants : la région Champagne Ardenne perd des habitants, la ville de Reims était, il y a dix ans la "Belle endormie". Pour développer un territoire, il faut avoir conscience des difficultés, mais également connaître ses atouts et construire sur une vision optimiste. Où en est aujourd'hui, la ville de Reims, avec sa communauté d'agglomération Reims Métropole de 220 000 habitants, au cœur d'un Pays Rémois beaucoup plus vaste recouvrant 150 communes avec lequel elle partage une communauté de destin ? Quelles sont les dynamiques du département de la Marne et de la région Champagne Ardenne ? Face aux évolutions liées à la mondialisation nous devons, les uns et les autres, travailler dans le même sens. Nous avons en commun des enjeux qui doivent nous réunir. Le pôle de compétitivité à vocation mondiale Industries et agro-ressources, un des thèmes de ce colloque, démontre que c'est possible.

Pour les villes, mener une politique d'aménagement à l'échelle d'un territoire élargi reste quelque chose de nouveau. Elles ont beaucoup vécu repliées sur elles-mêmes, ignorant les territoires et les habitants environnants, lorsqu'ils n'étaient pas perçus comme des prédateurs usant de services financés par le contribuable urbain... aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Chacun a bien compris que le développement d'une ville ne se résume pas à ce qui se passe dans les limites communales ou intercommunales. Habitants et élus des territoires voisins sont désormais perçus comme des alliés possibles, des acteurs d'un destin à construire ensemble. Notre réalité s'inscrit dans un territoire qui rayonne sur un rayon de cinquante, soixante kilomètres. La table-ronde « du projet urbain au projet métropolitain » qui se tiendra ici même demain apportera à cet égard le témoignage des maires qui sont dans cette configuration vis-à-vis de Reims, et avec qui nous construisons une coopération pour développer ensemble nos territoires.

L'aménagement du territoire mobilise plusieurs dimensions de l'action. Tout d'abord, un aspect physique : si nous parlons d'attractivité, encore faut-il disposer des capacités permettant d'accueillir des habitants, des entreprises, dans de bonnes conditions. Mais cet aspect, à maints égards, peut apparaître comme le plus simple : les questions qu'il soulève sont avant tout opérationnelles, trouver les ressources foncières, mettre en oeuvre des actions concrètes... Un second enjeu, plus qualitatif, consiste à faire émerger des secteurs d'excellence dans tel ou tel domaine : aujourd'hui, le pôle de compétitivité va dans cette direction. En effet, si toute ville présente un éventail d'activités variées, un profil "généraliste" n'apparaît pas suffisant pour tenir sa place dans une économie mondialisée. Pour autant, il ne suffit pas de se spécialiser : Reims a vécu pendant des années sur la réputation du champagne – heureusement, son dynamisme ne se dément pas. Mais nous avons aussi connu le développement du textile, suivi de son effondrement. La petite métallurgie a pris le relais avant de connaître à son tour la crise. Puis on a misé sur les biens de consommation, qui ont également fait long feu. Demain, nous aurons besoin d'une économie équilibrant un certain nombre de services, qui se mettent petit à petit en place, et des fers de lance, comme la valorisation des agro-ressources. De même, la recherche, la capacité d'innovation, seront indispensables au développement à la fois de notre ville et de notre région. Enfin, nos territoires ne pourront se développer sans une bonne cohésion et une bonne mixité sociale.

Les notions-clefs d'attractivité et de compétitivité des territoires traduisent également un changement en profondeur des méthodes, des présupposés de l'aménagement du territoire. Le temps de l'aménagement technocratique du territoire est révolu, cette époque où l'on pensait qu'il suffisait de développer telle infrastructure, telle activité, pour que les gens "suivent". Un chef d'entreprise qui cherche à s'implanter vient regarder une ville globalement : comment elle vit, quelles sont les capacités d'accueil pour l'entreprise mais aussi pour les salariés et pour leurs familles : y a-t-il un cursus universitaire complet pour les enfants ? les conjoints trouveront-ils du travail ? quelle est la qualité du cadre de vie, de l'environnement ? Ces facteurs sont devenus plus importants aujourd'hui que le prix du m² de terrain ou la valeur de la taxe professionnelle.

Aujourd'hui, Reims et la Champagne Ardenne ont une opportunité formidable à saisir : l'arrivée, en juin 2007, du TGV Est Européen. A 45 minutes de Paris, et surtout à 30 minutes de l'aéroport de Roissy - Charles de Gaulle, nous acquérons une localisation privilégiée, susceptible d'attirer des sociétés, notamment du secteur tertiaire, avec une ouverture forte à l'international. Mais nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réflexion stratégique sur les évolutions en cours. Nous sommes dans une région qui est en baisse démographique, sauf la ville de Reims qui stagne. Nous espérons un apport de population. Il ne faut pas non plus aller trop vite dans ce domaine et devenir une ville dortoir de l'est parisien. Je préfère même imaginer l'inverse : que les gens viennent travailler ici et qu'ils aillent dormir dans la banlieue est de Paris. C'est un rêve, qui ne sera pas facile à réaliser... ces enjeux sont au coeur de la révision du Schéma Directeur, dont le périmètre recouvre le Pays rémois, avec son agglomération-centre très dense et son vaste territoire rural. Nous devons également travailler en parfaite cohésion avec la Région qui a la responsabilité de l'aménagement du territoire.

Votre colloque s'annonce dense et intéressant. Je vous souhaite des travaux fructueux, des résultats dont, je l'espère, nous pourrions nous inspirer. Je souhaite également qu'en marge de vos travaux vous puissiez profiter du charme de notre ville, goûter la gastronomie locale, entendre, peut-être, l'un des concerts donnés dans les *Flâneries musicales* qui proposent, à partir de demain soir et pendant un mois, plusieurs concerts par jour aux Rémois et aux non-Rémois.

Partie 1 :
Attractivité, compétitivité : les
nouveaux défis de la mondialisation

Comprendre les mécanismes de dépopulation

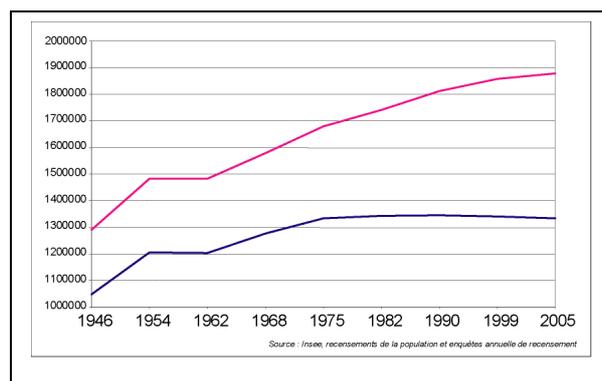
Dominique Ansieau¹

Chef du service Statistiques, INSEE Champagne-Ardenne

Entre 1990 et 2005, pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, une région française (la Champagne Ardenne) a enregistré une baisse absolue de sa population. Inédite en France, cette situation ne l'est pas à l'échelle de l'Europe où la dépopulation gagne certaines régions, voire certains Etats. Si la France conserve une démographie dynamique, elle est également sujette au vieillissement et à l'érosion de son solde naturel.

Comprendre les mécanismes de dépopulation apparaît essentiel. Deux régions serviront d'exemples privilégiés pour illustrer ces propos : la Champagne-Ardenne, cette région qui perd de la population, et sa voisine, la Picardie, en cours d'essoufflement mais tirée par sa frontière francilienne. La relation entre déficits migratoires, résultat direct d'un manque d'attractivité des territoires, et érosion du solde naturel lié au vieillissement est en réalité une relation systémique. Les populations qui quittent les deux régions sont en effet des étudiants et de jeunes actifs dont les enfants naîtront ailleurs.

Figure 1: Evolution de la population depuis 1946



La première chose à voir est l'évolution démographique depuis la seconde guerre mondiale. Dans un premier temps, la Champagne-Ardenne et la Picardie ont eu une évolution relativement similaire avec, à la fois, une forte croissance démographique liée à un mouvement naturel important et un mouvement

¹ Dominique Ansieau est chef du service statistiques à la Direction régionale de l'INSEE Champagne-Ardenne. Madame Catherine Renne, Chef du Service Etudes Diffusion de la Direction régionale de l'INSEE Picardie participera aux débats.

migratoire qui s'est produit un peu partout. On s'aperçoit par contre que, très rapidement, la démographie champardennaise a fini par s'essouffler, notamment à partir des années 75. Depuis ces années, la Champagne-Ardenne a une évolution démographique qui se stabilise, tantôt un peu à la hausse, tantôt un peu à la baisse, alors que la Picardie continue à connaître une forte croissance démographique.

Un des éléments importants qui différencie les deux régions est que la Champagne-Ardenne, en dehors de cette période de l'immédiat après guerre, connaît un déficit migratoire chronique. Elle perd constamment de la population par migration, tandis que la Picardie bénéficie pratiquement pendant toute la période, au moins jusque dans les années 80, d'un excédent migratoire. Nous verrons en fin d'intervention ce qui peut expliquer cette différence fondamentale.

Cette évolution migratoire, négative pour la Champagne-Ardenne et positive pour la Picardie, ne reste qu'un élément relativement marginal dans l'évolution de la population des deux régions. Elles ont un atout particulier qui est leur mouvement naturel, avec un nombre de naissance relativement élevé sur ces régions du nord-est. La Picardie continue à bénéficier de ce phénomène avec une fécondité supérieure à la moyenne nationale, une natalité qui continue à être particulièrement élevée, et une région qui reste finalement jeune. Cela devient beaucoup moins le cas de la Champagne-Ardenne qui a une population qui vieillit. Ce glissement s'explique par le vieillissement naturel, mais aussi par ce phénomène migratoire permanent, qui touche plus particulièrement la partie de la population la plus active, la plus jeune. Par ailleurs, on constate également un phénomène plus inquiétant, une dégradation de la fécondité. La fécondité de Champagne-Ardenne, qui était traditionnellement supérieure à la moyenne nationale, est depuis quelques années passée en dessous de cette moyenne nationale, et se dégrade encore. La Champagne-Ardenne continue à gagner de la population par mouvement naturel, avec un solde naturel positif qui se dégrade tout de même très rapidement (graphique 1).

Figure 2 : Carte de fécondité 2003 – 2004

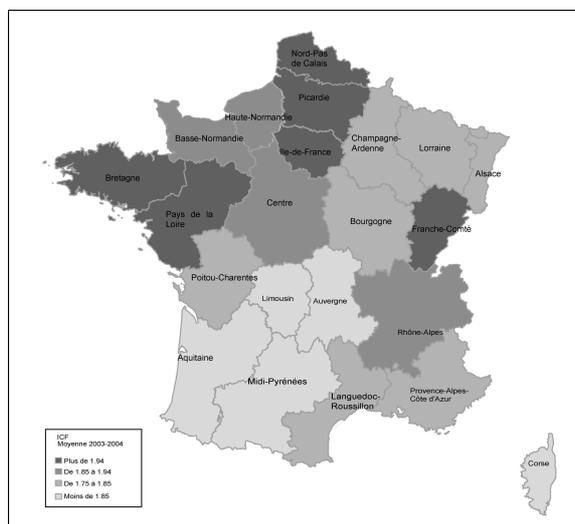
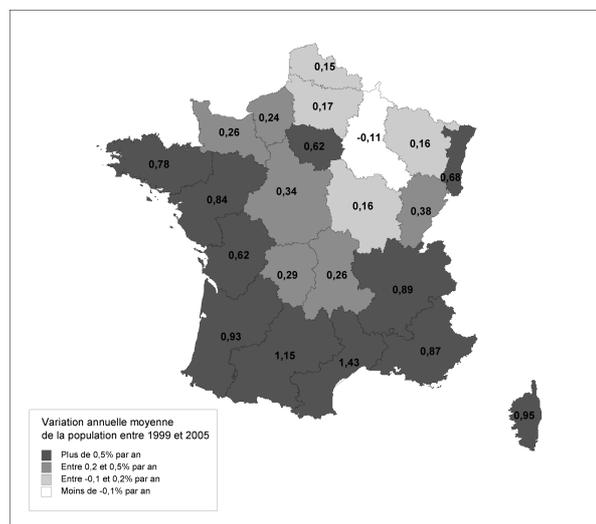
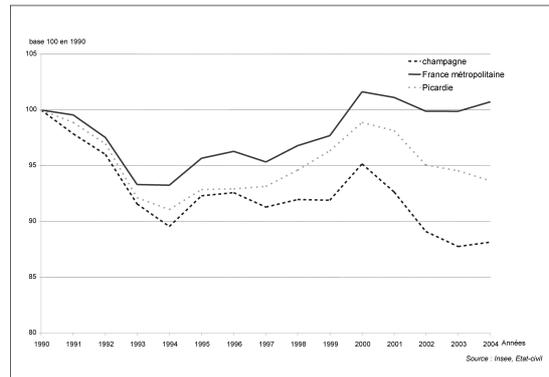


Figure 4 : Variation annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2005



Le positionnement est beaucoup plus négatif concernant la Champagne-Ardenne, alors que les régions du nord et de la Picardie continuent à se différencier par une fécondité plus élevée. Le vieillissement de la population a un effet direct sur l'évolution du nombre de naissances.

Figure 3 : Evolution des naissances domiciliées entre 1990 et 2004



Ces dernières années, par rapport à l'évolution française, l'évolution de la démographie, notamment l'évolution naturelle de la population, se dégrade très nettement pour la Champagne-Ardenne et, dans une moindre mesure, pour la Picardie.

Tandis qu'au niveau national le nombre de naissance est, depuis le début des années 2000, revenu à un niveau très élevé en Champagne-Ardenne et en Picardie, nous observons un décrochage. Le solde naturel est désormais négatif en Champagne-Ardenne, avec ce double phénomène de vieillissement de la population et de baisse de la fécondité. La Picardie, qui conserve une fécondité relativement élevée, connaît encore une évolution positive.

L'évolution de Champagne-Ardenne s'explique essentiellement par un déficit migratoire relativement important, (0,40 % par an) que la faible évolution naturelle ne compense plus. En Picardie, la dégradation de l'évolution démographique est liée avant tout à une dégradation du solde migratoire, son solde naturel restant stable.

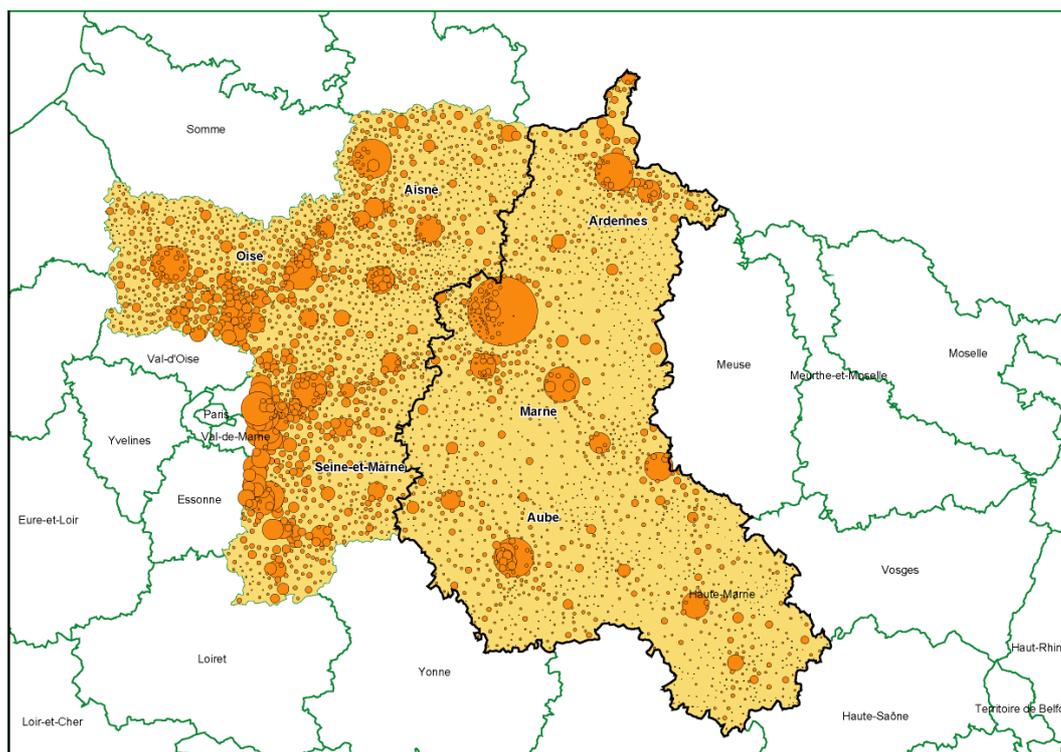
Ce résultat global de la Picardie est cependant tirée par l'évolution positive de l'Oise qui se trouve très proche de la région parisienne. L'Aisne et la Somme connaissent plutôt une stabilité démographique, l'Aisne ayant un comportement plus proche de celui de la Champagne-Ardenne.

En Champagne-Ardenne, les départements de la Marne et de l'Aube se portent le mieux, tandis que les Ardennes et la Haute-Marne continuent à perdre des habitants, la Haute-Marne cumulant à la fois un vieillissement important de la population et un déficit migratoire.

La Picardie profite pleinement de sa proximité immédiate avec l'île de France, ce qui n'est pas le cas de la Champagne-Ardenne. L'Oise continue à connaître un afflux important de population provenant directement de la région parisienne, mais perd également beaucoup d'habitants qui vont rejoindre les régions du sud, ce qui correspond à l'héliotropisme bien connu pour expliquer l'émigration de la région parisienne. Cela commence à avoir quelques conséquences sur l'évolution naturelle de la population qui est un peu moins dynamique que précédemment.

La Champagne-Ardenne ne profite pas de la proximité de l'Île de France. La Seine et Marne sert de tampon entre l'île de France et la Champagne-Ardenne, tandis que la Picardie bénéficie directement de la région parisienne.

Figure 5 : implantation de la population en Champagne-Ardenne et en Picardie



La carte d'implantation de la population nous montre que Paris déborde très largement sur la Picardie, et sur le sud de l'Oise, ce qui n'est pas le cas de la Champagne-Ardenne. La Seine et Marne a encore une grande capacité d'absorption de l'évolution démographique avant un débordement sur la Champagne-Ardenne.

La Champagne-Ardenne a des mouvements migratoires un peu plus complexes. Elle perd bien entendu des habitants en faveur des régions du sud, mais également en faveur des régions limitrophes, la Lorraine et la Bourgogne, à partir de la Haute-Marne et l'Aube. Il semblerait que cela pourrait s'expliquer par un départ d'étudiants vers les universités de Lorraine et de Bourgogne. En revanche, tandis que la Champagne-Ardenne a connu un déficit migratoire en faveur de la région parisienne, depuis quelques temps ce phénomène semble légèrement se stabiliser. On observe maintenant un échange beaucoup plus équilibré entre ces deux régions.

Dans le contexte du vieillissement de la population européenne, les mécanismes de dépopulation observés actuellement en Champagne-Ardenne et en Picardie risquent d'affecter demain un monde croissant de régions françaises.

La cohésion sociale est-elle un facteur de dynamisation des territoires ?

Cohésion sociale, mixité et dynamisation territoriale

Jean-Marc Stébé²

Professeur – LASTES - Université de Nancy 2

Le thème de la cohésion connaît un grand succès depuis que le ministre actuel de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement, Jean-Louis Borloo, en a fait un élément central de son programme politique. La problématique de la cohésion n'est pas aussi simple qu'il y paraît au premier abord : elle mêle en effet dimension sociale et dimension territoriale, et traite aussi bien des inégalités sociales et de la pauvreté sur le territoire que des inégalités et de la pauvreté des territoires eux-mêmes.

Une des ambitions actuelles de la cohésion sociale est la mixité : mixité sociale et mixité urbaine. Loin de rester un objectif cantonné à la politique de la ville, la notion de mixité est devenue en ce début de XXI^e siècle un principe législatif devant guider les nouveaux documents d'urbanisme et le leitmotiv de toutes les politiques urbaines. Dans cette logique, la mixité résidentielle est considérée comme la première condition de la cohésion sociale et territoriale.

Après avoir présenté l'histoire, les déclinaisons et les postulats de la mixité, nous nous arrêterons sur ses outils et ses référentiels théoriques.

Une brève histoire du vocable « mixité »

Puisant ses origines dans le verbe latin *miscere* (mélanger), le terme « mixité » a d'abord longtemps été utilisé pour désigner des activités partagées entre les hommes et les femmes, tout particulièrement dans le champ des activités scolaires. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que le vocable mixité s'infiltrait progressivement dans le domaine des politiques urbaines en France. Il désigne cette fois le brassage de composants physiques (mixité urbaine) et de groupes sociaux différents (mixité sociale) dans la ville. Il sera alors opposé à la ségrégation urbaine, considérée comme une des conséquences des politiques urbaines fonctionnalistes de la période 1955-1975, avec les « grands ensembles » comme paradigme. À partir de la décennie 1980, la mixité deviendra un des axes majeurs de la politique de la ville qui s'est fixé comme objectif de lutter contre toutes les formes d'exclusion, qu'elles soient sociales ou urbaines.

² Jean-Marc Stébé, professeur de sociologie, dirige l'UFR Connaissance de l'homme à l'université de Nancy 2. Chercheur au sein du Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social (LASTES), il a réalisé de nombreuses études et recherches sur différentes problématiques liées à la ville (logement social, banlieues sensibles, politiques de la ville...). Il est l'auteur de plusieurs ouvrages parus aux Presses Universitaires de France (*La réhabilitation de l'habitat social en France*, *Le logement social en France*, *La crise des banlieues*, *La médiation dans les banlieues sensibles*) et chez d'autres éditeurs (*Architecture, urbanistique et société*, *Hommage à Henri Raymond*, *Les gardiens d'immeubles au cœur de la ville*).

Les déclinaisons de la notion de mixité

Au niveau des politiques urbaines, la mixité se décline en trois dimensions. La première a pour cadre la mixité résidentielle, i.e. un mélange de groupes sociaux diversifiés dans un lieu, un territoire, qu'il s'agisse d'un équipement socioculturel, d'un ensemble résidentiel, d'un quartier ou d'une ville. La seconde fait référence à un état idéal d'équilibre qui se caractérise avant tout par une opposition à la ségrégation. La cité idéale est dans sa structure même considérée comme une ville de mélanges, mélanges de fonctions (résidentielle, économique, etc.) et de groupes sociaux. Mais cet idéal de mixité s'incarne davantage dans des figures symboliques que dans des indicateurs statistiques. Il se veut à l'opposé des ghettos noirs américains ou des nouveaux espaces sécurisés des classes moyennes (les gated communities). La troisième dimension renvoie à l'action publique et politique, qui consiste à promouvoir les mélanges sociaux et d'habitats, et au sein de laquelle la mixité incarne des valeurs telles que l'égalité. La ville devient ainsi l'outil de développement d'un idéal de société non ségréguée, réparatrice des inégalités sociales et de la discrimination (Lelévrier, 2005).

Les postulats de la mixité

Si les textes réglementaires concernant la ville et l'habitat ne définissent pas vraiment la notion de mixité, ils lui accordent en revanche de nombreuses vertus. L'idéologie principale de la mixité s'appuie sur le postulat que le regroupement de populations homogènes dites « défavorisées » au sein d'un quartier a des conséquences néfastes pour les populations. À ce postulat s'ajoute l'idée selon laquelle le lieu de résidence ne serait plus seulement le reflet des inégalités, mais viendrait en fait les accentuer par les processus de stigmatisation. En outre, la mixité est de plus en plus appréhendée par les opérateurs des politiques urbaines comme la condition nécessaire pour diminuer la délinquance, l'échec scolaire, et pour éviter les replis communautaires. Le brassage social aurait comme vertu de résoudre la Question Sociale, et tout particulièrement de régler le problème de l'intégration des immigrés. Enfin, parce que l'inégalité entre les territoires est à la source des inégalités entre les personnes, la mixité est avancée, dans les dernières directives du ministre de l'Emploi, du Travail, de la Cohésion sociale et du Logement, comme la condition de l'« équité territoriale ». Nous pouvons lire dans le Plan de cohésion sociale (2004) que mixer, si tant est que le monde politique tout entier joue le jeu, aurait l'avantage de permettre aux agglomérations qui concentrent sur leur territoire ces zones urbaines sensibles (ZUS) « d'être moins pénalisées dans leur développement » et de subir de façon moindre les conséquences négatives en termes de dépenses publiques et d'image de marque, et aux communes qui n'accueillent pas ces quartiers difficiles de participer aussi aux efforts de solidarité nationale.

Les outils de la mixité

La question qui se pose alors est de savoir comment parvenir à promouvoir cet idéal de mixité. Depuis que les pouvoirs publics se sont lancés, à la fin du XIX^e siècle, dans la production de logements sociaux, l'idée de brassage social a toujours été présente. Malgré cette ambition, les grands ensembles de logements sociaux, construits dans les années 1960, seront vite désignés comme des lieux à risque de ségrégation. Plusieurs mesures (circulaire Guichard de 1973, réforme du financement du logement en 1977, loi Besson de 1990...) vont être prises, dans les décennies suivantes afin de lutter contre la spécialisation sociale de ces nouveaux espaces résidentiels. Mais les différentes dispositions demeureront relativement peu efficaces, et n'empêcheront pas de voir une part non négligeable du parc HLM s'enfoncer vers la relégation. Afin d'inverser ce processus, les gouvernements successifs utiliseront deux types d'outils de promotion de la mixité à partir des années 1990. D'une part, la transformation urbaine des quartiers d'habitat social les plus ségrégués pour qu'ils deviennent plus

mixtes dans leurs fonctions urbaines et leur composition sociale, d'autre part la redistribution des populations précarisées entre tous les territoires pour éviter les poches de pauvreté.

La transformation physique des cités HLM afin que celles-ci retrouvent leur attractivité d'antan

Si les interventions urbaines ne datent pas des années 1990 – déjà à la fin des années 1970, les opérations Habitat et Vie Sociale avaient pour ambition de changer physiquement les ensembles immobiliers du secteur social –, il reste que l'idée d'une transformation plus radicale de certains quartiers HLM très stigmatisés prend forme avec tout d'abord 15 Grands Projets Urbains (GPU) et par la suite 51 Grands Projets de Ville (GPV) et 70 Opérations de Renouvellement Urbain (ORU). La « loi Borloo » de 2003 renforcera encore les moyens opérationnels pour démolir et reconstruire plusieurs dizaines de milliers de logements sociaux (200 000 en cinq ans). L'introduction d'une diversité de l'habitat et d'une échelle de valeurs foncières doit à terme « normaliser » ces territoires urbains et les « rendre comme les autres » (Piron, 1990). La mixité semble être inscrite au cœur du projet « Borloo » : il s'agit, selon le ministre de la Cohésion sociale et du Logement, de favoriser une redistribution des populations relogées suite aux démolitions sur l'agglomération tout en offrant aux ménages les plus solvables, du site ou d'ailleurs, des logements plus attractifs sur les plans foncier et architectural.

La redistribution des populations paupérisées entre les territoires afin d'enrayer les processus de ségrégation

L'action, cette fois, ne porte pas sur des territoires prioritaires, mais se déploie dans le cadre législatif des politiques de logement nationales. Par exemple, les objectifs des Plans d'occupation du patrimoine social (POPS), inscrits dans la « loi Besson » de 1990, rappellent la « *nécessaire diversité de la composition sociale de chaque quartier, de chaque commune et de chaque département, en vue de faire contribuer de manière équilibrée chaque commune au logement des personnes et familles défavorisées* ». Même si la loi de juillet 1998 sur l'exclusion rappellera ces orientations, il reste que l'accueil des plus démunis, tout en favorisant la mixité, peine à se mettre en œuvre dans le cadre des politiques locales.

En outre, les pouvoirs publics vont tenter de favoriser l'implantation de nouveaux logements sociaux dans les communes qui en ont peu. C'est ainsi que la loi d'orientation sur la ville (LOV) de 1991, dite loi « anti-ghetto », incite les communes qui disposent de moins de 20 % de logements sociaux à en construire, et donc à accueillir des ménages aux revenus modestes. La mixité, comme nous le voyons, sort du seul champ des « quartiers en difficulté » pour devenir progressivement un principe de réorganisation de la ville, inscrit dans les nouveaux documents d'urbanisme, entre autres dans les plans locaux d'urbanisme (PLH) mis en place par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000. Mais plus la mixité s'affirme dans les politiques urbaines, plus elle fait débat.

Les référentiels théoriques des outils de la mixité

La mise en exergue de la mixité (dans tous ses états, urbain et social) s'appuie sur la conviction que cette action est une des conditions nécessaires à l'harmonisation des rapports sociaux, à l'établissement ou au rétablissement de la paix sociale, et à la dynamisation socio-économique d'un territoire. Mais il reste que cette démarche politique d'incitation à l'hétérogénéité urbaine et sociale, visant à modifier les rapports sociaux, ou plus exactement à modeler, d'une certaine façon, la vie sociale, économique et culturelle d'un territoire en fonction de critères prédéfinis, s'établit à partir d'une croyance en la prévisibilité des phénomènes (économiques, sociaux et culturels), ou encore de la croyance qu'il existe un déterminisme rationnel des actions. Afin de justifier leur projet de mixage des catégories de

population dans les quartiers "sensibles" par exemple, les décideurs et les opérateurs de la politique de la ville utilisent plusieurs référentiels, que nous pouvons répartir en trois groupes génériques : les références à la ville haussmannienne, de la seconde partie du XIX^e siècle, à la ville postindustrielle des années 1950-1960, et enfin à la ville idéale platonicienne et aux cités utopiques de la fin du Moyen Âge et du XIX^e siècle.

La ville haussmannienne

Les opérateurs se réfèrent à l'exemple de la ville de la seconde partie du XIX^e siècle, celle de la période du Baron Haussmann, parce que selon eux, les diverses couches sociales pouvaient alors se répartir harmonieusement par étage dans les mêmes immeubles, apprenant ainsi à vivre en bonne intelligence. Or cette vision constitue, à notre avis, un contresens historique : si des catégories sociales différentes coexistaient dans un même lieu, c'était simplement parce que la catégorie dominante retenait au plus près d'elle une main d'œuvre entièrement mise à son service, tout en cherchant à la côtoyer le moins possible ; l'aménagement d'un deuxième escalier et d'une seconde entrée dans les immeubles de cette époque témoignent de cette volonté de séparer les classes aisées des classes populaires. Les autres groupes populaires ne participant pas à la domesticité ont été prestement rejetés en dehors des villes ; c'est d'ailleurs exactement à cette époque que se constitue la banlieue moderne.

Cette référence historique met notamment en exergue le postulat éthologique suivant : la coexistence en un même lieu produirait de la cohésion sociale, alors que la ségrégation engendrerait des tensions, voire des conflits et des affrontements.

L'idée que le brassage des populations garantit l'équilibre social et l'harmonie culturelle ne résiste pas à l'observation. Le fait d'habiter dans un même quartier, dans une même cité ne favorise nullement les contacts entre les individus d'origines sociales diverses, pas plus que cela ne constitue une incitation aux relations interethniques. Au contraire, quand des personnes et des groupes n'ayant pas les mêmes références socioculturelles ni les mêmes projets sont obligés de vivre ensemble, ils ont plutôt tendance à développer des comportements d'intolérance qui ne contribuent guère à l'harmonisation de la vie collective (Tanter, Toubon, 1999, Schnapper, 2005).

La ville postindustrielle des Trente Glorieuses

La seconde référence des opérateurs des politiques publiques urbaines trouve ses fondements dans l'idéologie selon laquelle tous les groupes sociaux vivaient en bonne harmonie dans les premières années qui ont suivi la construction des grands ensembles. Selon eux, toutes les catégories sociales se retrouvaient, et les conflits étaient pratiquement inexistantes : la vie associative y était forte et la vie sociale dynamique. Cet argumentaire repose sur le projet initial de la ville moderne, développé à partir des années 1920 par les architectes du Congrès international des architectes modernes (CIAM), ou du Bauhaus, soit les partisans du fonctionnalisme architectural comme Walter Gropius, Mies van der Rohe en Allemagne (Droste, 1993), ou encore Le Corbusier en France (Stébé, 1998). Selon ces architectes urbanistes, les grands ensembles, implantés à la périphérie des villes sur de vastes espaces verts et éloignés des nuisances de l'automobile, permettaient de créer une communauté dans laquelle les divisions de classes disparaîtraient. Certains psychosociologues de la période 1950-1960 ont été jusqu'à soutenir cette idée d'harmonie sociale dans les grands ensembles : R. Kaës en l'occurrence affirmait en 1963 que les grands ensembles devaient être « le support écologique de la culture de masse (...) et la genèse d'une autre société » (Kaës, 1963). On pensait que l'agrégation d'individus sur un espace restreint permettrait l'élaboration de liens sociaux (Chombart de Lauwe, 1965).

Certaines mises en garde s'exprimaient pourtant déjà depuis fort longtemps. Max Weber, par exemple, écrivait au début du siècle qu'il existe « une tendance fondamentale non pas à resserrer les liens, mais plutôt à maintenir la plus grande distance possible en dépit (ou précisément à cause) de la

proximité physique » (Weber, 1922). Dans le même ordre d'idée, R.E Park notait qu'une aire naturelle n'est jamais tout à fait homogène, et que le voisin du citadin n'est pas vraiment son « semblable » (Park, 1929).

En outre, penser – comme le font les opérateurs des politiques urbaines – que pendant la période 1955-1975, les nouvelles cités HLM connaissaient une vie sociale intense et des rapports sociaux harmonieux entre les locataires, c'est faire fi des observations et des analyses de J.-C. Chamboredon et M. Lemaire (1970). Ces deux auteurs notent que la proximité spatiale ne favorise pas nécessairement la convivialité. En effet, des conflits que l'on n'imaginait pas apparaissent, opposant des groupes sociaux pourtant fort proches, tels qu'ouvriers qualifiés et ouvriers non qualifiés. Les locataires appartenant à diverses catégories sociales et coexistant au sein de la même cité, mais avec des univers de représentation différents, ont eu une forte propension à organiser leurs relations sociales dans le champ qu'ils connaissaient le mieux. Ils se sont rapprochés « naturellement » pourrions-nous dire, des locataires dont ils se sentaient proches socialement, guidés par leur habitus ; chacun est finalement resté cantonné dans son « pré carré ».

Dans son ouvrage *De la démocratie en Amérique*, A. Tocqueville avait déjà mis en évidence l'augmentation de l'hostilité entre les groupes sociaux au fur et à mesure que les écarts sociaux diminuent et que l'égalité des conditions progresse (Tocqueville, 1835). Plus récemment encore, F. Dubet et D. Lapeyronnie (1992) montrent qu'une des origines de l'exclusion de l'autre, de l'étranger – au sens simmelien du terme –, du racisme « populaire » ou de la xénophobie dans les quartiers d'habitat social dégradés, provient de la diminution des distances sociales et culturelles entre les nationaux et les étrangers vivant dans leur environnement. Tout se passe comme si les nationaux n'avaient pas de raison majeure de devenir xénophobe aussi longtemps qu'ils ont le sentiment d'avoir une position sociale moins dévalorisante que celle des étrangers. Quand les nouveaux migrants tentent de s'intégrer à leur communauté d'accueil, i.e. à occuper une position au moins équivalente à celle des nationaux dont ils sont socialement les plus proches, ces derniers, se sentant menacés par un éventuel déclassement, peuvent être conduits à les traiter comme des voisins indésirables, inassimilables et dangereux. En fait, le racisme maintient ou rétablit symboliquement des différences et des barrières disparues ou sur le point de disparaître, et que l'intégration avait estompées. C'est ainsi qu'aux Etats-Unis, le racisme s'est développé après que l'esclavage des Noirs ait été complètement aboli à la fin de la guerre de Sécession, en 1865 (Stébé, 2002-b).

Nous sommes là en présence de processus ségrégatifs, pas nécessairement intentionnels de la part des acteurs. T. Schelling nous montre en effet que les processus ségrégatifs ne sont pas toujours le résultat d'actions intentionnelles organisées légales ou illégales (Schelling, 1980). Ils peuvent être compris à partir de la problématique des effets non désirés, émergents, pervers, développée par les partisans du paradigme de l'individualisme méthodologique (Boudon, 1979). S'appuyant sur une expérience simple, Schelling démontre que même si les individus n'éprouvent a priori aucune hostilité les uns à l'égard des autres, ils peuvent constituer involontairement des ghettos : il suffit que chacun d'eux désire que la moitié de ses voisins soient du même groupe d'appartenance que lui, pour que ceux qui se ressemblent finissent par s'agréger spatialement, et donnent *ipso facto* naissance à un ghetto sans jamais avoir eu l'intention de le faire.

Ainsi, au moment de la réalisation de grands ensembles, sévissait le postulat substantialiste, qui amenait à penser que le simple fait d'habiter dans un quartier constitue en soi un trait définitoire de sa population, qu'il suffit à la rendre homogène parce que la force identificatoire d'un lieu emporterait toutes autres considérations (Stébé, 2002-a). L'entrée en crise des grands ensembles n'a pas remis en cause le postulat substantialiste, il reste encore présent chez les acteurs de la politique de Renouvellement urbain.

À l'origine de la construction des quartiers grands ensembles périphériques régnait l'idée d'un

dépassement des appartenances de classe et des allégeances traditionnelles du fait de l'immersion des habitants dans le grand bain de la modernité que permettait la résidence dans les grands ensembles. Quarante ans plus tard, la même idée règne, elle a juste été renversée : ces grands ensembles coupent leurs habitants du reste de la population nationale en leur donnant une identité propre, mais cette fois marginale et pathogène.

La ville platonicienne et les cités utopiques

La troisième référence des opérateurs des politiques urbaines, est celle de l'utopie platonicienne, de T. More ou encore d'E. Cabet ; celle de la ville harmonieuse, parfaite, sans aspérité et sans saillie. Les acteurs des opérations de Renouveau urbain, qui prônent la mixité sociale pour améliorer la vie sociale, puisent leur modèle d'action dans la République idéale de Platon. Dans la cité parfaite imaginée par ce philosophe de l'Antiquité, nous trouvons trois classes (les gardiens ou dirigeants, les auxiliaires ou guerriers et les travailleurs qui constituent la grande masse du peuple). S'il faut que règnent la cohésion et l'unité à l'intérieur de la classe des gouvernants, parce qu'elle est garante de l'Etat idéal, il est aussi nécessaire de rechercher l'harmonie entre les trois classes. En effet, pour Platon, le Bien c'est la cohérence et l'homogénéité, le Mal c'est le conflit et la multiplicité. Dans la Callipolis, il n'existe qu'une seule et unique grande famille, sans heurts, unie par un même esprit communautaire à la recherche du rayonnement harmonieux de la République.

Dans la cité idéale de Platon, mais aussi dans l'île d'utopie de Thomas More, ou encore dans la ville imaginaire, Icara, d'Etienne Cabet, il existe un dénominateur commun, celui de l'unité, de la communion et de l'eurythmie.

- Unité urbanistique : toutes les villes sont identiques, tant sur le plan de leur morphologie, de leur organisation sociale, que sur celui des coutumes et des lois.
- Unité sociale : dans la ville parfaite de Cabet par exemple, il n'y a ni cabarets, ni cafés, ni estaminets, ni maisons de jeux, ni casernes, ni gendarmes, pas plus que de filles publiques, de délinquants, ou de mendiants ; « *mais à la place on découvre partout des indispensables, aussi élégants que propres et commodes, les uns pour les femmes, les autres pour les hommes, où la pudeur peut entrer un moment, sans rien craindre ni pour elle-même ni pour la décence publique* » (Cabet, 1842).
- Unité vestimentaire : tous les habitants de l'utopie portent le même costume. Ce qui leur donne l'impression d'appartenir à la même famille, d'être les fils de la même mère.

Dans cette logique unitaire, pour de nombreux opérateurs de la politique de Renouveau urbain, c'est la présence d'un trop grand nombre d'immigrés, de délinquants... dans les quartiers sensibles qui pose problème, qui nuit à l'harmonie de la ville, « qui fait désordre ». C'est alors que dans leurs pré-supposés conceptuels, les procédures de Renouveau urbain en viennent à lier les mécanismes de dégradation physique et de déliquescence sociale, et à établir aussi une forte interdépendance entre la détérioration du lien social et le processus de concentration des exclus (Jacquier, 1991). Les marginaux, les immigrés parce qu'ils perturberaient l'unité sociale du quartier, en deviennent les « éléments indésirables », et leur départ est alors vivement souhaité (Blanc, 1990).

Dans l'esprit des élus et des responsables administratifs, « ramener une vie sociale normale, harmonieuse », c'est en fait bien souvent retourner à la situation originelle qu'a connue l'habitat social, i.e. l'absence quasi-totale des immigrés et des franges paupérisées de la population française. Pour cela ils croient donc nécessaire de disperser la population des exclus afin d'éviter la formation de « ghettos » ; cette démarche est alors justifiée par la prétendue « loi sociologique » du seuil de tolérance aux étrangers, développée par certains médias ou élus, alors que de nombreux chercheurs en sciences sociales en dénoncent le caractère purement illusoire et l'absence de fondements scientifiques.

Le développement de la mixité sociale, qui fait partie de l'arsenal des politiques publiques urbaines pour contrer la détérioration sociale, économique et culturelle des ZUS, semble s'intégrer dans un schéma déterministe, du type :

Emergence d'un problème social => politique publique => action => modifications et transformations => changement social.

En effet, devant la détérioration physique et sociale des quartiers d'habitat social, les pouvoirs publics proposent et financent divers programmes qui auront pour objet d'intervenir sur le cadre bâti, la vie sociale et la vie économique ; cette politique devant alors avoir normalement pour conséquence une revalorisation du patrimoine immobilier, un désenclavement –réintégration dans une logique urbaine – une redynamisation de la vie économique, un retissage des liens sociaux, un changement d'image de marque des cités HLM.

Mais ce schéma d'action n'a pas produit tous les effets escomptés. Les programmes publics des politiques de Renouveau urbain sont en effet constamment exposés, d'une part à la contingence des phénomènes sociaux et, d'autre part au caractère aléatoire des conduites des acteurs engagés dans le système d'action. En outre, l'observation et l'analyse des effets des politiques de la ville ont davantage mis à jour un réseau de causalités multiples, un « déterminisme bien tempéré » (Boudon, Bourricaud, 1986) qu'un déterminisme universel et rigoureux.

Croire en la prévisibilité des phénomènes sociaux et être convaincu du déterminisme rationnel des actions, n'est-ce pas avoir la même vision que celle des utopistes ? C'est aussi avoir une vision du monde par trop cartésienne que de penser pouvoir prédire les effets des politiques de Renouveau urbain, de croire que l'on peut isoler les processus essentiels du changement et d'imaginer que des actions en direction du cadre bâti et de la dynamique sociale des zones urbaines sensibles produiront automatiquement davantage de cohésion sociale et territoriale.

Bibliographie

- Blanc M., 1990, « Du logement insalubre à l'habitat social dévalorisé », *Les Annales de la recherche urbaine*, 49p.
- Boudon R., 1979, *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF.
- Boudon R., Bourricaud F., 1986, *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF.
- Cabet E., 1842/1979, *Voyage en Icarie*, Paris-Genève, Éd. Slatkine.
- Chamboredon J.-C. et Lemaire M., 1970, « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, XI.
- Chombart de Lauwe P.-H., 1965, *Des hommes et des villes*, Paris, Payot.
- Delarue J.-M., 1991, *Banlieue en difficulté : la relégation*, Paris, Syros/Alternatives.
- Droste M., 1993, *Bauhaus, 1919-1933*, Berlin, Taschen.
- Dubet F., Lapeyronnie D., 1992, *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- Ion J., 1978, « Processus d'évolution des grands ensembles », *Ségrégation spatiale*, Paris, Le Plan Construction.
- Jacquier C., 1991, *Voyage dans dix quartiers européens en crise*, Paris, L'Harmattan.
- Kaës R., 1963, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, Éd. Ouvrières.
- Le Corbusier, 1923/1995, *Vers une architecture*, Paris, Flammarion.
- Lelévrier C., 2005, « La mixité sociale comme objectif des politiques urbaines », *Cahiers français*, 328p
- More T., 1983, *L'utopie ou le traité de la meilleure forme de gouvernement*, Genève, Librairie Droz.
- Park R. E., 1929/1984, « La ville comme laboratoire social » (The City as Social Laboratory), Grafmeyer Y., Joseph I., *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier-Montaigne.
- Schelling T., 1980, *La tyrannie des petites décisions*, Paris, PUF.
- Schnapper D., 2005, « Idéal et limites de la mixité sociale » *Informations sociales*, 125.
- Stébé J.-M., 2002-a, *Le logement social en France*, Paris, PUF
- Stébé J.-M., 2002-b, *La crise des banlieues*, Paris, PUF.
- Stébé J.-M., 2005, *La médiation dans les banlieues sensibles*, Paris, PUF.
- Tanter A. et Toubon J.-C., 1999, « Mixité sociale et politiques de peuplement », *Sociétés contemporaines*, 33/34.
- Tocqueville A., 1835/1986, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Gallimard.

L'impact des exclusions sociales sur les capacités de développement urbain

Guy Chapron³

Chargé de mission – SGAR Champagne Ardenne

Les quartiers HLM, et a fortiori les zones urbaines sensibles, sont rarement convoqués lors de débats sur la compétitivité et l'attractivité des territoires car ils ne sont pas considérés comme des éléments moteurs du développement et encore moins des atouts pour l'attractivité. Tout au plus évoquera-t-on, à leur sujet, la place qu'ils tiennent dans le marché du logement. Mais dans la plupart des cas, ils seront oubliés, voire n'apparaîtront que comme des charges « négatives ».

Or, les oublier c'est non seulement exposer les stratégies de développement à plusieurs difficultés mais aussi les vouer à l'échec. L'exemple de la Champagne-Ardenne constitue sur ce point un exemple et un champ de recherches particulièrement riche.

L'exclusion sociale et ses effets sur la population concernée ne font l'objet de recherches que depuis quelques années seulement. En outre les conséquences de cette exclusion sur le développement économique urbain sont, très rarement appréciées. Trop souvent, celle-ci est décrite par ses effets (chômage, violence,...) sur ses habitants à l'intérieur des quartiers, laissant sous-entendre qu'il s'agit là d'un phénomène marginal résultant des seuls déterminismes socio-économiques exogènes sur lesquels nous n'avons que peu de prise.

Quelle est la place réelle et effective de ces quartiers dans le développement urbain en Champagne-Ardenne ?

La Champagne-Ardenne possède le parc HLM le plus important de France de province : près de 50% des logements des villes sont des logements HLM. Le parc HLM régional abrite 250 000 habitants (dont 150 000 dans les ZUS).

Les caractéristiques sociologiques de ce parc sont connues. En raison de leur statut de logements locatifs, de leurs loyers peu élevés, de l'APL, de la rotation dans ce parc, ces logements sont occupés majoritairement, pour ne pas dire exclusivement par des ouvriers ou des employés aux revenus peu élevés, des personnes étrangères ou d'origine étrangère, des personnes sans emploi, des femmes bénéficiant de l'API, des familles monoparentales...

	% Parc HLM Parc de logement de la ville	% ZUS
--	--	-------

³ Guy Chapron, chargé de mission au SGAR Champagne-Ardenne au moment de la rédaction de cet article

Reims	46	18
Sedan	47	27
Saint-Dizier	44	41
Vitry-le-François	60	42

Aussi les caractéristiques démographiques seront celles de familles plus nombreuses avec un nombre de personnes par logement supérieur à la moyenne française ; ce qui signifie qu'une ville champenoise où les logements HLM représentent 50% du parc verra 55% de sa population y habiter. A titre d'exemple, 60% des logements de Vitry-le-François sont des logements HLM : c'est près de 64% de ses habitants qui y résident.

Continuons notre raisonnement en regardant cette fois-ci la ville non plus à partir de la population globale mais à partir des enfants. Si 50% des ménages vivent en logement HLM, le pourcentage des enfants qui vivent dans ces logements par rapport à la population enfantine globale de la ville, va s'élever à 55 ou 60% voire plus. C'est donc 55 à 60 % de l'avenir de la ville qui va potentiellement résider dans ces quartiers.

Allons plus loin dans ce raisonnement qui ne donne jusqu'à présent qu'une vision statique. Examinons les dynamiques qui traversent les villes et parmi les principales résultantes de ces dynamiques : le solde migratoire. Est-ce les populations ouvrières non qualifiées qui quittent cette région ou plutôt les diplômés, les cadres supérieurs ? Même si nous n'avons pas encore les chiffres détaillés, les données sont là, brutes, pour ne pas dire brutales : si le nombre des ouvriers qui ont quitté la région s'est élevé durant la période intercensitaire à 6 000 personnes, soit 6% des ouvriers, en revanche 8 179 cadres supérieurs ont quitté la région, soit plus de 28%, soit près du tiers des cadres supérieurs. De même, le pourcentage de professions intermédiaires qui ont quitté la région représente plus du double du pourcentage des ouvriers.

Habitants ayant quitté la région entre 1990 et 1999 (quelques exemples) :

Sedan	27 % des cadres	4,1 % des ouvriers
Charleville-Mézières	25 % des cadres	6,4 % des ouvriers
Vitry-le-François	28,8 % des cadres	4,8 % des ouvriers
Chaumont	29,5 % des cadres	5,9% des ouvriers

En outre, ce sont les tranches d'âge plutôt jeunes qui migrent vers d'autres régions. Ceci signifie que les enfants des cadres supérieurs et des professions intermédiaires vont migrer plus volontiers vers d'autres régions et que les enfants des quartiers sensibles vont davantage rester dans la région. Aussi, la population jeune qui réside dans ces quartiers sera en très grande majorité (de 55 à 70%) la population adulte à venir de nombreuses villes de la région, et va constituer la main d'œuvre potentielle de l'économie d'aujourd'hui et de demain.

Or, cette population n'est pas, pour reprendre les termes de certains économistes un « réservoir de main d'œuvre » dans lequel on peut puiser « comme bon nous semble » quand les acteurs économiques le souhaitent. En effet,

- si celle-ci est laissée en grande difficulté (sociale, santé, scolaire...), elle ne sera pas adaptée aux besoins de l'économie nouvelle et actuelle ;
- si celle-ci est exclue par le reste de la ville elle va développer des stratégies d'évitement,

- d'économie marginale... (comme nous pouvons le constater dans certains quartiers) ;
- si celle-ci se sent déconsidérée, non reconnue... elle n'adhèrera pas au projet de la ville et de la société, et va recouvrir à des « stratégies de survie », à des emplois peu qualifiés..., ainsi que l'ont bien décrit les sociologues.

La ville ne peut pas parler d'attractivité et de compétitivité en dénigrant cette population (majoritaire) en continuant à l'exclure, et en ne la considérant pas comme la population active qui va rendre possible la compétitivité. Une ville ne peut pas affirmer un objectif de compétitivité, en laissant la moitié de la ville en situation d'exclusion et en se limitant à attirer des cadres supérieurs, considérés comme les seuls artisans de la compétitivité.

Aussi intégrer ces quartiers dans une stratégie de développement, ce n'est pas (seulement) redessiner les quartiers de la ville pour en faire, dans une vision statique, une ville « harmonieuse », de « mixité sociale », de « paix sociale »..., mais bien de considérer, dans une vision dynamique, les personnes de ces quartiers comme des forces vives du développement, au même titre que les cadres supérieurs, même si elles ne vont pas occuper les mêmes fonctions. Ne pas les considérer comme telles, conduirait d'ailleurs à :

- ne pas pourvoir les postes offerts par le BTP malgré le chômage important dans les quartiers (et continuer à verser des « indemnités non productives ») ;
- ne pas pouvoir créer des activités de services en nombre suffisant (et ne pas répondre à l'économie locale) ;
- être dans l'obligation de recourir à des entreprises extérieures (le contraire de l'attractivité) voire de faire venir des populations d'autres pays ;
- s'exposer à des violences urbaines et obérer ainsi les finances publiques et privées.

L'exclusion sociale nous rappelle, si besoin il en était, que l'économie et le développement urbain ne reposent pas sur les seules stratégies de « haut de gamme » mais sur une dynamique qui va reposer, dans son mouvement, sur la totalité urbaine, avec l'ensemble de ses composantes. L'oublier, c'est générer des « deséconomies » en pensant créer de l'économie avec la compétitivité.

Quelle politique pour répondre à cet impératif de développement global ?

La politique de la ville a été conçue dans cet objectif pour intervenir sur l'ensemble de la ville à partir des quartiers en difficulté, en partant du principe que l'exclusion de ces quartiers et de leurs habitants avaient pour cause le manque (ou l'absence) d'implication des politiques de droit commun dans ces quartiers : politiques tant publiques que privées, politiques tant économiques que sociales ou culturelles, ...

Ainsi, la politique de la ville se donnera-t-elle comme objectif d'intervenir sur les politiques de droit commun pour les modifier notamment sur 4 axes prioritaires :

- l'emploi ;
- l'éducation ;
- la santé ;
- l'habitat et le cadre de vie (avec la rénovation urbaine).

Se fixer un tel objectif sous-entend qu'une telle modification ne va pas de soi et que cela ne se décrète pas. Il importe donc de démontrer, les conséquences positives d'une réelle modification de ces politiques de droit commun. Les exemples ne manquent pas. Prenons la rénovation urbaine, restructurer totalement les quartiers en difficulté va :

- valoriser le parc privé proche et également le foncier ;
- permettre un rééquilibrage du marché du logement ;

- générer des travaux très importants : 1 Md 300 € en Champagne-Ardenne, et donc des impacts sur les marchés des entreprises du bâtiment et travaux publics. Avec ce programme de rénovation urbaine, la région bénéficiera, pour la première fois depuis les années 1970, d'un marché aussi important, avec une vision pluriannuelle et situé sur les lieux mêmes où habitent les personnes en recherche d'emploi ;
- bouleverser l'image du quartier mais aussi de la ville, notamment dans les petites villes, nous l'observons actuellement à Saint-Dizier avec la rénovation du Vert-Bois et la requalification de l'ancienne route nationale en boulevard urbain.

Comment attirer les cadres en Champagne-Ardenne et en Picardie ?

Pierre Tridon⁴

Directeur de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims (AUDRR)

Etienne Demangeon⁵

Directeur de l'Agence de développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA)

L'exemple rémois (Pierre Tridon)

La question de l'attractivité du territoire est un enjeu capital : depuis plusieurs années, administrateurs et cadres de l'Agence d'urbanisme de Reims partagent cette conviction. Ainsi, en 2003, nous avons demandé à l'IAATEUR une étude sur l'attractivité de notre ville de Reims. Aujourd'hui, la France se développe très fortement sur les façades maritimes, principalement à l'ouest et au sud, dans la région Rhône-Alpes, et bien entendu, en Ile-de-France et à Paris. En dehors de ces régions, la plupart des territoires, c'est le cas pour Reims, sont confrontés à un enjeu démographique et à un enjeu d'attractivité.

Sur cette question, pourquoi s'intéresser en particulier aux cadres plutôt qu'à d'autres populations, des ouvriers, des ménages moyens? La réponse peut être éclairée par l'émergence aujourd'hui de nouvelles fonctions dites « métropolitaines » qui correspondent aux emplois stratégiques dans onze secteurs d'activité apportant des plus-values. Ces Emplois Métropolitains Supérieurs (EMS) représentent seulement 8% des emplois, mais le tiers des créations d'emploi depuis 1990 : il s'agit bien d'un moteur du développement. Partant, pour un territoire, ne pas attirer ces cadres revient à miser sur ce qui rapporte

⁴ Diplômé de Paris VII et de l'IEP Paris (Cycle supérieur d'urbanisme), Pierre Tridon a travaillé dans les différents champs de l'environnement (études d'impact de centrales nucléaires, protection des sites), de l'aménagement (unités touristiques nouvelles) et de la gouvernance des territoires.

Directeur de l'AUDRR depuis 1992, il a contribué avec son équipe à repositionner cet outil au bénéfice du développement de l'aire urbaine du Grand Reims. Si l'aménagement et l'environnement demeurent pour lui des valeurs fortes, Pierre Tridon est convaincu que les notions d'identité, d'image, d'attractivité et de rayonnement des territoires doivent être intégrés à toute démarche de projet.

Parmi les nombreuses publications de l'AUDRR, l'étude *Les emplois métropolitains supérieurs* (2004) montre le rôle moteur des villes dans le développement récent de la population des cadres dans la région.

⁵ Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, Etienne Demangeon a commencé sa carrière à l'IAURIF (7 ans à la division Transports), avant de prendre en charge, au sein des services de la Ville d'Amiens, puis du District du Grand Amiens, puis d'Amiens Métropole, des études, projets, et démarches de programmation et de planification dans les domaines de l'organisation des déplacements et des transports publics, de l'habitat, de l'environnement, et de l'aménagement du territoire.

L'ADUGA (Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois) a démarré avec la prise de fonction de son Directeur, Etienne Demangeon, le 1er décembre 2005. Son équipe est en cours de constitution et ses deux tâches prioritaires sont l'élaboration de la charte de Pays et l'engagement d'un SCOT à l'échelle du Pays du Grand Amiénois, bassin de vie de 334 000 habitants.

un peu moins, à passer à côté du moteur de la croissance.

A Reims, nous abordons ce défi avec ambition, mais sans oublier le capital territorial qui nous vient de notre géographie et de notre histoire. Les territoires du Grand-Est étaient des secteurs de production industrielle, mais aussi des secteurs d'invasion. Situé à un jet de pierre d'un canon allemand, le Grand Est n'a pas bénéficié dans l'immédiat après-guerre des grandes implantations stratégiques : ce n'est pas un hasard si l'aéronautique fut développée à Toulouse, ou le Centre national d'étude des télécommunications à Lannion. Second legs de l'histoire : si Reims a bénéficié de délocalisations d'emplois lors de la décentralisation industrielle, il s'agissait d'emplois productifs subordonnés à des centres de commandement restés, la plupart du temps, en région parisienne. Le groupe pharmaceutique Boehringer Ingelheim, présent aujourd'hui, constituait une exception dans ce paysage. Le legs de cette histoire, une image de ville industrielle où, hormis le champagne et l'agro-alimentaire, les secteurs distinctifs font défaut, constitue un défi à relever en faisant appel à toute notre intelligence collective.

Nous sommes confrontés à la fuite des cerveaux vers des régions plus attractives. Nous connaissons la situation de la Champagne-Ardenne et de la Picardie. Chaque année, aux alentours du mois de septembre, la presse publie des reportages sur tel chercheur qui part aux Etats-Unis parce qu'une entreprise lui offre des conditions de développement plus intéressantes ou telle entreprise qui se délocalise en Chine : la question est également à relier à celle de la mondialisation. Une partie de la réponse ressort de la compétence de l'Etat. Aujourd'hui, l'Etat mise sur l'université et la sur recherche : il s'agit d'un signe fort. L'université est un des moteurs du développement du territoire pour lequel les décisions stratégiques échappent en grande partie aux collectivités, même si ces dernières investissent pour la soutenir.

Dans le grand débat lancé par la DATAR en 1994, une question avait été fortement discutée : les politiques attractives en termes de défiscalisation et d'aides financières aux entreprises sont-elles les nerfs de la guerre pour les régions et notamment pour la notre ? Je ne le pense pas. Un territoire est convoité, envié, ou il ne l'est pas. Dans les décisions des entreprises, le prix ne constitue pas, à lui-seul, un élément déterminant. Devrait-on parler de « qualité-prix » territoriale ? En tout état de cause, il est certain que, derrière la question de l'attractivité, nous retrouvons celle de l'image de marque, de la notoriété. De même, les classements sur des départements dans la presse illustrent le fait que la Marne, l'Aisne ou les Ardennes ne font pas rêver. Notre territoire souffre d'un déficit de notoriété. En revanche, il possède de nombreuses qualités qu'il faut mettre en avant.

En effet, notre territoire possède aussi un potentiel d'attractivité, des atouts à développer. Dans cette démarche, il faut partir d'une analyse des choix des acteurs. Lorsque quelqu'un s'installe à Reims, à Châlons ou à Aix-en-Provence, en amont, des choix intelligents ont forcément été faits de la part de chacun d'entre nous, du citoyen. Moi-même, je suis parisien, originaire du V^{ème} arrondissement. J'ai vécu avec mes parents dans un immeuble haussmannien. J'ai vécu, par la suite, à Aix-en-Provence, à Dijon et aujourd'hui à Reims. J'y ai trouvé un cadre de vie intéressant où j'ai pu développer, depuis quinze ans, ma vie professionnelle et familiale. La ville se situe à des échelles humaines intéressantes. C'est notamment un environnement professionnel où les pesanteurs administratives sont moindres que dans une très grande ville, ce qui permet d'être très rapidement dans l'action.

Ce raisonnement peut s'appliquer également à l'entreprise. Seule dans un territoire, l'entreprise peut peiner dans son rayonnement. De même, la collectivité peut passer à côté du propos si elle n'est pas attentive aux besoins de l'entreprise, à son évolution. Dans un territoire comme le nôtre, les rapprochements entre acteurs peuvent se faire. L'assemblée générale de notre agence de développement territoriale Reims-Développement aura lieu dans le cadre même du colloque scientifique qui nous réunit, associant à nos participants quelque 200 chefs d'entreprise : c'est une illustration concrète des synergies possibles.

En effet, il ne suffit pas chacun soit performant dans son domaine d'activités, dans son "pré carré".

L'enjeu véritable qui se trouve devant nous est de générer et d'entretenir une performance collective. Passer d'un système de gestion à une gouvernance de projet est le défi que nous devons relever, tout comme, plus largement, la société française. Nous sommes dans cette voie depuis cinq, six ans. Les territoires se décroissent autour des projets de pays et d'agglomération – il reste encore beaucoup à faire pour finir de lever le voile des limites administratives pour parler enfin de “communauté de destin“. Les acteurs publics et privés, les acteurs publics de différents niveaux, se rapprochent. Mais il nous reste beaucoup des liaisons à construire. Pour cela, les réflexions prospectives peuvent être un formidable catalyseur d'énergies.

Le rôle des villes est déterminant dans le développement de l'attractivité. Si la région était comparée à une voiture, ses agglomérations seraient son moteur. La ville est identifiée, par l'habitant comme par l'entreprise. Nous ne venons pas travailler en Champagne-Ardenne, nous allons travailler à Epernay, Reims, Châlons-en Champagne ou Marseille. Mais, sur la scène nationale et internationale, nos villes restent petites. Pour faire le poids, nous devons être capables de présenter, aux personnes et entreprises que nous souhaitons attirer (ou retenir) une offre identifiée, attachée au marqueur de nos villes, et globale : celle d'un territoire partagé, animé de flux et d'échanges, aux opportunités démultipliées. C'est bien là le sens de la démarche du « G10 », qui réunit les maires de Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Château-Thierry, Epernay, Laon, Reims, Rethel, Sedan, Soissons, Vitry-le-François dans une alliance pour le développement commun, partagé, de nos territoires. L'une de nos activités, à l'Agence d'urbanisme, est de travailler à cet assemblage.

Il n'y a pas de “recette miracle“ pour attirer des cadres dans un territoire car il s'agit d'une matière complexe. L'intelligence collective de l'ensemble des acteurs est nécessaire pour construire des réponses adaptées au contexte local et à l'évolution du monde.

L'exemple d'Amiens (Pierre Demangeon)

Directeur de la nouvelle agence d'urbanisme du grand amiénois (ADUGA), je présenterai le cas d'Amiens et de la Picardie à partir de mon expérience de longues années au service de l'agglomération amiénoise.

Comment attirer des cadres en Picardie? Avant de proposer des solutions ou des pistes, il faut bien comprendre le contexte de la région et les leviers d'action. Je rappellerai donc notre diagnostic avant de témoigner de nos actions et des pistes qui sont les nôtres aujourd'hui.

Pour la Picardie et sa capitale régionale, le diagnostic fait apparaître des faiblesses structurelles qui ne diffèrent guère de celles décrites par Pierre Tridon pour Reims. En matière d'emploi métropolitain supérieur, la Picardie souffre d'un déficit encore plus fort que la Champagne-Ardenne. En 1999, le taux de ces emplois était de 5,4% dans l'aire urbaine amiénoise, soit un écart de 1,5 point avec Reims (6,9%) et de 3,6 avec la moyenne des aires urbaines françaises (9%).

Notre proximité avec l'Ile-de-France nous expose à une situation d'espace-dortoir : sur 35 500 cadres picards occupant un emploi métropolitain supérieur, 10 060, soit presque le tiers, travaillent en Ile de France. Inversement, sur 28 300 EMS localisés en Picardie, à peine un dixième (2 700) sont occupés par des Franciliens. Pour autant, nous ne sommes pas une région d'accueil dynamique. Malgré le débordement de l'Ile de France dans le Sud de l'Oise, notre déficit migratoire avec les régions voisines est important, avec l'Ile-de-France, mais aussi avec la Champagne-Ardenne (12 400 arrivées pour 15 600 départs entre 1990 et 1999). Ce déficit migratoire affecte particulièrement les classes d'âge les plus jeunes : chez les 15-29 ans, nous avons enregistré 45 000 arrivées pour 70 000 départs entre 1990 et 1999.

La Picardie perd ainsi une partie de son potentiel de dynamisation pour les années à venir. Cette

situation vient aggraver un fort handicap de formation et de réussite scolaire, du primaire à l'université. En 1999, la Picardie comptait 11,5% de sorties du système scolaire sans diplôme, soit presque le double de la moyenne nationale (6,5%). Dans le peloton de queue pour tous les indicateurs de réussite scolaire, la région est dernière pour le taux de réussite au baccalauréat. Conséquemment, la part de la population étudiante parmi les 20-24 ans est faible : 22% en Picardie, à comparer avec un taux moyen de 32% en France. L'écart apparaît très important et l'offre régionale ne permet pas de former les cadres de demain.

Dans les années 1985-1990, nous avons pris conscience de l'impérieuse nécessité de nous donner de nouveaux moyens pour séduire les entreprises et les cadres en raison de l'effondrement de l'emploi industriel, fer de lance de l'économie régionale jusqu'en 1975. Un tiers de ces emplois ont été détruits entre 1975 et 1999 et la croissance de l'emploi tertiaire n'a pas été suffisamment vigoureuse pour compenser cette perte : des bassins d'emplois entiers, tel le bassin textile de la vallée de la Nièvre, se sont enfoncés dans la crise. Le chômage, supérieur à la moyenne nationale, s'est accentué. Dans ce contexte douloureux, les acteurs du territoire ont évolué : les intérêts et priorités d'Amiens et du reste de la Région en matière de rayonnement et de développement économique, longtemps considérés comme opposés, sont désormais, de plus en plus, perçus comme convergents.

Face à ce constat, Amiens et la Picardie ont engagé une politique d'attractivité misant sur les atouts de nos territoires, des atouts existants mais également des atouts à créer. Cette action a pu prendre appui sur une accessibilité renouvelée. Longtemps délaissée par les nouvelles infrastructures (autoroute A1, TGV,), la capitale régionale a partiellement rattrapé son retard (A16, A29), et poursuit dans cette voie grâce aux infrastructures en projet : l'autoroute A24, la liaison ferroviaire Picardie-Roissy, la liaison TGV Paris-Londres via Amiens.

Le cadre de vie urbain, avec comme première dimension la qualité de l'environnement-nature, constitue un atout sur lequel les hommes politiques n'ont pas eu à agir. Amiens bénéficie de la valeur de ses espaces de fond de vallées exceptionnels du point de vue du paysage et des écosystèmes. La politique de l'agglomération a consisté à préserver et à valoriser ce capital qui constitue un élément important de son attractivité. Ce capital naturel s'inscrit dans l'espace même de la ville et il a été pris en compte dans les importantes opérations de restructuration urbaine réalisées à Amiens depuis les années 1990 : piétonisation du centre-ville, création d'un grand parc urbain, le parc urbain Saint-Pierre, réhabilitation et création de grands équipements, du stade de foot et de l'ensemble sportif Coliseum...

Un second élément d'attractivité reconnu par les acteurs locaux est l'offre culturelle de haut niveau. Depuis plusieurs décennies, Amiens a mené une politique constante de réhabilitation de ses équipements culturels : rénovation de la Maison de la Culture, mise en valeur du musée de Picardie, très bien classé parmi les grands musées de province d'après une analyse récente, projet de Zénith en cours de réalisation. Cette politique d'équipement se double d'une politique d'animation événementielle, avec la colorisation de la Cathédrale d'Amiens, ou des manifestations comme les festivals, dont deux sont de renommée nationale, le festival du Jazz et le festival international du film.

Deux réalisations viendront compléter ce programme. Il s'agit d'une part de l'aménagement de la place de la gare, vitrine d'entrée de l'espace métropolitain qui fait encore figure d'espace délaissé. Longtemps attendu, ce projet est aujourd'hui engagé. Il s'agit d'autre part d'un projet de réseau de transports collectifs en site propre (tramway), qui est à l'étude pour Amiens métropole. Ce mode de transport collectif moderne et attractif représente un élément de rayonnement et d'image pour les grandes agglomérations. Je sais que Reims, également, entend miser sur ce vecteur.

Le développement universitaire constitue, nous l'avons vu, un enjeu majeur. L'université de Picardie souffre du voisinage d'universités plus attractives, qu'il s'agisse de Lille, Paris et même Reims qui attire beaucoup d'étudiants picards. Les plans successifs (Université 2000, U3M) ont permis le recentrage de l'Université sur le centre-ville. Cette opération n'est pas totalement achevée. Les sections Lettres et Sciences Humaines sont encore en campus ; leur retour en centre-ville est prévu. D'autre part, la

recherche-développement s'appuie sur la politique des pôles de compétitivité. Pour la Picardie, il s'agit du pôle innovation et transports ainsi que du pôle industrie et agro-ressources (IAR) commun avec la Champagne-Ardenne qui doit faire l'objet, demain, d'une table-ronde dans ce colloque.

Pierre Tridon a évoqué tout à l'heure la notion de performance collective, de synergie entre les acteurs du territoire et ses entreprises. Dans la région d'Amiens, un changement d'échelle de gouvernance est intervenu en 1994, avec la création du district du grand Amiens. L'objectif, le thème majeur de travail était la politique économique avec la mise en place d'une stratégie à l'échelle de l'agglomération. Cette stratégie a permis de passer d'une compétition entre territoires proches à une stratégie concertée. Aujourd'hui, un nouvel élargissement géographique s'effectue dans le cadre de la politique de pays. A nouveau, le dossier du développement économique est le plus avancé, avec l'élaboration d'un schéma des zones d'activités à l'échelle du pays. Il nous reste maintenant à définir les modalités de sa mise en œuvre.

Plus spécifiquement, vis à vis des entreprises, Amiens-Métropole a mis en place une cellule d'accueil des cadres qui constitue une originalité reconnue par l'extérieur. Cette cellule émane à la fois de la communauté d'agglomération et de la chambre de commerce. Depuis une dizaine d'années, elle contribue à valoriser Amiens pour les cadres susceptibles de s'y installer et à les accompagner, en leur proposant un conseil en matière de logement, de recherche d'emploi pour le conjoint et, plus généralement, d'insertion au sein de la cité. Cette cellule a accueilli 600 personnes en 2005.

Malgré les efforts déployés, le territoire demeure pénalisé par des faiblesses qui apparaissent structurelles. Il continue de payer un déficit d'anticipation sur le foncier, handicap structurel lié à une absence de disponibilité foncière, domaine où l'échelle de temps pour agir est très longue. Les éléments évoqués au début de mon exposé, la vulnérabilité de l'emploi industriel, caractéristique de notre région, le déficit de formation et de qualification, sont également des champs où l'action s'inscrit dans le long terme.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur la question de l'image. Il me semble que celle-ci mérite d'être explorée et approfondie dans la mesure où elle recouvre un ensemble de représentations du territoire qui reposent à la fois sur du réel et de l'imaginaire. Agir sur l'attractivité d'un territoire, c'est à la fois agir sur les facteurs objectifs qui vont construire cette image mais aussi sur ses paramètres plus subjectifs. Ces questions méritent l'intérêt conjoint des chercheurs universitaires et des agences d'urbanisme que nous représentons aujourd'hui.

Offre de logements et attractivité des territoires

Vincent Renard⁶
Directeur de recherches - CNRS

Introduction : aides publiques, aides privées : vers la banalisation des marchés du logement

Au début des années 1990, la société IBM décide de développer un pôle en Asie, et s'interroge sur l'emplacement pour implanter le siège. Le choix de Tokyo paraît d'abord s'imposer. En termes technico-commerciaux, le Japon paraît la bonne solution. Pourtant un argument conduira la société à choisir Singapour : le coût des bureaux comme le loyer des logements paraissent dissuasifs à Tokyo. On est alors au sommet de la bulle. Ce sera finalement Singapour...

Un cadre reçoit une proposition pour aller travailler à Sophia Antipolis, dans les Alpes Maritimes, dans une start-up de haute technologie. Après une visite sur place, et le constat que le travail est intéressant, une brève tournée dans les agences immobilières le conduit à écarter l'hypothèse : que ce soit à l'achat ou à la location, c'est près du tiers de son salaire qui va y passer...

On peut multiplier les exemples, on constate que l'état des marchés, marchés fonciers et marchés du logement, joue un rôle croissant dans la décision de localisation, pour les entreprises comme pour les ménages.

Ce n'est certes pas le seul, ni peut-être le plus important. On peut penser en particulier aux stratégies de délocalisations vers les pays à bas salaires, où c'est le coût de la main d'œuvre qui est la variable décisive. Mais il occupe une place croissante, à la mesure de la mobilité elle aussi croissante, des ménages comme des entreprises. Pour le ménage, le choix de son implantation géographique dépendra bien sûr en premier lieu de son emploi et de celui du conjoint, et aussi de la qualité du cadre de vie, des réseaux relationnels et amicaux. Mais la disponibilité et le prix du logement y jouent un rôle de plus en plus important, jusqu'à pouvoir devenir dissuasif comme on peut l'observer par exemple dans le cas de Paris ou de Londres.

Nous avons évoqué ici l'entreprise et le ménage, on peut aussi évoquer l'investisseur. Pour ce dernier, l'attractivité d'un lieu s'exprime d'une façon tout à fait différente de ce qui précède : l'attractivité d'un lieu se traduit par le « rendement global », c'est à dire la combinaison du loyer perçu régulièrement et de la plus value perçue au jour de la revente. L'investisseur arbitre alors entre la

⁶ Vincent Renard est économiste, directeur de recherches au CNRS, Laboratoire d'Econométrie de l'Ecole Polytechnique, spécialisé dans les questions d'économie foncière et immobilière comparée. Il enseigne à Sciences Po, à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, à l'Université de Paris I et à l'IATEUR.

Il co-anime depuis ses origines l'Association des Etudes Foncières (ADEF) qui publie, depuis 1980, la revue *Etudes Foncières*.

Vincent Renard intervient comme coopérant et/ou consultant pour différentes collectivités publiques, l'OCDE, le Conseil de l'Europe, la Banque Mondiale, l'Union Européenne. Ses travaux l'entraînent également sur des terrains géographiquement variés, de l'Amérique Latine (Chili, Argentine, Colombie, Brésil) à la Chine et aux pays en transition (Russie, Ukraine).

rentabilité globale de son investissement et le risque, dans le cadre de son horizon temporel. On voit bien la divergence entre l'attractivité pour l'investisseur, cherchant le rendement financier de son investissement, et le ménage cherchant à se loger dans des conditions raisonnables.

En matière de production de logements, si l'on se place dans une perspective à long terme, depuis le début de l'ère industrielle, on trouve d'abord la filière dans laquelle les ménages « suivent » les entreprises, en particulier pour tout ce qui concerne les industries extractives, l'industrie lourde et les premières industries de transformation. Parfois, le logement des ouvriers et des employés est alors dans une certaine mesure pris en charge par l'entreprise, par exemple dans le textile dans le Nord Est, la métallurgie, les mines dans le Nord, le textile encore à Lyon.

Au delà de l'entreprise elle-même, dans les villes largement mono industrielles, comme par exemple le textile dans la ville de Troyes, le pneumatique à Clermont Ferrand ou la métallurgie à Mulhouse, la « production » de logements est essentiellement prise en charge par le binôme entreprise-municipalité. Le débat s'est prolongé jusqu'à la seconde guerre mondiale entre les partisans d'une prise en charge publique du logement social par l'Etat ou la municipalité, et ceux qui voulaient en laisser la responsabilité à l'action privée.

Après la libération, entre l'exode rural, le baby boom et la forte croissance industrielle, les besoins très considérables, accentués par une véritable « importation » de main d'œuvre, en particulier venant du Maghreb, ont conduit à l'émergence d'une politique du logement social fondée sur l'aide financière au logement (aide à la pierre) et sur un réseau d'organismes spécialisés dans la construction et la gestion, les organismes HBM, pour habitations à bon marché, devenus aujourd'hui les HLM, Habitations à Loyer Modéré. On connaît l'histoire des grands ensembles, les difficultés récurrentes que posent une partie d'entre eux, et la situation délicate que connaît le mouvement HLM.

Le parc HLM compte aujourd'hui près de 4,5 millions de logements, mais la production actuelle est loin de permettre de satisfaire aux besoins, besoins nouveaux et renouvellement, d'autant moins que les plafonds de revenu qui ouvrent droit aux logements sociaux concernent une large part de la population, près de 70%. Cette insuffisance explique d'une part l'importance que continue à jouer le « logement social de fait », logements locatifs privés loués à des ménages à faible revenus, et d'autre part les efforts qui sont faits depuis une quinzaine d'années, et encore récemment avec la loi « Engagement National pour le Logement » du 13 juillet 2006 (ENL), pour accroître cet effort, à la fois dans la production d'opérations nouvelles, le remplacement d'immeubles détruits et les opérations de renouvellement urbain.

Le thème du « droit au logement » est ainsi devenu un thème important sur l'agenda politique.

Le rôle des entreprises pour participer à l'effort de reconstruction n'a pas été oublié à la Libération, il a pris la forme d'une contribution obligatoire, pour les entreprises non agricoles de plus de dix salariés. Rendue obligatoire à partir de 1953, cette contribution s'élevait à 1% de la masse salariale, versée à des organismes collecteurs qui distribuaient des prêts à faible taux aux salariés de ces entreprises et finançaient la construction de logements sociaux, en contrepartie de droits de réservation pour leurs salariés.

Après de nombreux changements et évolutions, les sommes perçues à ce titre, dont le montant est important, a vu l'ensemble de ses activités mutualisées au sein de l'Union pour l'Economie Sociale du Logement, et la création de l'Association Foncière pour le Logement, qui utilise une part du 1% logement en le dirigeant prioritairement vers des actions de renouvellement urbain. Le lien s'est assez largement distendu entre le montant versé par l'employeur et le logement de ses salariés, et le 1% n'est plus maintenant qu'une des composante mineure de la politique du logement.

Au total, si les aides publiques au logement n'ont cessé de croître et de se diversifier dans leurs objectifs et leurs modalités, on constate aujourd'hui une véritable crise du logement, en quantité et en

prix, avec bien sûr une acuité particulière dans les zones à forte tension, en particulier la Région Parisienne et quelques autres grandes agglomérations.

La France n'a pas le monopole en la matière, l'accession au logement est encore plus difficile en Grande Bretagne, en Irlande, et plus encore en Espagne.

Sans intervenir directement sur les marchés du logement, les entreprises intègrent de façon significative la variable « état des marchés du logement » dans leurs stratégies de localisation. Ce choix s'exerce à l'intérieur du pays, mais il s'exerce aussi, de plus en plus, entre pays, notamment à l'intérieur de l'Union Européenne. On pense aussi bien sûr aux stratégies de délocalisations vers les pays à bas salaires, mais ce n'est pas ici l'objet de ce texte. A l'intérieur de l'Union Européenne, il n'est pas rare de voir jouer la concurrence entre pays voisins, et l'état des marchés immobiliers est un élément dans cette concurrence.

Nous aborderons dans un premier temps la question des prix : l'augmentation du prix des logements, prix de vente ou loyer, est dans une spirale de hausse depuis maintenant huit ans. Cette hausse se traduit par une perte de « pouvoir d'achat logement ». Cette hausse va-t-elle se ralentir, s'interrompre, voire se retourner, comme on l'annonce depuis maintenant trois ans ? Ou bien sommes nous entrés dans une « bulle durable », avec les conséquences qui en découlent ?

En second lieu, nous présenterons brièvement les perspectives ouvertes en termes de politique publique, en particulier avec la récente loi du 13 Juillet 2006, portant Engagement National pour le Logement.

Jusqu'où ira la hausse du prix des logements ?

La France a connu une très forte hausse du prix des logements depuis 1998. Cette hausse aurait été de 15% environ au cours de l'année 2003, après une hausse de 13% en 2002. En 2004, elle aurait encore été comprise entre 13 et 14% en moyenne, sur l'ensemble du territoire. En 2005, cette hausse s'est poursuivie dans les mêmes ordres de grandeur.

Selon l'indice INSEE-notaires, qui est actuellement la source la plus fiable en la matière, les prix des logements sont aujourd'hui, en valeur réelle, c'est à dire corrigés de l'évolution des prix, de 70% plus élevés que ce qu'ils étaient en 1980, pour la France entière, et de plus de 90% pour Paris.

Dans le cas de la Région Parisienne, la Chambre des Notaires de Paris indique dans son dernier communiqué de presse du 3 Octobre 2006, relatif à l'évolution au deuxième trimestre 2006 et aux tendances pour le 3^e trimestre, que la hausse des prix a tendance à ralentir, mais que « l'évolution des prix est loin de connaître la baisse annoncée par certains observateurs », puisqu'elle s'établissait au seuil de l'été, en rythme annuel, à 12,5% à Paris, près de 14% pour la petite couronne, et 15,9% en grande couronne pour les appartements.

Les autres régions ne sont pas en reste, comme l'indiquent les données récentes : contrairement à la « bulle » qui s'était développée sur les marchés fonciers et immobiliers à la fin des années 1980, cette hausse n'est pas limitée à quelques secteurs très demandés, Paris et la côte d'Azur, mais elle s'étend cette fois à l'ensemble du territoire, à de nombreuses villes moyennes qui étaient restées largement en dehors du mouvement à cette période et à des portions de territoire qui ne font pourtant pas l'objet de pressions immobilières fortes.

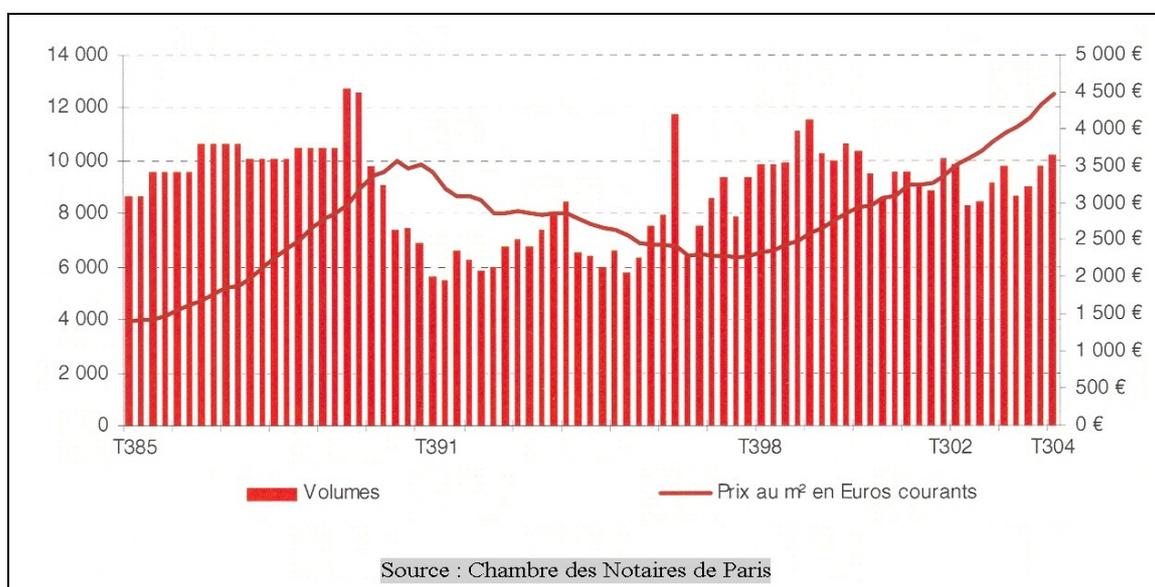
Développement durable ? En tout cas pas en termes de pouvoir d'achat pour le logement. Les indicateurs de solvabilité se sont en effet dégradés de façon sensible, rendus peut-être moins douloureux par la persistance de conditions de crédit très favorables, aussi bien en taux qu'en durée. Mais il reste qu'une telle évolution, si elle peut réjouir, au moins à court terme, tous les participants aux marchés

immobiliers à un titre ou à un autre, propriétaires, promoteurs, intermédiaires des transactions, percepteurs d'impôt, laisse toujours à l'écart du chemin ceux qui n'y sont pas encore rentrés, en particulier ceux qui voudraient passer du statut de locataire à celui de primo accédant. La part des acheteurs qui achètent leur premier logement est passée de 75% en 1998 à moins de 60% en 2005.

Enfin, une troisième caractéristique différencie nettement l'évolution actuelle de celle qui s'était produite à la fin des années 1980, comme l'éclaire le graphique suivant.

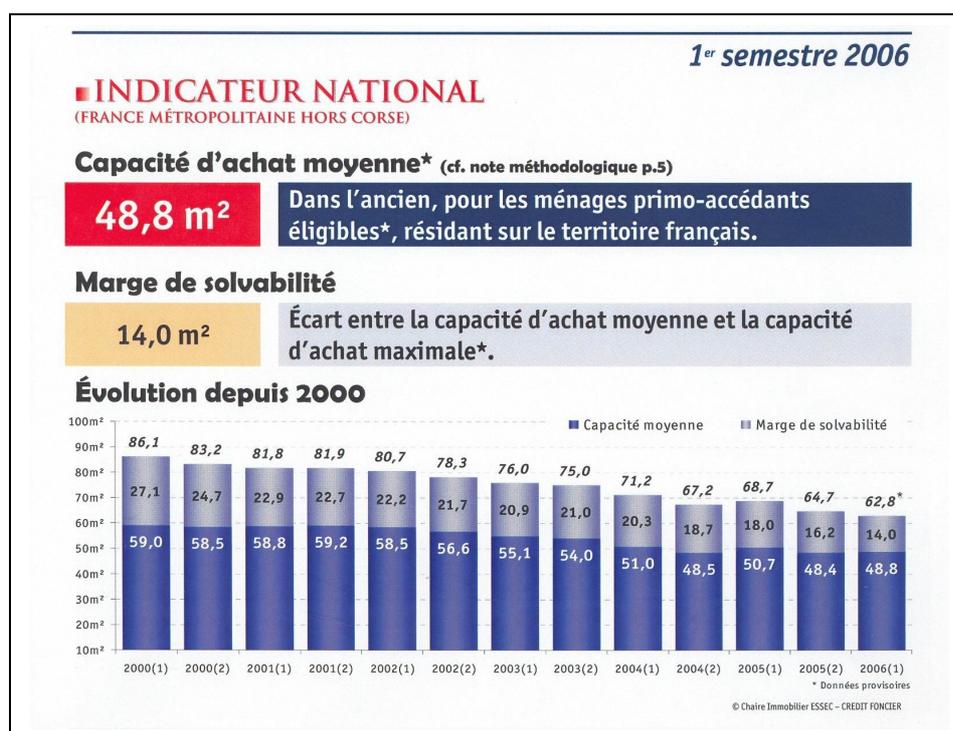
A la fin de la phase ascendante du cycle précédent, au début des années 1990, on voit que l'activité du marché, mesurée par le nombre des transactions, s'était effondrée avant que les prix ne commencent à baisser. On peut s'interroger sur les effets qui ont conduit à ce retard à la baisse, lié peut-être entre autres à une certaine opacité sur les marchés, mais le fait est que les marchés s'étaient « gelés » avant que les prix ne baissent. Rien de tel dans la période actuelle puisque l'on constate au contraire que les indicateurs d'activité des différents marchés continuent à progresser, voire ont repris leur progression. Si la baisse du nombre des transactions devait servir d'indicateur avancé du retournement, il n'aurait donc pas de raison de fonctionner aujourd'hui.

Figure 1 : Volumes et prix au m² des appartements anciens à Paris depuis 1985



C'est donc plutôt vers un indicateur de solvabilité des ménages qu'il faudrait se tourner pour anticiper un éventuel retournement des marchés. Le tableau suivant indique précisément les données en la matière, telles qu'elles résultent d'un travail suivi effectué par la chaire ESSEC-Crédit Foncier (fig.2). A l'exception d'un léger sursaut au début de 2005, lié à un facteur exogène, la poursuite de la baisse du pouvoir d'achat se poursuit avec une belle régularité. Ce n'est certes qu'un indicateur construit à partir de la clientèle du Crédit Foncier, mais il est établi avec rigueur, et la tendance générale qu'il indique n'est pas contredite par d'autres indicateurs de même nature, établis à partir de sources différentes.

Figure 2 : Capacité d'achat moyen et marge de solvabilité des ménages depuis 2000



S'agit-il ici d'une exception française ? La réponse est clairement négative. La France n'a pas le monopole de cette hausse des prix importante, déconnectée de la hausse de l'indice des prix à la consommation. La Grande Bretagne, sous des formes et pour des raisons en partie différentes, expérimente également depuis maintenant six ans à peu près, une hausse très rapide, pas seulement à Londres, de l'ensemble des prix fonciers et immobiliers. Toutefois, en Grande Bretagne, cette hausse continue et importante a suscité une réaction du gouvernement, qui a resserré le crédit en élevant les taux d'intérêt, ce qui a semblé porter quelques fruits puisque, pour la première fois depuis longtemps, les prix des logements semblent avoir commencé à diminuer en valeur réelle en 2004, mais l'ascension des prix a repris depuis la fin 2005. Tel est également le cas en Espagne, de façon encore plus accentuée, où la hausse moyenne du prix du logement dans les principales grandes villes serait de l'ordre de 150% en 9 ans, comme l'indique le tableau suivant.

La France se situe en la matière plutôt dans le haut du tableau, au sein de l'Union Européenne, avec une hausse supérieure à 120% depuis 1997, tandis que seuls l'Allemagne et surtout le Japon ont connu une diminution des prix. Mais on peut noter que le point de départ était particulièrement extravagant dans le cas du Japon (tableau 1). La prudence statistique s'impose dans ce genre de comparaison, sachant les multiples pièges que recèle le calcul d'une moyenne nationale, et plus encore les comparaisons entre pays. Ceci étant, la position moyenne de la France apparaît clairement. Nous observons aussi la poursuite de la baisse des prix au Japon, à la suite de la profonde crise qui a affecté ses marchés fonciers et immobiliers à la suite de la bulle de la fin des années 1980.

Cette explosion des prix peut poser problème en termes d'attractivité, par exemple en Grande Bretagne ou en Espagne. Avant d'aller plus loin, il convient d'examiner les sources d'information existantes pour évaluer la qualité de la mesure des prix.

Figure 3 : Evolution du prix des logements dans quelques pays

Pays	Latest	Q3 2006	2006/1997
Espagne	17,2	16,5	149

France	12,5	15,5	127
Grande Bretagne	9,6	2,7	192
Etats Unis	7,7	12,7	100
Chine	5,4	5,5	ND
Suède	12	9,5	123
Italie	6,6	7,3	88
Danemark	23,3	18,7	115
Canada	12,8	4,3	69
Suisse	2	0,8	16
Allemagne	-0,8	-1,3	-1
Pays Bas	6,2	5,3	97
Belgique	11,8	20	118
Japon	-2,7	-5,4	-37

Source : *The Economist*, 9 Décembre 2006

Que sait-on sur le prix des logements ?

Si nous sommes ensevelis sous une avalanche de données, souvent alarmistes, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver pour savoir exactement ce dont on parle, les termes de la comparaison, les méthodes d'observation, les traitements statistiques, la fiabilité des résultats. On lit souvent des articles sur « la hausse du prix des logements » sans que l'attention soit nécessairement attirée sur l'outillage et la méthode, ce qui explique la grande variété des chiffres qui peuvent être cités.

Il y a de bonnes raisons à cette difficulté, à la fois des raisons de fond, de portée générale, et aussi des raisons spécifiques à la France, qui tiennent à une certaine tradition de confidentialité sur les marchés fonciers et immobiliers.

La raison de fond est simple, elle trouve son origine dans le fait qu'un logement n'est pas un bien comme un autre, que le prix au mètre carré est un élément qui synthétise des données multiples qui donnent sa valeur au logement. Et la localisation intervient bien sûr ici au premier chef, avec en particulier le « profil » du quartier.

En France, la donnée de base sur le fonctionnement du marché, l'extrait d'acte notarié, établi par le notaire, ne fait pas l'objet de traitement systématique. Il reste archivé dans des dossiers –en cours d'informatisation depuis un certain- tenus par les conservations des hypothèques, dont l'accès est certes possible pour le public (il s'agit de la « publicité foncière ») mais auprès desquelles il faut une certaine ténacité pour accéder à ce que l'on cherche, à moins de nécessité professionnelle. Telle est précisément la tâche quotidienne des clercs de notaire qui vont s'assurer que le bien qu'ils envisagent de vendre est en effet la propriété de leur client et qu'il n'est pas grevé d'hypothèques.

Depuis une dizaine d'années, les notaires élaborent, sur la base du volontariat, un traitement informatique des données observées. A partir de ces données, en collaboration avec l'INSEE, est élaboré un indice trimestriel du prix des logements, donnée la plus fiable, à laquelle nous nous sommes référés dans ce qui précède. Il n'entre pas dans le cadre de cet article de détailler la méthode d'élaboration de cet indice et le modèle utilisé, mais ceux-ci appellent deux remarques. En premier lieu, la fiabilité des données et la rigueur du traitement et de la méthode d'élaboration de l'indice permettent la publication d'indices trimestriels des prix du logement depuis 1998, par type de bien, dans 296 zones, en séparant ce qui est pure évolution des prix des caractéristiques des logements vendus, en particulier leur localisation.

D'autre part, ces données sont encore récentes puisqu'elles ne sont disponibles que depuis 14 ans en région parisienne, 10 ans en province, autant dire que leur disponibilité interdit à ce stade toute analyse de long terme des phénomènes cycliques. Le caractère récent de ces données interdit en particulier d'y

intégrer le cycle très aigu -faut il le qualifier de « bulle » ?- qui s'est développé dans la deuxième moitié des années 1980. Gageons que les statisticiens des années 2020, voire 2030, pourront nous offrir une analyse robuste des mécanismes de cycle sur les marchés immobiliers...

Enfin les comparaisons internationales mettent en évidence que, à l'exception notamment des Etats Unis, de la Grande Bretagne, de la Belgique et du Danemark, les données statistiques solides sont trop récentes pour que l'on puisse développer une analyse des cycles. L'observation principale est surtout que l'on trouve des différences importantes dans les évolutions de prix. La précaution reste donc de mise dans l'analyse de ce type de données.

Faut-il s'inquiéter de cette évolution ?

La réponse à cette question est complexe et multiple.

Elle pose d'abord avec force la question de l'accès au logement pour les revenus faibles ou moyens dans un certain nombre d'agglomérations, à commencer par l'Ile de France. Il existe certes un important volet logement dans la loi de cohésion sociale, présentée par M. Borloo, promulguée le 18 Janvier 2005. Cependant, il n'est pas certain que l'ensemble des mesures prises ou envisagées soient à la hauteur du problème posé par la perte du pouvoir d'achat logement, qu'on parle en termes de prix de vente des logements ou en termes de loyer, qui finissent par subir des évolutions analogues.

Prenant le cas extrême de Paris, il faut aujourd'hui le salaire de trois mois de travail au SMIC pour pouvoir s'acheter un mètre carré d'appartement. Les banques peuvent faire surenchère de prêts à taux faibles, souvent de l'ordre de 3%, et en allonger la durée, parfois jusqu'à 30 ans, le compte n'y est pas. Cette forme d'exclusion par le fonctionnement même des marchés du logement, si elle n'est pas nouvelle, se pose aujourd'hui avec force.

Cette évolution pose également une question d'ordre économique, celle de savoir si cette surchauffe entraîne un risque macro-économique, en particulier en raison du surendettement des ménages. De ce point de vue, les diagnostics posés ne sont pas convergents, il n'existe pas d'« expertise partagée ».

Un premier point de divergence est de savoir s'il s'agit d'une « bulle », c'est à dire que le prix des logements ne serait pas expliqué par les « fondamentaux », dont il reste d'ailleurs à déterminer ce qu'ils sont et quel rôle ils jouent. L'affirmation qu'il s'agit d'une bulle conduit bien sûr à la conclusion que celle ci est appelée à éclater, que le plus tôt sera le mieux, et qu'il importe donc de prendre des « mesures » pour stopper la surchauffe, par exemple en élevant les taux d'intérêt.

Fin 2003 la plupart des commentateurs s'accordaient pour considérer que la hausse qui s'était produite depuis 1998 avait été excessive, et prévoyaient pour l'année 2004 une stabilisation, voire une correction des prix des logements. Aujourd'hui, les positions et les diagnostics divergent largement, et on ne trouve plus guère d'expert pour prendre le risque de faire des prévisions explicites. Le mode interrogatif et le point de suspension sont devenus la règle, le seul point de convergence semblant être qu'il y a « ralentissement du ralentissement de la hausse » (oui, vous avez bien lu !).

Certains points de vue sont plus alarmistes, par exemple le diagnostic de membres du Conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne qualifiant la situation actuelle des marchés immobiliers dans la zone euro de « préoccupante et préjudiciable », tandis qu'une autre étude, de l'OFCE, conclut qu'il n'existe pas de bulle mondiale, seulement des hausses excessives dans certains pays tels que l'Espagne ou la Grande Bretagne, et que « la surévaluation des prix reste limitée » en France.

De son côté, une récente étude de la Banque de France, effectuée par M. Gilles Moec, de la direction des études économiques et de la recherche, analyse de façon précise l'évolution des prix des logements et se demande si l'évolution actuelle est soutenable, en rapprochant cette évolution de celle des revenus,

des taux d'intérêt et du niveau d'endettement. S'il ne conclut pas à l'existence d'une bulle déjà formée, il souligne que le niveau d'endettement, lié aux conditions exceptionnellement favorables du crédit, est aujourd'hui porteur de risque.

Dans le même sens, Michel Mouillart (MOUILLART, 2004) conclut à l'absence de bulle mais souligne aussi les risques de la situation liés aux conséquences des conditions très avantageuses de l'octroi du crédit. Pour lui, « l'envolée des taux d'effort des accédants, l'effondrement de l'accession sociale à la propriété, et l'éviction des primo accédants des marchés convoités sont probablement plus lourds à gérer que l'éclatement d'une bulle ». Bref, il n'est pas évident de parvenir à une conclusion ferme. Il reste que cette évolution actuelle des prix du logement est préoccupante à plusieurs titres, entre autres par ses conséquences sur l'accès au logement, par sa non durabilité, par ses implications macro-économiques. Si la mesure du phénomène est imparfaite, les quelques éléments de convergence des observations conduit à tirer la sonnette d'alarme.

Mais en même temps on mesure la difficulté politique de l'intervention publique sur ces marchés, dont la santé florissante ne fait pas que des malheureux, au moins à court terme.

A l'instar d'autres marchés, tels celui de l'énergie ou celui des télécommunications, où le fonctionnement des règles de la concurrence est soumis à l'intervention d'une autorité régulatrice, on pourrait imaginer qu'un « régulateur », au delà de la seule intervention sur le secteur du logement social stricto sensu, veille au bon fonctionnement, en prix et en quantité, de l'ensemble des segments du marché pour assurer la continuité entre ces différents segments, depuis le logement d'insertion jusqu'au logement « libre ».

Relancer la politique du logement : la loi ENL

Tout ce qui précède explique la montée de la préoccupation du logement, en soulignant ce paradoxe qu'on n'a jamais autant produit de logements depuis longtemps, et pourtant les prix n'ont jamais autant augmenté. Comment expliquer cette évolution ? Comment y faire face ?

Du côté de la demande, il est permis de s'interroger sur ce que pourrait être l'évolution à moyen terme. Depuis plusieurs années, on s'était habitué, sur la foi de prévisions convergentes, en particulier à partir des travaux de l'INSEE, à considérer que le chiffre de 300 000 logements neufs par an à partir de 2005 semblait correspondre aux besoins, à partir d'un certain nombre d'hypothèses sur la démographie, l'évolution du nombre de ménages, les comportements de « desserrement », d'évolution des flux migratoires etc.

Ce consensus semble aujourd'hui largement remis en cause. L'élément le plus marquant de cette remise en cause est peut être la récente étude effectuée sous la direction du professeur Laurent Batsch, de l'Université Paris Dauphine, pour le compte du Crédit Foncier, qui vient d'être publiée par l'Observateur de l'Immobilier. Cette étude attache une attention toute particulière à des « changements sociologiques structurants » qui conduisent à un bouleversement de la demande. Un poids tout particulier est donné aux changements des modes de vie liés à l'éclatement de la cellule familiale, qui se traduirait à elle seule par un besoin nouveau de 85 000 logements par an.

En résumant à un chiffre synthétique, l'étude conclut qu'il faudrait construire 500 000 logements par an jusque 2010, puis 470 000 entre 2010 et 2020.

Gageons que cette remise en cause conduira à affiner ces analyses. Reste que les hypothèses retenues accréditent en tout cas la perspective de devoir renforcer les politiques de relance de la construction.

Sans attendre la mise en évidence de ces nouvelles perspectives, les inquiétudes sur cette évolution des marchés du logement avaient déjà conduit à mettre en œuvre une politique de relance. Cette volonté

s'est d'abord traduite dans un rapport au Sénat, d'une commission présidée par Dominique Braye, et dont le rapporteur était Thierry Repentin (Sénat, 2006), qui soulignait l'acuité de la crise immobilière, le facteur clé que constituait le blocage foncier dans la genèse de cette crise, sa dimension sociale très préoccupante, et établissait un ensemble de mesures très structurées pour y remédier. Ce rapport sénatorial a constitué le matériau initial pour construire ce qui allait devenir la loi n° 2006-872 « portant engagement national pour le logement », qui a été approuvée le 13 Juillet 2006.

Il n'entre pas ici dans notre propos de nous livrer à l'analyse de ce texte, dont la genèse a été complexe, qui a changé deux fois d'intitulé (l'intitulé initial, « propriété pour tous », traduisait une philosophie différente), et dont la préparation finale a fait passer le texte de 11 à ...112 articles, articulés autour de quatre priorités, faciliter la libération des terrains à bâtir, développer l'offre locative privée, favoriser l'accession à la propriété, encourager l'accession au logement locatif social.

Ce texte complexe n'entrera en vigueur que progressivement, un nombre important de décrets d'application sont nécessaires, et on ne peut pas exclure que le prochain gouvernement envisage d'intervenir sur cette politique. On peut d'ores et déjà souligner deux points.

Le premier concerne la très grande complexité juridique du texte, qui modifie de nombreux textes existants. La nécessité d'une simplification a déjà été prônée à plusieurs reprises, pourtant la loi ENL, si elle introduit en effet certaines mesures de simplification, apporte par ailleurs un certain nombre d'innovations juridiques qui vont incontestablement dans le sens d'une plus grande complexité, et accroîtront le risque juridique pour les opérateurs.

La deuxième remarque concerne la question de l'offre foncière, pour laquelle les éléments retenus par le Parlement, notamment en matière de fiscalité ou de planification urbaine, si certains vont dans le bon sens, sont très en retrait par rapport aux propositions du rapport Braye Repentin, en laissant en particulier la libre décision à la commune. Or, en l'absence d'obligation ou de forte incitation par des règles fiscales, on peut être assuré que nombre de maires tendront à persister dans des politiques malthusiennes d'exclusion sociale. L'appel répété aux « maires bâtisseurs » risque dès lors de ressembler à un vœu pieux.

Bibliographie

- Case, Karl and Shiller, Robert 2003, « Is there a bubble on the housing market ? An analysis », unpublished paper, *Brookings panel on economic activity*, September.
- Chauvin, Valérie et Le Bayon, Sabine, 2005, « Logement: sommets atteints? », *lettre de l'OFCE*, n° 257, 9 Février
- Cornuel, Didier, 1999, *l'hypothèse de bulle immobilière*, revue de l'OFCE, Juillet
- Mac Carthy, J and Peach, R.W., 2005, « Are home prices the next bubble? », *Federal Reserve Bank of New York economic policy review*
- Friggit, Jacques, 2001, « Prix des logements, produits financiers immobiliers et gestion des risques », *Economica*, 2001.
- Lacaze, Jean Paul, 2006, *La crise du logement en France. Les raisons de l'insuffisance quantitative de logements*, Futuribles, Mars
- Moec, Gilles, 2004, « Y a-t-il un risque de bulle immobilière en France ? », *Bulletin de la Banque de France*, n° 129, Septembre
- Mouillart, Michel et Nicolas Thouvenin, 2004, « Bulle immobilière, spéculation ou réalité ? », *L'observateur de l'immobilier*, n° 62-63, Novembre
- Revue « Actualité Juridique Droit Administratif »*, 2006, dossier « la loi engagement national pour le logement », n° 28/2006
- Revue « l'observateur de l'immobilier »*, 2006, dossier l'Europe du logement : convergences et réalités », n° 67, Février.
- Senat, 2005, « Foncier, logement : sortir de la crise », *rapport du groupe de travail sur les facteurs fonciers et immobiliers de la crise du logement*, Dominique Braye, président, et Thierry Repentin, rapporteur.
- Vranken, Edmond, 2004, « Suivre le prix des logements anciens à l'étranger », *L'observateur de l'immobilier*, n°62-63, Novembre.

L'animation touristique et culturelle, source de nouvelles aménités territoriales ?

“Paroles d’acteurs” animées par Elisabeth Dury⁷
Equipe d’accueil 2076 Habiter

Participants:

Sylvie Capron, Parc Naturel Régional Oise - Pays de France ;

Georges Antoine, Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d’Initiative de Champagne-Ardenne ;

Jacques Baudou, Rencontres Internationales de Télévision de Reims;

Yannick Fassaert, Union Régionale des Gîtes de France et du Tourisme Vert de Champagne-Ardenne, membre du CESR Champagne-Ardenne.

Frédéric Panni, Familistère de Guise ;

E. Dury : Les aménités territoriales jouent un rôle croissant. Parmi les facteurs d’attractivité du territoire, par aménité, on entend agrément, plaisir, affabilité comme critères d’attractivité des territoires venant s’ajouter à des critères plus traditionnels tels que l’emploi, le prix du foncier, etc. Ce nouveau facteur s’intègre donc à un processus de valorisation territoriale, participe d’une stratégie, d’un instrument de développement territorial à part entière et enfin, de la mise en place d’une vitrine de l’expression identitaire d’un territoire. Dans cette optique, acteurs privés et publics travaillent conjointement à la mise en lumière de ressources socioculturelles et environnementales dans les territoires pour en développer la valeur d’usage tout en les préservant. L’enjeu pour la Champagne-Ardenne et certaines régions picardes est d’autant plus réel qu’elles accusent un déficit de population.

Dans ce contexte, la problématique est simple : l’animation touristique et culturelle est-elle devenue l’espoir des territoires ? Comment évaluer l’impact d’une valorisation touristique sur le développement territorial ?

Pour G. Antoine, avant toute chose, le tourisme est un instrument qui peut aider à doter un territoire d’une image plus favorable. Selon lui, dans un territoire, « *le tourisme a ses risques comme il a ses chances* ». Il amène les habitants à prendre en compte la valorisation de leur production, de leurs produits, de leur patrimoine, (riche dans chacune des deux régions). G.Antoine met en garde contre la tentation de ne cibler que les animations touristique et culturelle les plus rentables au risque d’oublier

⁷ Doctorante de l’équipe d’accueil 2076 Habiter de l’Université de Reims-Champagne-Ardenne.

que le but du tourisme c’est aussi l’aménagement du territoire : *si l’on ne rapproche pas aménagement du territoire, participation des populations et environnement, de l’activité économique, on passe à côté*. Cette rentabilité se mesure par le nombre de nuitées relevées dans les hôtels, les campings et les résidences secondaires. Pour G. Antoine, c’est le seul chiffre valable et utilisé à l’échelle mondiale, le touriste étant défini comme « une personne qui se déplace hors de chez elle au moins pour une nuitée ». Néanmoins, d’autres aspects peuvent être pris en compte comme le nombre de visiteurs dans un édifice, le taux de remplissage des hôtels, etc. Or, constate-t-il, la Champagne-Ardenne se caractérise par le regroupement de ses infrastructures hôtelières dans certains secteurs, ce qui donne une idée de l’impact du tourisme sur le territoire au point que certains secteurs vivent plus du tourisme que de l’activité normale. Certes, l’attrait de Reims est lié à l’image du champagne mais le rôle des structures d’accueil (offices de tourisme notamment) est de dispatcher les touristes dans toute la région. L’esprit régional est important. Notamment pour la Champagne-Ardenne et la Picardie, « l’analyse de l’existant est une phase importante dans le développement touristique ».

J. Badou peut témoigner de la capacité d’entraînement d’un événement éphémère mais annuel, tel que les Rencontres Internationales de la Télévision de Reims, sur le territoire rémois. Lors de leur création, les RTIV étaient le seul festival de télévision en France face à 220 festivals de cinéma. En raison de la mauvaise réputation de la télévision, la pouvait paraître ambitieuse, voire incongrue. « Vingt ans après, dans le domaine de l’audiovisuel, les événements culturels en France aujourd’hui ne sont plus les films mais les séries télévisées... On s’aperçoit qu’en France il y a eu un déplacement culturel très important ces dernières années. Aujourd’hui, pour les RITV, le but est double : participer à la construction d’une image de marque de la ville qui investit dans le festival (échos dans la presse internationale) et mesurer la portée du festival à travers la diffusion sur les chaînes françaises des productions internationales (Inde, Chine) sélectionnées au préalable à Reims. La comparaison avec d’autres festivals (BD à Angoulême) prouve que la spécificité de ce type de manifestation permet aux villes d’accueillir un type de public qui se déplace spécialement pour le festival. E. Dury s’interroge : Reims est-elle un territoire prétexte pour les RTIV ou bien les RITV sont-elles un prétexte pour ce territoire ? Pour J. Baudou, la réponse est claire. La ville de Reims a été bien inspirée de choisir il y a vingt ans le territoire de la télévision avec pas mal d’anticipation au lieu du territoire du cinéma.

Pour S. Capron, la problématique se pose à propos du jeune PNR de l’Oise-Pays de France (2 ans d’existence) dont la particularité est de se déployer à la fois sur la Picardie (44 communes dans l’Oise) et l’Île de France (15 communes dans le Val d’Oise) : un territoire administrativement picard et francilien mais économiquement et culturellement complètement francilien. Ici, l’animation touristique n’est pas un facteur d’attractivité premier face à la proximité de Paris et de Roissy (à 10 minutes de Senlis). Ce territoire, contrairement à ceux déjà évoqués, n’est donc pas en quête d’attractivité mais *souffre de trop d’attractivité*. L’enjeu est donc la gestion de cette attractivité au service du développement territorial. Le tourisme d’affaires, facteur de richesses et de développement économique (une dizaine de centres de séminaire) dont l’implantation tient autant à la proximité de Roissy qu’à la notoriété et à qualité du cadre de vie (20 000 ha de forêts, sites historiques et culturels majeurs) peut y contribuer. D’autre part, sur ce territoire, l’activité de loisirs prime sur l’activité touristique : *les 6 millions de visiteurs dans les forêts ne sont pas source de richesses ou de retombées économiques pour le territoire*. Pour le PNR, l’objectif est double : organiser la fréquentation de sorte à préserver patrimoine naturel et allonger la durée des séjours pour susciter des retombées économiques.

Y. Fassaert se présente comme *entrepreneur agricole et entrepreneur touristique*. Il propose de décliner sa réflexion autour de trois points : le marché, les consommateurs, les acteurs. Le marché est en forte expansion en 25 ans, le nombre de touristes est passé de 320 millions à 750 millions, la part du marché français étant de 10%, la barre des 100 millions de touristes devrait être franchie en 2015-2020. Le consommateur c’est-à-dire le touriste, est *décomplexé, imprévisible, insaisissable*. Acteurs et territoire vont devoir réagir rapidement, mettre en place *une veille touristique, économique et culturelle*,

s'organiser en réseau (surtout les porteurs de projet), continuer à travailler sur la commercialisation, et surtout favoriser l'innovation dans les NAUTIC (nouvelles applications et utilisation des techniques d'information et de commercialisation). Il importe de créer des *passerelles* entre le monde de la culture et le monde du tourisme et ce quelles que soient *les chapelles* en Picardie et Champagne-Ardenne. Ceci permettra *la visibilité auprès des internautes*. Enfin, il faut vraiment travailler avec la population locale pour attirer les touristes.

F. Panni commence par souligner la singularité du Familistère qui place la problématique dans la perspective de la conservation du patrimoine. Une cité complète s'élève en marge de la manufacture Godin, théâtre d'une expérimentation sociale remarquable. Ce n'est ni une friche industrielle, ni une friche sociale. On vit aujourd'hui au familistère, on travaille toujours dans la manufacture. Si le familistère n'est pas totalement intégré à la ville de Guise (env. 6000 habitants), il est néanmoins l'objet d'usages multiples par les habitants des environs. Le programme de réhabilitation et d'aménagement de l'intégralité du site lancé en 2000 est un pari : *créer une attractivité sur un territoire qui cumule les handicaps*. Nous sommes en Picardie, pas dans la Picardie de l'Oise, pas dans la Picardie de l'Ile de France, aux confins de l'Aisne et de Nord, dans une petite ville en Thiérache, loin des axes de circulation.

L'objet familistère est un patrimoine aride, qui ne se conquiert pas facilement par le visiteur. C'est un lieu en partie privé, d'où la difficulté d'y mener un programme public. Enfin, c'est un pari parce qu'on mise sur l'attractivité d'un lieu réaménagé qui n'est pas tout à fait représentatif de son territoire. L'originalité consiste ici à développer l'attractivité d'un lieu patrimonial qui est *une comète* dans le territoire de la Picardie.

E. Dury rappelle que touristes et habitants se rencontrent dans le même espace. Par conséquent, les processus de valorisation touristiques doivent tenir compte de leurs intérêts et aspirations. Il semble d'ailleurs que les populations locales soient désireuses d'être de plus en plus impliquées dans la gestion de leur territoire : Comment ont été mises en place des stratégies d'implication *des populations locales* ?

Pour le Familistère le contact avec les populations locales est permanent : les écoles du Familistère sont des écoles municipales, le théâtre du Familistère est le seul lieu de spectacle de Guise, le jardin public du Familistère est le jardin public de Guise... Ce " palais social " continue à jouer son rôle initial mais, désormais, cette fois pour l'ensemble des habitants. Les responsables du programme d'aménagement veillent à ce qu'il se fasse au moins autant au bénéfice des populations locales qu'aux visiteurs venus de l'extérieur, par la mixité des usages. Pour Y. Fassaert, il faut travailler dans l'esprit des démarches de pays : une forme de gouvernance a été mise en place, regroupant la vie associative, les acteurs privés, les collectivités pour que tous se connaissent et apprennent à travailler ensemble sur des projets. On pourrait également travailler sur le caractère fédérateur du fleurissement qui satisfait à la fierté locale tout en flattant l'œil du touriste. En la matière, la Champagne-Ardenne se distingue. G. Antoine confirme que certains sites sont en effet difficiles à faire comprendre, d'où la nécessité de les animer et d'impliquer les populations locales pour les valoriser et les protéger. On pourrait parler de tourisme participatif. Pour S. Capron, il faut néanmoins être conscient des conflits qui peuvent survenir entre les populations locales et les souhaits des collectivités (promotion touristique) d'une part, et entre population locales et touristes d'autre part. Certains élus vont même jusqu'à se demander pourquoi développer le tourisme ? D'autres élus y voient un potentiel de développement et jouent la carte du tourisme. Au PNR, lors de la mise en place du schéma d'accueil du public dans les espaces naturels, des groupes de travail ont interrogé la population locale pour identifier ses besoins. Les pistes cyclables seront réalisées sur le même mode. En outre, le rôle social du PNR en matière d'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel vise les populations environnantes et les zones urbaines à proximité (bassin de Creil).

Y.Fassaert pense qu'il faut savoir écouter les populations locales mais aussi savoir les bousculer. Par

exemple, sur le lac du Der, les pêcheurs doivent accepter de partager leur espace de loisirs avec des activités nautiques. J. Bardou indique que le pôle d’animation culturelle des RITV n’oublie pas les populations locales : elle s’adresse au public scolaire, aux centres sociaux et à l’ensemble des acteurs socioculturels. Très simplement, il s’agit de mettre les professionnels de la télévision (acteurs, scénaristes, producteurs) face à un public.

E. Dury oriente les débats vers le marketing territorial : Est-il utile ? Y.Fassaert répond droit au but : *en quatre ans la vente de guides des gîtes de France a baissé de 70%*. Si la Champagne-Ardenne n’est pas mentionnée sur le site France-guide.com, site institutionnel du Ministère du Tourisme, avec possibilité de réservation en temps réel, *on perd des marchés, on perd des emplois*. Aujourd’hui, les Ardennes enregistrent 40% des réservations de gîtes en ligne (paiement par carte bancaire en ligne) après que 70% des premiers contacts se sont faits par le web. La centralisation des informations (de la réservation d’un hébergement à l’achat d’un billet d’entrée pour un match de foot) grâce au travail des tous les acteurs (ORCA, Comité Régional du Tourisme...) est la condition de la satisfaction de l’internaute. C’est ce vers quoi il faut tendre et, pour illustrer cette tendance forte, 37 % des Français sont partis grâce à Internet soit une augmentation de 45% entre 2004 et 2005.

Pour en revenir à la question initiale : « mettez-vous en valeur davantage le contenu ou le contenant, le type d’activité proposé ou lieu qui l’accueille ? » demande E. Dury. G. Antoine rectifie : « seul l’événement fait vivre un site ». La prise en compte du public est indispensable. Par exemple, les amateurs de châteaux viendront toujours, le grand public attend un événement pour visiter un château. A ce sujet, E.Dury demande quel est l’impact de la journée du 1^{er} mai organisée tous les ans au Familistère. Pour F. Panni, la question du choix entre contenu et contenant ne se pose jamais : « il est hors de question qu’elle se pose ». Tout ce qui se fait au Familistère a un sens vis-à-vis de ce lieu et de ce qu’il signifie aujourd’hui. Un des bons exemples de la relation contenu/contenant est la célébration du 1^{er} mai car « la Fête du Travail s’invente au Familistère de Guise dès 1867 au moins 25 ans avant qu’elle ne se formalise à l’échelle nationale et internationale. Ce 1er mai dans l’histoire du Familistère, était un moment de fête et un moment de représentation à elle-même et à autrui du succès de cette société familistérienne ». Aujourd’hui, il s’agit de mélanger fête populaire, audace, débat sur la société et découverte du lieu. Nombreux sont ceux qui découvrent le Familistère à cette occasion.

La compétitivité agricole et agro-industrielle face aux modifications de la PAC

Joseph Garnotel⁸

Directeur de la société *Le Labyrinthe* (consulting et édition).

Politiques agricoles et traités commerciaux

Une véritable révolution est intervenue dans le soutien aux agriculteurs, depuis la PAC originelle jusqu'aux grandes réformes de 1992 (réforme Mac Sharry), 1999 (Agenda 2000) et 2003 (Accord de Luxembourg). Certains auteurs n'hésitent pas à dire qu'il y a deux PAC successives qui se tournent le dos.

Le mode de soutien de la production agricole dans l'Europe des Six, tel que les fondateurs l'avaient créé, était un soutien par les prix supporté par les consommateurs européens. Les prix mondiaux des matières premières agricoles (grains, sucre, lait, viande bovine) étaient en général très bas et fluctuants, et comme les producteurs européens supportaient des prix de revient plus élevés, des prix garantis leurs étaient réservés à l'intérieur de nos frontières. Pour garantir ces prix, il fallait maîtriser les importations par des taxes d'importation, des prélèvements variables. De l'autre côté, lorsqu'il s'agissait d'exporter les produits payés chers à l'intérieur des frontières de l'Europe et de les porter sur un marché mondial déprécié, il fallait bien sûr subventionner ces exportations, à l'aide de ce qu'on appelait alors les restitutions. Nous avons un système parfaitement protectionniste et on se demande d'ailleurs comment, à l'époque, les Américains ou d'autres partenaires ont pu l'accepter. En réalité, personne ne pariait alors sur un développement fulgurant de l'agriculture européenne.

Les réformes successives de la PAC, entreprises sous la pression internationale, ont consisté à basculer progressivement vers un soutien par les aides directes, inspiré par le régime des *deficiency payments*, chers aux politiques agricoles de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Les prix garantis européens ont été dévalués sinon démantelés, pour tendre vers les cours mondiaux des commodités agricoles.

⁸ Ingénieur en agriculture et docteur en économie, Joseph Garnotel a été directeur de la FDSEA de la Marne puis cadre de la direction nationale de la FNSEA. Depuis 2005, il est consultant en entreprise.

Témoin attentif des évolutions du monde agricole et agro-industriel, Joseph Garnotel a publié plusieurs ouvrages qui ont fait date sur le sujet: *L'ascension d'une grande agriculture, Champagne pouilleuse-Champagne crayeuse* (1985); *Agriculture et agroalimentaire en Champagne-Ardenne* (1991). Son prochain ouvrage, *Champagnes au pluriel*, paraîtra en septembre 2006.

Joseph Garnotel est chargé d'enseignement à l'IATEUR et membre de l'Académie d'agriculture de France.

Conjointement, les tarifs douaniers furent partiellement désarmés, tandis que les subventions aux exportations subissaient un sort identique. De la sorte, l'accès au marché européen s'est trouvé renforcé, et l'Union européenne a renoncé à une part du dumping agricole que le monde entier lui reprochait. Ce schéma n'était viable qu'à la condition de doter les agriculteurs européens d'*aides compensatoires à la baisse de prix*.

L'autre fait marquant des années 1980 et 1990 est la montée en puissance du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) puis de l'OMC (Organisation mondiale du commerce). Le grand débat, aujourd'hui dans le cadre du cycle de Doha, porte à nouveau sur l'agriculture. La protection douanière, le subventionnement des exportations et la nature des aides à la production agricole constituent les enjeux principaux de la négociation multilatérale. L'Union européenne a d'ores et déjà renoncé à soutenir ses exportations, d'ici à 2013. Restent les questions liées à l'accès au marché et aux aides directes.

A la suite des Etats-Unis, l'Union Européenne a tenté de sauvegarder les aides directes dédiées à son agriculture en les rendant moins *distorsives*, par le biais du **découplage**. A leur création, les aides directes étaient proportionnelles soit à la surface cultivée soit à la taille du cheptel. Depuis 2005, année de la mise en œuvre de l'accord de Luxembourg, chaque agriculteur européen reçoit une aide forfaitaire baptisée DPU, quel que soit le choix de ses productions. Ce droit à paiement unique (DPU) n'est pas à proprement parler un droit à produire comme le sont les quotas laitiers ou betteraviers, c'est plutôt un droit de tirage sur des crédits publics. C'est en même temps, pour son bénéficiaire, une rente de situation appréciable. Les références historiques sur lesquelles reposent les DPU posent un problème de l'équité. De plus, ces droits sont marchands et tout agriculteur peut les vendre ; il y aura donc dans chaque pays de l'Union Européenne un marché des droits qui sera sans doute très *juteux* car ces droits sont générateurs de ressources financières.

Le découplage total ou partiel des aides introduit dans la PAC réformée de 2003 entend inciter les agriculteurs à renouer avec les signaux du marché. Mais les vertus du marché étant équivoques, en agriculture surtout, le Conseil, sur proposition de la Commission européenne assortit ce mécanisme de deux mesures correctives :

- Le premier élément est **la conditionnalité des aides**. Depuis 1999 et l'accord de Berlin, on assujettit les agriculteurs bénéficiaires d'aides directes, à un certain nombre d'obligations environnementales. Cette conditionnalité a été élargie en 2003 à la sécurité sanitaire de la production et à la santé humaine et animale. Ainsi, tout agriculteur qui dérogerait aux bonnes pratiques agricoles, codifiées par les états membres, se verrait priver de tout ou partie de son aide, ce qui représente une sanction lourde. Bien que certains lobbies agricoles se soient évertués à vider ce principe de sa substance, celui-ci s'imposera avec le temps.
- Le second élément a trait à ce qu'on appelle le Deuxième pilier de la PAC. Le Premier pilier de la PAC englobe tout ce qui concourt au soutien des marchés et au soutien des revenus, et l'Europe a longtemps oublié de s'intéresser à l'environnement d'une manière générale, aux paysages et aux territoires. Elle a comblé cette lacune en créant un second pilier dédié au **développement rural**. Aujourd'hui, celui-ci est doté de la portion congrue du budget agricole. Par contre, la réforme en cours institue une modulation des aides visant à transférer des crédits du Premier vers le Deuxième pilier de la PAC, au bénéfice des actions de développement rural et des mesures agro-environnementales.

Les réformes à venir prendront en compte les élargissements de l'Union Européenne, récents voire à venir (Balkans, Turquie...). L'autre sujet épineux est le cadre budgétaire. En Europe, on a la chance d'avoir une programmation budgétaire pluriannuelle, contrairement à la pratique budgétaire des états membres. Le dernier *paquet budgétaire* couvrait la période 2000 à 2006. Pour la période 2007-2013, le financement du Premier pilier de la PAC, de loin le plus dépensier, son financement a été assuré jusqu'à 2013 grâce à un accord franco-allemand. Cependant, l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie devant se faire dans cette enveloppe, on assistera à une érosion des aides en France comme dans d'autres anciens Etats membres. C'est pour 2014-2020 que l'on attend des bouleversements importants sur un plan communautaire pour l'agriculture. On peut penser que l'Union Européenne financera plus largement le développement rural au détriment du soutien aux marchés et aux revenus. Dans ce cas, les états membres devraient prendre le relais du budget communautaire, ce qui signifie une renationalisation de la PAC. La France, premier bénéficiaire de la PAC, redoute évidemment cette alternative et tentera de l'éviter.

A côté des évolutions budgétaires, il y a fort à parier que la PAC poursuivra son *verdissement*, soit de façon coercitive, par exemple en durcissant le régime de la conditionnalité des aides, soit de façon incitative, en invitant les agriculteurs à s'inscrire dans des démarches de développement durable.

Champagne-Ardenne/Picardie

Ces deux régions constituent un bassin de production agricole très important et qui peut se prêter à l'agro-industrie, c'est-à-dire aux usages non alimentaires des agro ressources (voir les articles de Thierry Dardart et Vincent Steinmetz). Ces deux régions représentent 10% de l'espace agricole français, 13% des terres arables, 17% du colza dont l'huile fournit un biodiesel, 19% des céréales à paille et 57% des betteraves avec lesquelles on fabrique de l'éthanol.

Les atouts importants de cet espace, fief important de la production et de la productivité agricole, ne doivent pas occulter ses faiblesses:

La première faiblesse est son exposition au risque environnemental. Nous sommes en présence d'une agriculture intensive, utilisant largement la fertilisation minérale et la protection phytosanitaire. Ces deux régions *trustent* respectivement 16 et 13% des consommations françaises d'azote et de pesticides. Il s'agit également de régions fortement anthropisées où l'activité agricole investit une part élevée du territoire, ce qui rend plus aléatoire la préservation de ressources naturelles telle que l'eau ou la biodiversité. A contrario, les besoins d'irrigation sont plus faibles qu'à l'échelle de la France entière, à l'exception de quelques productions comme les légumes industriels ou la pomme de terre.

La seconde faiblesse tient à la structure de son industrie agroalimentaire, souvent surévaluée. Certes, la Champagne-Ardenne et la Picardie disposent d'industries agroalimentaires solidement établies. Cependant, ce constat doit être relativisé sur deux points : d'une part, en Champagne Ardenne, lorsqu'on soustrait du secteur des IAA la champagnisation, le tableau devient moins avantageux, surtout si les indicateurs analysés passent du chiffre d'affaires à l'excédent brut d'exploitation. D'autre part, dans les deux régions dominent les industries de première transformation (sucrierie, meunerie, malterie...), dont la rentabilité est moindre que celle des entreprises pratiquant une transformation agroalimentaire plus élaborée (cf article J.L. Girard). Des marges de manœuvre existent, s'agissant du développement de l'agroalimentaire.

L'essor des agro-industries, spécialisées dans le *non food*, aurait l'avantage de densifier le tissu industriel de la Champagne-Ardenne et de la Picardie. Ces dernières ont d'ailleurs saisi l'opportunité qui se présentait à elles puisqu'elles figurent au premier rang français des cultures non alimentaires. Ces initiatives leur ont valu d'être labellisées comme pôle de compétitivité.

In fine, le grand bassin de production que dessinent la Picardie et la Champagne-Ardenne, recèle de fortes potentialités agricoles et industrielles. Mais celles-ci ne pourront être pleinement exprimées que si l'on conjugue **agriculture productive** avec **agriculture propre**. De surcroît, ces régions qui ont bâti leur prospérité agricole sur une PAC très généreuse devront faire, dans l'avenir, avec des soutiens publics en réduction.

Les stratégies territoriales des firmes, exemple des multinationales de l'agroalimentaire et de l'automobile

Jean-Louis Girard⁹

Professeur d'économie à l'Université de Picardie Jules-Verne.

Au début des années 2000, la Mission Interministérielle et Interrégionale d'Aménagement du Territoire pour le Bassin parisien (MIIAT-BP) a initié une réflexion prospective sur le développement de ce dernier. Parmi les hypothèses retenues figurait que l'intensité des relations radiales entre le pourtour du Bassin parisien et le bassin lui-même pouvaient venir limiter ce développement ; il était donc nécessaire de repérer les compétences en région qui pourraient servir de base à l'intensification de relations non-radiales.

Laboratoire d'économie picard, le CRISEA s'est vu confier la mission de dresser une typologie des zones d'emploi du grand Bassin parisien afin de repérer celles d'entre-elles qui pourraient présenter des similitudes ou des complémentarités au regard de leurs qualifications d'emploi (Girard, Pallois, 2002)

Une analyse dynamique, territoriale et industrialiste

Le cahier des charges d'une telle typologie présentait cependant plusieurs caractéristiques importantes.

Des évolutions des trajectoires d'emploi fortement déterminées par l'évolution des exigences de valorisation des groupes industriels

Des contraintes de valorisation qui changent...

En premier lieu, l'interprétation de l'évolution des structures d'emploi spatialisées devait tenir compte de l'évolution des stratégies mises en œuvre dans les grands groupes industriels ; en effet, à l'échelle locale, l'évolution de ces structures dépend grandement de ces mutations.

⁹ Maître de Conférences en économie à l'Université de Picardie Jules Verne, Jean-Louis Girard est responsable du Master TOUS (Territoires, Organisations, Urbains et Solidarités). Parallèlement, il est consultant économiste à APEX, cabinet d'expertise comptable spécialisé dans l'agroalimentaire.

Après une thèse de doctorat sur l'articulation entre la ville et le territoire à partir d'une analyse de l'évolution des structures d'emploi sectorielles à des échelles géographiques fines, Jean-Louis Girard continue de développer une base de données dynamique (OATES) créée à cette occasion qui se redéploie actuellement vers l'international (Brésil).

Il a participé aux travaux de la MIIAT-BP dont les résultats sont publiés à la Documentation Française.

Ceci peut être illustré par les effets locaux produits par les nouvelles exigences de valorisation. Ainsi, l'évolution de la gouvernance d'entreprise liée aux contraintes de valorisation tend à distinguer de plus en plus fortement les centres de profit des centres de coûts.

Dans l'organisation antérieure, chaque unité disposait d'une assez grande autonomie pour autant que la valeur produite – résultant schématiquement de la différence entre le chiffre d'affaires et les charges – remonte vers la holding.

Dans la nouvelle organisation, la réalisation du chiffre d'affaires et la formation des coûts de production sont séparées : seule la holding vend les marchandises achetées à prix de cession aux unités de production. Ces prix de cession sont fondamentalement des coûts de production budgétés, c'est-à-dire déterminés *ex ante* par la holding sur la base d'un budget que les unités de production doivent respecter sous peine d'être sanctionnées. En d'autres termes, la holding maximise les recettes et apparaît ainsi productrice de profit, alors que les unités de production sont pressées de minimiser leurs coûts.

... et qui pèsent sur les économies locales

Cette minimisation des coûts conduit à expurger des unités de production tout ce qui n'est pas directement du ressort du site ou directement productif. Ainsi, bon nombre de services annexes sont externalisés : cela va de la maintenance, la restauration, le gardiennage... à la paie, l'informatique, voire aux ressources humaines. L'unité de production se contracte donc : alors qu'elle se concentre sur son cœur de métier (minimiser les coûts), ses salariés sont amenés à se concentrer aussi sur leur cœur de métier (produire). Les structures d'emploi locales peuvent alors se trouver modifiées de manière évidente si l'externalisation se résout en une délocalisation, mais aussi d'autres façons plus subtiles, notamment en affectant la polyvalence salariale.

Ces délocalisations peuvent rechercher des coûts – au premier rang desquels les coûts salariaux – moindres, mais aussi une efficacité supérieure. En effet, dans la mesure où les moyens de télécommunication (technologies de l'information et de la communication, TIC) se développent, il est dorénavant possible de contrôler à distance un certain nombre de processus industriels au sens large. Ceci permet non pas – comme on l'a longtemps cru – de produire n'importe où, mais de produire là où l'on veut, ce qui est sensiblement différent. De cette manière, des zones peuvent concentrer des qualifications, compétences et fonctions spécifiques comme, par exemple, le tertiaire supérieur des "villes globales".

L'originalité de la méthode : une analyse factorielle dynamique territorialisée

Secondement, il convenait de tenir compte de la dynamique des zones d'emploi et d'établir une typologie davantage en fonction de l'évolution des qualifications d'emploi que de leur importance à un moment donné ; ces contraintes ont conditionné à la fois l'approche retenue (analyse des trajectoires d'emploi), la méthode statistique utilisée (analyse conjointe de tableau – méthode Statis) et les données traitées.

Ainsi, en dépit de son abandon par l'INSEE, nous avons dû recourir à l'Enquête sur la Structure des Emplois (ESE), les Déclarations Annuelles des Données Sociales (DADS) ne présentant par encore un recul suffisant au moment de l'étude. L'ESE permettait en revanche de suivre de 1984 à 1998 la part de chaque qualification d'emploi, par secteur d'activité, pour chacune des 365 zones d'emploi françaises, ce qui décrit des trajectoires d'emploi.

Ces données ont été traitées à l'aide d'une analyse factorielle dynamique. Comme analyse factorielle, elle consiste à présenter le nuage de points des données de manière optimale, c'est-à-dire sous l'angle permettant de "voir ce qu'il y a à voir" : le nuage de points est ainsi vu dans ses dimensions les plus grandes. Comme analyse dynamique, elle permet de voir comment le nuage de points se déforme dans le

temps, et quels sont les individus et les variables responsables de ces modifications.

On peut ainsi voir une photographie du phénomène d'ensemble (graphiques dits des "points compromis") et le film de l'évolution de ce phénomène.

Enfin, la typologie permet de voir comment, par rapport à un comportement moyen annuel, se structurent les différentes zones d'emploi.

Les résultats : une répartition accrue des fonctions sectorielles dans les zones d'emploi

L'examen des résultats de l'analyse statistique vient en grande partie confirmer nos hypothèses : les nouvelles contraintes de valorisation qui s'imposent aux groupes structurent fortement les espaces économiques.

D'une vision statique dans laquelle domine la grande entreprise relativement moins qualifiée...

La vision statique obtenue par l'examen des points compromis fait apparaître une double architecture :

- La première est relative à la taille des entreprises : plus les entreprises sont grandes plus, généralement, la structure d'emploi comporte une part importante de qualifications faibles ; cela s'explique en partie – mais seulement en partie – par construction : le nombre de cadres par exemple n'évolue pas de manière totalement proportionnelle au nombre d'ouvriers ;
- spatialement, il se dessine aussi une architecture qui montre une spécialisation localement forte dans certains segments du processus de production : ainsi, dans l'agroalimentaire, les zones d'emploi situées au Nord de Paris semblent plus fréquemment recourir à des structures d'emploi relativement plus qualifiées ; en revanche, dans l'industrie automobile, cela paraît être le cas des zones d'emploi situées davantage sur le pourtour de la région parisienne.

...à une vision dynamique plus nuancée

La lecture dynamique permet dans chacune de ces industries de mettre en évidence des ruptures dans l'évolution de leur architecture : entre 1884 et 1987 pour les industries agroalimentaires, entre 1996 et 1997 pour l'industrie automobile.

D'amplitudes différentes, ces ruptures présentent une caractéristique commune : une répartition relativement moins favorable (en termes de niveaux de qualification et par rapport au niveau moyen de qualification du secteur de l'année considérée) pour de nombreuses zones d'emploi. Entendons-nous bien : cela ne signifie pas obligatoirement – loin s'en faut ! – que le niveau de qualification a baissé dans chacune de ces industries. Mais bien souvent, la répartition spatiale de des qualifications a subi de profondes modifications, aboutissant à une baisse relative (i.e. compte tenu de l'évolution de la structure d'emploi du secteur) des qualifications dans de nombreuses zones d'emploi.

Les explications de ces phénomènes se trouvent dans l'évolution des contraintes de valorisation évoquées plus haut. Par exemple, dans l'industrie automobile, d'importantes restructurations ont eu lieu à cette époque :

- introduction de l'automatisation, de la robotisation, recentrage sur le cœur de métier (assemblage en particulier) ;
- délestage de bon nombre d'autres fonctions (forge et fonderie, mécanique, équipement, études hors conception ingénierie, etc.) ;
- recourt à la sous-traitance (notamment chez Renault alors que Peugeot a privilégié une politique de filialisation) ;
- concentration des activités d'ingénierie (à Guyancourt par exemple).

En guise de conclusion : vers des "Ensembles industriels" ?

On objectera que les qualifications perdues dans une industrie se retrouvent dans une autre, ce qui est parfois vrai. Cependant, dans le cas des délocalisations – fussent-elles en direction d'autres zones nationales – ces qualifications sont localement perdues, avec un impact fort sur le tissu économique et social.

D'autre part, l'articulation et l'évolution des trajectoires d'emploi sectorielles ne se font pas au hasard. On a pu ailleurs proposer la notion d'"Ensembles industriels" pour décrire cela, en montrant que le nombre de configurations concrètes était assez limité. Comprendre les forces à l'œuvre est alors très important, car ce qui est en jeu, au final, ce sont bien les relations qu'entretiennent les entreprises et les territoires, avec leurs conséquences sur la société des hommes. A ce titre, l'évolution des hiérarchies territoriales – que dévoile le passage d'une spécialisation sectorielle à une spécialisation fonctionnelle – semble actuellement en être un élément majeur.

Bibliographie :

- Benko G., Liptiez A., 2000, *Géographie socio-économique ou économie géographique ?*, La richesse des régions – la nouvelle géographie socio-économique, PUF, Economie en liberté.
- Girard J.-L., 2001, *Construction urbaine et territoriale – Les apports de la théorie des actifs à l'analyse du travail*, dans *"Le capitalisme chemin faisant*, L'harmattan.
- Colletis G., Rychen F., 2004, *Entreprises et territoire : proximités et développement local*, in *Économie de proximité*, Pecqueur B., Zimmermann J.B. (dir.), Lavoisier.
- Dupuy C. et Burmeister A., 2003, *Introduction*, in. *Entreprises et territoires - les nouveaux enjeux de la proximité*, Claude Dupuy et Antje Burmeister (dir.), La documentation française.
- Girard J.-L., 1999. *De la théorie des actifs à l'économie factorielle : travail et économie marchande dans l'économie urbaine*, thèse de doctorat, 21 janvier 1999, Amiens.
- Girard J.-L. & Palloix Ch., 2002, *Evolution des structures d'emplois des Ensembles Industriels dans le Bassin parisien (1984-1998)*, dans Rapport du groupe de pilotage Bassin Parisien, *Le Bassin parisien. Contribution de l'Etat à de nouveaux enjeux interrégionaux. Aménager la France de 2002*, La Documentation Française.
- Girard J.-L. & Palloix Ch., 2002, *Groupes multinationaux et nouvelles donnes industrielles territoriales (1984-2001) - Une analyse en termes d'ensembles industriels*, XXXVIIIème Colloque annuel de l'ASRDLF *Tendances spatiales contemporaines et leur impact sur l'avenir des régions ou la diversification régionale à l'épreuve des faits*, Trois-Rivières, 21-23 Août 2002
- Lavit C., 1988. *Analyse conjointe de tableaux quantitatifs*, Masson, Paris.

Leloup F., Moyart L., Pecqueur B., 2004, *La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale?*, 4èmes journées de la proximité "Proximité, réseaux et coordination", Marseille, 17 et 18 Juin 2004.

Porter M. E., 2000, *Location, Competition, and Economic Development: Local Clusters in a Global Economy*, Economic Development Quarterly, vol. 14, n°. 1.

Rallet A., Torre A. (eds), 2006, *Quelles proximités pour innover ?*, L'Harmattan, Collection Géographies en Liberté, Paris.

Torre A., Rallet A., 2005, *Proximity and localization*, Regional Studies, vol. 39, n° 1.

Sassen S., 1996, *La ville globale*, Descartes et Cie, Paris.

Figure 1: Typologie des points compromis des IAA par taille

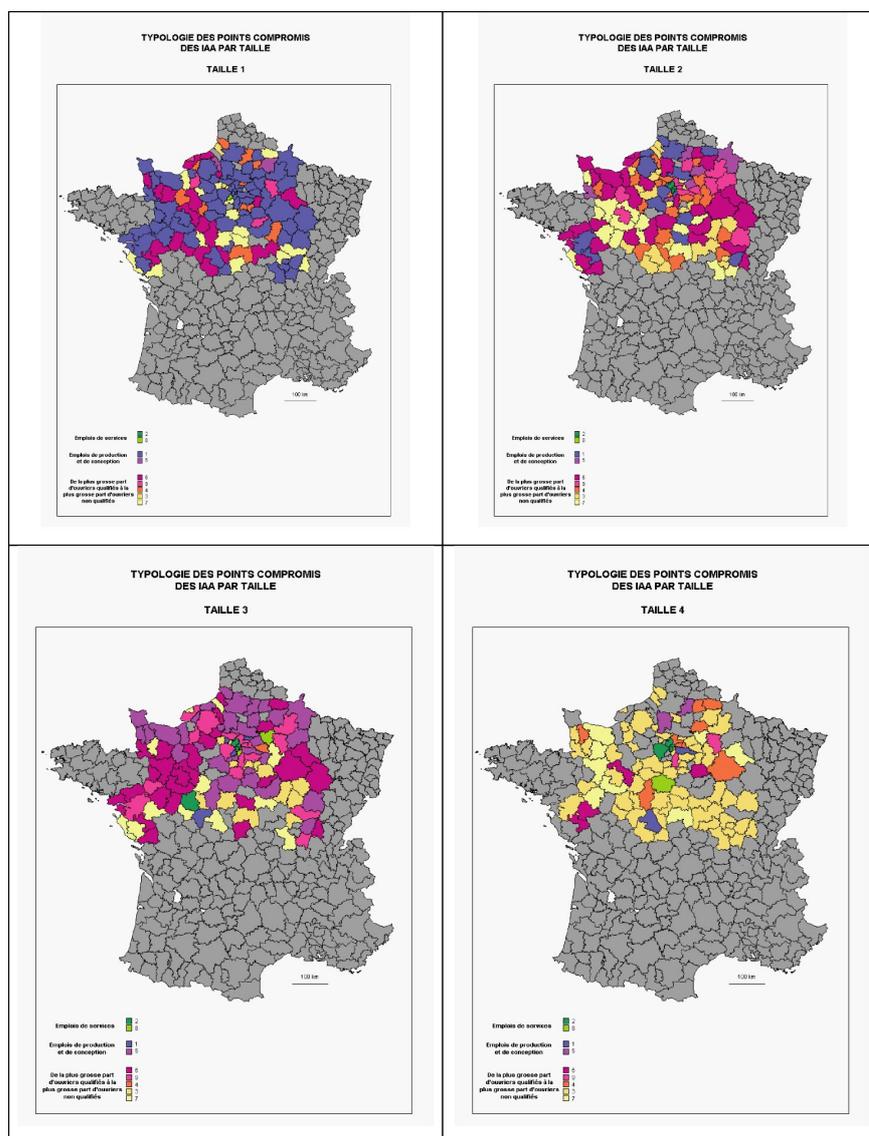


Figure 2: Typologie des points compromis de l'industrie automobile par taille

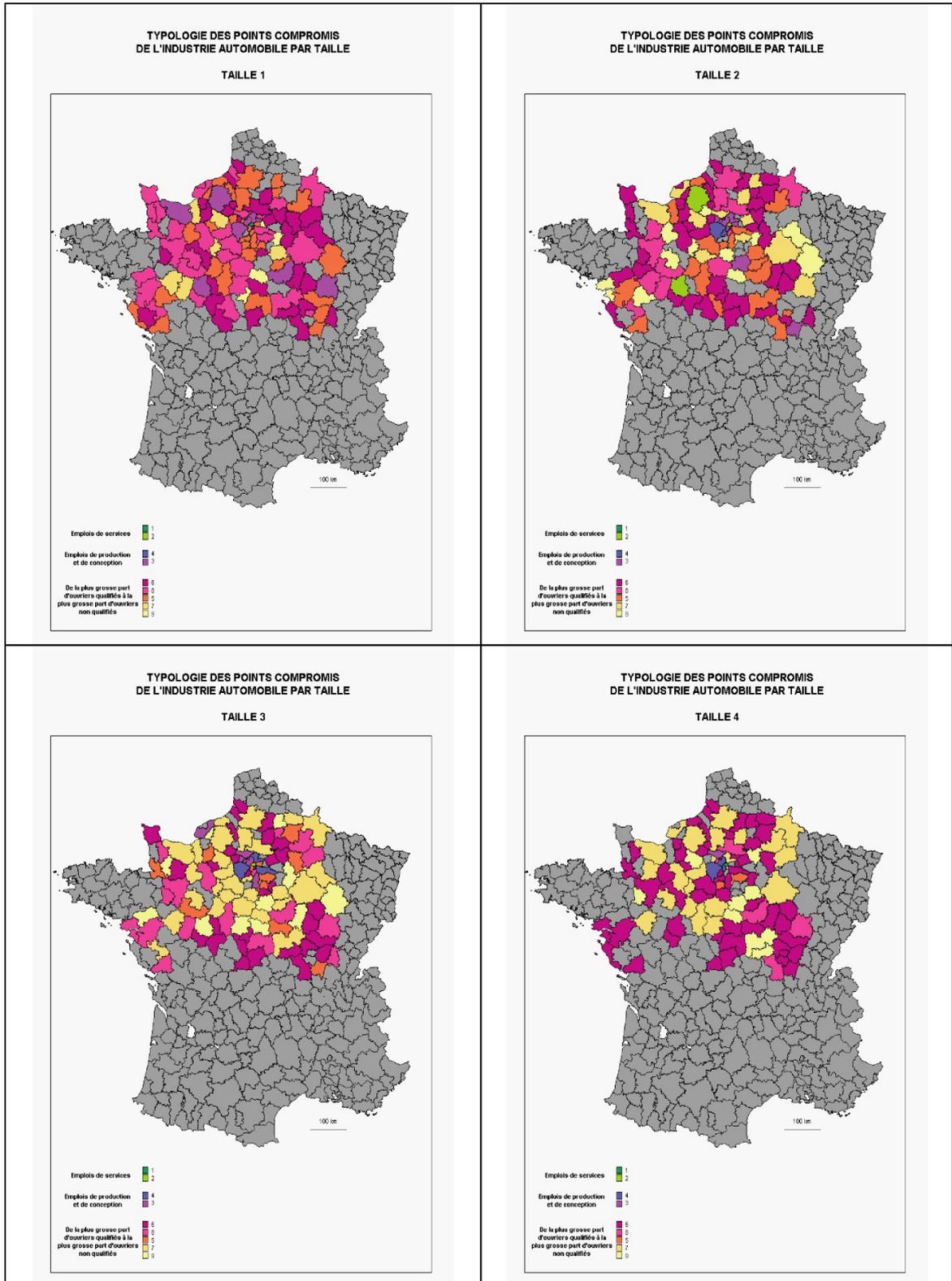


Figure 3: Typologie des points compromis des individus des IAA par taille

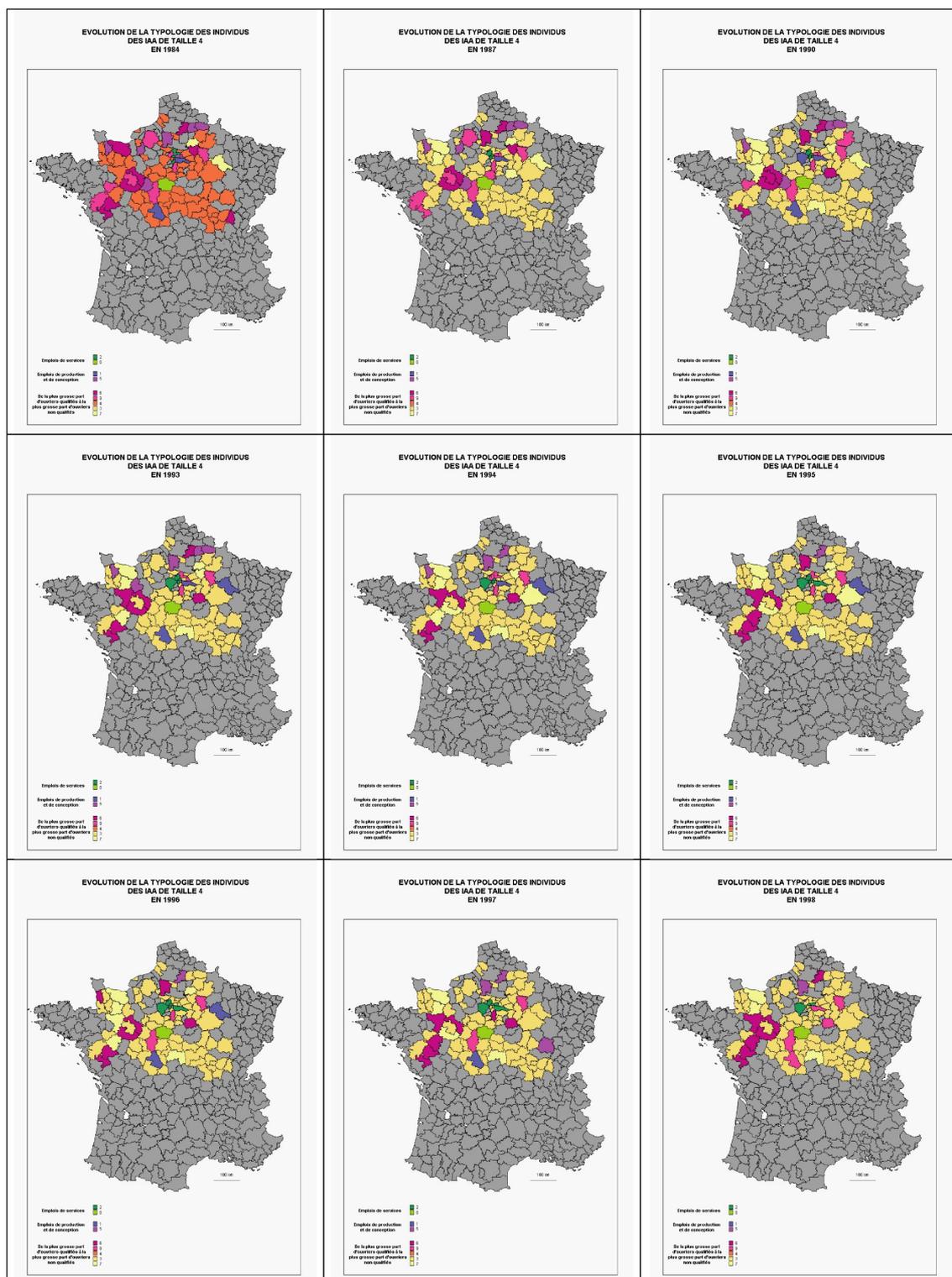
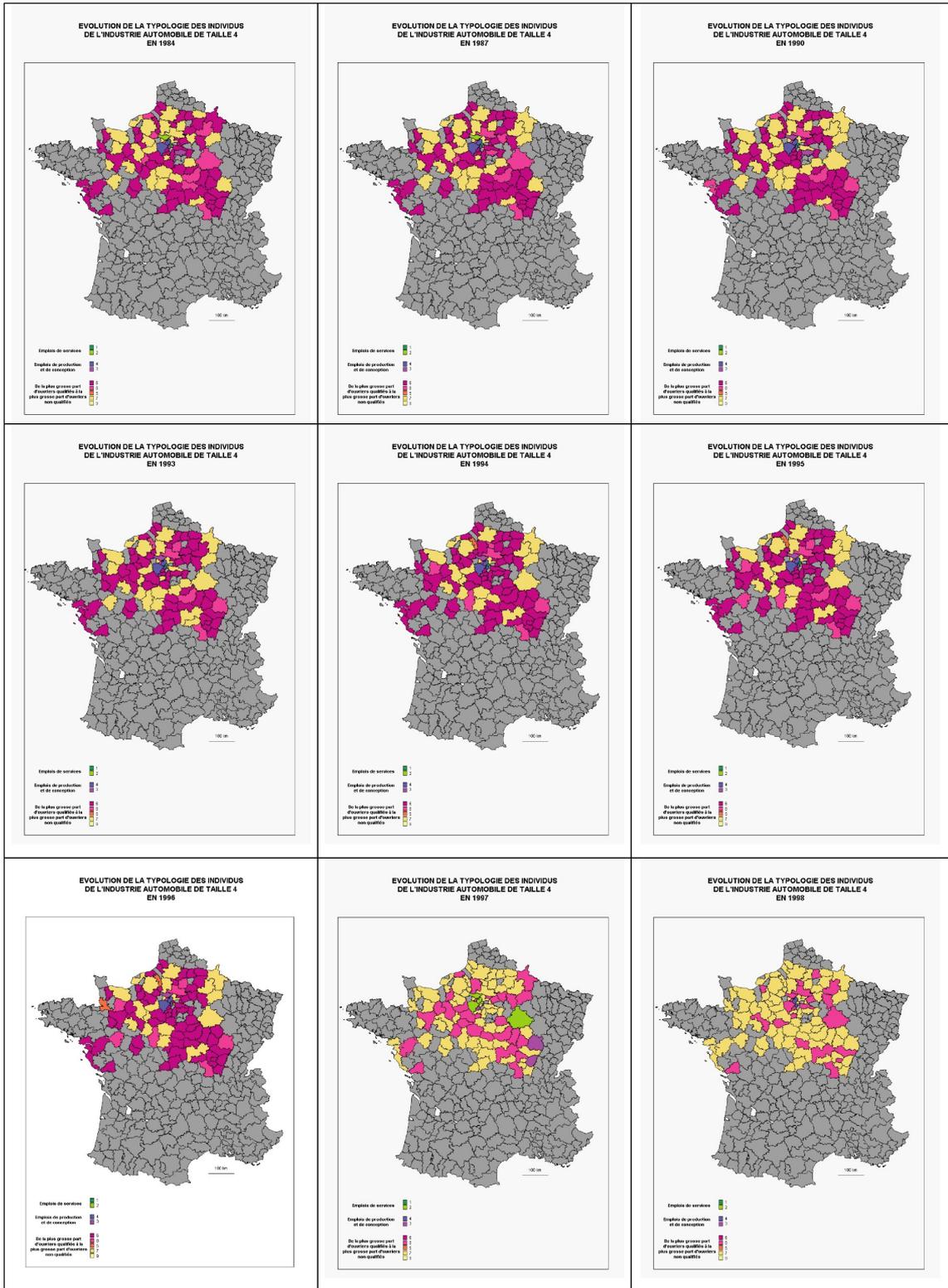


Figure 4: Typologie des points compromis des industries de l'industrie automobile par taille



La compétitivité et l'attractivité sont elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial ?

Philippe Thiard¹⁰

Maître de conférences – Université Paris 12

La mondialisation et l'émergence d'une économie de la connaissance (Ascher 2005) basée sur l'innovation sont, depuis une dizaine d'années, à l'origine d'un changement de paradigme du développement économique territorial dont rendent bien compte les catégories, qui peuvent paraître des modes, de compétitivité et d'attractivité des territoires. En Champagne et en Picardie comme ailleurs, les collectivités locales de divers niveaux se réclament de ces nouvelles références pour construire leurs stratégies de développement local. Ceci ne doit pas nous surprendre, la mise en concurrence des villes et des régions ayant pour conséquence d'entraîner une certaine convergence des techniques de management local (Bouinot & Bermils 1995, Bouinot 2002, Gouttebel 2001).

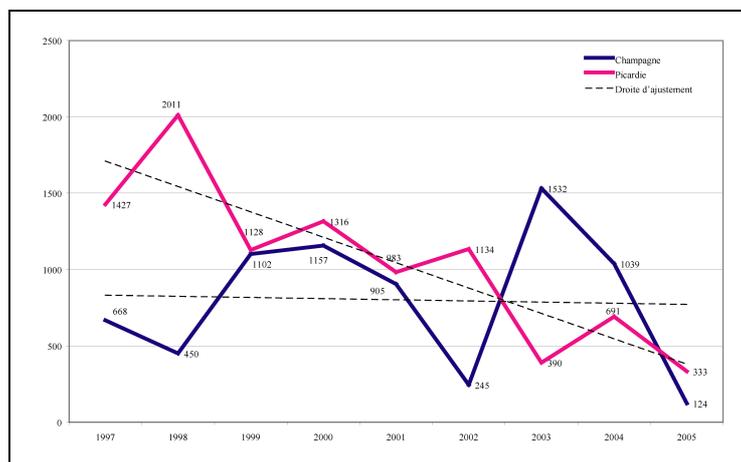
Toutefois, la réflexion théorique et pratique sur ces deux notions montre qu'elles conservent un contenu flou et relatif (Krugman 1998, Hatem 2004) même si la compétitivité et l'attractivité d'un territoire peuvent donner lieu à la formulation de définitions simples et consensuelles. La première s'entend comme la capacité d'une économie territoriale à toucher de nouveaux marchés – y compris par une diversification des productions –, et à faire des gains de productivité, tandis que la seconde est la propension à générer de nouvelles implantations (d'entreprises, d'infrastructures, de résidents) ou de nouvelles fréquentations (touristiques, commerciales). Il ne s'agira pas ici d'approfondir cette réflexion sur les concepts mais plutôt de révéler les formes privilégiées que prennent les politiques de compétitivité et d'attractivité dans ces deux régions, après avoir examiné ce que les dynamiques de l'emploi nous apprennent, en termes rétrospectifs, de la compétitivité et de l'attractivité des espaces picards et champenois.

¹⁰ Maître de conférences en géographie-aménagement à l'université de Paris 12 Val-de-Marne depuis 2001, Philippe Thiard a d'abord enseigné à l'université de Reims puis travaillé à la DATAR (DIACT) au sein de l'équipe prospective. Auteur d'une thèse de doctorat consacrée aux dynamiques spatiales du Bassin parisien, il travaille actuellement sur les politiques d'attractivité des territoires et notamment sur les techniques de marketing territorial qui les sous-tendent à travers le rôle que ces dernières peuvent jouer dans la reconfiguration des actions territoriales de développement économique.

La dynamique de l'emploi : un révélateur de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ?

Le sens commun associe assez spontanément l'attractivité d'un territoire à sa capacité à gagner de nouveaux emplois. Par exemple, l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII), comptabilise chaque année dans chaque région le nombre d'emplois créés ou maintenus par les investissements internationaux, ce qui donne une idée précise de la capacité des territoires à attirer des entreprises étrangères. Champagne-Ardenne et Picardie ont d'ailleurs sur la base de ce critère des résultats plutôt satisfaisants, avec en moyenne, selon les années, entre 245 et 1500 emplois générés (graphique 1). L'indicateur vaut d'ailleurs à d'autres échelles (attractivité sur les flux interrégionaux d'entreprises et d'établissements) même si, faute de données régulièrement collectées et traitées, il est moins fréquemment utilisé. Un département comme l'Oise par exemple revendique avoir attiré entre 2000 et 2002 1800 nouveaux emplois, dont 1000 environ issus de transferts interrégionaux qui, dans 9 cas sur 10, proviennent d'ailleurs d'Ile-de-France¹¹.

Figure 1 : Attractivité comparée de la Champagne et de la Picardie en nombre d'emplois créés ou maintenus par les investissements étrangers (source : AFII)



Mais ce critère de la dynamique de l'emploi est un peu moins évident lorsqu'on cherche à mesurer la compétitivité d'un territoire. Les gains de productivité dans les entreprises se traduisant souvent par des réductions d'effectifs salariés, il peut même y avoir un lien étroit entre une compétitivité qui s'accroît et une population active occupée qui décline. Toutefois, appréhendée par grandes sphères d'activités, la variation de l'emploi constitue un marqueur indirect, quoiqu'imparfait, de la compétitivité d'un territoire, dans la mesure où les mutations fonctionnelles qu'elle révèle peuvent être à l'origine de la plus ou moins grande propension de son système productif à s'intégrer dans le jeu des échanges d'une économie ouverte, mondialisée et concurrentielle.

La grille Strates, élaborée au début des années 1990 à partir d'un recodage de la NAP (devenue la NAF¹²) et des PCS¹³ (Damette, Beckouche 1994) et réactualisée depuis le recensement de 1999 (Halbert 2004), autorise une telle approche de la compétitivité. Elle se caractérise également par sa dimension diachronique – rétrospective et non prospective – puisqu'elle rend comparables les trois derniers recensements de population. Elle livre enfin un éclairage sur l'attractivité territoriale dans la mesure où

¹¹ Semoise, Choisir l'Oise, les implantations d'entreprises depuis 2000, Document de synthèse, mars 2003, 17 p.

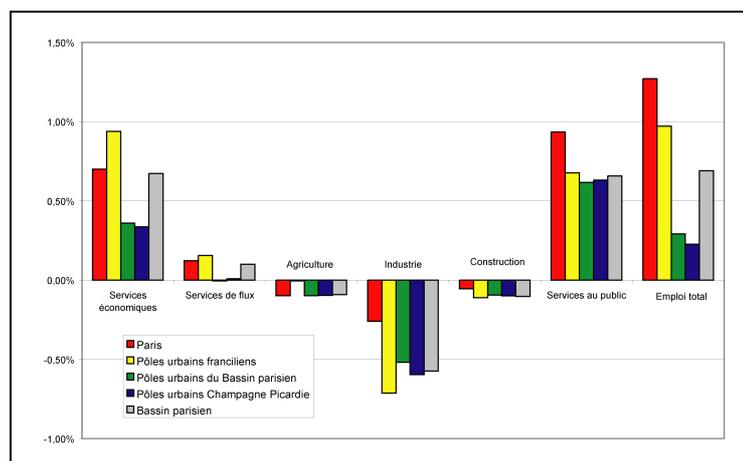
¹² Nomenclature d'activités et de produits / nomenclature d'activités française.

¹³ Professions et catégories socioprofessionnelles

un gain d'emplois dans certains secteurs, notamment l'industrie, est souvent lié au développement exogène de nouveaux sites de production.

Les sphères d'activités identifiées par la grille sont la reproduction sociale (commerce, administration publique, éducation, santé, culture et loisirs) que l'on préférera désigner sous l'appellation plus neutre de services au public, la production (agriculture, industrie, construction) et la sphère péri-productive qui elle-même agrège d'une part les services économiques (services aux entreprises, services immobiliers, assurance, finance) et d'autre part les services de flux (production et distribution d'eau, de gaz, d'électricité, transports, télécommunications). Sphères productive et péri-productive sont révélatrices du secteur marchand concurrentiel d'une économie territoriale, que l'on appelle aussi secteur basique pour reprendre la terminologie de Hoyt. Elles constituent les vecteurs privilégiés de sa compétitivité. Au contraire, la sphère des services au public renvoie davantage au secteur non concurrentiel ou secteur domestique destiné à la satisfaction des besoins locaux. Elle n'est donc pas directement source de compétitivité sauf lorsque commerces et services dépendent de flux de chalandise ou d'achats extérieurs, tels que ceux induits par la fréquentation touristique par exemple (Davezies, 1999).

Figure 2 : Taux de variation annuel de l'emploi total dû aux sphères d'activités de pour chaque type de pôle urbain du Bassin parisien (1982-1999). (Source : Insee - RGP - Strates)



La dynamique des sphères définies par la grille Strates pour chacun des types de pôles¹⁴ du Bassin parisien (graphique 2) fait clairement apparaître que Paris et les pôles urbains de son aire urbaine tirent une part essentielle de leur croissance des services économiques avec de 0,7 à 0,9 % d'emploi par an dû à ce sous-ensemble du péri-productif, les services au public n'arrivant qu'en seconde position. Au contraire, les pôles urbains du Bassin parisien doivent leur croissance aux seuls services au public (augmentation de l'emploi total de 0,7 % par an due à ce secteur), c'est-à-dire aux activités qui ne sont pas a priori en lien direct avec la compétitivité d'un territoire. Dans les deux cas toutefois, la désindustrialisation a été vigoureuse, mais la résistance du secteur secondaire est plus nette dans le Bassin parisien et en Champagne / Picardie qu'en Ile-de-France, ce qui est de nature à renforcer une spécialisation ancienne largement héritée de la décentralisation industrielle des années 1950-1960.

¹⁴ Nous avons défini pour le Bassin parisien plusieurs types de pôles de manière à pouvoir différencier géographiquement les dynamiques économiques observées. Les pôles urbains du Bassin parisien sont les aires urbaines. Les pôles urbains franciliens sont des groupes de communes de plus de 5000 emplois qui commandent un même sous-bassin d'emploi, au taux d'emploi supérieur à 1 hors migrations pendulaires vers Paris ou de plus de 5000 emplois et avec une densité de plus de 25 emplois par hectare de surface bâtie. Leur sont associées les communes qu'elles attirent le plus dans le cadre des relations domicile-travail. Les pôles ruraux du Bassin parisien sont des unités urbaines de 1500 à 5000 emplois non incluses dans une aire urbaine, auxquelles on agrège leur aire d'emploi. Les pôles ruraux franciliens répondent aux mêmes critères que les précédents mais ont obligatoirement un taux d'emploi supérieur à 1 hors navettes vers Paris (voir Berger et al. 2006).

Figure 3 : Taux annuel de variation de l'emploi dû aux principales fonctions de commandement économique des entreprises pour l'ensemble des emplois et pour l'emploi cadre entre 1982 et 1999. (Source : Insee - RGP - Strates)

	Taux de variation de l'emploi total dû			Total
	à la conception	à l'administration-gestion	à la commercialisation	
Pôles urbains	0,08%	0,06%	0,06%	0,21%
Pôles urbains de Champagne et Picardie	0,06%	0,05%	0,06%	0,18%
Pôles urbains d'Ile-de-France	0,20%	0,35%	0,22%	0,77%
Reims	0,11%	0,10%	0,14%	0,35%
Compiègne	0,15%	0,22%	0,14%	0,51%
Beauvais	0,07%	0,25%	0,11%	0,43%
Senlis	0,11%	0,24%	0,11%	0,45%
Amiens	0,08%	0,04%	0,00%	0,12%
Troyes	0,00%	-0,03%	0,06%	0,03%
	Taux de variation de l'emploi total dû aux cadres			Total
	de la conception	de l'administration-gestion	de la commercialisation	
Pôles urbains	0,04%	0,04%	0,00%	0,08%
Pôles urbains de Champagne et Picardie	0,03%	0,03%	0,01%	0,07%
Pôles urbains d'Ile-de-France	0,23%	0,18%	0,08%	0,49%
Reims	0,07%	0,05%	0,01%	0,13%
Compiègne	0,06%	0,06%	0,02%	0,13%
Beauvais	0,05%	0,05%	0,01%	0,12%
Senlis	0,09%	0,12%	0,06%	0,27%
Amiens	0,04%	0,04%	-0,01%	0,07%
Troyes	0,00%	0,02%	0,00%	0,02%

En complément, il est possible de montrer par une approche fonctionnelle que les activités considérées comme les plus au cœur de la compétitivité d'une économie ne sont pas, en Champagne et Picardie, comme dans tout le Bassin parisien d'ailleurs, le moteur de la variation de l'emploi. En effet, la grille STRATES permet, sur la base des PCS, d'identifier notamment une fonction de commandement du système productif¹⁵ qui comprendra la conception, la commercialisation et l'administration-gestion des entreprises. Son rôle est d'autant plus déterminant qu'elle reposera sur des qualifications élevées (cadres) qui définissent une part importante de ce que l'INSEE désigne de manière plus globale par le terme d'emplois métropolitains supérieurs¹⁶. Ainsi, le tableau 1 qui examine la contribution de cette fonction de commandement à la variation de l'emploi total, toutes catégories socioprofessionnelles confondues d'une part et pour les seuls emplois cadres d'autre part, permet d'appréhender le rôle modeste du segment le plus compétitif des économies locales à la croissance de l'activité. Alors que les pôles urbains franciliens ont connu entre 1982 et 1999 un gain d'emploi de l'ordre de 0,8 % par an grâce aux fonctions de pilotage de l'entreprise et même de 0,5 % par an grâce aux professions les plus qualifiées dans ce domaine, leurs équivalents dans le Bassin parisien ont plafonné respectivement à 0,2 % et 0,08 % par an, ce qui est insignifiant. Même des villes comme Reims et Compiègne, dont le profil dynamique est plus métropolitain, n'ont accru respectivement leurs emplois que de 0,34 % et 0,51 % du fait de ces fonctions économiques supérieures, l'apport des cadres plafonnant dans les deux cas à 0,14 % par an. La dynamique métropolitaine des pôles franciliens ne se retrouve qu'à Senlis qui, du fait de la proximité de Paris et de Roissy, a eu une trajectoire originale¹⁷.

Un examen plus approfondi des pôles du Bassin parisien sur la base de typologies issues de classifications ascendantes hiérarchiques permet d'affiner les précédents constats.

¹⁵ Ou fonction de pilotage de l'entreprise.

¹⁶ Philippe Julien, « Onze fonctions pour qualifier les grandes villes », *Insee Première*, n° 840, mars 2002

¹⁷ L'installation du siège français d'*Electrolux*, le lancement du quartier d'affaires d'*Eurosenlis* et le développement du CETIM (centre d'études des industries métallurgiques) expliquent largement l'évolution des emplois dits de commandement.

Figure 4 : Typologie par classification hiérarchique des trajectoires économiques des pôles urbains de Champagne et Picardie entre 1982 et 1999. (Source : INSEE - RGP - Strates)¹⁸.

Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil	Type (entre parenthèses nombre de pôles dans le Bassin parisien)	Profil
Famille 1 : Désindustrialisation traduisant notamment une perte de compétitivité			
1) Très forte désindustrialisation trop faiblement compensée par les services au public : (3) <i>Creil Romilly</i>		2) Forte désindustrialisation avec modeste compensation par les services au public et secondairement par les services économiques : (10) <i>Troyes, Saint-O Quentin, Soissons, Vitry, Chauny, Péronne</i>	
3) Désindustrialisation et légères pertes dans les activités de flux avec compensation dans les services au public : (4) <i>Tergnier</i>		4) Forte désindustrialisation, crise de la construction mais forte compensation par les services au public et aux entreprises : (1) <i>Novon</i>	
Famille 2 : Très forte croissance des activités hors champ de la compétitivité			
5) Désindustrialisation fortement compensée par les services au public : (9) <i>Amiens, Laon, Abbeville</i>		6) Dynamique fondée principalement sur les services au public : (10) <i>Châlons, Epernav, Château-Thierry</i>	
Famille 3 : Forte croissance des activités métropolitaines (compétitivité par les services économiques)			
7) Faible désindustrialisation compensée par les services au public puis par les services économiques : (8) <i>Reims, Compiègne, Beauvais</i>		8) Forte croissance fondée sur les services économiques et les services de flux : (2) <i>Senlis</i>	
Famille 4 : attractivité industrielle et forte croissance des services au public			
9) Forte croissance des services au public et création d'emplois industriels : (4) <i>Clermont-sur-Oise</i>			

Pour les pôles urbains on identifie quatre grandes familles de trajectoires (tableau 2). La première se traduit par une désindustrialisation accrue qui correspond à une perte de compétitivité importante dans des secteurs traditionnels très concurrentiels à l'échelle internationale (textile, métallurgie, industries mécaniques). Dans certains cas (types 2, 3 et 4), les services au public permettent cependant de compenser les pertes dans les industries menacées ou révèlent un processus de croissance d'activités domestiques propre aux villes moyennes (Datar 2005).

La seconde famille correspond à des villes où les secteurs hors du champ de la compétitivité (notamment la santé et le social suivis par l'éducation, l'administration, le commerce...) sont le seul moteur de l'emploi, compensant parfois des pertes sensibles dans l'industrie (type 5).

La troisième famille a plus ou moins une trajectoire métropolitaine mais ne comprend que quatre villes. S'agissant du type 7 (Reims, Compiègne, Beauvais), les services au public restent d'ailleurs la principale source de croissance de l'emploi. A Senlis (type 8) dont les fonctions de commandement se sont fortement renforcées du fait de la proximité de la métropole parisienne, on remarque également le rôle d'autres activités périproductives. En effet, lorsque l'on établit la comparaison avec d'autres pôles, les services de flux apportent une contribution non négligeable à la variation de l'emploi, contribution à mettre en relation avec l'implantation de la plate-forme logistique de Guilbert spécialisée dans la distribution de fournitures de bureaux. C'est ici l'attractivité de la ville, liée à sa situation géographique aux portes de l'Ile-de-France, qui explique le renforcement de ses activités concurrentielles (commandement du système productif et logistique) puisque la dynamique observée résulte en fait de

¹⁸ Les graphiques intégrés dans les tableaux représentent le taux de variation moyen annuel de l'emploi dû à chaque sphère d'activités.

décisions d'implantation exogènes.

La quatrième famille qui ne comprend qu'une seule agglomération (Clermont-sur-Oise), restitue bien également cette problématique de l'attractivité des franges extérieures de l'Ile-de-France. La croissance de l'emploi industriel y résulte d'implantations récentes¹⁹, tandis que la vigueur des services au public découle d'un dynamisme démographique lui-même porté par le desserrement du bassin d'habitat francilien.

Les pôles ruraux, comme les pôles urbains doivent en grande partie leurs gains d'emplois aux services rendus au public (tableau 3), ce qui définit une première famille de dynamiques où les activités concurrentielles jouent un rôle modeste, à l'exception des types 1 et 2 marqués par une plus ou moins forte désindustrialisation et du type 4, où la logistique fonde une nouvelle forme de compétitivité pour ces petites villes bien reliées aux infrastructures de transports ou proches de l'Ile-de-France²⁰.

Mais ils se distinguent des pôles urbains sur trois points principaux. En premier lieu l'industrie, secteur d'activité pourtant fortement concurrencé, demeure un important pourvoyeur de croissance, ce qui définit une seconde famille de dynamiques. Ce développement est à mettre en relation avec l'attraction d'entreprises étrangères qui ont créé dans ces petites villes des établissements de taille moyenne (type 7)²¹. Mais il peut aussi résulter de la compétitivité et de la croissance interne de certaines firmes locales : à Montmirail, le développement depuis 1985 de la PME Axon-câble, spécialiste du câblage pour l'électronique, ex-filiale du groupe Volvo reprise par son ancien directeur, est pour beaucoup dans l'essor industriel rapide de cette petite ville.

En second lieu, de nombreux pôles ruraux ont un profil dynamique quasiment atone, aucun secteur n'ayant une contribution significative à la variation de l'emploi. Leur correspond une trajectoire d'apesanteur assez caractéristique de petites villes demeurées à l'écart des restructurations importantes du système productif.

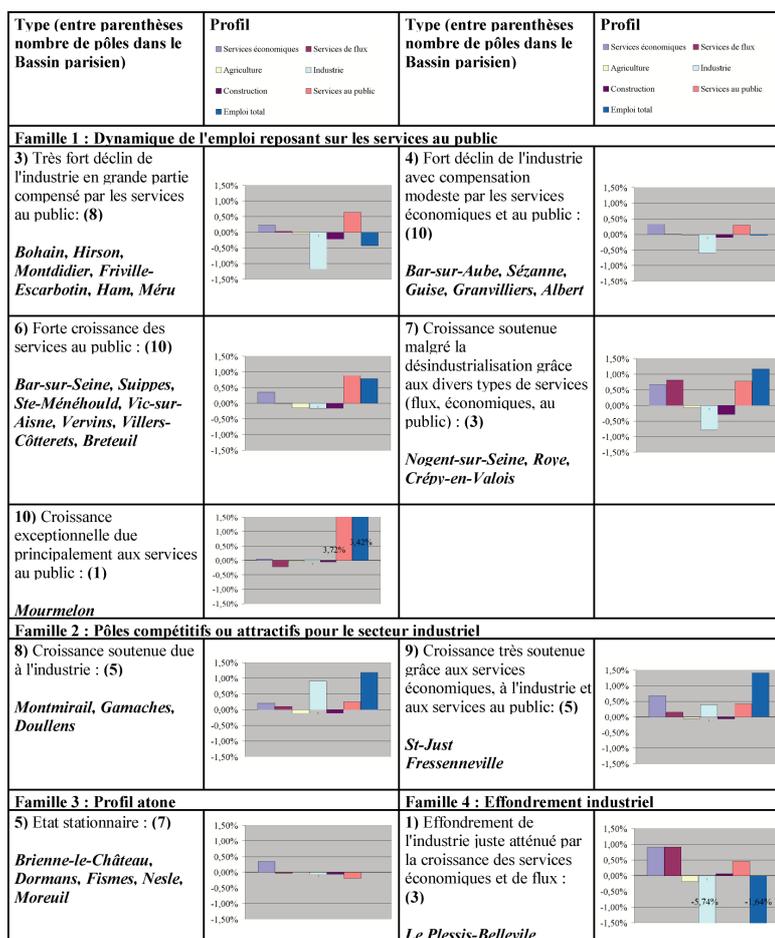
Enfin, compte tenu de leur taille modeste, ces pôles ruraux sont particulièrement sensibles aux disparitions de certains de leurs établissements de production, bien plus en tout cas que les pôles urbains. C'est le cas à Plessis-Belleville où l'industrie est responsable de la diminution des emplois de la ville de près de 6 % par an entre 1982 et 1999. C'est la fermeture de l'usine Case-Poclair (fabrication de matériel de chantier), rachetée au cours des années 1980 par le conglomérat américain Tenneco qui rend compte de cet effondrement, Le Plessis ne conservant que les fonctions de siège.

¹⁹ Usine de peintures *BASF Coatings* par exemple où ont été regroupées ces dernières années la totalité des activités de peinture automobile du groupe allemand, les autres sites français ayant été fermés.

²⁰ A Nogent-sur-Seine, la croissance des services de flux s'explique par l'ouverture de la centrale nucléaire EDF dans les années 1980

²¹ A Saint-Just-en-Chaussée, on relève parmi ces implantations la *Papeterie Kayserberg* (350 salariés) sous contrôle de l'entreprise américaine *DS Smith*, la fabrique de peintures et vernis pour automobiles *Dow automotiv*, également d'origine américaine (300 salariés)...

Figure 5 : Typologie par classification hiérarchique des trajectoires économiques des pôles ruraux de Champagne et Picardie entre 1982 et 1999. (Source : INSEE - RGP - Strates).



L'évolution de l'emploi des pôles urbains et ruraux de Champagne et Picardie au cours des vingt dernières années est donc assez peu corrélée avec l'attractivité et la compétitivité des territoires, en tout cas en ce qui concerne les gains observés. Certes la désindustrialisation liée aux difficultés de branches vieillissantes ou matures est un révélateur partiel et en creux d'une perte de compétitivité hors-coût due par exemple à la concurrence de pays à moindres niveaux de salaire. Mais elle est aussi, ce qui est plus paradoxal, significative de gains de productivité et donc d'efficacité économique. Par ailleurs, les services au public, au développement particulièrement rapide, ne sont pas en relation avec un processus d'amélioration de la compétitivité et sont au mieux l'indice d'une attractivité résidentielle puisque leur progression, plus forte dans le Sud de la Picardie notamment, est souvent la conséquence d'une croissance démographique par desserrement. Enfin, les phénomènes de croissance rapide liés à des formes originales de compétitivité ou d'attractivité se limitent à quelques cas isolés, comme l'a montré l'exemple de Montmirail ou comme en témoignent les implantations récentes de centres d'appels à Amiens – 2500 emplois créés (Moriset, Bonnet 2005) –, tandis que sur un plan plus général, les services économiques, moteurs de la compétitivité francilienne, ont dans les villes des deux régions une contribution relative marginale.

Mais bien que modestes en termes de création d'emplois, compétitivité et attractivité inspirent en Champagne et Picardie comme ailleurs certains des aspects les plus structurants des politiques de développement économique local.

Les politiques d'attractivité : une « vieille affaire » revisitée par le marketing

territorial.

Ces politiques ne datent pas d'hier puisque les premières structures qui leur furent dédiées ont vu le jour après-guerre (comités d'expansion économique tels que le CEARR²²). Ces derniers ont été complétés ou plus rarement remplacés par des agences de développement économique qui se sont multipliées dans les deux régions, comme d'ailleurs partout en France. Certaines d'entre elles ont une assise régionale comme la CADEV (Champagne-Ardenne Développement) qui a pris la suite en 2004 de CAPDEV (Champagne-Ardenne Picardie Développement), à l'origine entre 1996 et 2004 de la création et du maintien de 7000 emplois dus à des investisseurs extérieurs, principalement étrangers. D'autres sont départementales comme Aube Développement créée en 1993. La plupart ont toutefois émergé à l'échelon intercommunal, de plus en plus impliqué dans le développement économique (« Investir à Châlons-en-Champagne », service de développement économique de la communauté d'agglomération chalonaise ; ADEVA, Agence de développement économique du Pays Vitryat, sans oublier la plus récente de toutes, RCD, Reims Champagne Développement créée en 2003...).

Il en résulte une prolifération d'instances économiques qui complexifie parfois la gouvernance économique, ce qui n'est pas sans poser quelques problèmes de coordination. En Picardie où la disparition de CAPDEV ne laisse plus subsister que des organismes départementaux – les plus nombreux et les plus actifs – et locaux, la multiplicité des interlocuteurs possibles a peut-être une part d'explication dans le déclin d'investissements d'origine étrangère plus difficiles à capter (graphique 1). En Champagne-Ardenne par contre, un emboîtement des échelles plus complet – du local au régional – a permis un travail en réseau plus efficace dont témoignent Aube Développement, guichet unique pour l'accueil d'entreprises dans le département ou encore la signature d'une convention entre la CADEV et les diverses instances économiques de la région.

Les nouvelles agences n'empêchent donc pas la survie des anciennes structures aux missions originales mais parfois floues dans la mesure où elles contribuent à la fois à la recherche d'investisseurs extérieurs, à l'aménagement de zones d'activités, à la promotion économique des territoires et au développement endogène des entreprises. Par exemple, le département de l'Oise continue de confier certaines actions de développement à une société d'économie mixte, la SEMOISE, dont les missions d'aménagement et d'étude restent extrêmement prégnantes comme c'est généralement le cas dans ce type de structure. De même, le comité d'expansion de la Somme consacre une part essentielle de son discours promotionnel à une présentation des spécialisations économiques héritées et des savoir-faire locaux (agro-alimentaire du Santerre, verrerie de la vallée de la Bresle, métallurgie du Vimeu, hydraulique et mécanique d'Albert), peu en rapport avec les entreprises qui s'implantent dans la région²³ et avec les impératifs actuels d'une politique d'attractivité. La valorisation du territoire, la culture ou le culte des identités locales et régionale l'emportent ici sur l'obligation de résultat²⁴ qui, chez les agences plus récentes, oriente la prospection vers les seuls secteurs en développement et, par la même occasion, vers les seuls territoires susceptibles de les accueillir.

De fait, l'éclosion des agences de développement économique conduit les politiques d'attractivité au respect scrupuleux des canons du marketing territorial. Le positionnement stratégique choisi pour les actions promotionnelles ou de prospection consiste en un ciblage étroit de trois types de secteurs, phénomène commun à la plupart des agences de développement (Thiard 2004) :

- Les activités à fort potentiel de croissance au niveau national et européen : logistique et centre d'appels pour *Aube développement* ; logistique à haute valeur ajoutée et automobile pour RCD ; automobile et transport-logistique distribution pour *Haute-Marne*

²² Comité d'étude et d'aménagement de la région de Reims

²³ http://www.sommexpansion.com/savoir_entr/intro_Savoir.php

²⁴ Les CCI du département conservent encore un rôle important dans la conduite de ces politiques de même que les intercommunalités que le site internet du comité d'expansion met spécifiquement en avant et qui constituent autant d'interlocuteurs potentiels, même si le comité est compétent pour réaliser des dossiers d'implantation.

développement.

- Les activités à fort ancrage local en mutation ou en croissance : le *packaging* et l'agro-industrie de seconde transformation pour *Aube développement* ; les agro-ressources pour RCD.
- Les activités en reconversion dont le déclin peut être compensé par un nouveau positionnement : textiles techniques pour *Aube-développement* ; sous-traitance en métallurgie et mécanique pour ADEVA, notamment pour le compte des donneurs d'ordre de la plasturgie.

Le mode de mise en œuvre des techniques du marketing territorial n'est toutefois pas le même partout. A Troyes par exemple (Aube-Développement), les politiques d'attractivité restent du domaine du marketing sectoriel, les supports de communication n'étant destinés qu'aux investisseurs potentiels²⁵. A Reims par contre, la stratégie repose davantage sur le marketing identitaire, plus généraliste, et sur le marketing territorial hors projet comme outil de construction de la notoriété²⁶. C'est ainsi à travers la figure emblématique des célébrités originaires de la ville, Robert Pirès ou Patrick Poivre d'Arvor, que la ville tente de construire une nouvelle image, en assimilant sa réussite future à celle des ses illustres ressortissants. Il en résulte des techniques de promotion plus généralistes qui s'appuient notamment sur des médias nationaux tous publics (spots radios, campagnes publicitaires...).

Mais le recours aux techniques modernes du marketing territorial n'oblitére pas les vieilles recettes qui, depuis la décentralisation industrielle, ont permis aux deux régions de susciter de nombreuses implantations extérieures. Il s'agit d'une part de la production foncière et d'autre part de la valorisation plus ou moins explicite de la proximité de l'Ile-de-France.

En effet, la production de terrains d'activités n'a jamais été aussi vigoureuse que depuis quelques années, marquant ainsi la fin d'une période d'atonie relative (les années 1980 et le début des années 1990) qui a surtout servi à écouler les stocks. Depuis un peu moins une dizaine d'années, on assiste à la sortie de nouvelles opérations-phares : parc paysager du Haut-Tillé sur 65 hectares à Beauvais ; extension du parc Henri Farman à Reims sur environ 75 hectares, sans oublier la zone d'activités tertiaire autour de la gare TGV de Bezannes et la construction d'immeubles de bureaux dans le quartier de la gare centrale ; mise en chantier du Parc d'activités du Bois de Plaisance au label HQE²⁷ sur 65 hectares à Compiègne. Mais c'est à Troyes et à Amiens que les surfaces proposées atteignent les volumes les plus impressionnants : dans la préfecture de l'Aube, aux 200 hectares restant à aménager sur le parc Ouest s'ajoute désormais le parc logistique intermodal de 250 hectares dont 65 déjà acquis par le promoteur européen Prologis ; à Amiens, la zone Jules Verne, polyvalente et saturée, connaîtra une extension de 110 hectares, tandis que le projet Boréalía, sur 650 hectares, en réserve 250 pour plusieurs espaces d'activités spécialisés.

S'agissant de la proximité de l'Ile-de-France, un renversement des discours s'est peu à peu opéré au cours des dix dernières années. Un temps dénoncé pour l'effet châtaignier par l'association des villes à une heure de Paris²⁸, la région parisienne est redevenue un atout que véhiculent les discours promotionnels. L'un des slogans des campagnes de communication de l'agence rémoise de développement, en relation avec l'ouverture prochaine de la ligne TGV, est ainsi : « à 35 minutes de

²⁵ Les six plaquettes de communication éditées par *Aube Développement* sont dédiées aux seules problématiques économiques et à la seule question de l'implantation : il s'agit de « Aube Développement » (présentation de l'agence) de « Aube économique » (présentation du territoire) et de quatre autres documents dédiés à des branches d'activité : « centres d'appels », « emballage-conditionnement », « logistique », « mécanique, métallurgie ».

²⁶ Le marketing territorial hors projet se définit comme un marketing territorial prescrit par des agents individuels ou collectifs d'un territoire sur la base de leur seul comportement ou de leur seule réputation.

²⁷ Haute qualité environnementale. Ce parc vient relancer une offre foncière dans une ville qui estime avoir perdu environ un millier d'emplois au profit des villes de la région du fait du manque de terrains aménagés (Béatrice Pujebet, « Compiègne, l'indispensable sursaut », *Le Point*, n° 1634, 9 janvier 2004).

²⁸ La métaphore de « l'effet châtaignier » était une manière de dénoncer le fait que rien ne pousse à l'ombre de la région parisienne (Geppert 1998)

Roissy et à 45 minutes de Paris », même si la future liaison rapide n'aura ni la cadence du RER ni le coût, pour l'usager, d'une carte orange. Les positionnements économiques ne trompent pas non plus : la logistique, les centres d'appels largement liés à la proximité du marché francilien sont au cœur de la stratégie de plusieurs agences. Celle de Reims a ainsi proposé le concept de Nearshore qui regroupe en fait l'ensemble des activités de back-office (informatique, ressources humaines, production, services généraux, logistique) susceptibles de se desserrer d'Ile-de-France. De son côté, Amiens, conforté par sa réussite dans les centres d'appels, postule également et de manière tout à fait explicite au statut de « base arrière économique de Paris et de Lille », comme l'indique le document de prospective de la CCI, l'économie d'Amiens à l'horizon 2020 : défis et enjeux.

Ainsi, du fait de la formalisation croissante des techniques de marketing territorial, les politiques d'attractivité conduites dans les deux régions présentent de réels signes de convergence. De la même manière, celles qui s'attachent à la compétitivité font clairement référence au paradigme de l'économie de la connaissance.

La compétitivité territoriale ou l'obsession de l'innovation technologique

Les pôles de compétitivité n'ont pas initié un modèle de développement déjà présent dans les deux régions bien avant leur labellisation. Si l'on fait exception des CRITT (Centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologie) et si l'on considère que la « figure » du pôle de compétitivité est encore trop récente pour constituer un type de développement territorial, c'est à travers le modèle technopolitain que se décline la recherche de compétitivité des deux régions. Ce modèle a une origine, le « parc scientifique »²⁹ de Compiègne, une adaptation efficace en cours de constitution autour de l'université de technologie de Troyes et plusieurs imitations au contenu plus incertain, à Reims, Soissons et Beauvais. Le paradigme de la société de la connaissance joue évidemment le rôle de stimulant des initiatives prises dans ce domaine.

On ne présente plus le modèle de développement de Compiègne. L'université de technologie créée dans cette ville en 1972 pour former des ingénieurs et des chercheurs a, dans le courant des années 1980, évolué vers une stratégie de diffusion industrielle de l'innovation. Autour de l'association GRADIENT, chargée de gérer les contrats avec l'industrie, de DIVERGENT, structure de transfert destinée à l'accueil du projet de jeunes chercheurs, d'un incubateur, d'une pépinière d'entreprises et d'un fonds d'amorçage (SECANT), l'ensemble des dispositifs de compétitivité fondés sur l'innovation a été mis en place. A la fin des années 1980, les résultats obtenus étaient toutefois modestes avec une douzaine d'entreprises et 150 emplois créés sur place³⁰ et ceci pour trois raisons : très spécialisée et relativement complexe, la production scientifique et technique de l'université a surtout diffusé à l'échelle nationale, les partenariats s'effectuant d'abord avec des grands groupes industriels, notamment franciliens³¹ ; faute de locaux tertiaires adaptés, c'est-à-dire proposant de petites surfaces, par définition non produits par le marché pour cause de risque, beaucoup de projets n'ont pas pu se développer à Compiègne³² ; les activités économiques générées sont surtout des activités de niche dont le mode de production est peu intensif en main-d'œuvre.

²⁹ L'appellation est un peu excessive si on la rapporte aux modèles étrangers originaux : Stanford ou Cambridge, universités scientifiques qui ont mis en place des parcs d'activités de haute technologie importants. En effet, l'implantation ou le renforcement de groupes comme *Roussel-Uclaf* (*Sanofi-Aventis*), *Burmah France*...a été un phénomène assez marginal. Toutefois, le processus d'essaimage issu de l'université de technologie permet d'indiquer que certaines zones d'activités de la ville ont pu parfois fonctionner comme des petits parcs scientifiques (Bernard 1988).

³⁰ Ce diagnostic a été confirmé depuis : Jean-Michel Meyer, « Spécial grand Nord. Nord-Pas-de-Calais, Haute-Normandie, Picardie. Comblent le retard en PMI innovantes », *Usine Nouvelle*, 22 avril 1999, n°2684

³¹ Jean-Claude Cavard, Alain Bernard, « L'université, la ville, des entreprises : un exemple d'interactions. L'université de technologie de Compiègne », *Cahiers du GDR 874*, janvier 1989, n°4, pp. 21-76

³² Béatrice Pujebet, *art. cit.*

Le modèle compiégnois a bien sûr fait école, avec l'ouverture à Troyes, en 1997, d'une seconde université de technologie. L'expérience issue de Compiègne a rapidement amené les acteurs locaux à procéder à une intégration plus poussée des différents segments du processus de transfert de technologie, pour lesquels une technopole de 60 ha a été aménagée, et à proposer une ingénierie d'accompagnement sophistiquée. Le modèle retenu est donc ici plus proche de celui du parc scientifique même si la taille modeste des entreprises implantée oblige à formuler quelques nuances. La mise en place sur un même site de l'université, d'un incubateur, d'une pépinière, d'un hôtel de bureaux, d'un hôtel d'entreprises lui-même complété par un autre hôtel en zone de redynamisation urbaine, ainsi que de terrains aménagés pour des implantations plus importantes – soumises toutefois à comité de sélection –, offre un ensemble de solutions complètes au développement technologique. Cette offre s'appuie d'ailleurs sur une multitude de réseaux : réseaux d'expertise bénévole à l'échelle locale ; réseau de capital-risque à l'échelle nationale.

Le développement technologique recherché n'est d'ailleurs pas seulement endogène : l'offre foncière proposée est aussi, comme dans le modèle des parcs scientifiques, une offre d'accueil destinée à des entreprises extérieures, ce qui montre bien la convergence entre actions de compétitivité et politiques d'attractivité mais avec des résultats là encore plutôt modestes (400 emplois annoncés)³³.

Depuis l'apparition de la technopole de l'Aube, d'autres projets ont émergé. La Cité des Sacres s'est dotée d'une technopole dite « made in Reims », par référence aux slogans de l'action promotionnelle, comme quoi compétitivité et attractivité font décidément bon ménage. L'offre foncière et l'ingénierie d'accompagnement sont toutefois ici encore très lacunaires³⁴. Le Grand Beauvaisis projette autour de l'ISAB (Institut Supérieur Agricole de Beauvais devenu institut polytechnique), en partenariat avec l'INERIS (Institut National de l'Environnement et des Risques) et en lien avec l'université de technologie de Compiègne, de devenir un pôle en génie et sécurité pour l'environnement et la santé³⁵. L'Aisne également dispose aujourd'hui de sa technopole, principalement basée sur le logiciel libre et implantée à Soissons. Elle fonctionne comme un incubateur et un centre de ressources et vise, comme celle de Reims, à attirer des porteurs de projets extérieurs.

Le soutien aux activités innovantes constitue donc bel et bien le volet prioritaire des politiques locales de compétitivité. Les villes moyennes de Champagne et Picardie ne dérogent pas de ce point de vue à une règle – ou une mode – désormais nationale, même s'il existe bien sûr des gains de compétitivité possibles à travers un positionnement sur d'autres types de marché – ou niches – que ceux liés à la technologie (marché touristique avec le futur Center parcs de l'Aisne³⁶, marché de la distribution avec la réussite de la formule des magasins d'usines à Troyes, marché de la logistique avec la montée en puissance de l'aéroport de Vatry).

Nouveaux ressorts des politiques de développement économique, la compétitivité et l'attractivité territoriale doivent donc être observées avec circonspection. Si la dynamique d'un territoire se mesure avant tout pour les géographes et les économistes spatiaux par une variation quantitative (de population, d'actifs, de capital fixe, de revenus...), force est de constater que les politiques qui s'y réfèrent, comme l'ont montré les exemples de Champagne et Picardie, sont peu intensives en emploi. Inversement, les évolutions rétrospectives de l'activité sur le moyen terme confirment les effets contradictoires de l'attractivité et de la compétitivité. La première entraîne au mieux quelques sauts quantitatifs, généralement isolés dans le temps. La seconde, de plus en plus assimilée au paradigme de l'économie de la connaissance, est avant tout responsable de la création de petites entreprises, tandis qu'à contrario les gains de productivité dans les filières issues de cycles antérieurs de croissance, la saturation de certains marchés et l'apparition de nouvelles concurrences provoquent parfois d'importantes réductions d'effectifs

³³ Chiffres issus de Troyes talents technologies, lettre de la recherche et de la technologie de l'Aube, n°1, février 2001

³⁴

³⁵ Charte de Pays du Grand Beauvaisis : le Pays du Grand Beauvaisis, une terre de culture d'entreprise, pôle d'excellence en génie et sécurité en environnement et santé, Document de travail, 2005.

³⁶ Près de 700 emplois annoncés : http://www.aisne.com/fiche_actu.asp?id_actu=118

salariés. Enfin, il ne faut pas oublier que la majorité des nouveaux emplois se crée dans des secteurs qui ne sont pas en compétition à petite échelle (services au public). Dans ces conditions, le développement économique des territoires doit veiller à se donner d'autres points cardinaux et répondre à d'autres enjeux parmi lesquels la cohésion sociale, l'aménagement urbain ou l'inter territorialité, ce nouvel avatar de l'aménagement des territoires.

Bibliographie

- Ascher F. 2005, *La société hypermoderne : ces événements nous dépassent, feignons d'en être les organisateurs*, Editions de l'aube, 340 p.
- Beckouche P., Damette F. 1994, *Une grille d'analyse globale de l'emploi*, Économie et Statistique, n°270, pp. 37-50.
- Berger M., Dizaiin R., Halbert L., Rousset-Deschamps M., Thiard P. 2006, *Effets de débordement, polarisations économiques et stratégies d'acteurs en Ile-de-France et dans le Bassin parisien*, PUCA, Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.
- Bernard A. J-M. 1988, *Compiègne, une nouvelle dynamique : de la Carpolis à la technopolis*, Hommes et terres du Nord, n°4, pp. 203-215
- Bouinot J. 2002, *La ville compétitive. Les clefs de la nouvelle gestion urbaine*, Economica, 180 p.
- Bouinot J., Bermils B. 1995, *La gestion stratégique des villes : entre compétition et coopération*, Armand Colin, 208 p.
- Camagni R. 2002, *Compétitivité territoriale, milieux locaux et apprentissage collectif : une contre-réflexion critique*, Revue d'économie régionale et urbaine, n° 4, pp. 553-578
- Datar 2005, *Villes moyennes, villes d'intermédiation. Pour une diversité des modèles de développement urbain*, rapport, 162 p.
- Davezies L. 1999, *Homogénéité nationale et hétérogénéité locale des enjeux du développement*, Annales de la recherche urbaine, n° 86, pp. 6-16.
- Geppert A. 1998, *La genèse d'un bassin parisien politique*, Travaux de l'Institut de géographie de Reims, n°97-98, pp. 121-131.
- Gouttebel J-Y 2001, *Stratégies de développement territorial*, Economica, 234 p.
- Halbert L. 2004, *Densité, desserrement, polycentrisme et transformation économique des aires métropolitaines. Interpréter la concentration des activités d'intermédiation en zone centrale de la région francilienne*, Thèse de Doctorat, Université Paris I, 342 p.
- Hatem F. 2004, *Investissement international et politiques d'attractivité*, Economica, 324 p.
- Krugman P. 1998, *La compétitivité, une dangereuse obsession*, in *La mondialisation n'est pas coupable : vertus et limites du libre échange*, La Découverte, pp. 17-36
- Moriset B., Bonnet N. 2005, *La géographie des centres d'appels en France*, Annales de géographie, n° 641, pp. 49-72
- Thiard P. 2004, *Offre et ressource territoriales : quelles relations ?*, Montagnes méditerranéennes, n° 20, pp. 87-96

L'attractivité aux investissements internationaux en Europe, vers un renforcement des spécialisations régionales

Fabrice Hatem³⁷

Chef de l'observatoire des investissements internationaux (ministère de l'Economie)

Professeur – Ecole de management de Normandie

Introduction

Au cours des dernières années, la crainte des délocalisations a suscité d'intenses débats en Europe. De fait, l'examen des données disponibles fait apparaître un déplacement des créations d'emplois par les firmes multinationales au profit des pays émergents. L'Asie constitue à cet égard une région particulièrement attractive, comme le montrent les résultats pour 2005 de la base de données IBM/PLI (encadré 1).

En Europe même, les données des observatoires de l'AFII font apparaître la place importante prise par les pays de l'est dans les créations d'emplois liées aux projets dits « internationalement mobiles ». Après les PECO dit « de première génération (Hongrie, République Tchèque, Pologne), on voit aujourd'hui apparaître une seconde vague de pays d'accueil (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie...). Par ailleurs, les données de l'observatoire MIPO/Anima font également apparaître l'existence d'un flux de projets encore marginaux, mais vraisemblablement croissants, en direction de certains pays méditerranéens (De Saint-Laurent, 2005).

Une analyse plus fine fait par ailleurs apparaître l'existence de profils de spécialisation sectoriels très marqués : services dans les îles britanniques, activités à haute valeur ajoutée dans le monde germanique, activités de main d'œuvre dans la nouvelle génération de pays de l'est...

Après avoir présenté les grandes tendances sectorielles et géographiques, on analysera plus en détails le cas de chacune des grandes régions d'accueil³⁸.

Les grandes tendances géographiques et sectorielles

³⁷ Diplômé de l'ENSAE et de l'IEP de Paris, docteur en économie, professeur associé à l'école de management de Normandie, Fabrice Hatem a occupé au cours de sa carrière plusieurs fonctions à la charnière de la réflexion économique et de l'action concrète : chargé de mission au service économique du Commissariat au plan, chef de l'observatoire des investissements internationaux au ministère de l'Economie, chef du service des études à la direction internationale d'EDF.

Auteur de nombreux ouvrages et articles sur les firmes multinationales et les politiques d'attractivité, il est conseiller économique et chef du centre d'analyse des investissements internationaux à l'Agence française des investissements internationaux. Il anime une chronique consacré à la mondialisation dans le journal *Le Nouvel Economiste*.

³⁸ Les nomenclatures régionales utilisées sont présentées dans les annexes 1 et 2.

La poussée vers l'est

Après avoir beaucoup progressé à la fin des années 1990, la part des pays de l'est dans les créations d'emplois par les firmes multinationales en Europe semble s'être stabilisée depuis quelques années à un niveau élevé : 56,5 % du total en moyenne sur la période 2002-2005, avec un recul en 2003, en grande partie compensé par un redressement en 2004 et 2005. Cependant, une analyse plus détaillée par sous-régions fait apparaître plusieurs éléments marquants (cf. tableaux 1 à 3).

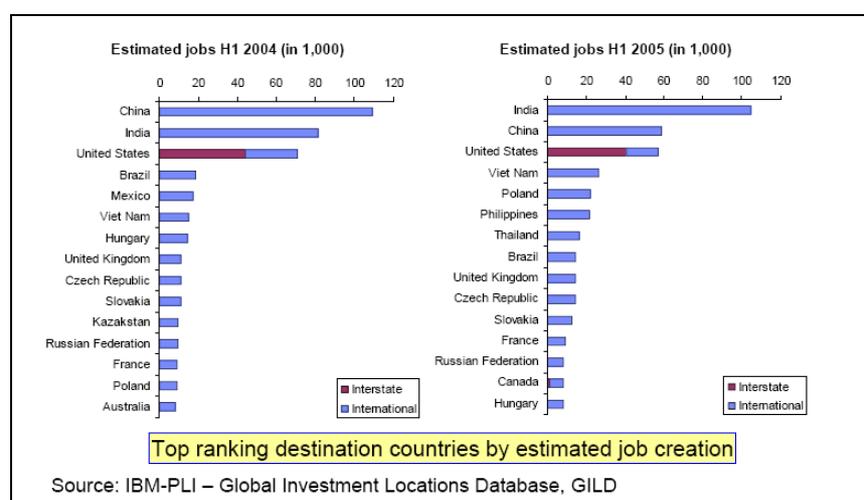
Au sein des pays d'Europe de l'est, on note un déclin assez net des pays dits « de première génération » (Hongrie et surtout république Tchèque) au profit d'une seconde génération de pays plus récemment ouverts à l'investissement international (Bulgarie, Slovaquie, Roumanie). La part des « autres pays de l'est » dans le total des emplois créés en Europe est ainsi passée de 16,8 % à 19,2 % entre 2002 et 2005. Mais c'est surtout la Pologne qui a réalisé une forte percée en 2005, du fait notamment d'une vague d'investissements manufacturiers d'origine asiatique. Ce mouvement est largement lié à une réorientation des flux internationaux de projets de production dans les industries de main d'œuvre au détriment de la Hongrie et de la République Tchèque, où les coûts salariaux deviennent moins compétitifs, et au profit des nouvelles destinations est-européennes.

Parmi les pays d'Europe de l'ouest, les régions qui résistent le mieux à la concurrence des pays est-européens sont celles dont le profil de spécialisation est le plus complémentaire du leur. Par exemple, l'Allemagne, plutôt spécialisée sur des activités à technologie moyenne ou élevée, a accueilli des montants croissants de créations d'emplois par les firmes étrangères entre 2002 et 2005. Par contre, les pays du sud de l'Europe (Espagne notamment), spécialisés dans l'accueil d'activités manufacturières de moyenne et basse technologie et placés de ce fait en concurrence frontale avec les pays de l'est, ont vu les flux de création d'emplois baisser au cours de la même période.

La taille moyenne des projets en termes d'emplois est nettement supérieure dans les pays de l'est. Ce fait résulte de deux facteurs d'ailleurs concomitants :

1. d'une part, une spécialisation des pays de l'est sur des fonctions très intensives en emplois, comme la production,
2. d'autre part, au sein de chaque fonction, une meilleure attractivité des pays de l'est pour les projets de taille moyenne élevée (tableau 3).

Figure 1: Emplois créés par les grands projets internationaux au premier semestre 2005 selon IBM/PLI



Des spécialisations régionales marquées

Beaucoup de projets tertiaires et de haute technologie de petite taille en Europe de l'ouest, un nombre plus réduit de gros projets de production manufacturière en Europe de l'est : voilà ce que révèle une première analyse. Cependant, au sein même de ces deux grands ensembles, il apparaît que les différentes sous-régions possèdent elles-mêmes des spécificités fortes.

Pays de l'est : deux générations aux profils distincts

Dans les PECO de première génération (rép. Tchèque, Hongrie), les créations d'emplois restent très importantes dans certaines activités manufacturières de main d'œuvre comme l'automobile ou l'équipement électroménager. Cependant, quatre éléments mettent en évidence une « montée en gamme » de ces pays dans la hiérarchie du développement économique :

- la part désormais non négligeable des projets en activités tertiaires d'appui (logistique, services administratifs, R&D...) et en services aux entreprises témoigne d'une maturation progressive de la présence industrielle étrangère, qui ne se limite plus à des usines de montage isolées pour l'exportation mais se densifie progressivement sous la forme de réseaux de production et de commercialisation structurés nécessitant une infrastructure de gestion plus solide ;
- l'existence de projets significatifs en centres de R&D, médicaments, ou matériel électronique, montre que ces pays disposent d'un vivier important de main d'œuvre qualifiée ;
- la part non négligeable des projets en bureaux commerciaux montre que ces pays, au delà de leur rôle initial d'atelier industriel, commencent à représenter un enjeu de marché significatif pour les firmes étrangères ;
- enfin, le niveau assez bas des investissements étrangers dans les activités à faible valeur ajoutée (confection, ameublement,...) montre que la faiblesse des coûts salariaux a cessé de représenter la principale motivation de l'implantation des firmes multinationales dans ces pays.

C'est maintenant dans les PECO de deuxième génération (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie³⁹...) et en Pologne que l'on trouve les plus fortes concentrations d'investissements dans les activités manufacturières de main d'œuvre : automobile, bien sûr, mais aussi productions à faible valeur ajoutée comme la confection ou l'ameublement, voire certains centres d'appel. Ces pays ont ainsi en quelque sorte pris la suite des précédents pour la délocalisation des activités productives liée aux faibles coûts salariaux.

Europe de l'ouest : fortes spécialisations intra-régionales

L'analyse des tableaux 4 à 7 fait apparaître de fortes spécialisations par régions d'accueil :

- Les îles britanniques, qui accueillent 12,5 % des emplois, sont le plus nettement positionnées sur l'accueil d'activités tertiaires : services administratifs, centres d'appel, logiciels, autres prestations de services...
- Les pays du sud de l'Europe (et notamment la péninsule ibérique) accueillent 9,7 % des emplois. Ils sont davantage positionnés sur l'accueil d'activités manufacturières de main-d'œuvre (automobile, autres matériels de transport), ainsi que dans les centres d'appel. A l'inverse, ils attirent une faible proportion d'activités de services ou de productions à forte valeur ajoutée (médicaments,...). Ceci expose tout particulièrement cette région à la concurrence des pays de l'est à faible coûts de main d'œuvre.
- Les pays du monde germanique accueillent 7,8 % des créations d'emplois. Ils sont plus nettement positionnés sur des activités tertiaires supérieures (R&D, centres de décision..) et

³⁹ Auxquels il faut évidemment ajouter la Pologne.

certaines activités manufacturières à haute technologie comme l'aéronautique et le médicament ou correspondant à des points forts traditionnels de la région comme la chimie.

- Le Benelux accueille 4,1 % des emplois, avec une spécialisation assez marquée sur la fonction logistique, ainsi que dans certains secteurs à haute valeur ajoutée, comme les médicaments.
- Les pays d'Europe du Nord accueillent 2,2 % des emplois. Ils occupent de bonnes positions sur les activités tertiaires supérieures, sur des activités manufacturières à haute valeur ajoutée comme les biotechnologies ainsi que sur certains points forts traditionnels comme le travail des métaux.

Des affinités techniques, géographiques et culturelles

Des affinités d'ordre industriel, géographique ou culturel peuvent contribuer à accroître l'attractivité spécifique d'une région d'accueil pour certaines nationalités d'investisseurs. Ainsi, nous observer :

- Dans les îles britanniques, une surreprésentation des investissements nord-américains et britanniques (hors pays d'origine) ;
- Dans les pays de l'est, une surreprésentation des investissements d'origine germanique et asiatiques (à noter également la part importante des firmes scandinaves dans les flux de projets à destination des pays baltes et l'orientation privilégiée des projets originaires d'Europe de l'est vers cette même région) ;
- Dans les pays du Benelux, une surreprésentation des investissements britanniques et du Benelux (hors pays d'origine) ;
- Une surreprésentation des investissements nord-américains, et, dans une moindre mesure, britanniques et scandinaves (hors pays d'origine) dans les pays scandinaves ;
- Dans les pays germanique du centre-europe, une surreprésentation nord-américaine et française (liée à de gros projets aéronautiques) ;
- Enfin, en Europe du sud, une surreprésentation des investissements français (à noter que les firmes françaises sont également, d'après les données de la base Mipo d'Anima, les premiers investisseurs étrangers vers les pays du Maghreb, signe supplémentaire d'un tropisme méditerranéen (De Saint-Laurent, 2005).

On voit ainsi se dessiner à travers cette configuration des affinités électives dues à trois types de logique. D'une part, des logiques d'intégration subrégionale s'exercent entre pays de même niveau de développement comme entre la France et l'Allemagne, au sein du Benelux, des Îles britanniques ou de l'ensemble germanique. D'autre part, des logiques de division internationale du travail s'instaurent entre pays voisins présentant de fortes complémentarités, comme dans la région baltique (firmes scandinaves dans les pays baltes), la région centre-Europe (firmes allemandes dans les pays de l'est), ou entre la France et les pays méditerranéens (firmes françaises dans le Maghreb et en Europe du sud). Enfin, des stratégies spécifiques de localisation des investissements extra-européens ciblent certaines régions du continent, liées soit à des affinités d'ordre historico-culturel (investissements nord-américains dans les îles britanniques, et, dans une bien moindre mesure, mais de manière très significative, turcs en Bulgarie) soit à l'exploitation systématiques d'avantages comparatifs locaux (investissements de production asiatiques en Europe de l'est).

Analyse par région de destination

Les pays du Benelux

Ils ont accueilli 7,9 % des projets et 4,1 % des créations d'emplois entre 2002 et 2005. La faible taille moyenne des projets s'explique en partie par une contribution forte des activités de services, haute technologie (médicaments notamment) et logistique-transport, de taille unitaire assez réduite. La Belgique représente plus des deux-tiers des emplois créés. Les flux sont relativement stables sur la période, avec cependant une reprise en 2005 faisant suite à un tassement en 2004.

Les entreprises européennes (britanniques et pays du Benelux notamment) sont à l'origine de plus de 60 % des emplois créés, suivies par les américaines (26,3 %). La contribution des firmes US est cependant beaucoup plus élevée en termes de projets (37,8 %).

Par rapport à l'ensemble de l'Europe de l'ouest, le Benelux est caractérisé par une spécialisation sur l'accueil des activités de logistique-transport (22,4 % des emplois créés) et dans une moindre mesure des bureaux commerciaux. Par contre, la part des centres d'appel et des autres prestations de services est plus limitée. On note également d'importants projets dans le secteur des médicaments. Par contre, l'attractivité de la région pour les quartiers généraux et centre administratifs, qui constituait dans les années 1990 un de ses points forts⁴⁰, semble s'être affaiblie. L'abandon des pratiques fiscales dites « dommageables », réclamée par la commission européenne, semble avoir en particulier porté un coup à l'attractivité de Bruxelles.

Les pays scandinaves

Ils ont accueilli 5,3 % des projets mais seulement 2,2 % des emplois (dont près de 60 % à destination de la Suède). Cet écart important s'explique par le cumul de deux effets : d'une part, la structure sectorielle des investissements donne une part importante aux activités où la taille moyenne des projets est faible ; d'autre part, au sein même de chaque activité, le contenu en emplois des projets est plutôt inférieur à la moyenne européenne. Après une année 2004 relativement active, les créations d'emploi ont connu un net recul en 2005.

La contribution des entreprises nord-américaines à la création d'emploi est particulièrement élevée (57 %), même si elle est moins marquée en termes de nombre de projets. Les autres pays scandinaves sont également surreprésentés par rapport à la moyenne ouest-européenne. Par contre, la part des firmes asiatiques reste marginale (5,4 % des emplois créés). Les firmes françaises et d'Europe du sud semblent également peu attirées par les pays scandinaves.

Malgré un nombre de projets assez élevé, la contribution des fonctions de services à la création d'emplois par les firmes étrangères est proportionnellement un peu plus faible que dans les autres pays d'Europe de l'ouest. Les parts de marché scandinaves sont particulièrement faibles pour les centres d'appel. On note par contre des investissements relativement élevés dans les secteurs des métaux, de l'automobile (Volvo, filiale de Ford, étant considérée désormais comme un investisseur étranger) et dans les biotechnologies.

Les pays germaniques (Allemagne, Autriche, Suisse)

Accueillant 13,7 % des projets et 7,8 % des emplois créés en Europe, cette région a connu un fort

⁴⁰ Il existe dans les grandes villes du Benelux un millier de centres de coordination européens de firmes multinationales, en grande partie américaines et japonaises. Les secteurs les plus représentés sont l'automobile, les IAA, la chimie, la plasturgie et la logistique.

regain des flux d'investissements depuis 2003 après une année 2002 très médiocre. L'Allemagne est le principal pays d'accueil, avec près de 70 % des emplois créés dans la région. Elle reste cependant relativement peu attractive par rapport à la taille de son marché et de son industrie, pour des raisons liées à la fois aux coûts de production et à la relative fermeture de certains marchés aux firmes étrangères (ex : équipement automobiles).

Représentant respectivement 34,4 % et 14,2 % des créations d'emplois, les investisseurs américains et français semblent assez fortement attirés par la région, contrairement aux firmes britanniques qui y créent proportionnellement moins d'emplois que dans le reste de l'Europe de l'ouest. On notera l'importance assez marquée des investissements intra-régionaux (21,6 % des créations d'emplois), signe d'une forte intensité des relations économiques internes compte tenu du faible nombre de pays concernés.

La région semble relativement plus attractive pour les centres de R&D, les QG que le reste de l'Europe de l'ouest, signe d'un intérêt des firmes étrangères pour le potentiel scientifique et technique allemands. Elle accueille par contre une proportion relativement faible de centres d'appel. Le secteur de l'aéronautique (Airbus) a récemment fait l'objet de plusieurs gros investissements industriels, tandis que le secteur automobile reste relativement plus attractif pour les investisseurs étrangers que la moyenne de l'Europe de l'ouest.

Les îles britanniques

Elles accueillent 12,6 % des emplois et 17,3 % des projets sur l'ensemble de la période 2020-2005, avec un pic en 2003 suivi d'un tassement, notamment en termes de créations d'emplois. Celles-ci se répartissent de manière assez équilibrée entre le Royaume-Uni (60 %) et l'Irlande (40 %).

Le Royaume-Uni est fortement spécialisé dans l'accueil d'activités tertiaires (hors logistique-distribution). On notera notamment la vitalité du secteur des centres d'appel, la bonne attractivité pour les centres de recherche lié à l'existence de puissants pôles d'excellence scientifiques et technologiques (Cambridge, Gleen Valley en Ecosse,...) ainsi que la croissance du secteur du transport aérien « low costs » (base Ryan air à l'aéroport de Londres/Standted).

Concernant l'Irlande, on notera l'existence d'importants projets nord-américains dans le secteur des matériels électriques et électroniques ainsi que les biotechnologies, du fait, entre autres, des avantages fiscaux offerts par ce pays.

Les investissements d'origine anglo-saxonne domine : les firmes américaines représentent à elles seules 55,6 % des créations d'emplois, chiffre auquel on peut rajouter les investissements de firmes britanniques (investissements croisés Irlande/Royaume-Uni), qui représentent 10,3 % des emplois créés dans la région, à quasi égalité avec les firmes d'origine germanique (10,5 %). Parmi les facteurs de ce succès auprès des investisseurs américains, on peut mentionner à fois des affinités d'ordre culturel (langue, libéralisme, similitude des systèmes juridiques) et le fait que le profil de spécialisation de la Grande-Bretagne (économie postindustrielle, très tournée vers les services, la finance et l'innovation) la place en bonne position pour attirer de nombreux projets US demandeurs de ce type d'atouts.

L'Irlande, pays de la biotech

A l'automne 2004, est entré en service le plus grand site de fabrication de bio-médicaments du monde, sur le campus de Grange Castle, dans la banlieue de Dublin. Cette filiale de l'américain Wyeth devrait employer à terme 1300 personnes. Les produits ? Des médicaments contre la polyarthrite rhumatoïde et des vaccins anti-pneumocoques destinés aux très jeunes enfants. Cet investissement de 1,5 milliards de dollars fera de l'Irlande l'un des leaders de la production biotech en Europe.

Décidément, cette petite île n'arrête pas de nous surprendre par son dynamisme et son sens des opportunités industrielles. Les irlandais furent parmi les premiers à comprendre, dans les années 1950, alors que leur industrie était pratiquement inexistante, tout le bénéfice qu'ils pourraient tirer de l'implantation de firmes étrangères. Et ils le firent, s'efforçant d'attirer, dans les années 1960 des industries de main d'œuvre américaines, tandis que la France refusait, d'un superbe geste gaullien, les milliers d'emplois que Ford nous proposa de créer en Lorraine en 1969. Depuis, les Irlandais sont devenus, à travers leur fameuse agence de promotion, L'IDA (Industrial Development Agency), les spécialistes reconnus du « marketing territorial », s'efforçant en permanence de tirer le meilleur profit des tendances de l'investissement international. Et ça marche : après les industries de main d'œuvre comme l'automobile, l'Irlande a sut se reconvertir dans les technologies de l'information à mesure que ses coûts salariaux augmentaient. Elle a également saisi avant les autres la vague montante des projets en centres d'appel et de services partagés. Et aujourd'hui, c'est au tour des biotechnologies....

Car, après beaucoup d'espairs régulièrement déçus et d'innovations toujours annoncées comme imminentes et toujours repoussées, la révolution de la biopharmacie, cette fois semble vraiment entamée. Aujourd'hui, 20 % des médicaments commercialisés et 80 % des médicaments en développement clinique sont issus des biotechnologies, avec des taux de réussite aux tests cliniques désormais supérieurs à celui des médicaments classiques.

Et justement, l'Irlande offre un terrain d'accueil favorable. 80 multinationales pharmaceutiques et de biotechnologies sont déjà présentes en Irlande, parmi lesquelles Abbott, Bristol-Myers-Squibb, GlaxoSmithKline, Johnson and Johnson, Lilly, Novartis, Merck, Pfizer, Roche, Schering Plough, Takeda, Allergan, Baxter, Genzyme, Fort Dodge et bien sûr Wyeth. Le secteur réalise dans ce secteur près de 35 milliards d'euros d'exportations, emploie 20000 personnes, et produit 12 des 25 médicaments leaders en biopharmacie (dont Lipitor, Zocor, Zyprexa, Seroxat, Prevacid, Zolof, etc.). L'Irlande maîtrise les principaux éléments de la « chaîne de valeur » : recherche, fermentation, principes actifs, formulation, finition, services transversaux, propriété intellectuelle, procédés de développement. Les collaborations entre firmes privées et les universités irlandaises sont nombreuses et étroites, assurant des financements abondants à la recherche. Enfin, les pouvoirs publics se sont mobilisés pour assurer le développement du secteur des biotechs : effort de formation, octroi de régimes fiscaux favorables aux investisseurs, création d'un centre national de bio traitement....

Pour saisir le virage des biotechs, qui sera forcément international, notre pays dispose, a priori, de plus d'atouts que l'Irlande : plus de chercheurs, d'entreprises, de salariés, d'exportations ; de magnifiques pôles de compétitivité comme le génopole d'Evry ou la filière vaccino-logie dans la région lyonnaise. Ceci explique que nous attirons un nombre significatif de projets étrangers, avec, bon an mal an, 500 à 1000 emplois créés chaque année depuis 1998. Mais il existe également des défis à relever, concernant notamment les domaines suivants : effort global de recherche ; fonctionnement des grands établissements publics scientifiques et techniques ; financement des jeunes entreprises de biotechnologies ; culture du partenariat privé/public ; valorisation industrielle des résultats la recherche publique.

Les pays du sud de l'Europe

Ces pays ont accueilli 14,3 % des projets et 9,7 % des emplois créés en Europe, avec un tassement assez marqué entre 2002 et 2005. Ce phénomène a tout particulièrement touché l'Espagne, qui constitue le premier pays d'accueil de la région, avec les deux-tiers des emplois créés.

L'intérêt des firmes germaniques et françaises pour la région (respectivement 20,0 % et 25,7 % des emplois créés) semble très marqué. Par contre, les firmes nord-américaines et asiatiques sont sous-représentées.

Par rapport à la moyenne de l'Europe de l'ouest, la région semble plutôt spécialisée dans l'accueil des activités de production et des centres d'appel. Les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique (Airbus) et de l'agroalimentaire concentrent une part importante des créations d'emplois industriels, notamment en Espagne.

Le niveau global des investissements étrangers en Italie reste faible. Le caractère très contraignant du droit du travail et des conventions collectives, l'insécurité juridique, l'absence de politique organisée de promotion contribuent à expliquer cette prudence des investisseurs en dépit de l'existence d'importantes aides à l'implantation dans le sud du pays.

Les pays du centre-est européen

Ils représentent 36,5 % des emplois créés et 16,0 % des projets. Leur part de marché s'est fortement redressée en 2005 grâce à d'excellentes performances polonaises après un repli en 2003-2004. Par contre, la république Tchèque et la Hongrie n'ont pas retrouvé les niveaux record atteints en 2002. Sur l'ensemble de la période 2002-2005, la Pologne supplante désormais la république tchèque au rang de premier pays d'accueil (38,4 % des emplois créés contre 37,8 %), assez loin devant la Hongrie (23,8 %).

La région est très spécialisée dans l'accueil des activités de production manufacturière (83,4 % des emplois créés), mais avec une proportion non négligeable de services, et une notamment une forte progression des implantations de centres de R&D en 2005. Les équipements électriques et électroniques et surtout l'automobile ont constitué les principales sources de création d'emploi (48,8 % au total), mais avec un tassement depuis 2004, due à la fois au tassement des projets en provenance d'Allemagne et à la concurrence exercée par les autres pays de l'est sur la Hongrie et la République tchèque, dont les coûts salariaux augmentent rapidement. Par contre, plusieurs gros projets en électronique grand public ont été annoncés en Pologne en 2005.

La contribution des firmes centre-européennes (Allemagne) et asiatiques à la création d'emplois est particulièrement forte (respectivement 28,4 % et 23,9 % du total). Par contre, la part des firmes nord-américaines, quoique significative (20,2 %) est inférieure à celle observée dans le reste de l'Europe.

Les autres pays de l'est européen

Ils représentent 10,9 % des projets et 19,9 % des emplois créés en Europe entre 2002 et 2005, avec une forte progression depuis 2002 malgré un fort tassement des créations d'emplois en 2005. Deux pays (Roumanie et Slovaquie) représentent à eux seuls les trois-quarts du total des emplois accueillis dans la région. On peut donc parler à leur sujet d'une véritable « percée » récente sur le marché de l'investissement européen.

Les firmes d'origine germanique ont joué un rôle majeur dans la création d'emplois étrangers dans cette région (30,0 % du total), suivies par les firmes françaises (13,1 %), asiatiques (16,6 %) et américaines (11,5 %), dont la présence reste relativement modeste.

La quasi-totalité des créations d'emplois se fait dans les activités productives (94,7 %), avec également quelques centres d'appel. Les industries de main d'œuvre (ameublement, confection, et surtout automobile) ont constitué les sources majeures de projets.

Conclusion

L'analyse des observatoires AFII met en évidence les bonnes performances réalisées au cours des années récentes par les pays d'Europe de l'est pour l'accueil des projets internationaux, notamment dans les activités de production manufacturière à fort intensité de main d'œuvre ; les pays d'Europe de l'ouest se spécialisant, pour leur part, dans l'accueil des activités tertiaires supérieures et des industries à fort contenu en innovation. Les politiques d'attractivité territoriales n'exerceront leur plein effet que si elles prennent en compte ces éléments.

Bibliographie

Crucead, *World investment Report 2005*, 2005, Genève

De Saint-Laurent B, Jaffrin S., 2005, *Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région MEDA en 2004*, étude Anima n°15, janvier

IBM/PLI, 2005, *Global trends in location selection*, novembre, Bruxelles

Annexes

Tableaux

Tableau 1: Répartition des emplois créés par région d'accueil - 2002-2005 (%)

Destination	Année				Total
	2002	2003	2004	2005	
Roumanie	5,8	8,0	8,7	5,3	6,9
Slovaquie	3,9	7,1	11,7	8,7	7,9
Total autres est	16,8	18,0	25,6	19,2	19,9
Hongrie	9,8	9,3	9,3	6,4	8,7
Pologne	9,7	9,8	9,9	25,5	14,0
République Tchèque	23,2	11,8	10,0	10,4	13,8
Total Centre-est	42,7	31,0	29,2	42,2	36,5
Total EST	59,5	49,0	54,7	61,4	56,4
Belgique	2,2	2,8	3,0	3,6	2,9
Pays-Bas	0,9	1,6	0,7	0,9	1,0
Total Benelux	3,5	4,5	3,7	4,6	4,1
Suède	1,2	1,1	2,2	0,7	1,3
Total Europe du nord	2,7	1,6	3,4	1,1	2,2
Espagne	8,1	7,8	6,1	3,9	6,4
Italie	2,8	1,1	0,6	0,8	1,3
Portugal	0,6	1,2	2,5	2,1	1,6
Total Europe du sud	11,5	10,1	10,7	6,9	9,7
France	7,2	8,0	7,2	6,7	7,3
Irlande	6,8	6,1	4,3	2,8	5,0
Royaume-Uni	4,3	12,7	8,5	5,4	7,6
Total Iles britanniques	11,2	18,8	12,8	8,2	12,6
Allemagne	3,2	6,4	5,1	6,9	5,4
Autriche	0,5	0,9	1,1	2,3	1,2
Suisse	0,7	0,7	1,2	2,0	1,2
Total Pays german.	4,4	8,0	7,4	11,2	7,8
Total OUEST	40,5	51,0	45,3	38,6	43,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 2: Répartition des projets par région d'accueil 2002-2005 (%)

Destination	Année				Total
	2002	2003	2004	2005	
Bulgarie	2,3	1,5	2,3	2,5	2,1
Estonie	0,9	0,7	1,3	1,0	1,0
Roumanie	3,7	3,0	3,6	4,2	3,7
Slovaquie	1,5	1,5	2,9	3,4	2,4
Total autres est	9,8	8,1	11,7	13,3	10,9
Hongrie	6,2	5,4	5,2	4,5	5,3
Pologne	3,8	3,9	5,7	8,5	5,7
République Tchèque	6,2	5,2	4,4	4,5	5,0
Total Centre-est	16,2	14,4	15,4	17,6	16,0
Total EST	26,0	22,5	27,1	30,9	26,9
Belgique	3,5	4,7	4,9	4,0	4,3
Pays-Bas	3,4	3,8	2,7	3,0	3,2
Total Benelux	7,3	8,9	8,0	7,6	7,9
Danemark	1,5	2,0	2,1	1,3	1,7
Suède	2,7	2,5	2,9	2,7	2,7
Total Europe du nord	5,4	5,3	5,8	4,8	5,3
Espagne	12,6	8,6	7,6	5,7	8,3
Italie	3,4	3,3	2,7	2,9	3,1
Portugal	1,5	2,1	2,5	1,5	1,9
Total Europe du sud	18,3	15,4	13,9	10,9	14,3
France	12,9	15,4	14,2	15,2	14,5
Irlande	4,1	3,2	3,1	2,4	3,1
Royaume-Uni	13,5	16,0	14,6	13,1	14,2
Total Iles britanniques	17,5	19,2	17,7	15,5	17,3
Allemagne	8,7	9,6	9,7	9,8	9,5
Autriche	0,8	1,3	1,3	2,3	1,5
Suisse	3,1	2,4	2,4	3,1	2,8
Total Pays germaniques	12,6	13,2	13,4	15,1	13,7
Total OUEST	74,0	77,5	72,9	69,1	73,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 3: Taille des projets par fonctions et région d'accueil 2002-2005

Destination - Fonction	Autres est	Centre-est	Est	Benelux	Eur. du nord	Eur. du sud	France	Iles Brit.	Pays Germ.	Total	Ouest	Total
Bureau commercial	21,5	15,9	19,2	17,5	11,8	19,8	13,0	43,1	15,4	18,0	17,9	18,0
Centre de R&D	58,3	176,1	169,2	107,1	28,9	87,3	66,9	75,2	112,0	95,9	78,7	95,9
Centres d'appel	355,5	257,2	287,2	174,7	87,3	344,5	106,4	208,9	198,3	216,6	198,7	216,6
Logistique	86,7	221,3	181,7	192,7	207,2	159,0	74,7	212,9	142,7	151,1	145,5	151,1
Prestations de services	55,0	222,7	186,8	93,2	64,9	85,1	80,3	139,6	105,2	115,4	102,8	115,4
Serv. adm., QG	140,0	343,1	317,8	79,8	88,9	107,5	52,3	112,5	91,6	112,6	93,2	112,6
Tertiaire	107,7	213,2	186,4	123,6	61,7	128,0	54,5	132,2	95,9	109,5	96,8	109,5
Production	334,0	312,3	320,3	118,4	181,4	203,1	73,7	144,2	171,3	228,8	138,1	228,8
Traitement déchets	100,0	57,5	71,7	10,0	NS!	NS	38,3	35,3	40,0	42,4	35,1	42,4
Total fonctions	333,4	311,6	319,6	117,2	181,4	203,1	73,0	142,2	170,5	227,5	136,9	227,5
Total	300,5	289,5	293,3	121,2	95,8	169,0	62,2	135,7	125,1	173,0	113,1	173,0

Source : AFII

Tableau 4: Répartition des emplois créés par région d'accueil selon le type de projets - 2002-2005 (%)

Destination Projet	Autres pays de l'est	Centre -est	EST	Ben.	Europe Du nord	Europe du sud	France	Iles Brita.	Pays Germ.	OUEST	Total
Production	26,6	43,1	69,7	2,1	1,7	9,0	5,0	6,6	5,9	30,3	100
Traitt déchets	15,7	18,1	33,8	1,6	0,0	0,0	36,2	22,2	6,3	66,2	100
Total Production	26,6	43,1	69,7	2,1	1,7	9,0	5,0	6,6	5,9	30,3	100
Bureau comm.	6,8	3,5	10,3	6,4	4,5	8,8	31,9	26,6	11,5	89,7	100
Centre de R&D	0,7	32,9	33,6	5,8	3,1	9,5	9,6	19,6	18,7	66,4	100
Centres d'appel	10,1	16,7	26,8	2,7	2,0	19,7	8,3	37,4	3,1	73,2	100
Logistique	2,6	16,2	18,8	21,9	3,8	12,6	12,9	15,6	14,5	81,2	100
Prest.de serv.	1,5	22,7	24,2	4,1	2,9	5,7	19,9	32,7	10,5	75,8	100
Service adm. , QG	1,3	23,1	24,4	5,4	5,4	9,3	6,4	30,3	18,8	75,6	100
Total Tertiaire	3,6	20,6	24,2	8,8	3,4	11,4	12,7	27,0	12,5	75,8	100
Total	19,9	36,5	56,4	4,1	2,2	9,7	7,3	12,6	7,8	43,6	100

Source : AFII

Tableau 5: Répartition des emplois créés par type de projet selon la région d'accueil

Destination Fonction	Autres est	Centre -est	Est	Ben.	Eur. Nord	Eur. sud	France	Iles Brit.	Pays germ.	Ouest	Total
Production	94,7	83,4	87,4	36,7	53,9	65,6	48,5	37,1	53,3	49,1	70,7
traitement déchets	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,5	0,2	0,1	0,1	0,1
Total Production	94,8	83,5	87,5	36,7	53,9	65,6	49,0	37,3	53,4	49,2	70,8
Bureau commercial	0,3	0,1	0,2	1,5	2,0	0,9	4,2	2,0	1,4	2,0	0,9
Centre de R&D	0,1	3,5	2,3	5,5	5,6	3,8	5,1	6,0	9,2	5,9	3,9
Centres d'appel	3,0	2,7	2,8	3,9	5,4	11,8	6,6	17,3	2,3	9,7	5,8
Logistique	1,0	3,3	2,5	39,8	12,9	9,6	13,2	9,2	13,7	13,8	7,4
Prestations de services	0,5	4,0	2,8	6,5	8,5	3,8	17,8	16,9	8,7	11,3	6,5
Service adm., QG	0,3	3,0	2,0	6,2	11,7	4,5	4,1	11,3	11,3	8,1	4,7
Total Tertiaire	5,2	16,5	12,5	63,3	46,1	34,4	51,0	62,7	46,6	50,8	29,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 6: Répartition des projets par région d'accueil selon le type de projet

Destination Projet	Autres pays de l'est	Centre -est	EST	Benelu x	Europe du nord	Europe Du sud	France	Iles Brita.	Pays Germ.	OUEST	Total
Production	19,2	28,5	47,6	5,2	2,6	13,2	12,6	9,5	9,2	52,4	100,0
Traitt déchets	15,9	11,4	27,3	4,5	2,3	6,8	27,3	13,6	18,2	72,7	100,0
Total Production	19,1	28,3	47,4	5,2	2,6	13,1	12,8	9,5	9,4	52,6	100,0
Bureau comm.	6,5	6,2	12,8	8,9	7,0	16,8	15,1	22,0	17,4	87,2	100,0
Centre de R&D	3,2	12,1	15,2	6,7	12,1	15,2	11,2	21,4	18,2	84,8	100,0
Centres d'appel	8,5	15,2	23,8	4,9	5,4	13,0	14,8	32,7	5,4	76,2	100,0
Logistique	8,9	15,0	23,9	15,4	4,0	16,8	16,7	9,4	13,8	76,1	100,0
Prestations de serv.	6,9	11,9	18,8	8,3	5,1	11,0	23,2	21,5	12,1	81,2	100,0
Service adm. , QG	1,3	5,3	6,6	11,3	7,8	10,6	11,0	32,2	20,5	93,4	100,0
Total Tertiaire	6,0	8,8	14,8	9,6	6,9	15,0	15,5	22,0	16,3	85,2	100,0
Total	10,9	16,0	26,9	7,9	5,3	14,3	14,5	17,3	13,7	73,1	100,0

Source : AFII

Tableau 7: Répartition des projets par type de projet selon la région d'accueil

Destination	Autres	Centre	Est	Ben.	Eur.	Eur.	France	Iles	Pays	Europe	Total
-------------	--------	--------	-----	------	------	------	--------	------	------	--------	-------

Les investissements internationaux en Europe.

Fonction	est	-est			nord	sud		Brit.	germ.		
Production	64,6	65,3	65,0	23,9	18,1	33,9	31,9	20,1	24,7	26,3	36,7
Traitement déchets	0,6	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,8	0,3	0,6	0,4	0,4
Total Production	65,3	65,6	65,4	24,1	18,3	34,1	32,7	20,4	25,3	26,7	37,1
Bureau commercial	18,9	12,2	14,9	35,4	41,8	36,9	32,6	39,9	40,0	37,5	31,5
Centre de R&D	1,6	4,1	3,0	4,5	12,3	5,7	4,1	6,6	7,1	6,2	5,4
Centres d'appel	1,7	2,1	2,0	1,4	2,3	2,0	2,3	4,2	0,9	2,3	2,2
Logistique	6,2	7,2	6,8	14,8	5,9	9,0	8,8	4,1	7,7	8,0	7,7
Prestations de services	5,4	6,4	6,0	8,9	8,3	6,6	13,7	10,6	7,6	9,5	8,6
Service adm., QG	0,9	2,5	1,9	10,8	11,2	5,7	5,8	14,1	11,4	9,7	7,6
Total Tertiaire	34,7	34,4	34,6	75,9 !	81,7	65,9	67,3	79,6	74,7	73,3	62,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 8: Répartition des emplois créés par régions d'accueil selon les secteurs 2002-2005 (%)

Destination Secteur	Aut. est	Centre -est	EST	Ben.	Eur. nord	Eur. sud	France	Iles Brita.	Pays Germ.	OUEST	Total
Agro-alim.	16,3	23,1	39,3	5,5	2,4	18,0	10,6	14,0	10,2	60,7	100,0
Ameubl't, équipt. foyer	43,4	35,3	78,7	2,2	0,0	2,9	7,0	1,7	7,6	21,3	100,0
Biotechnologies	0,0	0,1	0,1	0,1	13,3	2,4	1,8	69,0	13,3	99,9	100,0
Chimie, plasturgie	16,4	24,1	40,5	4,9	2,8	19,6	9,4	6,7	16,1	59,5	100,0
Comp. électron.	6,4	48,8	55,2	0,5	1,6	9,5	8,5	9,9	14,7	44,8	100,0
Automobile	30,3	46,8	77,1	1,7	1,7	7,0	3,4	3,6	5,5	22,9	100,0
Electronique G.P.	13,1	78,8	91,9	1,1	0,5	2,2	1,2	1,7	1,4	8,1	100,0
Energie, serv. concédés	20,5	14,0	34,5	1,8	0,6	34,2	9,6	15,8	3,5	65,5	100,0
Equipts élect., électron., inform.	14,0	43,1	57,1	2,5	2,1	7,2	7,7	16,4	7,0	42,9	100,0
Mach., équipt. méc.	23,4	39,9	63,3	3,1	1,4	12,3	10,0	5,2	4,7	36,7	100,0
Autres mat. transp.	1,0	21,1	22,1	0,0	0,2	34,7	10,0	8,8	24,2	77,9	100,0
Médicaments, cosm.	5,3	20,0	25,4	15,4	3,2	8,8	10,0	20,4	17,0	74,6	100,0
Métaux, trav. métaux,	26,0	36,2	62,2	6,5	9,5	6,3	6,4	5,4	3,6	37,8	100,0
Textile, habillement	65,4	29,3	94,6	0,2	0,0	0,3	2,8	0,3	1,9	5,4	100,0
Autres ind. de base	27,4	30,8	58,2	2,2	0,7	10,4	5,7	14,4	8,4	41,8	100,0
Total manufacturier	23,9	41,0	64,8	2,9	1,9	9,1	5,7	8,0	7,7	35,2	100,0
Aut. services com., fin.	6,1	10,4	16,5	5,5	2,4	12,5	16,4	38,7	8,0	83,5	100,0
Autres serv. aux entr.	1,1	17,0	18,0	5,5	4,9	16,8	11,2	38,4	5,2	82,0	100,0
Logici., prest. inf.	4,0	31,2	35,2	5,0	1,2	7,9	12,5	32,2	6,0	64,8	100,0
Op. télécoms, internet	5,6	33,5	39,1	3,6	4,8	19,7	10,7	8,0	14,1	60,9	100,0
Transport, stockage	4,6	12,4	17,0	25,9	4,4	7,0	14,3	16,3	15,1	83,0	100,0
Total services	4,0	18,9	22,8	8,9	3,3	12,2	13,3	30,9	8,5	77,2	100,0
Total	19,9	36,5	56,4	4,1	2,2	9,7	7,3	12,6	7,8	43,6	100,0

Source : AFII

Tableau 9: Répartition des emplois créés par secteurs selon la région d'accueil 2002-2005 (%)

Destination Secteur	Autres est	Centre -est	Est	Ben.	Eur. Nord	Eur. sud	France	Iles Brit.	Pays germ.	Ouest	Total
Agro-alim., agric.	2,8	2,2	2,4	4,6	3,8	6,4	5,1	3,9	4,5	4,8	3,5
Amblt, éqt foyer	6,6	2,9	4,2	1,6	0,0	0,9	2,9	0,4	2,9	1,5	3,0
biotechnologies	0,0	0,0	0,0	0,0	3,9	0,2	0,2	3,5	1,1	1,5	0,6
Chimie, plasturgie	2,2	1,8	1,9	3,2	3,4	5,4	3,5	1,4	5,5	3,6	2,7
Comp. électr.	0,9	3,8	2,8	0,4	2,1	2,8	3,3	2,3	5,4	2,9	2,9
Automobile	46,2	38,8	41,4	12,4	23,3	21,9	14,0	8,8	21,3	15,9	30,2
Electronique G.P.	3,6	11,9	9,0	1,5	1,2	1,3	0,9	0,7	1,0	1,0	5,5
Energie, aut. serv. conc.	0,8	0,3	0,5	0,3	0,2	2,6	1,0	0,9	0,3	1,1	0,7
Eqpts él., électron., inform.	6,0	10,0	8,6	5,1	8,1	6,3	8,9	11,0	7,6	8,3	8,5
Mach., equipts méc.	4,8	4,4	4,6	3,1	2,7	5,1	5,6	1,7	2,4	3,4	4,1
Aut. Mat. transport	0,2	1,8	1,2	0,0	0,3	10,9	4,2	2,1	9,4	5,5	3,1
Médicaments, cosm.	1,2	2,5	2,0	16,9	6,5	4,1	6,2	7,3	9,7	7,7	4,5
Métaux, travail métx	3,7	2,8	3,1	4,5	12,4	1,8	2,5	1,2	1,3	2,4	2,8
Textile, habillement	10,8	2,6	5,5	0,1	0,0	0,1	1,2	0,1	0,8	0,4	3,3
Aut. ind. base	6,3	3,9	4,7	2,5	1,4	4,9	3,6	5,2	4,9	4,4	4,6
Total Manufacturier	96,0	89,6	91,9	56,2	69,3	74,8	63,1	50,5	78,2	64,4	79,9
Aut. serv. com., fin.	1,6	1,5	1,5	7,0	5,7	6,7	11,7	15,9	5,3	9,9	5,2
Aut. serv. entrepr.	0,3	2,5	1,7	7,2	12,1	9,3	8,2	16,4	3,6	10,1	5,4
Log., presta. Inf.	0,9	3,9	2,8	5,6	2,4	3,7	7,8	11,6	3,4	6,7	4,5
Op. télécoms, internet	0,4	1,3	1,0	1,3	3,2	3,0	2,2	0,9	2,7	2,1	1,5
Transport, stockage	0,8	1,2	1,1	22,7	7,2	2,6	7,0	4,6	6,9	6,8	3,6
Total Services	4,0	10,4	8,1	43,8	30,7	25,2	36,9	49,5	21,8	35,6	20,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 10: Répartition des projets par régions de destination selon les secteurs 2002-2005 (%)

Destination Secteur	Autres pays de l'est	Centre -est	EST	Benelux	Europe du nord	Europe du sud	France	Iles Brita.	Pays Germ.	OUEST	Total
Agro-alim., agric.	14,9	16,0	30,9	7,9	4,2	18,1	16,2	11,5	11,1	69,1	100,0
Ameubl, éqpt. foyer	19,9	24,8	44,7	2,9	1,5	10,2	16,5	10,7	13,6	55,3	100,0
Biotechnologies	3,7	3,7	7,4	6,2	19,8	8,6	9,9	34,6	13,6	92,6	100,0
Chimie, plasturgie	7,9	18,8	26,7	13,2	4,6	17,7	14,3	10,1	13,5	73,3	100,0
Comp. électron.	8,4	21,7	30,1	3,0	6,6	6,0	19,3	15,7	19,3	69,9	100,0
Automobile	15,1	34,2	49,4	7,1	2,5	13,6	9,4	7,2	10,8	50,6	100,0
Electronique G.P.	13,8	36,7	50,5	7,3	3,7	12,8	5,5	8,7	11,5	49,5	100,0
Energie, serv. concédés	13,2	8,8	22,0	5,7	4,0	24,7	15,4	11,9	16,3	78,0	100,0
Equipts électr., électron., inform.	8,8	14,0	22,8	7,2	6,4	12,0	15,1	21,2	15,2	77,2	100,0
Mach., éqpt. méc.	12,5	22,1	34,7	6,5	3,3	11,5	19,6	11,3	13,2	65,3	100,0
Autres mat. transp.	7,8	18,6	26,4	3,1	1,6	20,9	16,3	14,0	17,8	73,6	100,0
Médicaments, cosm.	5,5	11,5	17,0	6,9	7,3	18,1	15,1	20,2	15,4	83,0	100,0
Métaux, trav. métaux,	22,3	25,3	47,6	5,2	5,2	10,8	13,8	6,7	10,8	52,4	100,0
Textile, habillement	33,7	20,1	53,8	3,0	0,5	10,6	12,6	5,0	14,6	46,2	100,0
Autres ind. de base	21,7	20,5	42,2	5,0	3,5	17,0	13,4	10,1	8,9	57,8	100,0
Total manufacturier	13,6	21,1	34,7	6,9	4,4	14,5	14,0	12,6	13,0	65,3	100,0
Aut. services com., fin.	7,8	8,8	16,6	7,2	5,9	15,7	20,6	23,0	10,9	83,4	100,0
Autres serv. aux entr.	5,7	7,1	12,8	9,9	8,1	13,9	15,2	24,9	15,2	87,2	100,0
Logici., prest. inf.	3,9	5,1	9,0	9,9	6,4	12,2	13,7	32,8	16,1	91,0	100,0
Op. télécoms, internet	9,0	11,3	20,3	5,3	9,8	20,3	14,3	15,8	14,3	79,7	100,0
Transport, stockage	12,5	14,7	27,2	12,3	5,7	15,5	15,2	8,6	15,5	72,8	100,0
Total services	6,5	7,9	14,4	9,7	6,7	14,0	15,4	24,9	14,9	85,6	100,0
Total	10,9	16,0	26,9	7,9	5,3	14,3	14,5	17,3	13,7	73,1	100,0

Source : AFII

Tableau 11: Répartition des projets par secteurs selon la région de destination 2002-2005 (%)

Destination Projet	Autres est	Centre -est	Est	Ben.	Eur. nord	Eur. sud	France	Iles Brit.	Pays germ.	Ouest	Total
Agro-alimentaire	7,2	5,3	6,1	5,3	4,2	6,7	5,9	3,5	4,3	5,0	5,3
Ameub., éqpt foy.	3,8	3,2	3,4	0,8	0,6	1,5	2,3	1,3	2,0	1,6	2,1
Biotechnologies	0,3	0,2	0,2	0,6	3,0	0,5	0,5	1,6	0,8	1,0	0,8
Chimie, plasturgie	3,9	6,4	5,4	9,0	4,7	6,8	5,4	3,2	5,4	5,5	5,5
Composants électr.	1,3	2,2	1,9	0,6	2,1	0,7	2,2	1,5	2,3	1,6	1,7
Automobiles	15,1	23,3	20,0	9,7	5,1	10,4	7,1	4,5	8,6	7,6	10,9
Electronique GP	2,7	5,0	4,1	2,0	1,5	2,0	0,8	1,1	1,8	1,5	2,2
Energie, serv. conc.	2,7	1,2	1,9	1,6	1,7	3,9	2,4	1,6	2,7	2,4	2,3
Eqpts électr./électron.	8,2	8,8	8,5	9,2	12,3	8,4	10,5	12,3	11,2	10,6	10,1
Mach. , mécanique	5,5	6,6	6,2	3,9	3,0	3,8	6,5	3,1	4,6	4,3	4,8
Autres mat. transport	0,9	1,5	1,3	0,5	0,4	1,9	1,4	1,0	1,7	1,3	1,3
Médicaments, cosm.	2,2	3,1	2,7	3,8	6,0	5,5	4,5	5,1	4,9	4,9	4,4
Métaux, trav. métaux,	5,5	4,2	4,8	1,8	2,6	2,0	2,5	1,0	2,1	1,9	2,7
Textile, habillement	6,1	2,5	4,0	0,8	0,2	1,5	1,7	0,6	2,1	1,3	2,0
Aut. ind. base	11,5	7,4	9,0	3,6	3,8	6,8	5,3	3,3	3,7	4,5	5,7
Total Manufacturier	77,0	81,0	79,4	53,1	51,2	62,4	59,2	44,7	58,2	55,0	61,5
Aut. serv. com., fin.	4,5	3,4	3,9	5,7	7,0	6,8	8,9	8,3	4,9	7,1	6,2
Aut. serv. entr.	4,6	3,9	4,2	10,9	13,4	8,5	9,1	12,5	9,7	10,4	8,7
Logic. Prest. Inf	5,8	5,1	5,3	19,8	19,3	13,6	15,1	30,2	18,8	19,9	16,0
Opérateurs télécoms, internet	1,1	0,9	1,0	0,9	2,5	1,9	1,3	1,2	1,4	1,4	1,3
Transport, stockage, BTP	7,1	5,7	6,2	9,5	6,6	6,7	6,5	3,0	7,0	6,1	6,2
Total Services	23,0	19,0	20,6	46,9	48,8	37,6	40,8	55,3	41,8	45,0	38,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 12: Projets par région d'origine et de destination 2002-2005 (%)

Destination Origine	Autres est	Centre -est	Europe Est	Ben.	Eur. nord	Eur. Sud	France	Iles Brit.	Pays germ.	Europe Ouest	Total
Amérique du nord	11,0	18,0	15,1	37,8	32,5	23,3	32,8	55,5	39,7	38,1	32,0
Autres Asie	4,6	4,8	4,7	4,5	5,9	3,4	3,2	4,8	5,5	4,4	4,5
Japon	2,2	9,3	6,4	10,6	4,7	6,3	6,3	4,7	7,4	6,5	6,5
Océanie	0,3	0,1	0,1	0,6	0,9	0,2	0,3	2,2	0,4	0,8	0,7
Total Asie	7,1	14,2	11,3	15,7	11,5	9,8	9,9	11,7	13,4	11,7	11,6
Autres	4,5	1,3	2,6	2,8	1,1	4,0	1,8	2,2	2,7	2,6	2,6
Benelux	4,6	5,3	5,0	9,3	4,5	5,0	9,0	2,1	4,7	5,5	5,4
Europe de l'est	9,0	2,1	4,9	1,4	1,5	0,5	0,5	1,2	2,6	1,2	2,2
Europe du nord	11,7	7,9	9,5	4,5	20,8	6,1	4,5	4,5	5,8	6,3	7,1
Europe du sud	12,2	8,2	9,8	3,0	3,8	11,2	10,2	3,8	3,9	6,4	7,3
France	9,3	8,5	8,9	8,5	4,3	14,4	1,4	6,1	6,8	7,1	7,5
Iles britanniques	3,8	7,2	5,8	6,3	8,7	8,2	9,8	5,0	6,5	7,3	6,9
Pays germaniques	26,9	27,3	27,1	10,7	11,2	17,3	20,1	7,9	14,0	13,8	17,4
Total Europe	77,5	66,6	71,0	43,7	54,8	62,8	55,5	30,6	44,3	47,6	53,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 1: Répartition des emplois créés par régions d'origine et de destination 2002-2005 (%)

Destination Origine	Autres est	Centre -est	Europe Est	Ben.	Eur. nord	Eur. sud	France	Iles Brit.	Pays germ.	Europe Ouest	Total
Amérique du nord	11,5	20,2	17,1	26,3	49,1	16,8	30,8	55,6	34,4	35,9	25,3
Autres Asie	8,2	13,8	11,8	4,8	2,8	2,9	3,0	3,4	4,6	3,5	8,2
Japon	8,1	10,1	9,4	5,1	2,3	6,5	6,5	4,6	3,2	5,0	7,5
Océanie	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4	0,8	0,2	0,4	0,2
Total Asie	16,6	23,9	21,4	9,8	5,1	9,5	9,9	8,8	8,0	8,9	15,9
Autres	4,4	2,0	2,8	0,6	0,2	3,6	0,7	1,2	0,4	1,4	2,2
Benelux	3,3	2,9	3,0	7,0	0,8	7,6	7,3	3,4	4,5	5,4	4,0
Europe de l'est	2,1	0,6	1,1	0,1	0,3	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,7
Europe du nord	6,5	6,7	6,6	4,4	17,1	5,5	6,4	2,8	6,2	5,5	6,1
Europe du sud	9,7	6,1	7,4	2,2	0,3	5,1	10,6	1,5	4,4	4,3	6,1
France	13,1	5,8	8,4	8,6	5,6	25,7	2,6	5,7	14,2	11,4	9,7
Iles britanniques	2,7	3,3	3,1	28,1	13,3	6,2	7,9	10,3	6,1	10,1	6,1
Pays germaniques	30,0	28,5	29,0	12,7	8,2	20,0	23,8	10,5	21,6	16,9	23,7
Total Europe	67,4	53,9	58,7	63,2	45,6	70,1	58,7	34,4	57,2	53,7	56,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : AFII

Tableau 2: Principaux projets à destination du Benelux 2002-2005

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	Fonction
2005	P&O; Duisport ; Antwerp Gateway ; Hesse Noord Natie ; PSA	3000	Roy.-Uni	Belgique	Extension	Aut. ind; base	Logistique
2004	GlaxoSmithKline Biologicals	1750	Roy.-Uni	Belgique	Création	Médicaments, cosm.	Production
2002	GlaxoSmithKline	1000	Roy.-Uni	Belgique	Extension	Médicaments, cosm.	Production
2002	Cisco	800	États-Unis	Pays-Bas	Création	Logiciels, prest.inf.	Prest. de serv.
2002	Arcelor	650	France	Luxembourg	Création	Métaux, trav. métaux	Production
2005	APM Terminals ; Moller-Maersk	500	Danemark	Belgique	Création	Transpt, stock.	Logistique
2005	PSA, Port Authority of Singapore	500	Singap.	Belgique	Création	Aut. serv. com., fin.	Logistique
2005	Site1	500	États-Unis	Pays-Bas	Création	Aut. serv. aux entr.	Centres d'appel
2003	Ewals Cargo Care ; Cobelfret	450	Pays-Bas	Belgique	Création	Transpt, stock.	Logistique
2003	Arcelor	400	France	Belgique	Création	Métaux, trav. des métaux	Production
2003	Schenker Deutschland	400	All.	Belgique	Création	Transpt, stock.	Logistique
2004	Ford Motor	400	États-Unis	Belgique	Extension	Automobile	Production
2003	Faurecia	350	France	Pays-Bas	Création	Automobile	Production
2003	Lidl Dienstleistung GmbH & Co. KG	350	All.	Pays-Bas	Création	Aut. serv. com., fin.	Logistique
2005	Kühne & Nagel	350	Suisse	Belgique	Création	Transpt, stock.	Logistique
2002	Hansen Transmissions	300	Roy.-Uni	Belgique	Création	aut. Mat.transpt	Production
2003	GlaxoSmithKline Biologicals	300	Roy.-Uni	Belgique	Extension	Médicaments, cosm.	Centre de R&D
2003	FLEXTRONICS	300	Singap.	Pays-Bas	Extension	Eq. électr., électron., inf.	Logistique
2004	Janssen Pharmaceutica ; Johnson & Johnson	300	États-Unis	Belgique	Création	Médicaments, cosm.	Centre de R&D
2005	Volkswagen AG	300	All.	Belgique	Création	Automobile	Logistique

Source : AFII

Tableau 3: Principaux projets à destination des pays scandinaves

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	Fonction
2004	Ford Motor ; Volvo Cars AB	2000	États-Unis	Suède	Extension	Automobile	Production
2002	Volvo Trucks AB ; Volvo ; Ford	1000	Suède	Suède	Extension	Automobile	Production
2004	Alcoa	750	États-Unis	Islande	Création	Métaux, trav. des métaux	Production
2005	Exel Plc	650	Roy.-Uni	Suède	Extension	Transpt, stock.	Logistique
2002	Hewlett-Packard	500	États-Unis	Danemark	Création	Eq. Électr., électron., inform.	Serv. adm., QG
2002	Alcoa	450	États-Unis	Islande	Création	Métaux, trav. des métaux	Production
2002	Lyreco	400	France	Danemark	Création	Aut. serv. aux entr.	Serv. adm., QG
2003	AstraZeneca	400	Roy.-Uni	Suède	Extension	Médicaments, cosmétiques	Production
2003	Lidl Dienstleistung GmbH & Co. KG	400	All.	Suède	Création	Aut. serv. com., fin.	Logistique
2004	Hilton Food Group	400	Roy.-Uni	Suède	Création	Agro-alim.	Logistique
2002	Sitel	350	États-Unis	Danemark	Création	Aut. serv. aux entr.	Serv. adm., QG
2004	VTI Technologies ; EQT Northern Europe	300	Suède	Finlande	Création	Comp. électron.	Production

Source : AFII

Tableau 16: Principaux projets à destination de la région centre-ouest

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	Fonction
2004	Airbus	2000	France	Allemagne	Création	Aut. mat. transp.	Production
2003	Dow Chemical	1000	États-Unis	Allemagne	Extension	Chimie, plast.	Production
2003	Airbus	1000	France	Allemagne	Extension	Aut. mat. transp.	Production
2003	Advanced Micro Device	1000	États-Unis	Allemagne	Création	Comp. électron.	Production
2005	Airbus ; EADS	1000	France	Allemagne	Extension	Aut. mat. transp.	Production
2003	UPS	700	États-Unis	Allemagne	Extension	Transpt, stock.	Logistique
2005	Ikea	700	Suède	Allemagne	Création	Ameubl, équipt foyer	Logistique
2005	Meidcorpt Pharma International	700	Roy.-Uni	Autriche	Création	Médicaments, cosm.	Serv. adm., QG
2002	Visteon	650	États-Unis	Allemagne	Création	Automobile	Serv. adm., QG
2004	Magna	650	Canada	Autriche	Extension	Automobile	Production
2004	Magna	600	Canada	Autriche	Création	Automobile	Production
2003	Faurecia	550	France	Allemagne	Création	Automobile	Centre de R&D
2005	Norsk Hydro ASA	540	Norvège	Allemagne	Création	Automobile	Production
2002	DaimlerChrysler	500	All.	Allemagne	Extension	Automobile	Production
2003	Aventis	500	France	Allemagne	Création	Médicaments, cosm.	Production
2004	O2 ; MMO2	500	Roy.-Uni	Allemagne	Extension	Op. télécoms, internet	Prest. de serv.
2005	Procter & Gamble	500	États-Unis	Suisse	Extension	Médicaments, cosm.	Serv. adm., QG
2005	Franz Binder GmbH	500	Autri.	Allemagne	Création	Autres ind. base	Production
2005	Isolagen	500	États-Unis	Suisse	Création	Biotechno.	Production
2005	DELL INC. ; Dell	500	États-Unis	Allemagne	Création	Eq. Électr., électron.	Logistique
2005	MOTOROLA INC	500	États-Unis	Allemagne	Extension	Comp. électron.	Centre de R&D
2005	BOREALIS A/S	500	Danemark	Autriche	Extension	Chimie, plast.	Production
2005	Rent-a-car	500	États-Unis	Allemagne	Création	Aut. serv. com., fin.	Prest. de serv.
2005	Allianz Lebensversicherungs	500	All.	Autriche	Extension	Aut. serv. com., fin.	Prest. de serv.
2005	Capgemini S.A	500	France	Allemagne	Extension	Aut. serv. aux entr.	Prest. de serv.

Source : AFII

Tableau 17: Principaux projets dans les îles britanniques

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	project_2
2003	Tesco PLC	1500	Roy.-Uni	Irlande	Création	Aut. serv. com., fin.	Logistique
2003	Wal-Mart StoresC ; ASDA	1200	États-Unis	Roy.-Uni	Création	Aut. serv. com., fin.	Logistique
2003	Airbus	1200	France	Royaume-Uni	Création	Aut. mat. transp.	Production
2002	Wyeth	1000	États-Unis	Irlande	Création	Biotechno.	Production
2003	Toyota Motors	1000	Japon	Royaume-Uni	Extension	Automobile	Production
2004	Bertelsmann ; Arvato; Prinovis	1000	All.	Royaume-Uni	Création	Autres ind. base	Production
2004	Guidant Corporation	1000	États-Unis	Irlande	Extension	Eq. Électr., électron., inf.	Production
2004	Ryanair	1000	Irlande	Royaume-Uni	Création	Transpt, stock.	Logistique
2003	Abbott Laboratories	950	États-Unis	Irlande	Extension	Eq. Électr., électron., inf.	Production
2004	Ford Motor	938	États-Unis	Royaume-Uni	Extension	Automobile	Production
2005	Dell	850	États-Unis	Royaume-Uni	Création	Eq. Électr., électron., inf.	Centres d'appel
2003	eBay ; PayPal	800	États-Unis	Irlande	Création	Aut. serv. com., fin.	Serv. adm., QG
2004	Logica CMG	760	Roy.-Uni	Royaume-Uni	Extension	Logiciels, prest.inf.	Serv. adm., QG
2002	Intel Corp	700	États-Unis	Irlande	Création	Comp. électron.	Production
2002	BMW AG	700	All.	Royaume-Uni	Extension	Automobile	Production
2002	Abbott Laboratories	700	États-Unis	Irlande	Création	Médicaments, cosm.	Centre de R&D
2003	Aker Kvaerner	700	Norvège	Royaume-Uni	Création	Aut. serv. aux entr.	Serv. adm., QG
2002	The Number 118 118 ; INFONXX	700	États-Unis	Royaume-Uni	Création	Aut. serv. aux entr.	Centres d'appel

Source : AFII

Tableau 18: Principaux projets à destination des pays du sud de l'Europe

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	project_2
2002	EADS	2000	France	Espagne	Création	Aut. mat. transp.	Production
2003	Airbus ; EADS	2000	France	Espagne	Création	Aut. mat. transp.	Production
2004	Heineken	2000	Pays-Bas	Espagne	Création	Agro-alimentaire, agriculture	Production
2002	Kobe Steel ; KCM ; CNH Global	1500	Japon	Italie	Création	Mach., eqpts méc.	Production
2004	First Automotive Works ; FAW	1500	Chine	Grèce	Création	Automobile	Production
2002	Carrefour	1300	France	Espagne	Création	Aut. serv. aux entr.	Logistique
2003	Conduit	1200	Irlande	Espagne	Création	Op. télécoms, internet	Centres d'appel
2002	STMicroelectronics	1150	Pays-Bas	Italie	Création	Comp. électron.	Production
2005	Airbus	1100	France	Espagne	Création	Aut. mat. transp.	Production
2002	Ford Motor	1000	États-Unis	Espagne	Extension	Automobile	Production
2004	Enercon	1000	All.	Espagne	Création	Eq. Électr., électron., inform.	Production
2005	SR.Teleperformance	1000	France	Italie	Création	Aut. serv. aux entr.	Centres d'appel
2005	PSA Peugeot Citroen	1000	France	Espagne	Extension	Automobile	Production

Source : AFII

Tableau 19: Principaux projets à destination des pays du centre-est de l'Europe (source : AFII)

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	project_2
2005	LG Electronics	3200	Corée S.	Pologne	Création	Electron. G.P.	Production
2003	Volkswagen AG	3000	All.	Pologne	Extension	Automobile	Production
2005	LG Electronics ; Royal Philips Electronics	3000	Corée S.	Pologne	Création	Electron. G.P.	Production
2005	Dell	3000	États-Unis	Pologne	Création	Comp. électron.	Production
2002	Peugeot ; Toyota	2500	France	Rép. Tch.	Création	Automobile	Production
2002	Sandra Textile Mills	2500	Pakistan	Rép. Tch.	Création	Text., hab.	Production
2002	Siemens VDO	2500	All.	Rép. Tch.	Création	Automobile	Production
2005	LG Electronics	2150	Corée S.	Pologne	Création	Electron. G.P.	Production
2003	Flextronics	2100	Singap.	Hongrie	Extension	Eq. Électr., électron., inf.	Production
2002	Delphi	2000	États-Unis	Rép. Tch.	Création	Automobile	Production
2005	Volkswagen	2000	All.	Rép. Tch.	Extension	Automobile	Production
2002	Škoda Auto Deutschland	1800	All.	Rép. Tch.	Création	Automobile	Production
2004	Foxconn	1800	Taïwan	Rép. Tch.	Création	Electronique - inf.	Production
2002	Radiomobil ; Deutsche Telekom	1700	All.	Rép. Tch.	Création	Op. télécoms, internet	Serv. adm., QG
2002	Bosch	1700	All.	Pologne	Création	Automobile	Production
2002	Avon	1600	États-Unis	Pologne	Extension	Médicaments, cosm.	Production
2003	Foxconn ; Hon Hai	1600	Taïwan	Hongrie	Création	Electron. G.P.	Production
2002	Bosch	1550	All.	Hongrie	Extension	Automobile	Production
2002	Volkswagen	1500	All.	Pologne	Création	Automobile	Logistique
2002	Kronospan Holdings	1500	Chypre	Pologne	Création	Autres ind. base	Production
2003	Foxconn	1500	Taïwan	Rép. Tch.	Extension	Electronique - inf.	Production
2003	Bosch	1500	All.	Hongrie	Création	Automobile	Production
2003	LG Electronics	1500	Corée S.	Pologne	Extension	Electron. G.P.	Production
2005	Hudong Zhonghua Shipbuilding	1500	Chine	Rép. Tch.	Création	Aut. mat. transp.	Production
2005	Hankook Tire	1500	Corée S.	Hongrie	Création	Automobile	Production

Tableau 4: Principaux projets à destination des autres pays de l'est (source : AFII)

Année	Société	Emplois	Origine	Destination	Opération	Secteur	project_2
2003	Yazaki	4600	Japon	Roumanie	Création	Automobile	Production
2003	PSA Peugeot Citroën	3500	France	Slovaquie	Création	Automobile	Production
2002	Leoni AG	3000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2003	INA-Schaeffler KG	3000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2005	Yazaki	3000	Japon	Bulgarie	Création	Automobile	Production
2004	Hyundai ; Kia	2400	Corée S.	Slovaquie	Création	Automobile	Production
2004	Montupet	2150	France	Roumanie	Création	Automobile	Production
2002	RM Jewels ; R&M Jewelry LLC	2000	États-Unis	Bulgarie	Création	Métaux, trav. métaux	Production
2004	Milbro ; O'Neills ; Treximco	2000	Irlande	Roumanie	Création	Text., hab.	Production
2005	Kromberg & Schubert ; Kabel-Automobiltechnik	2000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2004	Samsung Electronics	1900	Corée S.	Slovaquie	Création	Electron. G.P.	Production
2005	PSA Peugeot Citroën	1800	France	Slovaquie	Extension	Automobile	Production
2005	ACE Automotive Group	1600	Espagne	Roumanie	Création	Automobile	Production
2002	Patrick Louis Group	1500	France	Bulgarie	Création	Agro-alim., agriculture	Production
2003	Leoni	1500	All.	Slovaquie	Création	Automobile	Production
2005	INA-Schaeffler KG	1470	All.	Slovaquie	Extension	Mach., éqpts méc.	Production
2002	Shoe Fashion Group	1400	Autri.	Slovaquie	Extension	Text., hab.	Production
2003	Concorde	1400	Belg.	Slovaquie	Création	Ameubl., équipt foyer	Production
2004	Divani	1200	Danemark	Slovaquie	Création	Ameubl., équipt foyer	Ameubl., équipt foyer
2002	Sumitomo Electric	1100	Japon	Roumanie	Création	Automobile	Production
2002	Aksu Iplik	1000	Turquie	Bulgarie	Création	Text., hab.	Production
2002	Draxlmaier	1000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2003	Continental	1000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2004	Sky Media ; Skytec Group	1000	Suisse	Slovaquie	Création	Electronique - inf.	Production
2004	Draxlmaier	1000	All.	Roumanie	Création	Automobile	Production
2004	GE Capital International Services	1000	États-Unis	Roumanie	Création	Aut. serv. com., fin.	Centres d'appel
2004	GE Capital International Services	1000	États-Unis	Bulgarie	Création	Aut. serv. com., fin.	Centres d'appel
2005	Christie-Tyler	1000	États-Unis	Lituanie	Création	Ameubl., équipt foyer	Production

Nomenclature régionale utilisée dans l'étude

Régions et pays d'accueil

Europe de l'ouest	Pays germaniques	Allemagne, Suisse, Autriche, Lichenchtein
	Iles britanniques	Royaume-Uni, Irlande
	Nord	Danemark, Finlande, Norvège, Suède
	Sud	Italie, Chypre, Malte, Espagne, Grèce, Portugal
	France	France
	Benelux	Pays-Bas, Belgique, Luxembourg
Europe de l'est	Centre-est	Rép. Tchèque, Hongrie, Pologne
	Autres Est	Autres pays de l'est, y compris fédération de Russie, Ukraine, Biélorussie

Région et pays d'origine

Amérique du nord	Amérique du nord	Etats-Unis, Canada, Bermudes
Europe	Benelux	Pays-Bas, Belgique, Luxembourg
	Pays germaniques	Allemagne, Suisse, Autriche, Lichenchtein
	Europe de l'est	Tous les pays de l'est européen, y compris fédération de Russie, Ukraine, Biélorussie
	Europe du nord	Danemark, Finlande, Norvège, Suède
	Iles britanniques	Royaume-Uni, Irlande
	Europe du sud	Italie, Chypre, Malte, Espagne, Grèce, Portugal
	France	France
Asie	Japon	Japon
	Autres Asie	Tous les autres pays d'Asie
Autres	Autres	Tous les autres pays

La LGV Est européenne, un outil au service de l'attractivité de l'agglomération rémoise pour les entreprises ?

Sylvie Bazin, Christophe Beckerich, Marie Delaplace
Maîtres de Conférences
Université de Reims Champagne-Ardenne
Organisations Marchandes et Institutions (OMI)

Depuis juin 2007, l'agglomération rémoise est desservie par la LGV Est-européenne. De nombreux espoirs sont fondés sur cette nouvelle ligne (renforcement de l'attractivité du territoire pour les ménages, les entreprises, les touristes, etc.). L'objectif de cet article est d'analyser dans quelle mesure cette infrastructure de transport qui permet des déplacements collectifs de personnes est susceptible d'influer sur l'attractivité de cette agglomération. Après avoir mis en évidence le caractère nécessairement relatif de l'attractivité des territoires infranationaux (I) nous analyserons les mécanismes par lesquels la LGV pourrait impacter sur l'attractivité des entreprises dans l'agglomération rémoise⁴¹ (II).

De la relativité de l'attractivité des territoires...

L'attractivité qui peut être définie comme « la capacité d'un pays à attirer et retenir les entreprises »⁴², doit être analysée à différentes échelles (1.1.). Un territoire sera jugé attractif lorsqu'il arrive à s'imposer dans la concurrence que se font les territoires pour attirer les entreprises en quête de sites, i.e. si la demande des entreprises en quête de localisation (1.2.) est en adéquation avec son offre des sites (1.3.).

L'analyse de l'attractivité des territoires : une analyse à mener à différents échelles

Ainsi que le souligne F. Hatem⁴³, l'analyse de l'attractivité peut être distinguée selon trois niveaux, un niveau macro-économique, global qui renvoie à des déterminants nationaux⁴⁴, un niveau méso-économique qui correspond à une filière ou une l'industrie dans laquelle l'entreprise exerce son activité et, un niveau micro-économique relatif à un projet d'implantation d'une entreprise ou d'un établissement.

En ce qui concerne le niveau macro-économique, certains déterminants comme le taux de change ou la réglementation sont indifférenciés pour des espaces infranationaux, d'autres comme le coût de la main

⁴¹ Nous ne nous intéresserons donc pas, dans ce papier à la question de l'attractivité des ménages qu'elle soit résidentielle ou touristique. De même, la question de l'attractivité de la région Champagne-Ardenne dans son ensemble ne sera pas traitée ici.

⁴² Selon Coeuré et Rabaud, 2003, cité par F. Mouriaux, 2004, p.2.

⁴³ F. Hatem, 2004, p. 3 et 230.

⁴⁴ Voire supra-nationaux dans le cadre européen. Toutefois, dans les choix de localisation internationaux, il n'est pas évident que ces deux niveaux soient aussi différenciés qu'il y paraît dans la mesure où les territoires qui sont en concurrence sont parfois des couples Nation/région.

d'œuvre sont susceptibles de varier à la marge.

A un niveau méso-économique, les territoires peuvent fournir deux types d'économies externes d'agglomération. Il peut s'agir premièrement d'économies de localisation, qui sont liées au rassemblement, sur un même territoire, d'entreprises travaillant dans un même domaine d'activités⁴⁵ (qualifications de la main d'œuvre par exemple...). L'attractivité d'un territoire est dans ce cas relative à un secteur d'activité particulier. Un territoire pourra être attractif dans le secteur de la métallurgie et ne pas l'être dans celui du conseil et assistance. Deuxièmement, le territoire peut concentrer d'autres économies externes qui sont indépendantes des filières d'activités. C'est le cas de l'ensemble des infrastructures notamment de transport et de communication, de la structure urbaine... i.e. de l'ensemble des caractéristiques du territoire qui sont disponibles pour tous les secteurs d'activités⁴⁶ et qui, du point de vue des firmes constituent une économie externe d'urbanisation⁴⁷. Ce deuxième type d'économie d'agglomération est évidemment important dans l'analyse d'une infrastructure de transport sur l'attractivité d'un territoire.

Enfin, le niveau micro-économique est également important dans la mesure où les déterminants de l'attractivité sont différenciés selon les caractéristiques des firmes et des projets. Les firmes diffèrent, en effet, selon leur taille et l'étendue de leur marché. Les critères d'attractivité d'un territoire seront différenciés s'il s'agit d'implanter un établissement de 500 salariés ou un service de 10 personnes. Un territoire peut ainsi être particulièrement attractif pour l'implantation d'un grand établissement effectuant des activités métallurgiques de transformation et ne pas l'être pour des activités de Recherche et Développement dans ce même secteur ou pour une entreprise de conseil qui envisage d'étendre son marché.

La prise en compte de ces différents niveaux d'analyse permet de montrer que l'attractivité est relative. En effet, dès lors que les entreprises et la nature de leurs projets de localisation sont différenciées, dès lors que les biens et les services qu'elles produisent évoluent tout comme les conditions de la concurrence entre les entreprises et entre les territoires, l'attractivité est nécessairement située dans le temps et varie selon la nature des activités.

Finalement, il est possible de définir l'attractivité d'un territoire comme sa capacité à favoriser, à un instant t , l'adéquation entre son offre de sites et les demandes de sites exprimées dans des projets d'implantation par des entreprises différenciées. Un territoire n'est donc jamais attractif en soi de façon absolue, mais par rapport, d'une part, aux autres territoires, et d'autre part, à un domaine d'activités et/ou une entreprise et/ou une fonction d'entreprises particuliers. Par conséquent et ainsi que le soulignent de nombreux auteurs⁴⁸, appréhender l'attractivité exige de mobiliser à la fois des analyses en termes d'économie industrielle ou d'économie d'entreprise et des analyses en termes de localisation. Les premières permettent de tenir compte des déterminants internes de la compétitivité d'une entreprise qui sont liés à ses caractéristiques propres et à sa stratégie. Les secondes sont également indispensables dans la mesure où elles permettent de prendre en considération ce qui est extérieur à l'entreprise et qui est propre au territoire.

Il est donc nécessaire de s'intéresser aux déterminants précis de la compétitivité des firmes dans leur domaine d'activités puisque ce sont ces déterminants qui conditionnent leur demande de sites⁴⁹.

Des déterminants de la compétitivité des firmes à leur demande de site

⁴⁵ On retrouve ici les analyses en termes de districts industriels marshalliens repris par les économistes italiens tels que Beccatini ou celles en termes de cluster à la Porter.

⁴⁶ Même si elles ne jouent pas un rôle identique pour chacun d'entre eux.

⁴⁷ Ces économies externes de d'urbanisation sont extérieures à la firme et à la filière mais propres au territoire.

⁴⁸ Parmi lesquels on peut citer F. Hatem 2004, p. 225 et F. Mouriaux, 2004, p. 31.

⁴⁹ Même si le choix final est susceptible de relever de déterminants non économiques.

Au-delà des analyses en termes de choix de localisation⁵⁰, la demande de sites de la part des entreprises peut être analysée selon deux critères qui renvoient à deux formes de compétitivité.

Pour M. Humbert⁵¹ une firme détient un avantage compétitif lorsqu'elle obtient et maintient une part de marché significative sur un produit. De façon plus large, J.L. Mucchielli⁵² définit la compétitivité d'une entreprise comme résultant de sa capacité à maintenir ses performances sur le long terme. Ces performances renvoient à deux types de compétitivité, une compétitivité-prix⁵³ et une compétitivité hors-prix⁵⁴.

La compétitivité-prix, i.e. la capacité à vendre un même produit moins cher que ses concurrents, dépend de la capacité de l'entreprise à minimiser les coûts liés à son activité au sens large (de l'approvisionnement à la distribution en passant par la conception ou le marketing...). Cette minimisation résulte, d'une part, de l'efficacité interne de l'activité de l'entreprise mais également de considérations externes (coût de la main d'œuvre, accessibilité, fiscalité...) qui peuvent être déterminants lors d'un choix de localisation.

La compétitivité hors-prix relève de la capacité de l'entreprise à différencier son produit de celui de ses principaux concurrents, de sa capacité à innover ou à conférer à ses produits une meilleure image ou une meilleure qualité. J-M Chevalier la définit comme « la capacité à déceler en permanence les besoins, exprimés ou latents, des consommateurs et de répondre à ces besoins en réalisant du profit »⁵⁵. Elle dépend également de considérations internes à l'entreprise (efficacité des services de R&D, attitude de la direction vis-à-vis du changement, aptitude à percevoir et à satisfaire les besoins de la clientèle...) mais aussi externes (ressources disponibles dans l'environnement, qualité de la demande, réglementation...).

Dans les deux cas, la compétitivité est située dans le temps, dans un marché ou un segment de marché et dans un espace géographique plus ou moins étendu⁵⁶. Une firme ne détient jamais un avantage compétitif sur tous ses produits, dans tous les espaces dans lesquels elle les vend. En outre, cet avantage compétitif qui est susceptible d'exister à un instant t, est sans cesse remis en question notamment lors du cycle de vie du produit ou de l'industrie.

S'il existe deux types de compétitivité des firmes, il est nécessaire de distinguer l'attractivité des territoires selon ces deux critères.

⁵⁰ Cf. notamment les travaux de Weber sur les choix de localisation des entreprises, en passant par les analyses plus récentes en termes de cycle de vie du produit ou de division spatiale du travail...

⁵¹ M. Humbert, 1999, p.78.

⁵² J.L. Mucchielli, 2002, p.9

⁵³ La dénomination compétitivité-coût et hors-coût est également évoquée dans la littérature. Cf. « Stratégie d'entreprise et économie industrielle », J-M. Chevalier, Encyclopédie de gestion, tome 3, 1997, p.3055. De même que celle d'avantage-coût et d'avantage de différenciation. M. Humbert, 1999, p.78.

⁵⁴ La compétitivité hors prix n'est cependant pas exempte de considérations de prix dès lors qu'il existe des substituts possibles pour les produits proposés.

⁵⁵ J-M. Chevalier, Encyclopédie de gestion, tome 3, 1997, p.3055.

⁵⁶ M. Humbert, 1999, p.78.

L'offre de sites et l'attractivité-coût et hors-coût

L'attractivité d'un territoire correspond à sa capacité à fournir une offre de site la plus adéquate possible avec les éléments externes que recherchent les firmes en quête d'une localisation leur permettant d'accroître leur compétitivité. Ces éléments externes sont des facteurs de production, des ressources présentes dans le territoire et pour lesquels ce dernier dispose d'un avantage soit en termes de coût (attractivité-coût) soit en termes de qualité (attractivité hors-coût) par rapport à ceux disponibles dans d'autres territoires.

Un territoire dispose d'une attractivité-coût pour une entreprise s'il favorise sa compétitivité-prix parce qu'il lui permet de minimiser ses coûts de production (au sens large, i.e. de la production à la vente) ou parce qu'il accroît son efficacité interne. Les territoires, dans une certaine mesure, peuvent ainsi se concurrencer sur la fiscalité locale et les charges, sur le prix de l'immobilier et du foncier... et offrir des potentialités⁵⁷ de compétitivité-prix aux entreprises qui viennent s'y implanter.

Si la question de la compétitivité-prix est au cœur des débats sur les délocalisations internationales, elle existe également mais à moindre échelle dans la concurrence que se livrent les territoires infranationaux pour attirer les entreprises.

Dans certains secteurs et pour certaines entreprises cependant, les choix de localisation peuvent être guidés par d'autres considérations que les coûts.

Un territoire pourra ainsi être attractif dès lors qu'il accroît la capacité des firmes à générer de la compétitivité hors-prix. Cette attractivité sera liée aux possibilités qu'offrent les territoires de favoriser la capacité des firmes à gérer et à anticiper les changements dans les besoins, voire à les susciter. Ainsi, un territoire serait particulièrement attractif dès lors qu'il rend possible⁵⁸ pour les firmes, qui s'y implanteraient, la production de biens et de services nouveaux susceptibles de s'imposer au niveau international. Compte tenu des différentiels de coûts existant avec les pays moins développés, c'est évidemment cette attractivité là que doivent développer nos territoires. L'analyse de cette attractivité hors-coût peut être faite à partir des éléments du losange de Porter (le contexte concurrentiel de la firme, la présence d'industries connexes et reliées performantes, les conditions des facteurs de production disponibles⁵⁹ et enfin la qualité de la demande⁶⁰). Selon Porter⁶¹, ce sont en effet ces différents éléments et leurs interrelations systémiques qui façonnent la manière dont les entreprises vont se créer et affronter la concurrence, et qui vont leur permettre de développer un avantage compétitif.

Parmi ces éléments, certains sont susceptibles d'être différenciés dans l'espace national. C'est le cas des industries connexes et reliées, qui selon Porter, sont concentrées dans des clusters ou des grappes. Mais cela peut également être le cas de la demande ou des conditions des facteurs de production. Ils spécifient alors l'offre de sites du territoire à un moment donné et peuvent être à l'origine d'économies d'urbanisation (présence d'infrastructure notamment) ou de localisation (existence d'un marché du travail spécialisé dans un secteur d'activités particulier mais également d'organisations professionnelles spécifiques).

Ces éléments permettent au territoire qui en est doté de disposer d'une attractivité hors-coût

⁵⁷ Mais la compétitivité-prix réelle dépendra également d'éléments internes à l'entreprise.

⁵⁸ Là encore, la compétitivité hors-prix réelle dépendra évidemment de l'entreprise et des stratégies qu'elle met en œuvre.

⁵⁹ Ainsi que le souligne R. Camagni, ce sont des facteurs construits créés par les entreprises, des externalités créées par les politiques des acteurs publics et certaines spécificités issues de l'histoire qui s'enracinent dans un territoire qui sont aujourd'hui fondamentaux dans la compétitivité hors-prix des entreprises, R. Camagni, 2002, p. 568

⁶⁰ La capacité des firmes à innover est en effet nécessairement le reflet d'une demande « locale » (finale ou intermédiaire) dans la mesure où les besoins du voisinage sont plus faciles à percevoir et moins coûteux à analyser, ce que mettait déjà en évidence R. Vernon dans les années 1960, cf. M. Delaplace et H. Kabouya, 1999

⁶¹ Mais ce type d'analyse est également très proche des analyses en termes de systèmes nationaux d'innovation ou de systèmes locaux d'innovation, cf. M. Delaplace 2001.

susceptible de favoriser la compétitivité hors-prix des firmes⁶². Peut alors se produire un attachement territorial (ancrage) des entreprises lié à l'existence d'économies d'agglomération coproduites par les firmes et les territoires, qui engendre une organisation territoriale spécifique et rend l'entreprise dépendante de cette organisation (Bazin, 1996). Le capital organisationnel ainsi créé renforce encore la dépendance vis-à-vis du territoire et son attractivité pour certains types d'entreprises.

La question est donc à présent d'identifier comment une infrastructure de transport collectif de personnes peut influencer sur ces différents types d'attractivité.

A la question du rôle de la LGV dans cette attractivité

Il s'agit ici d'observer plus précisément le rôle que peut jouer la grande vitesse dans l'attractivité d'un territoire, et plus particulièrement celle de l'agglomération rémoise. Nous mettrons ainsi en évidence qu'en modifiant essentiellement les conditions d'accessibilité (2.1) et d'attractivité du territoire, la grande vitesse permet d'améliorer certains des facteurs susceptibles de générer de la compétitivité-prix (2.2) et hors-prix (2.3) pour les entreprises.

LGV, une modification de l'accessibilité mais d'importance variable selon les entreprises

Depuis juin 2007, la Champagne-Ardenne est desservie par la LGV Est européenne en deux gares : la nouvelle gare de connexion au réseau grande vitesse à Bezannes (gare Champagne-Ardenne) et la gare centrale de Reims qui dessert la gare de l'Est à Paris⁶³. La mise en service de la Ligne à grande vitesse ferroviaire Est-européenne (LGV Est) génère des réductions importantes de l'espace-temps entre les villes desservies, qui se traduisent par des changements significatifs en matière d'accessibilité.

Premièrement, la LGV entraîne une baisse des temps de parcours entre Reims et Paris. Ainsi, sur la base des temps minimums actuels, la durée du trajet pour relier Reims à Paris est divisée par deux (45 minutes contre 1h45 en moyenne).

Deuxièmement, la LGV permet d'ouvrir l'agglomération rémoise à des destinations qui étaient auparavant accessibles uniquement en passant par Paris avec un changement de gare. La nouvelle gare Champagne-Ardenne assure ainsi essentiellement la desserte province/province et province/Ile-de-France sans changement de gare à Paris grâce à l'utilisation de la ligne grande vitesse d'interconnexion en Ile-de-France. Elle permet ainsi de relier Reims et la région Champagne-Ardenne aux régions de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord de la France avec des prolongations en correspondance vers la Grande-Bretagne via le tunnel sous la Manche, vers la Belgique, l'Allemagne et la Suisse et aussi vers les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (avec le TGV Sud-Est). Elle permet également d'améliorer la liaison avec les régions de l'Est avec les gares Meuse, Lorraine et de Strasbourg.

Troisièmement, elle permet de rejoindre en Ile-de-France les gares de Massy, Chessy-Marne-la-Vallée et Roissy-Charles-de-Gaulle qui n'étaient jusque là pas directement accessibles par la voie ferroviaire. Reims est ainsi à 30 minutes de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Cette desserte offre également l'accès autres modes de transport disponibles dans la couronne parisienne et Paris (RER A, B et C).

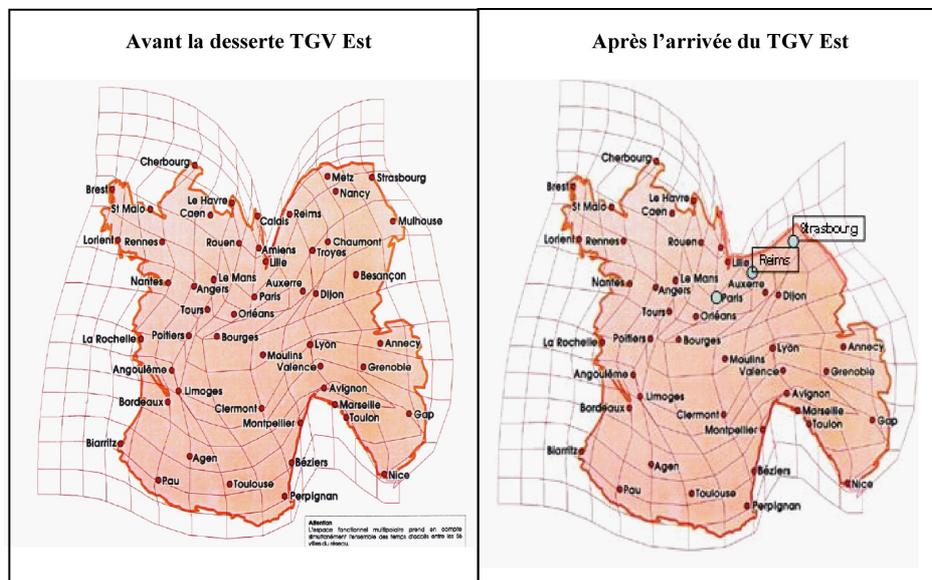
L'interconnexion des réseaux conduit ainsi à des modifications des temps de parcours. Les

⁶² Cette attractivité n'implique pas nécessairement, en effet, une compétitivité des firmes qui décident de s'y implanter, cf. M. Delaplace 2006.

⁶³ Une desserte limitée de la gare de l'Est à Paris (2 AR) est également possible à partir de la gare Champagne-Ardenne, D'autres villes de la région seront également desservies par des rames TGV comme Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François dans la Marne, Rethel et Sedan (à titre expérimental) et Charleville-Mézières dans les Ardennes.

anamorphoses décrivant ces déformations de l'espace suite à l'arrivée de la LGV Est-Européenne entre villes de province permettent de saisir les potentielles modifications des relations entre les acteurs résultant de la contraction de l'espace temps (cf. carte 4)

Figure 1: Déformations des liaisons entre villes de Province liées à l'arrivée de la LGV en Champagne-Ardenne



Sources: Carte SNCF modifiée sur Powerpoint, T. Scherr, 2004

Toutefois, cette modification des temps de parcours et des espaces desservis suite à la mise en place de la LGV Est-Européenne ne peut avoir d'effet que si les entreprises intègrent cette nouvelle configuration spatio-temporelle. Or si, lors d'une enquête menée avant l'arrivée du TGV (Bazin, Beckerich et Delaplace, 2006), les grandes entreprises de Champagne-Ardenne enquêtées considéraient que la LGV allait faciliter les déplacements professionnels de leurs cadres, elles ne semblaient pas en attendre un impact sur leur marché, leur stratégie ou leur compétitivité.

Cependant, la modification de l'accessibilité semble être un atout supplémentaire pour attirer les entreprises et les investisseurs dans l'agglomération rémoise. Cette modification des attributs de l'espace peut effectivement les conduire à considérer cette agglomération comme une localisation intéressante en matière d'accès à l'Ile-de-France (sans en supporter les coûts de localisation), ainsi qu'à l'ensemble du réseau des villes accueillant la grande vitesse ou aux grandes métropoles européennes desservies.

Le besoin en infrastructure de transport dépend toutefois du type d'entreprises concernées. Ainsi que le soulignent J. Malsot et H. Passeron, les PME n'ont généralement pas de besoins d'infrastructure de transport de masse et à longue distance. Ainsi « l'autoroute Metz-Nancy aura certainement eu plus d'impact positif pour les PME de Lorraine que n'en aura le TGV Est »⁶⁴. En revanche, les entreprises bien insérées dans le commerce international peuvent avoir des besoins importants de déplacement international de leurs personnels⁶⁵. De même, pour des entreprises menant des activités de recherche dans différents territoires, les déplacements de leurs chercheurs sont susceptibles d'être favorisés. Dans de tels cas, l'accès rapide à d'autres régions voire à d'autres pays grâce à un aéroport international, ce que permet la LGV pour l'agglomération rémoise (cf. supra) peut être stratégique.

LGV et attractivité en termes de coût

L'attractivité en termes de coût traduit la capacité à fournir une offre de site la plus intéressante en

⁶⁴ J. Malsot et H. Passeron, 1996, p. 253.

⁶⁵ J. Malsot et H. Passeron, 1996, p. 267.

termes de coût de localisation pour les entreprises, ceci dans le but d'accroître leur productivité et donc éventuellement leur compétitivité-prix. Or si la LGV améliore l'accessibilité, elle conduit également à une augmentation apparente des coûts d'accès. Les coûts d'accès au territoire progressent en effet fortement du fait de l'augmentation des prix des billets de train et de l'abonnement.

Ainsi, la LGV s'accompagnant de la suppression de l'ensemble des trains classiques en provenance de Reims et en direction de Paris, cette transformation est associée à une augmentation du billet de train et de l'abonnement. Par exemple, pour Reims, le prix de l'aller simple est de 38 euros en période de pointe et de 28 euros en période normale contre 22,1 euros antérieurement (cf. Tableau 25).

Figure 2: Desserte avant/après TGV de Paris à Reims et modification des durées et tarifs

Reims	Avant	Après
Nombre d'AR en semaine	12	8 Gare centre + 2 Bezannes
Durée	1h35	0h45 0h40
Prix de l'aller en euros	22,10	Prix Normal: 28 Prix en période de pointe : 36

Source : Réalisé par nos soins à partir des données SNCF

Toutefois, si l'augmentation du prix unitaire du billet et de l'abonnement entraîne une forte augmentation des coûts de transport, celle-ci est compensée en totalité ou en partie par les gains de temps réalisés par les usagers du TGV. En effet, il est nécessaire de prendre en compte les coûts généralisés d'accès au territoire, i.e. le prix du déplacement diminué de la valeur monétaire des gains de temps. Par exemple, un commercial parisien supporte une augmentation du prix de son déplacement vers Reims mais parallèlement il réalise des gains de temps lui permettant de démarcher potentiellement plus de clients ou de rester plus longtemps chez ses clients, voire de signer plus de contrats. Dans ce cas, l'augmentation des coûts d'accès peut être compensée par une productivité accrue, permettant d'augmenter éventuellement le chiffre d'affaires. Aussi est-il nécessaire de relativiser l'impact négatif que pourrait avoir cette augmentation des coûts d'accès sur l'attractivité-coût du territoire.

A dire d'expert, les principaux postes de coûts sont par ordre décroissant la masse salariale, les coûts fonciers et immobiliers puis la fiscalité locale. Ils varient selon le choix de la localisation et sont susceptibles d'influencer la compétitivité-prix des entreprises. Ainsi, la disponibilité de foncier à des prix raisonnables apparaît comme un des éléments importants dans le choix d'une localisation. Par exemple dans le cadre d'une implantation d'une activité de Back Office de 250 salariés à Paris-la-Défense, Marne-la-Vallée ou Reims, les coûts immobiliers représenteraient respectivement 10 %, 5 % et 4 % de l'ensemble des coûts. Dans le cas de l'implantation d'une activité logistique de 300 salariés entre Marne-la-Vallée et Reims, le foncier et l'immobilier représentent jusqu'à 15 % du coût total à Marne-La-Vallée et 13 % à Reims. Le coût global est bien plus important à Paris et en région parisienne qu'à Reims⁶⁶.

De plus, les analyses des expériences passées montrent que la présence d'une desserte TGV ne se traduit pas par de fortes variations des prix du foncier et de l'immobilier d'entreprises⁶⁷. Les augmentations constatées correspondent le plus souvent à une évolution de la qualité de l'offre et les entreprises locales ne s'y trompent pas puisqu'elles sont les premières à répondre à la nouvelle offre résultant des politiques d'accompagnement de l'arrivée du TGV.

Si l'attractivité d'un territoire pour les entreprises dépend de la disponibilité de foncier, de locaux d'activité et de bureaux à des prix raisonnables, elle est également conditionnée par la capacité des territoires à proposer des logements notamment pour les personnels d'encadrement des entreprises dont

⁶⁶ Bazin, Beckerich et Delaplace, 2006, tome 2, p. 73.

⁶⁷ Bazin, Beckerich et Delaplace, 2006, tome 1, p. 88-89.

le recrutement peut parfois s'avérer difficile dans certaines régions comme la Champagne-Ardenne. Or l'analyse des expériences passées indique que la progression des prix sur les marchés immobiliers résidentiels observés deux ans avant et 2 ans après la mise en service du TGV s'accompagne souvent d'une dynamisation du marché de la construction et notamment sur les segments demandés par les cadres à savoir les grands logements de standing. Ainsi, l'arrivée du TGV permet souvent concomitamment de redynamiser le segment haut de gamme, favorisant l'attraction des cadres. L'existence d'une nouvelle offre immobilière correspondant à la demande des cadres, même à des prix immobiliers croissants, peut ainsi être déterminante dans les choix de localisation des entreprises. Or l'analyse des marchés immobiliers dans l'agglomération rémoise avant l'arrivée du TGV montre que si les prix n'ont pas connu globalement une progression marquée, en revanche, la construction a été marquée par un regain de dynamisme depuis 2004 et surtout depuis 2005 et par l'apparition de nouveaux acteurs dans la promotion immobilière.⁶⁸

La mise en service d'une ligne grande vitesse modifie ainsi substantiellement les attributs des villes desservies en termes d'accessibilité, de prix de l'immobilier, de l'offre de foncier et d'immobilier d'entreprises, ce qui, de ce point de vue, pourrait induire une amélioration de l'attractivité du territoire desservi. Mais la LGV peut également s'accompagner d'un renforcement de l'attractivité hors-coût.

LGV et attractivité hors-coût

S'il est un domaine où la grande vitesse a un impact plus difficilement mesurable, c'est bien celui de l'image qu'elle véhicule pour les territoires qu'elle dessert. Ces derniers bénéficient effectivement d'un « effet club » leur permettant d'être associés à une image de dynamisme et de modernisme. Cet effet d'image peut en outre contribuer à la modification de l'identité d'un territoire ou à sa construction.

Reims a souvent été décrite comme une ville peu dynamique, ayant peu d'activités tertiaires et de catégories sociales supérieures et ce même si l'économie locale révèle des éléments encourageants comme la progression des emplois métropolitains supérieurs entre les deux derniers recensements et notamment les emplois de la fonction recherche-enseignement supérieur. La grande vitesse pourrait ainsi participer à la transformation de l'image de l'agglomération.

Un second type d'attractivité hors-coût est relatif à la coordination d'acteurs à laquelle l'arrivée de la grande vitesse peut donner naissance sur un territoire. En effet, la contribution des collectivités locales au financement de l'infrastructure dans l'agglomération rémoise, et de façon plus large en Champagne-Ardenne, a eu pour effet d'interroger les acteurs sur son intérêt. Elle a fait naître des débats, diagnostics, et projets, en anticipant les politiques à mettre en place autour de l'infrastructure de façon à en valoriser les effets. De même, une modification des échelles de coopération locale peut apparaître entraînant de nouvelles synergies. La création du G 10 depuis le 7 novembre 2005 qui regroupe 10 villes proches de Reims⁶⁹ vise ainsi à produire de la coordination dans différents domaines en organisant des réunions sur des thèmes aussi divers que le tourisme, l'attractivité de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne ou le développement économique.

La grande vitesse peut aussi être utilisée comme un vecteur de synergie entre acteurs, publics et privés, dès lors que ces derniers sont mieux associés aux stratégies de développement du territoire. Dans ce cas, elle peut être un outil de collaboration autour d'un projet de territoire nouveau qui fait intervenir de façon transversale toute la palette de politiques publiques (en matière d'accueil d'entreprises, d'offre de foncier, de services aux particuliers et aux entreprises, de tourisme, de culture, etc.). En effet, comme le souligne R. Camagni, « L'élément crucial pour toute politique de développement endogène ou exogène réside dans la construction d'une vision partagée du futur, bien ancrée dans les spécificités et

⁶⁸ Bazin, Beckerich et Delaplace, 2007.

⁶⁹ Reims, Châlons-en-Champagne, Epemay et Vitry-le-François dans la Marne, Rethel, Charleville et Sedan dans les Ardennes, Château Thierry, Laon et Soissons dans l'Aisne.

les vocations de l'économie locale : un plan d'action collective et de coopération entre public et privé, une démarche stratégique qui puisse maximiser les synergies »⁷⁰.

Lorsque ces projets se construisent effectivement, des stratégies de « territorialisation » de la grande vitesse traduisant une véritable appropriation territoriale de l'infrastructure émergent⁷¹.

L'importance des projets d'accompagnement de la grande vitesse, l'adhésion à ces projets d'un nombre suffisant de collectivités locales et ce à différentes échelles territoriales, la concertation et la participation des acteurs privés à ces projets, la qualité des relations entre acteurs institutionnels sont autant de facteurs permettant une meilleure valorisation de l'infrastructure.

Enfin, les relations nouées par les acteurs autour de l'arrivée du TGV pourraient participer au processus de métropolisation souhaité par les acteurs de l'agglomération rémoise en incitant les collectivités locales à travailler davantage ensemble. Reims s'est ainsi associée aux agglomérations les plus proches en s'appuyant sur l'ensemble de l'armature urbaine régionale et de Picardie (cf. supra). La LGV pourrait donc lui permettre de renforcer ses fonctions métropolitaines aujourd'hui limitées (cf. Bazin, Beckerich et Delaplace et Masson, 2006) en accentuant son rayonnement international, notamment en facilitant l'accès à Roissy. Ce renforcement ne peut qu'améliorer son attractivité, même si la proximité spatio-temporelle accrue de Reims à Paris peut être un frein à ce processus.

La LGV-Est peut ainsi susciter des dynamiques nouvelles, agissant comme un choc exogène incitant le territoire à réorienter ses stratégies sur le plan de l'image, sur le plan commercial, culturel, de la formation ou encore de la recherche. Il peut être de ce point de vue un véritable outil de concertation et de coordination des acteurs locaux, publics et privés.

Conclusion

La perspective de l'arrivée de la ligne à grande vitesse Est-européenne a fait naître des espoirs d'une attractivité accrue des territoires desservis. L'idée qu'une ligne à grande vitesse puisse modifier les conditions d'attractivité d'un territoire et sa position concurrentielle vis-à-vis d'autres territoires, que ce soit en matière d'implantation d'entreprises ou de localisation de ménages est toutefois discutée. Plusieurs expériences attestent en effet que l'arrivée de la grande vitesse ferroviaire sur un territoire n'a pas toujours eu les effets escomptés (Bazin, Beckerich et Delaplace, 2006).

Si la question de l'attractivité du territoire est différente selon le type d'entreprises, et selon l'adéquation entre les facteurs de localisation offerts et ceux demandés par les entreprises, les modifications potentielles des conditions d'attractivité d'un territoire doté de la grande vitesse résident dans l'amélioration de son accessibilité, et dans les modifications des conditions d'attractivité-coût et hors-coût. Le territoire rémois semble, de ce point de vue, présenter certaines opportunités, notamment par rapport aux territoires de l'Est parisien. Mais les attentes sont plus fortes pour ce qui concerne l'attractivité hors-coût, que ce soit en termes d'image, de concertation entre acteurs ou d'accélération du processus de métropolisation.

Toutefois, la question centrale reste celle de la complémentarité entre l'attractivité du territoire et son développement endogène. C'est en effet dans cette complémentarité que naissent des économies externes de localisation et d'urbanisation susceptibles d'attirer des investisseurs extérieurs et de redynamiser l'économie régionale en améliorant la capacité d'innovation de ses entreprises. De ce point de vue, force est de constater que le rôle de la grande vitesse est relativement marginal.

Bibliographie

⁷⁰ R. Camagni, 2005, p. 14.

⁷¹ I. Camillerapp, 1997.

- Bazin S., 1996, *Les politiques locales d'attraction d'entreprises : d'une logique concurrentielle à une logique organisationnelle : cas des régions Nord-Pas de Calais et Rhône-Alpes*, Thèse de Doctorat, Université de Lille I.
- Bazin S., Beckerich C. et Delaplace M., 2007, *L'évolution des marchés immobiliers résidentiels dans l'aire urbaine de Reims : un effet de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne ?* 47th Congress of the European Regional Science And ASRDLF 44th Congress Paris - August 29th - September 2nd
- Bazin S. Beckerich C. Delaplace M., 2006, *Analyse prospective des impacts de la Ligne à Grande Vitesse Est-européenne dans l'agglomération rémoise et en région Champagne-Ardenne*, Rapport final de recherche pour le Conseil Régional Champagne-Ardenne, février.
- Bazin S., Beckerich C. et Delaplace M. et Masson S., 2006, *La Ligne Grande vitesse Est-européenne en région Champagne-Ardenne : Un outil au service d'un processus de Métropolisation?*, Recherche, Transports et Sécurité n° 92
- Camagni R., 2005, *Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser*, Datar, Point de vue N° 1
- Camillerapp I., 1997, *Projet de TGV Bretagne/Pays de Loire : analyse du processus de territorialisation de la grande vitesse ferroviaire*, ENPC, Université de Paris XII.
- Chevalier, J-M., 1997, « Stratégie d'entreprises et économie industrielle », *Encyclopédie de gestion*, tome 3,
- Delaplace M., 2006, *De la compétitivité des firmes à la compétitivité des territoires, un glissement sémantique discuté et discuté*, document de travail
- Delaplace M., 2001, « Les problèmes soulevés par l'articulation entre Système National d'Innovation et Système Local d'Innovation ; une illustration par le cas des matériaux d'emballages biodégradables » *Actes des journées d'étude du LAME*, Presses Universitaires de Reims
- Delaplace M. Kabouya H., 1999, *National system of innovation and emerging technology : the case of a sustainable technology, biodegradable materials in Germany*, European Meeting on Applied Evolutionary Economics, 7-9 June, Grenoble, France
- Didier M., 1998, « Compétitivité économique, les faits et les tendances », in *Revue française de Géoéconomie*, N° 7, Automne
- Hatem F., 2004, *Investissement international et politique d'attractivité*, Economica
- Malsot J. et Passeron Hervé, 1996, *Compétitivité et stratégies françaises*, Economica
- Ministère de l'économie et des finances 2004, Direction de la Prévision, *Analyses économiques*, n° 36, Avril, p.1.
- Mouriaux F., 2004, "le concept d'attractivité en Union monétaire", *Bulletin de la Banque de France*, N° 123, Mars
- Muchielli J-L., 2002, *La compétitivité : définitions, indicateurs et déterminants*, Accomex N° 44
- Porter M., 1999, *La concurrence selon Porter*, Village mondial
- Porter M., 1997, *Clusters and Competition : New agendas for companies, Governments and Institutions*, version du 3/04/98 Site Web de M. Porter
- Scherr T., 2004, *L'impact du TGV-Est sur le tourisme d'affaires : quelles stratégies pour Reims et Epernay*, rapport de stage à la CCIRE, DESS IATEUR, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2004

Les infrastructures de transport, facteurs de compétitivité des territoires ?

“Paroles d’acteurs” animée par Olivier Dupéron
Maître de conférences au CRDT, URCA

Participants:

Jean-Marc Longequeue, Directeur régional SNCF Champagne-Ardenne.

Philippe Laumin, Directeur régional RFF Alsace Lorraine Champagne-Ardenne.

Youssef Sabeh, Président de SEVE, Aéroport Paris-Vatry.

Marie Delaplace, économiste, Maître de conférences à l’EA OMI, URCA.

Fabrice Hatem, Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII).

André Maillard, Boehringer Ingelheim France.

Olivier Dupéron :

On insiste fréquemment sur la relation complexe, voire ambivalente, entre infrastructures de transports et développement économique. D'un côté, les infrastructures sont un atout en termes d’accessibilité, de désenclavement des territoires ; elles ouvrent aux acteurs économiques des possibilités de déplacement. Mais les infrastructures peuvent aussi, éventuellement, représenter un risque dans la mesure où elles mettent des territoires en concurrence - ou, au mieux, être une chance perdue si elles servent uniquement à traverser des territoires plus facilement, mais en les ignorant.

Pour ouvrir le débat, j’aimerais demander à chaque participant de prendre le temps de présenter brièvement la manière dont son entreprise ou organisme appréhende les enjeux liés aux infrastructures de transport.

Jean-Marc Longequeue :

En complémentarité avec RFF (représenté à cette table par Philippe Laumin), la SNCF est en charge de l’exploitation des services (voyageurs en l’occurrence), mais aussi responsable de l’entretien du réseau ferroviaire dont RFF est propriétaire.

Pour la SCNF, la construction et la réussite commerciale de la LGV Est Européenne, infrastructure nouvelle très importante pour la ville de Reims, constitue actuellement un enjeu majeur. Cette ligne proposera une offre de transports très complète : entre Paris et les différentes villes de la région (desservies directement ou avec un changement à partir de la gare TGV Champagne-Ardenne) comme entre la France et l’étranger (par le train, jusqu’à des agglomérations comme Londres ou Bruxelles, ou à

travers une correspondance en avion de l’aéroport Charles de Gaulle, dorénavant à 30 min de Reims). Outre la conquête de nouveaux usagers, la SCNF voit dans le partenariat avec les collectivités un enjeu majeur. En effet, ces ont un rôle majeur à jouer pour développer l’attractivité de la région, de ses territoires et de ses villes, aussi bien dans le domaine du tourisme que dans celui des affaires.

Philippe Laumin :

En charge de la politique de maintenance du réseau ferré et à ce titre *alter ego* depuis 1997 de la SNCF à qui il en délègue la gestion, Réseau ferré de France a également la responsabilité de la répartition des « sillons », correspondant aux possibilités de circulation des trains dans le temps et dans l’espace et le développement du réseau et la conduite des chantiers d’investissement correspondant , dont il assure la maîtrise d’ouvrage. RFF est aussi investi d’une responsabilité financière importante comme gestionnaire de la dette ferroviaire, mais aussi du patrimoine ferroviaire (voies et gares). Pour RFF, la LGV Est-européenne représente un enjeu d’entreprise à plusieurs titres: en tant que maître d’ouvrage, c’est le bon aboutissement des chantiers de construction et de réfection de voies ; en tant qu’exploitant des réseaux, ce sera l’articulation des deux réseaux grande vitesse et conventionnel.

Youssef Sabeh :

Société privée, SEVE, Aéroport Paris-Vatry a pour mission l’exploitation et le développement de l’aéroport international de Vatry. Pour les vingt ans à venir, la croissance de ce secteur est évaluée à plus de 5% par an pour les passagers et à 6% par an pour le fret. Ceci entraînera une hausse importante du nombre des avions dans le ciel européen et le premier enjeu de l’aéroport international de Vatry est de saisir cette opportunité pour se développer : 3^e aéroport de province pour le fret Vatry a pour objectif d’être devenu le premier d’entre eux dès fin 2007. Pour cela, le positionnement de l’aéroport de Vatry dans le territoire français est un atout, notamment par son accessibilité via les liaisons routières et autoroutières. A ce titre, l’amélioration de la connexion au réseau ferré représente également un enjeu d’importance. Ainsi, Vatry pourra jouer un rôle national, voire européen, dans le domaine du transport des marchandises et des passagers.

Olivier Dupéron :

Anticipant sur l’intervention de monsieur André Maillard, j’aimerais rappeler que l’entreprise Boehringer fut de celles qui ont réalisé, vers Reims, une décentralisation industrielle ambitieuse puisqu’elle comprenait, outre les fonctions de production, l’administration du groupe et ses fonctions de recherche-développement... Il ne doit pas être simple de se « couper » de la relation avec Paris, ou du moins de ne pas y être présent ?

André Maillard :

C’est vrai, pour une entreprise de recherche fondamentale basée sur l’innovation et appartenant à un groupe pharmaceutique mondial confirme, implanter ses fonctions supérieures en province représente un véritable défi. Attirer des collaborateurs compétents, d’envergure internationale, est un enjeu qui nécessite que la ville qui accueille le site de l’entreprise soit attractive et non « enclavée ». Pour cela, le territoire où l’entreprise s’implante doit offrir une liaison rapide avec la capitale, une capacité d’accueil des collaborateurs de passage, mais aussi un bassin d’emplois suffisamment attractif pour accueillir l’ensemble de la famille des collaborateurs de l’entreprise. Boehringer Ingelheim a fait ce pari à Reims depuis de nombreuses années et l’arrivée du TGV, même tardive, est la bienvenue.

Pour Boehringer, l’accessibilité est essentielle : pour les activités de recherche-développement clinique, à fort ancrage international, la liaison rapide avec l’aéroport de Roissy Charles de Gaulle est vitale ; pour la production, le site de Reims travaillant pour toute l’Europe, le Canada, les USA voire le

Japon, la plate-forme de Vatry représente un atout pour réaliser un « *dispatching* » des produits.

Enfin, dernier enjeu, la liaison avec Paris : pour une entreprise comme Boehringer, les organismes de tutelle, l'agence du médicament, les autorités de santé ou la commission des prix, mais aussi les agences de communication de même que les principaux concurrents sont tous localisés à Paris...

Marie Delaplace :

Je représente ici le groupe d'enseignants-chercheurs du laboratoire OMI de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne qui a mené, pour le Conseil Régional, une analyse prospective des effets socio-économiques du TGV dans la région Champagne-Ardenne. Le but de ces travaux était de savoir si les infrastructures de transport étaient susceptibles de permettre le développement économique des territoires de la région - une notion distincte de la « compétitivité » des territoires, dont l'utilisation, liée à un effet de mode, demeure confuse. En effet, la compétitivité est davantage associée au monde de l'entreprise. Attractivité et compétitivité sont deux concepts qui ne vont pas nécessairement de pair.

Fabrice Hatem :

Trois remarques peuvent être formulées au sujet des infrastructures. La première est l'importance que revêt le facteur de localisation pour les entreprises. Il peut être critique : l'absence d'infrastructures de transport équivaut à une non-attractivité pour les entreprises désireuses de s'installer. Il peut être discriminant : l'existence de plates-formes multimodales efficaces peut être un facteur de localisation en soi, immédiat, pour certains types d'activités. Enfin, même si l'importance des infrastructures de transport varie d'une activité à l'autre, relier un site à ses fournisseurs et à son marché est toujours important.

La seconde remarque est que, dans les comparaisons internationales, la France est bien placée pour la qualité de ses infrastructures de transports, notamment les réseaux routiers et le transport des voyageurs. Cette qualité est considérée comme un point fort par les investisseurs étrangers et constitue un élément de notre attractivité pour l'accueil des projets internationaux, malgré quelques faiblesses (accueil portuaire, modernisation nécessaire du fret ferroviaire).

Enfin, dernière remarque : la capacité à accueillir les investissements en sites logistiques est aussi un point fort de la France pour les investisseurs, grâce à une bonne disponibilité, en matière de foncier et de main d'œuvre qualifiée dans ce domaine, et grâce à l'existence de plates-formes multimodales et d'infrastructures de transport efficaces.

Olivier Dupéron :

Revenons sur l'attractivité, la compétitivité et les facteurs de développement des territoires. Les infrastructures de transport sont souvent abordées en termes de temps de parcours (relations et distance-temps entre deux points). On se souvient des études réalisées lors de l'installation du parc Euro Disney, où l'on avait expliqué que l'accessibilité à Reims était meilleure que celle à Paris et que, par conséquent, des retombées importantes étaient à prévoir pour l'aéroport Reims Champagne. Prévisions qui ne se sont finalement pas concrétisées... On en vient à se demander si, l'accessibilité est un argument pertinent, ou s'il ne faut pas autre chose pour renforcer véritablement l'attractivité ?

D'autre part, parallèlement à la complémentarité, ne convient-il pas de s'interroger sur la possibilité d'une concurrence à la fois par, et entre les grandes infrastructures de transport comme au sein des territoires de la région même ? On peut par exemple évoquer la délocalisation de la compagnie Air Turquoise de Reims à Vatry...

Youssef Sabeh :

Revenons à la question de l'application de la notion de compétitivité à un territoire : comment une région peut-elle être compétitive ? Dans le monde de l'entreprise, cette question commune, mais dans le contexte d'une région, elle semble plus difficile à traiter. Si l'on compare un territoire au corps humain, l'essentiel réside sans doute dans une bonne coordination entre tous ses éléments, pour le bon fonctionnement (la compétitivité...) de l'ensemble, potentiellement en concurrence avec d'autres territoires. Ainsi, les réseaux de transport doivent être de bonne qualité, mais sans un dynamisme économique, le territoire n'en sera pas pour autant attractif.

Par conséquent, les réseaux de transport ont certes un rôle réel et important, et de ce point de vue la compétition entre les différents modes de transport est saine et positive. Cependant, il convient également de prendre en compte les autres facteurs. Aussi, résumer la compétitivité d'une région au seul segment des réseaux ne suffit pas pour établir un *diagnostic* complet qui permette de comprendre pourquoi la région Champagne-Ardenne, qui dispose pourtant d'une université, de centres de recherche, d'un très bon réseau de transports et de grappes industrielles n'est finalement pas aussi développée qu'elle devrait l'être.

Jean-Marc Longequeue :

Je reprendrai les trois questions posées par Olivier Dupéron.

La première question concernait la concurrence : elle est excellente et nécessaire. Selon moi, elle ne s'exerce pas tant entre infrastructures qu'entre services. Ainsi, dans notre région, mon principal concurrent est la SANEF⁷², l'aérien n'étant pas positionné sur le même secteur et ne totalisant pour l'instant qu'un faible nombre de passagers. Un des enjeux pour la SNCF serait d'attirer les personnes qui se déplacent pour des motifs professionnels en proposant des services de meilleure qualité, plus compétitifs et plus rapides.

Deuxième question, le temps de parcours : c'est effectivement un facteur à prendre en considération, mais il faut y ajouter d'autres éléments, tels que la fréquence, le service et les tarifs pratiqués. Seule une offre bonne sur l'ensemble de ces éléments permet d'attirer et de fidéliser les utilisateurs.

Troisième et dernière question, la complémentarité entre modes de transport. C'est un enjeu important, voire essentiel, tout particulièrement en Champagne-Ardenne – notamment, la question de la complémentarité TGV - TER. En effet, la nouvelle gare TGV sera mixte et accueillera aussi des TER, ce qui n'est pas toujours le cas. Ceci permettra de simplifier les trajets et d'articuler de manière optimale ces deux modes de transport aux caractéristiques différentes.

Philippe Laumin :

Il peut exister des concurrences entre différents modes de transport, qui découle à la fois des niveaux de performance respectifs offerts par les réseaux et les opérateurs, ainsi que des choix politiques. Ainsi, l'enquête réalisée dans le cadre de la construction de la LGV-Est évalue à 11,5 millions le nombre de voyageurs attendus par an, alors qu'ils ne sont que 6,9 millions aujourd'hui. Parmi ces nouveaux utilisateurs, 1,5 million seront d'anciens usagers de la route et 2,5 millions proviendront de l'aérien. Parallèlement à cette concurrence se mettent en place des mécanismes de complémentarité : le TER peut par exemple utilement compléter le TGV, comme l'illustre le partenariat entre la Région et la SNCF. De même, la mise en réseau des aéroports et des gares TGV permet d'envisager le train comme composante de la chaîne des transports en faisant du pré acheminement aérien (ou l'inverse).

D'autre part, l'amélioration de l'offre en transports peut avoir des effets positifs sur l'attractivité et l'image des territoires. Ainsi, dans le cadre des obligations légales instituées par la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs, RFF a confié à une société privée des études à court retour d'expérience

⁷²Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France

(2004-2005) sur les impacts de l'exploitation du TGV Méditerranée au niveau de la région PACA. Il en est ressorti qu'en quelques années sont apparus des changements sur la mobilité, une amélioration de l'image des régions traversées, tant vis-à-vis de l'extérieur que l'image que ces régions ont d'elles mêmes, ce qui peut constituer un élément de dynamisme. On peut enfin évoquer un effet-réseau, économique et institutionnel : à savoir une prise en charge de leur destin par les acteurs politiques et locaux. Cependant, c'est sans doute un des points que d'aucuns pourraient juger négatifs, on constate également une hausse du prix du foncier, au moins à court terme, notamment aux alentours des gares, auxquels peuvent contribuer paradoxalement des projets de rénovation urbaine.

André Maillard :

Pour un groupe international, qu'elle se construise par la concurrence et/ou la complémentarité, c'est l'offre de transports globale qui compte. En ce qui concerne la relation avec l'attractivité des territoires, j'ai évoqué tout à l'heure les bassins d'emploi qui doivent pouvoir accueillir également les conjoints de nos collaborateurs. J'y ajouterai volontiers une vision plus large, comprenant l'ensemble des potentialités d'accueil d'une ville et d'une région : formation, y compris la possibilité pour les jeunes des familles de nos collaborateurs de poursuivre des études de qualité (lycées à vision internationale, enseignement supérieur...) ; offre de culture et de loisirs, etc.

Ajoutons que les mentalités évoluent. De nos jours, nos actionnaires veulent la preuve que l'entreprise est un acteur au niveau local, national et mondial. Ainsi, nous leur rendons compte de notre implication dans la vie de nos territoires, des actions de solidarité aux accords passés avec les universités.

Olivier Dupéron :

Dans l'autre sens, quelles seraient vos attentes en matière de politiques d'accompagnement à mettre en place par les acteurs publics ? Les infrastructures de transport suffisent-elles ?

André Maillard :

Bien entendu, nous avons des attentes ! Mais l'exercice, nous le savons, n'est pas toujours facile. Sans doute l'essentiel réside-t-il dans une évolution des mentalités, notamment pour éviter les lourdeurs qui persistent encore dans le secteur public. Un travail sur le fonctionnement des institutions reste nécessaire. Ainsi, récemment, nous n'avons pu, pour des raisons administratives, passer un contrat de formation avec le Conservatoire National de Région, quel dommage ! Mais le tableau ne manque pas, non plus, de points positifs : nous coopérons avec l'école supérieure d'emballage et avec l'université. Par exemple, nos actionnaires accueillant très favorablement le fait que la société Boehringer Ingelheim France soit habilitée à former des internes en médecine se destinant à la recherche clinique : cela concrétise à leurs yeux tant la qualité de notre lieu implantation que les bonnes relations que nous entretenons avec les acteurs locaux en lien avec notre activité.

Marie Delaplace :

La complémentarité entre les différents modes de transport compte ; la réorganisation de la desserte TER par le Conseil Régional pour 2007, jugée fructueuse par l'ensemble des acteurs concernés, l'illustre. Mais il faut y ajouter un autre élément, encore peu évoqué : l'intermodalité. Il s'agit, tout en travaillant sur la complémentarité entre TGV et TER, de veiller à ce que l'accessibilité des gares reste bonne. De ce point de vue, les politiques d'accompagnement sont nécessaires. A Reims, cette accessibilité sera garantie pour la gare centre, sauf peut-être lors des travaux liés au tramway qui la limiteront momentanément. Point positif, le contournement autoroutier sud garantira une accessibilité parfaite de la gare Champagne-Ardenne : un détail important, quand on sait que la réussite du quartier

d’affaire « Novaxis » du Mans est due, en partie, à sa bonne accessibilité. A Vendôme, où la gare était excentrée et peu accessible, le parc d’activités n’a pas fonctionné.

L’infrastructure de transport est un élément dans un « corps » (territoire) à plusieurs « têtes » (échelles de décisions). Il est évidemment fondamental que ces échelles de décision aient une cohérence stratégique au niveau du territoire. Enfin, si le TGV améliore l’accessibilité, il peut également entraîner des effets non souhaités, tels que la hausse des prix de l’immobilier sur certains segments du marché, si les collectivités locales ne mettent pas sur pied une politique de façon à développer une offre de logements adaptée à cette nouvelle demande, en l’occurrence des cadres. Des effets négatifs peuvent donc être évités dès lors que les collectivités locales prennent en charge les évolutions.

Olivier Dupéron :

Reprenant les métaphores sur le corps humain utilisées précédemment, on peut dire que dans notre région les infrastructures de transport (veines et artères) sont performantes, mais que les activités économiques (muscles) et les acteurs politiques (cerveau) semblent défaillants, ou du moins en retrait. Quelles sont les pistes pour améliorer le fonctionnement de l’organisme ?

Youssef Sabeih :

Pour SEVE Aéroport Paris de Vatry, deux échelons entrent en jeu. A l’échelon local, nous rencontrons un véritable problème au niveau de l’accueil et de la formation. La Champagne-Ardenne ne dispose pas de la main-d’œuvre abondante et de qualité nécessaire pour assurer un développement aéroportuaire important. Un aéroport crée 1000 emplois pour 100 000 tonnes de fret, pour un million de passagers ou encore pour 100 000 mètres carrés d’entrepôts logistiques (chiffres comprenant les effets directs, indirects et induits à plus ou moins 50%). Aujourd’hui, Vatry, avec 240 000 mètres carrés d’entrepôts logistiques et 40 000 tonnes par an de fret, génère près de 1100 emplois directs, soit, en ajoutant les emplois induits, plus de 3000 emplois. Malgré ces chiffres, il n’y a pas eu au niveau local d’efforts pour former une main-d’œuvre qualifiée aux métiers de l’aéroportuaire et de la logistique. De même, la RN4 n’est toujours pas à double voie sur la totalité de sa longueur et il importe que cet effort se poursuive pour terminer les 40% manquants. Ce n’est qu’après avoir réuni ces conditions préalables que Vatry pourra s’attaquer de manière sérieuse à l’échelon national, c’est à dire à la conquête du marché parisien.

Partie 2 :
**Quels projets pour l'attractivité et la
compétitivité des territoires ?**

Quid novi ? Remise en perspective des “nouveaux paradigmes“

Claude Lacour⁷³

Professeur – Université Montesquieu - Bordeaux

La tâche qu’Anna Geppert m’a proposée, une remise en perspective des ces “nouveaux paradigmes“ utilisés pas les acteurs de l’aménagement du territoire et des territoires, est ambitieuse.

Le témoignage dont je peux faire preuve consiste à souligner quelques grandes préoccupations qui surgissent lorsque nous confrontons le vocabulaire et les notions qui font l’actualité à une longue histoire de l’aménagement du territoire.

Le développement régional ou le développement par les Conseils Régionaux ?

On a écrit plusieurs ouvrages dont celui de Lajugie - Delfaud - Lacour (1985) qui accordait au développement régional la plus grande importance dans la mesure où il est central dans la science régionale comme en témoignent tous les travaux et ouvrages sur un demi-siècle de « Regional Science » On a vu dans ces dernières années une sorte d’abandon de cette thématique, voire de cette discipline, au profit d’autres approches marquées notamment par le développement local ou encore l’économie territoriale. Les travaux initiés par la Nouvelle Economie Géographique ont mis en évidence les phénomènes de concentration et de dispersion. On souligne de plus en plus aujourd’hui que le développement régional serait plus compliqué, plus complexe, plus ambitieux, moins centralisé et moins régalién. On le situe davantage dans les enjeux de la mondialisation, du transfrontalier ; on reconnaît une place déterminante aux phénomènes urbains, aux préoccupations liées à la vie quotidienne, on attend pratiquement tout aujourd’hui de l’innovation et de l’économie de la connaissance devant assurer un développement durable et efficace.

On est en présence, semble –t-il, d’un changement de doctrine en matière d’aménagement du territoire et de développement régional et l’on semble reconnaître comme priorité, voire même comme fondement une idée politique de développement, celle des territoires efficaces qu’il faut soutenir alors même qu’ils deviennent de plus concurrents entre eux. Le passage de la DATAR à la DIACT n’est pas de ce point de vue accidentel ou neutre : il affiche clairement la volonté de promouvoir la compétitivité

⁷³ Professeur d’économie à l’Université Montesquieu - Bordeaux IV, Claude Lacour est spécialiste d’économie régionale, d’aménagement du territoire et de développement urbain. Directeur de l’Institut d’Economie Régionale du Sud-Ouest (IERSO), il est membre de l’IFREDE et il préside l’Institut national du développement local d’Agen.

Claude Lacour entretient des relations de travail avec la DIACT, le PUCA du Ministère de l’équipement. La métropolisation et les nouvelles formes urbaines sont un axe important de ses travaux (*La métropolisation, croissance, diversité, fractures*, 1999).

Parmi ses dernières publications, on peut noter *Quarante ans d’aménagement du territoire* (avec A. Delamarre, seconde édition, 2005) et *Les nouvelles frontières de l’économie urbaine* (avec Nicole Rousier et Evelyne Perrin, 2005).

et l'attractivité, il assume totalement l'idée de sélectivité et il semble ignorer le « désenchantement des territoires » ne rentrant pas dans les catégories les plus privilégiées. On est bien passés d'une doctrine qui privilégiait la répartition et la réparation à une autre qui ne retient que l'efficacité (Lacour et Delamarre, 2003, 2005).

D'une autre manière, un autre changement doctrinal se manifeste : on semble être passés « du tout territorial au tout technologique » : ce sont bien les districts, les SPL, les pôles de compétitivité qui donnent le ton aux politiques de développement actuel. Pour nous être battus dans les années 1980 pour la reconnaissance du concept et la théorisation du territoire, on est un peu triste de voir que la DIACT semble avoir perdu le territoire avec le changement de titre de la DATAR.

La tyrannie du projet

Les nouveaux contrats Etat / Région retiennent le terme de projet, substitut pratique à l'ancienne idée de plan qui structurait les CPER. Certes, on veut bien reconnaître que les idées de plan, de planification, ont pu paraître excessives et que si formellement les CPER étaient la traduction comptable et financière des plans régionaux et de leurs stratégies, dans bien des cas les seuls débats réels ne portaient que sur les négociations et les lignes budgétaires. Il n'en demeure pas moins que pour avoir été les évaluateurs de la première génération des CPER pour le CGP la référence à des plans régionaux était plus qu'utile, indispensable. Mais, assez curieusement, le terme même de plan semble faire peur ou doit disparaître du langage contemporain.

On semble vouloir remplacer ces approches en termes de planification par ceux de projets de partenariat, dont décidément on doit attendre toutes les espérances et les béatitudes : il y a très certainement des ambitions politiques fortes mais aussi très certainement une singulière naïveté. Certes de tout temps l'aménagement du territoire s'est nourri de mots clefs, d'idées fortes, de références définitives, au moins pour quelques temps. Aujourd'hui, le projet partenarial, la coopération collaborative, les programmes gagnant-gagnant constituent les références indispensables d'un discours politiquement correct, à défaut d'être économiquement construit et recevable. Aussi, pour tenter de donner du sens à ces projets et ces partenariats, on ajoute dans les mots qu'il faut absolument citer, ceux de performance, de participation, qui sans doute répondent à des besoins, s'inscrivent dans des évolutions, mais ne sont pas seules susceptibles d'assurer une stratégie. Il serait sans doute désagréable d'évoquer le fait que le nouvel intitulé des CPER traduit aussi un faible engagement de l'Etat, notamment en matière financière, et à plusieurs reprises, on a pu se demander si les CPER survivraient. Espérons qu'avec le projet dans leur titre, on leur laisse une nouvelle chance.

Au secours, les pôles reviennent

On se souvient de la formule que nous détournons ici utilisée lors d'une campagne électorale. Il est curieux de voir comment des modes structurent et scandent des temps et des thématiques en matière d'aménagement du territoire. Dans les années 1960 – 1970 la polarisation était au cœur des explications et des politiques de développement régional à travers les pôles de croissance et les pôles de développement. A un moment donné vénérés, ils furent ensuite stigmatisés comme étant le modèle à éviter totalement, celui que nous appelons « l'implant » qui supposait que, toutes choses égales par ailleurs, on pouvait implanter un pôle dans un espace quasiment vierge. On sait ensuite le sort réservé à ces « éléphants blancs ou ces cathédrales dans le désert ». On est sans doute devenus plus intelligents à moins que ce soient les pôles puisqu'aujourd'hui on décline dans tous les sens possibles cette idée de pôle, qui en passant notons le renvoient aux centralités et aux concentrations chères à Krugman. Et il en va des pôles de compétitivité, des pôles d'excellence rurale, des pôles de recherche et de l'enseignement

supérieur, dont chacun attend une amélioration dans son domaine « du classement de Shanghai ». N'est on pas en présence pour les deux premiers d'une réponse industrielle pour pallier l'affaiblissement de l'aménagement du territoire ? Chacun ne prétend t'il pas à être la nouvelle route 128, la Silicone Valley de demain. On convient volontiers que les nouveaux pôles, cette manie des clusters, soulignent l'importance à accorder aux hautes technologies. On note avec satisfaction que l'on est attentif à l'ancrage territorial, il est indispensable qu'existe sur un territoire donné une culture partagée et une coopération réelle. Il n'y a pas de pôle sans mobilisation des acteurs, des imbrications positives et un renforcement des capacités de financement. Méfions nous cependant d'un excès d'indignité à un excès d'espérance.

Guerre des chapelles dans un archipel ?

Le dernier ouvrage de Acs, 2006, témoigne que la croissance des villes est liée à la nouvelle économie géographique, aux nouvelles analyses de la croissance endogène et aux enseignements de la nouvelle économie industrielle soulignant le rôle indispensable de l'innovation. Les stratégies régionales, le développement territorial pour leur part, montrent la place qu'il faut reconnaître aux villes, aux plus grandes certes, mais à des villes de petite taille qui jouent dans les PER une action déterminante. La métropolisation, souvent évoquée comme double de la mondialisation, est devenue une référence immanente et obsédante : être métropolitain ou mourir ? Dès lors, au-delà de la déclinaison des échelles, de la spécification des finalités, on s'interroge de plus en plus et heureusement sur les multiples formes de la métropolisation et plus généralement des « nouvelles frontières de l'économie urbaine ». Celles-ci soulignent les fonctions traditionnelles des villes, le commandement, le contrôle, la coordination et la création de codes, mais elles montrent aussi la nécessité de penser davantage coopération entre villes, notamment pour construire des réseaux efficaces sur le plan national et européen. Dans les stratégies des territoires, doivent être retenus les enjeux patrimoniaux et fonciers, les phénomènes de ségrégation et les limites reconnues durant longtemps aux villes répondant aux logiques administratives et politiques. Il est donc temps que les villes tentent de coopérer davantage, de dépasser la guerre des chapelles pour tenter ensemble de se situer dans des archipels aux frontières mouvantes.

On n'est pas certain que le “grand témoin“ ait fait preuve de beaucoup de sagesse. Il voudrait seulement souligner la nécessité de s'inscrire dans les tendances et les évolutions indispensables tout en conservant un sentiment de recul et de gouvernance bien tempéré.

Bibliographie

ACS Z., 2006, *The Growth of Cities*, E. Elgar

LACOUR C. et DELMARRE A., 2003-2005, *40 ans d'aménagement du territoire*, La Documentation Française

LACOUR C., PERRIN E., ROUSIER N., 2005, *Les nouvelles frontières de l'économie urbaine*, Laube

La politique de cohésion 2007-2013, instrument de la spatialisation de la stratégie de Lisbonne

Anna Geppert⁷⁴

Maître de conférences à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne
IATEUR – EA 2076 Habiter

L'introduction dans les règlements des fonds structurels pour la période 2007-2013 d'un objectif « compétitivité régionale et emploi » paraît *a priori* aller à contresens de la vocation de la politique régionale de l'Union Européenne qui est la correction des disparités régionales et non le renforcement de la compétitivité des régions les plus avancées. Aux politiques correctives (voire défensives) soutenant les régions en difficulté s'ajoute ainsi une action proactive (offensive) destinée à promouvoir les atouts des villes et régions appelées à jouer un rôle moteur dans le développement de l'économie de la connaissance.

Assurément, la difficulté des arbitrages budgétaires a joué un rôle dans la définition de ce nouvel équilibre. Les élargissements de 2004 et de 2007, en abaissant le PIB/habitant moyen de la Communauté, projettent mécaniquement la quasi totalité des régions des anciens États-membres au-delà du seuil d'éligibilité aux aides structurelles (75% du PIB/habitant moyen). Dans un contexte de vaches maigres, on imaginait mal les Quinze, importants contributeurs nets au budget communautaire pour la plupart, accepter de se priver de tout retour via les fonds structurels.

Cependant, au-delà de la question financière, l'accord interinstitutionnel sur les perspectives financières 2007-2013 signé le 17 mai 2006 par le Parlement, le Conseil et la Commission représente aussi un tournant : la politique régionale devient un outil de la stratégie de Lisbonne. Nous verrons que le développement de cette vocation nouvelle se traduit par une refonte en profondeur des règlements 2007-2013 des fonds structurels, accompagnée par un changement de paradigme et de méthode dans leur utilisation.

⁷⁴ Maître de conférences en aménagement de l'espace, Anna Geppert enseigne à l'IATEUR et au Département de géographie de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne.

Ses travaux portent sur l'évolution des enjeux et des méthodes de la planification urbaine en France et en Europe (*Des plans aux projets*, en collaboration avec Emmanuelle Lorenzi à paraître fin 2006).

La métropolisation constitue un second axe de travail dans lequel elle s'attache à faire le lien entre les dynamiques territoriales à l'oeuvre et les modes de gouvernance susceptibles de répondre aux enjeux de ces transformations.

A l'échelle européenne, Anna Geppert étudie les effets de l'élargissement de l'Union sur la cohésion régionale et développe une analyse comparative des systèmes de planification des différents États-membres.

Membre du Conseil scientifique de la revue *Pouvoirs locaux*, Anna Geppert est également la représentante des instituts français d'aménagement du territoire dans l'Association of European Schools of Planning (AESOP).

De la correction des disparités régionales à la formulation d'une véritable politique de cohésion, les objectifs de la politique régionale évoluent

Avec un budget de 308 Mds € pour la période 2007-2013, soit 35,7 % du budget européen, la politique de cohésion devient le premier instrument financier de l'Union européenne, devant la PAC. Pourtant, la politique régionale avait fait une entrée discrète parmi les préoccupations communautaires. L'alinéa 5 du Préambule du Traité des Communautés Européennes (TCE) présente la réduction des disparités régionales comme un accompagnement du marché commun : « *Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées...* ». Cette préoccupation n'est pas reprise parmi les objectifs de la Communauté (art.3 TCE), mais constitue un accompagnement du marché unique, au titre de la cohésion économique et sociale : il s'agit de « *promouvoir un développement harmonieux de l'ensemble de la Communauté* » et, en particulier « *réduire l'écart entre les niveaux de développement des diverses régions et le retard des régions les moins favorisées, y compris les zones rurales* ». (art.158 TCE, Titre XVII Cohésion Economique et Sociale).

A peine esquissée dans les traités, la politique régionale a connu une évolution dynamique, apportant des réponses pragmatiques aux besoins du temps. Dans les années 1990, l'accentuation des disparités régionales du fait des nouveaux élargissements permet à Jacques Delors de plaider avec succès l'accroissement de son budget. Pendant cette période fertile, une véritable méthode d'action communautaire se met également en place. Inscrites dans des programmes pluriannuels cohérents, les aides communautaires doivent éviter le saupoudrage (principe de concentration). L'action doit mobiliser les acteurs nationaux et locaux dans un partenariat avec la Commission, mis en oeuvre dans l'élaboration des programmes, la gestion et l'évaluation des fonds structurels, et traduit notamment par l'additionnalité des aides. Enfin, une culture d'évaluation se met en place.

Le Traité de Lisbonne en cours de ratification rend justice à cette évolution et prend en compte les enjeux spatiaux d'une Europe élargie où les disparités spatiales se sont creusées en inscrivant la cohésion territoriale comme objectif de l'Union aux côtés de la cohésion économique et sociale. Chemin faisant, la politique régionale semble avoir déjà franchi un nouveau tournant, voire changé de signification en intégrant dans ses objectifs l'accompagnement de la stratégie de Lisbonne.

La stratégie de Lisbonne, une tentative pour préserver le modèle social européen dans le contexte de la mondialisation

Réponse européenne aux enjeux de la mondialisation, la stratégie de Lisbonne n'est pas, dans un premier temps, territoriale. C'est en réponse aux difficultés de sa mise en oeuvre entre 2000 et 2005 que naît sa spatialisation : après un bilan à mi-parcours mitigé de l'action des Etats-membres, les territoires sont appelés à la rescousse.

A la fin des années 1990, la croissance de l'Union européenne apparaît nettement en retrait, que ce soit face au principal compétiteur que sont les Etats-Unis que par rapport au décollage des puissances émergentes comme l'Inde ou la Chine. La genèse de la politique de Lisbonne est intimement liée à ces interrogations. En effet, l'Europe doit réagir si elle souhaite préserver durablement son niveau de vie et son modèle social.

Le premier enjeu est démographique. D'une part, la dépopulation, qui affecte déjà la majorité des nouveaux États-membres, s'étend. Selon Eurostat, dans l'hypothèse d'un maintien de l'immigration à son niveau actuel, la population européenne commencerait à décliner à partir de 2025 (Eurostat, 2006).

D'autre part, le vieillissement affaiblit le continent : la population européenne en âge de travailler diminue depuis 2007. Or, le recul du chômage reste lent et son niveau demeure trop élevé, voire dramatique chez certains nouveaux états-membres. Cette évolution remet en cause les équilibres qui sont à la base de nos systèmes sociaux et vient creuser la dette sociale : la solvabilité, donc la pérennité, de nos systèmes de protection sociale n'est pas assurée.

Le second enjeu est la compétitivité économique. La mondialisation place l'Europe *entre deux feux*, selon l'expression du rapport Kok (Commission européenne, 2004). Face à la concurrence des pays à bas coût de main d'oeuvre, et notamment de l'Asie, la préservation des conditions de travail et des niveaux de salaire européens nécessite une très forte productivité du travail. Face aux grandes puissances industrielles, et tout particulièrement aux Etats-Unis, la concurrence s'exerce sur les secteurs de pointe. Le développement du potentiel d'innovation et du capital humain apparaissent comme la seule voie permettant de positionner l'Europe sur la scène mondiale.

C'est la voie promue par le Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 qui fixe pour objectif de construire, d'ici 2010, « *l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». L'année suivante, le Conseil de Göteborg y ajoute la dimension du développement durable. C'est du bilan décevant réalisé à mi-parcours que naîtra la prise en compte de la relation entre compétitivité économique et territoires.

Après un bilan de mi-parcours mitigé, le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi mobilise la politique de cohésion au service de la stratégie de Lisbonne

Dans sa formulation initiale, la stratégie de Lisbonne n'est pas territoriale. La stratégie formulée au printemps 2000 entend préparer l'économie européenne aux défis qui l'attendent à travers une série de réformes structurelles et d'actions sectorielles coordonnées menées par les États-membres. Les blocages structurels à lever concernent l'achèvement du marché intérieur, l'amélioration de l'environnement entrepreneurial et du marché du travail, le développement d'une économie basée sur l'innovation. Aux différents thèmes sont associés des objectifs chiffrés à atteindre : un taux de croissance économique moyen de 3%/an, un taux d'emploi de 70% en 2010 (contre 61% en 2000), un taux d'activité féminin de 60% en 2010 (contre 51% en 2000), etc.

En 2005, le bilan à mi-parcours du processus de Lisbonne apparaît très mitigé. Les réformes nationales patinent, les indicateurs stagnent et les objectifs chiffrés que le Conseil de Lisbonne avait arrêtés en matière de croissance et d'emplois paraissent hors de portée.

Le rapport du groupe de haut niveau présidé par Wim Kok analyse les raisons de cet échec : d'une part, une conjoncture économique et sociale morose ; d'autre part, une mobilisation insuffisante et un manque de coordination entre les États-membres, expliquée notamment par un faible appropriation de la stratégie de Lisbonne par les acteurs nationaux. Pour dépasser ces blocages, il convient d'associer tous les niveaux de décision à la relance du processus. Au niveau des États-membres, l'accent est mis sur la nécessité d'une plus grande appropriation de la stratégie de Lisbonne, non seulement par les gouvernements, mais également par les partenaires territoriaux (acteurs régionaux et locaux) et par les partenaires sociaux. Au niveau communautaire, il s'agit de passer de la préconisation à l'action en mobilisant les instruments financiers de l'Union : en d'autres termes, intégrer Lisbonne dans les politiques communautaires.

La relance du processus de Lisbonne sous la dénomination, elle aussi renouvelée, de *nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi* est actée par le Conseil européen de printemps des 22 et 23

mars 2005 (Conclusions de la présidence, 2005). En conséquence, les objectifs chiffrés sont supprimés à l'exception du niveau de l'investissement dans la recherche-développement (3 % du PIB à l'horizon 2010). Du côté de l'action communautaire, le 7^e programme cadre pour la recherche et le développement (7^ePCRD, 2007-2013) bénéficie d'un triplement du budget par rapport à la période précédente (6^e PCRD, 2000-2006). Conformément à la demande du président Barroso, la stratégie est recentrée pour concentrer la dépense publique sur des objectifs ciblés considérés comme stratégiques. Le développement de la société de la connaissance demeure prioritaire : « *L'Europe doit renouveler les bases de sa compétitivité, augmenter son potentiel de croissance ainsi que sa productivité et renforcer la cohésion sociale, en misant principalement sur la connaissance, l'innovation et la valorisation du capital humain* » (Commission, 2005a).

La politique de cohésion devient un instrument de la stratégie de Lisbonne : « *Pour atteindre ses objectifs, l'Union doit davantage mobiliser tous les moyens nationaux et communautaires appropriés – y compris la politique de cohésion* ». Cette intégration n'est pas sans incidence sur les contours de la politique de cohésion elle-même.

L'intégration des objectifs de Lisbonne à la politique de cohésion se traduit par trois priorités transversales : attractivité, innovation, emploi

La Commission européenne anticipe cette évolution dès 2005. Les orientations stratégiques communautaires 2007-2013, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi*, en proposent les grandes lignes (Commission, 2005b). Le quatrième rapport d'étape sur la cohésion argumente ce rapprochement. D'une part, intervenir sur les conditions territoriales de l'émergence d'une économie de la connaissance est nécessaire pour doter l'espace européen de régions et de villes susceptibles de tirer son développement. D'autre part, en raison de l'additionnalité des aides communautaires, l'intégration des objectifs de Lisbonne à la politique de cohésion entraîne un effet-levier important. Enfin, la politique régionale mobilise les acteurs locaux, voire privés, que la stratégie de Lisbonne ne parvenait pas à impliquer (Commission, 2006a). Elle sert donc le voeu exprimé par le Conseil au printemps 2005 : « *À côté des gouvernements, tous les autres acteurs concernés — parlements, instances régionales et locales, partenaires sociaux, société civile — doivent s'approprier la stratégie et participer activement à la réalisation de ses objectifs* ».

L'adoption par le Conseil des orientations stratégiques communautaires en octobre 2007 entérine ce changement (Conseil, 2006). Désormais, pour l'ensemble de ses objectifs et de ses instruments financiers (FEDER, FSE, Fonds de cohésion), la politique de cohésion devra prendre en compte trois priorités transversales clairement liées aux objectifs de Lisbonne :

« - renforcer l'attrait des États membres, des régions et des villes en améliorant l'accessibilité, en garantissant une qualité et un niveau de services adéquats et en préservant l'environnement ;

- encourager l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance de l'économie de la connaissance en favorisant la recherche et l'innovation, y compris les nouvelles technologies de l'information et de la communication ;

- créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en attirant un plus grand nombre de personnes sur le marché du travail ou vers la création d'entreprises, en améliorant la capacité d'adaptation des travailleurs et des entreprises et en augmentant l'investissement dans le capital humain. » (Conseil, 2006).

Intégrer cette dimension nouvelle à la politique de cohésion apparaît particulièrement complexe au

lendemain des élargissements de 2004 et 2007. Les règlements 2007-2013 des fonds structurels doivent trouver un équilibre les objectifs apparemment contradictoires, de réduction des inégalités régionales et de développement de la compétitivité globale de l'espace européen.

Les règlements des fonds structurels 2007-2013, entre convergence et compétitivité

L'élargissement de l'Union Européenne aux Pays d'Europe Centrale et Orientale amplifié considérablement les disparités régionales. Dans les nouveaux états-membres membres de l'Union européenne, le revenu par habitant moyen équivaut à 45% du PIB/habitant moyen des anciens états-membres. A titre de comparaison, lors de leur adhésion, ce rapport était de 65% pour la Grèce et l'Irlande, 70% pour le Portugal et 80% pour l'Espagne. Le parallèle avec l'adhésion de l'Irlande ou celle des pays méditerranéens, qui ont connu un rattrapage rapide, trouve rapidement ses limites, tant du côté des entrants (extension territoriale et importance numérique des populations à intégrer) que du côté de la capacité d'absorption de l'Union européenne dans un contexte budgétaire contraint.

Mesuré à l'échelle régionale, l'écart est encore bien plus lourd. Les 10 % de la population résidant dans les régions les plus prospères absorbent plus de 19 % du PIB total, tandis que la part des 10 % vivant dans les régions les plus pauvres atteint à peine 1,5 % de la richesse européenne. Ceci revient à dire que le revenu de l'habitant de l'une des régions les plus riches équivaut - en standard de pouvoir d'achat, soit après correction de l'effet-prix - à celui de treize habitants de l'une de régions les plus pauvres.

Les règlements des fonds structurels 2007-2013 déclinent les trois priorités "transversales" (attractivité, innovation, emploi) en les adaptant aux niveaux de développement respectifs des territoires. D'un côté, les territoires en difficulté restent prioritairement concernés par les politiques redistributives, correctrices des disparités régionales. De l'autre côté, l'objectif compétitivité régionale et emploi est clairement guidé par les principes de Lisbonne.

L'objectif « convergence » (ancien Objectif 1) concerne les 100 régions européennes les moins favorisées, soit le tiers de la population européenne.⁷⁵ Ces régions, majoritairement situées en Europe orientale, souffrent de handicaps structurels : vétusté de l'outil productif, piètre qualité des infrastructures de transports, insuffisance des emplois et des investissements en recherche et développement, difficultés structurelles sur le marché du travail... L'entrée dans l'Union les conduit à affronter la concurrence des produits et services de l'Europe de l'Ouest. Elle induit également un risque de fuite de leurs travailleurs – et notamment des plus qualifiés – en quête d'une meilleure rémunération. Les investissements de l'Union soutiendront les investissements indispensables à la stimulation de leur potentiel : infrastructures de base, capacités des production, services aux entreprises. Pour autant, le développement de leur potentiel de recherche et d'innovation n'est pas abandonné : 60 % des fonds doivent être affectés aux priorités de la stratégie de Lisbonne. L'importance de l'effort à fournir justifie sa part prépondérante dans l'allocation des moyens financiers (252 Mds €, soit 82 % du budget total).

L'objectif « compétitivité régionale et emploi » (CRE) prend le relais des anciens objectifs 2 et 3 avec des moyens resserrés (48Mds €, soit 16 % du budget). A titre d'exemple, pour la France, cela entraîne une réduction des crédits qui seront de 12,7 Mds € pour 2007-2013 (contre 16,1Mds € pour 2000-2006), en euros constants 2004. La concentration des moyens sera privilégiée : 75% des dépenses doivent être affectées à la réalisation des objectifs de Lisbonne. Enfin, l'objectif coopération territoriale européenne prend le relais du programme Interreg et contribue à l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs transfrontaliers, mais aussi au niveau trans-national et interrégional (7,5Mds €, soit 2% du budget).

⁷⁵ PIB par habitant inférieur à 75% du PIB communautaire moyen.

Ce nouveau partage des fonds structurels est justifié par la reconnaissance du rôle des villes et des régions comme moteur du développement économique, au service de l'ensemble de l'espace européen.

Un changement de paradigme : villes et régions, moteurs de la croissance

Les textes d'orientation publiés par les institutions européennes mettent l'accent sur le rôle des villes et des régions dans la structuration de l'espace européen. Cette orientation n'est pas nouvelle : elle est notamment au coeur du Schéma de Développement de l'Espace Européen (SDEC), arrêté par le Conseil informel des ministres en charge de l'aménagement du territoire de Potsdam en 1999 (Conseil informel, 1999), préconisant un schéma de développement polycentrique structuré par un maillage urbain équilibré. Les communications publiées entre 2004 et 2006 dans le contexte de l'élaboration de la politique de cohésion 2007-2013, tant prescriptives (Conseil, 2006) que d'orientation générale (Commission, 2005b, 2006b). La Commission rappelle que les villes, « *centres du changement, basé sur l'innovation, l'esprit d'entreprise et la croissance économique* », sont les moteurs de la croissance régionale (Commission, 2006b).

Pour la géographie comme pour l'économie régionale, cette analyse n'est pas nouvelle. En France, dès les années 1960, elle fondait la théorie des pôles de croissance de François Perroux et Jacques Boudeville (Boudeville, 1968). L'innovation, déjà, était le moteur entraînant le développement. Or, la répartition de la recherche et de la recherche-développement dans l'espace est particulièrement sélective. A l'échelle de l'Union européenne, le coefficient est de 1:20 entre les régions réalisant moins de 0,5 % de leur PIB en la matière et les *leaders* dépassant les 7 %. Cette dispersion est bien supérieure à celle des revenus (1:13). La politique de cohésion a dès lors la vocation de renforcer la capacité d'innovation des territoires. Elle n'est pas le seul levier ; ainsi, la construction d'un espace européen de la recherche rejoint cet objectif. De même, au niveau national, la politique des pôles de compétitivité et des pôles d'excellence rurale, promeut la synergie recherche-industrie appuyée sur un ancrage territorial.

Depuis les années 1980, les effets dynamisants des synergies recherche-industrie ont été observés dans des territoires exceptionnels, de la Silicone Valley dans le Nord californien au plateau de Saclay en Ile-de-France. Postulant que de la proximité géographique naîtraient nécessairement des rapprochements économiques et des partenariats, la politique des technopôles a labellisé dans la seconde moitié des années 1980 des zones d'activité où voisinaient laboratoires de recherche et entreprises. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des espérances. Formulée en 1990, la théorie des *clusters* de Michael Porter apporte deux éléments nouveaux : la *fertilisation croisée* ne fonctionne que si les relations entre acteurs sont effectives et si la taille du *cluster* atteint un seuil significatif. Du Brésil au Danemark, les expériences en cours sont nombreuses. *Clusters* à la française, les pôles de compétitivité ont adopté cette méthode : la labellisation concerne bien des projets, qui fédèrent entreprises, chercheurs et politiques d'un territoire. Toutefois, les pôles atteignant le seuil de taille de Porter sont peu nombreux. Sur le terrain, ces activités élisent domicile dans des lieux très circonscrits, et en particulier dans certaines métropoles, territoires jusqu'alors exclus du champ de la politique régionale.

Sans entrer dans le rôle des villes, traité dans cet ouvrage par l'article de Sylvie Harburger, nous relèverons deux éléments. D'une part, la démarche ainsi fondée remet en cause la territorialisation des aides, en d'autres termes, le zonage. D'autre part, elle appelle à une coopération renforcée entre l'ensemble des acteurs locaux publics et privés. En définitive, la méthode de l'action communautaire se trouve redéfinie.

Un changement de méthode d'action : la gouvernance par le projet

L'objectif « compétitivité régionale et emploi », qui concerne l'ensemble des régions qui ne sont plus éligibles au titre de leur richesse par habitant, n'est plus zoné. En conséquence, la sélectivité du financement communautaire ne s'exerce plus sur l'espace, mais bien sur les projets eux-mêmes. L'importance des enveloppes fléchées sur l'objectif innovation – les trois quarts du budget global – traduit le croisement de la politique de cohésion avec la stratégie de Lisbonne. Dans la répartition spatiale des projets, cette orientation peut se traduire par une implémentation du soutien communautaire dans des espaces jusqu'alors à l'écart des financements, et notamment des espaces urbains qui dans les périodes de programmation précédentes n'étaient éligibles que dans des contextes très spécifiques, PIC Urban pour les secteurs en grande difficulté, programme Interreg pour le transfrontalier. En contrepartie, la valeur ajoutée attendue des projets est renforcée, en termes de contenu mais également de volume. En effet, si la proposition émise par la commission d'instaurer un seuil minimal pour ne financer que des investissements conséquents (10 millions d'euros) n'a pas été rendue contraignante, il n'en demeure pas moins que la concentration des aides est, plus que jamais, souhaitée.

Une seconde évolution dans la méthode concerne la gouvernance. Le partenariat entre autorités publiques de différents niveaux, présent dès les règlements des paquets Delors I et II, le partenariat s'est traduit, essentiellement, par l'additionnalité des aides. Plus récemment, les bilans des exercices antérieurs ont confirmé l'enjeu que représente une bonne gouvernance des programmes et mis l'accent sur la nécessité de conforter également la gouvernance territoriale. L'*Agenda territorial de l'Union européenne*, véritable feuille de route faisant le point de l'avancement du SDEC, en fait un enjeu majeur (Conseil informel, 2007a). Ce souci de bonne gouvernance revêt deux dimensions complémentaires : d'une part, dépasser les clivages « verticaux », en instaurant une bonne coopération entre les acteurs publics de tous les niveaux, de l'Union aux collectivités locales. D'autre part, question encore plus aiguë, celui de dépasser les « clivages horizontaux », à savoir le cloisonnement entre les politiques sectorielles.

La réunion du Conseil informel des ministres en charge de l'aménagement du territoire aux Açores du 23 novembre 2007 a établi un programme d'action visant à mettre en œuvre l'Agenda territorial de l'Union européenne (CEMAT, 2007b). Les principes d'action arrêtés reflètent ce double enjeu de gouvernance, la gouvernance multi-niveaux (principe II) ainsi que l'intégration des politiques sectorielles (principe III). Les ministres entendent agir dans leurs champs de compétence respectifs et influencer sur les politiques territoriales de l'Union Européenne. En ce qui concerne la mise en œuvre de la politique régionale, le bilan de mi-parcours à réaliser en 2010 permettra de mesurer le chemin parcouru.

Conclusion : l'évaluation des impacts territoriaux de la politique de cohésion, enjeu majeur pour 2007-2013

En intégrant les objectifs de Lisbonne, la politique de cohésion amorce un tournant plus ample que ne le laissent supposer les filiations établies avec les anciens objectifs de la politique régionale. A l'objectif classique de correction des disparités régionales s'ajoute une approche plus offensive et stratégique de développement d'une économie de la connaissance. Dans l'avenir, l'équilibre instauré entre ces deux volets sera renégocié.

D'un côté, l'impératif de correction des disparités régionales, et en particulier de l'inégal équipement des régions en termes d'infrastructures de transport et productives, demeure plus actuel que jamais à l'issue des derniers élargissements. Par son ampleur, le rattrapage à effectuer dépasse les capacités financières de l'Union et celles des nouveaux états-membres. Aussi, la question de la capacité des états-membres à accepter une politique plus redistributive, abordée mais non aboutie pour la période

2007-2013, se posera-t-elle à nouveau à l'heure des bilans.

De l'autre côté, la spatialisation des objectifs des Lisbonne ouvre un chantier nouveau et appelle des modes d'action renouvelés. Les régions de l'objectif compétitivité régionale et emploi apparaissent comme le terrain privilégié pour l'expérimentation de cette gouvernance par le projet dans un cadre où le zonage est abandonné au profit d'une sélection des projets renforçant l'accent sur leur contenu, leur gouvernance et leurs effets d'entraînement possibles sur l'ensemble des territoires.

Dans ce contexte, la capacité d'évaluer les impacts territoriaux des projets de développement soutenus apparaît cruciale. En effet, l'évaluation des programmes structurels demeure une évaluation classique des politiques publiques, indispensable pour rendre compte de l'utilisation des deniers publics. La prise en compte de leurs effets territoriaux, exercice complexe puisqu'il s'agit d'effets indirects, nécessite la création d'une méthodologie spécifique, encore largement à développer. Y parvenir dans la période de programmation 2007-2013 doterait les acteurs de la négociation qui s'engagera pour la période de programmation suivante d'un précieux outil d'aide à la décision.

Bibliographie :

- Accord interinstitutionnel sur les perspectives financières 2007-2013 signé le 17 mai 2006 par le Parlement, le Conseil et la Commission.
- Boudeville J., 1968, *L'Espace et les pôles de croissance*, Préface d'Olivier Guichard, coll. "Bibliothèque d'économie contemporaine", PUF, Paris, 1968, 232 p.
- CEMAT, 1999, Conseil informel des ministres en charge de l'aménagement du territoire, *Schéma de développement de l'espace communautaire*, Potsdam, 1999, 87p.
- CEMAT, 2007a, Conseil informel des ministres en charge de l'aménagement du territoire et du développement urbain, *Agenda territorial de l'Union Européenne : vers une Europe des régions plus compétitive*, Leipzig, 27 mai 2007.
- CEMAT, 2007b, Conseil informel des ministres en charge de l'aménagement du territoire et du développement urbain, *First Action Programme for the Implementation of the Territorial Agenda of the European Union*, Ponta Delgada, Azores, 23 Novembre 2007, 20 p.
- Commission européenne, 2004, *Relever le défi: La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, Novembre 2004, 60p, dit « Rapport Kok ».
- Commission européenne, 2005a, Communication du président Barroso en accord avec le vice-président Verheugen au Conseil européen de printemps du 2 février 2005, « Travaillons ensemble pour la croissance et l'emploi. Un nouvel élan pour la stratégie de Lisbonne ». Communication. COM(2005) 24 final.
- Commission européenne, 2005b, Communication de la Commission, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi, orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, Bruxelles, 5 juillet 2005, COM(2005) 299.
- Commission européenne, 2006a, *La stratégie pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion*, (Quatrième rapport d'étape sur la cohésion), Bruxelles, 12 juin 2006, COM (2006) 281 final.
- Commission européenne, 2006b, Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, *La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final.
- Conseil, 2006, Décision du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, 2006/702/CE, publication au JOCE de 21.10.2006.
- Eurostat, 2006, *Statistiques de population, tableaux détaillés*, Luxembourg : Office de publication des Communautés européennes, 2006, 181p.

La politique régionale de l'Union Européenne et les villes pour la période 2007-2013

Sylvie Harburger⁷⁶
Chargée de mission,
Direction Générale de la politique régionale de la Commission Européenne

Afin de bien situer cet article, précisons que je m'exprime au nom de l'unité Action urbaine de la Direction Générale de la politique régionale de la Commission Européenne. A la différence des unités géographiques, qui suivent la politique régionale pour tel ou tel pays, il s'agit d'une unité thématique. Nous assurons la gestion des programmes d'initiative communautaire, comme le PIC URBAN qui, depuis 1994, a financé des opérations dans environ deux cent villes européennes. Nous sommes également responsables d'URBACT, programme d'échanges, de réflexions et d'expériences auquel participent 200 villes européennes et dont les thèmes de travail rejoignent largement les sujets qui ont été abordés tout au long de ce colloque. Enfin, nous supervisons l'*Audit urbain*, un outil statistique de données comparatives qui recense périodiquement un ensemble d'indicateurs traités de manière homogène pour près de trois cent villes de l'Union européenne.

Nous avons également travaillé avec le groupe du Parlement en charge des questions urbaines présidé par Monsieur Jean-Marie Baupuy, député européen. La Commission a, de son côté, créé un groupe inter-services, que l'on qualifierait en France d'interministériel, qui rassemble les directions générales qui sont, à un titre ou un autre, concernées par le développement urbain parce qu'elles interviennent sur l'emploi, les entreprises, la culture, la société de l'information, l'environnement, les transports... Dans le groupe inter-services, ces directions générales travaillent ensemble pour mieux identifier et mieux coordonner l'ensemble des politiques communautaires à dimension urbaine.

Pourquoi l'Union européenne développe-t-elle une action urbaine ?

Cet article traite de l'action menée par l'Union Européenne en direction des villes. D'emblée, nous pouvons nous interroger quant à la légitimité d'une telle action, puisque la politique urbaine n'est pas une compétence communautaire : pourquoi, et comment, l'Union européenne en vient-elle à s'intéresser aux villes? On peut y voir trois raisons.

En premier lieu, il s'agit d'une injonction politique. Le Parlement Européen a clairement exprimé la demande que les villes soient reconnues comme partenaires à part entière des politiques communautaires

⁷⁶ Sylvie Harburger est chargée de mission à la Direction générale Politique Régionale de la Commission Européenne. A ce titre, elle est particulièrement impliquée dans la préparation des orientations 2007-2013 de la politique régionale et au développement de sa dimension urbaine.

et que la politique de cohésion, plutôt que de s'arrêter aux régions, s'étende au niveau infrarégional et donc intègre les villes. A ce titre, les villes seront consultées, associées, partie prenante de l'élaboration des prochains programmes opérationnels.

Une seconde raison tient à la géographie des disparités. Ces dernières sont le fondement de la politique régionale, dont l'objectif est de réduire les écarts de richesse entre les 250 régions européennes. Cependant, à mesure que l'observation du territoire européen intègre des outils de mesure statistique plus fins, un autre élément de la réalité nous saute au visage : l'existence, à l'intérieur même des régions, de disparités infrarégionales, et même infra-urbaines, encore plus élevées. Désormais mesurées, connues et reconnues, ces disparités sont telles que l'Union européenne ne peut plus les ignorer. Certes, toute ville recèle des inégalités au sein de son territoire. Cependant, l'ampleur de ces inégalités varie considérablement : dans certaines villes, les quartiers en difficulté connaissent des taux de chômage deux ou trois fois supérieurs au taux de chômage moyen observé pour l'ensemble de la ville. Dans d'autres cas, et on trouve dans ce groupe des villes françaises, ce rapport peut aller jusqu'à cinq ou six. Nos politiques doivent prendre en compte cette réalité du terrain.

Enfin, et nous rejoignons ici le thème de cet ouvrage, c'est également une question d'efficacité. Nous pouvons en effet affirmer que la *stratégie de Lisbonne* a besoin des villes. Les Conseils européens de Lisbonne (2000) et de Göteborg (2001) ont retenu pour orientation majeure que l'Europe doit devenir, à l'horizon 2010, l'économie la plus compétitive du monde. A mi-parcours, nous aboutissons à un constat d'échec : rien, pour ainsi dire, n'a été fait pour mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne. Si les réformes à mettre en œuvre sont délicates, l'inaction des pouvoirs publics a également été analysée comme la conséquence d'une démarche descendante, *top-down*, les acteurs nationaux et locaux ne s'étant finalement pas appropriés une politique décidée au sommet européen (Kok, 2005).

C'est ainsi que les villes sont entrées dans le jeu. Elles ne sont plus considérées simplement comme des lieux dotés d'un certain nombre d'atouts : richesses, universités, innovation. Elles apparaissent aussi comme des acteurs qui ont un rôle à jouer dans la *stratégie de Lisbonne*, comme des partenaires reconnus pour leur capacité d'agir. D'un Etat-membre à l'autre, leurs capacités financières et leurs compétences ne sont pas les mêmes mais, partout, elles disposent d'une capacité d'initiative. Les villes peuvent réunir, mobiliser les partenaires qui vont enclencher la dynamique du développement, depuis les grandes entreprises ou les universités jusqu'aux habitants et aux associations de quartier. Et l'on constate chaque jour que les villes offensives, celles qui ont une politique active pour se mobiliser et mobiliser les acteurs du développement, réussissent dans leurs projets.

Comment la programmation communautaire 2007-2013 traduit-elle ces orientations ?

Au niveau communautaire, l'accord financier interinstitutionnel de mai 2006 précise les grandes orientations de la politique régionale pour 2007-2013. Cet accord est complété par les règlements qui fondent juridiquement le dispositif des aides en énonçant les règles applicables pour l'utilisation de chaque fonds (FEDER, FSE, FEADER, Fonds de cohésion). Ces règlements définissent, pour la période 2007-2013, trois objectifs.

L'objectif « convergence » prend le relais de l'ancien Objectif 1 pour les régions en retard de développement, au PIB par habitant inférieur à 75 % de la moyenne communautaire. A l'échelle de l'Union Européenne, il s'agit essentiellement des nouveaux Etats membres, où presque toutes les régions sont concernées. Pour la France, il s'agit uniquement des régions d'outre-mer.

L'objectif « *compétitivité régionale et emploi* » se substitue aux anciens Objectifs 2 et 3. Il concerne l'ensemble du territoire européen, et donc également la France métropolitaine. Cet objectif connaît une innovation importante, la suppression du zonage. Ainsi, tout le territoire devient éligible. Les règlements communautaires fixent les grandes priorités à prendre en compte, mais les règles d'éligibilité, au sens strict du terme, sont fixées par les Etats membres. Pour la question urbaine, il importe de bien s'approprier l'article 5, qui définit les priorités des régions de l'objectif compétitivité, et l'article 8, qui définit les programmes pouvant prétendre à un label « *développement urbain durable* ».

L'objectif « *coopération territoriale européenne* » regroupe les programmes en partenariat transnational (Interreg), les programmes d'échanges d'expériences et de recherche (URBACT, Interact). Dans ces programmes d'échange, la présence française demeure, à mon avis, insuffisante : par exemple, une seule agence d'urbanisme française participe à URBACT.

Outre les règlements des fonds structurels, deux textes d'orientation et de propositions, qui n'ont pas valeur contraignante sur le plan juridique, entendent servir d'appui aux acteurs locaux et régionaux pour l'élaboration de leur programmation 2007-2013. Il s'agit, d'une part, des *Orientations stratégiques communautaires (OSC)* qui viennent définir et illustrer les objectifs de Lisbonne et les grandes notions utilisées, compétitivité, attractivité, cohésion sociale, qualité environnementale... Ce document regroupe un ensemble de recommandations, d'illustrations par les bonnes pratiques observées ici où là, qui peuvent être utilisées comme réservoir à idées. D'autre part, une communication de la Commission publiée le 13 juillet 2006, *La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, traite du rôle des villes dans la politique régionale.

Expérimentale dans les périodes de programmation précédentes, la politique urbaine s'intègre à partir de 2007 dans les dispositifs de droit commun de la politique régionale

A partir de 2007, le programme d'intérêt communautaire URBAN, unanimement considéré comme une réussite, est intégré dans le dispositif de droit commun (*mainstream*). Ceci crée un enjeu important : assurer la visibilité de cette action urbaine, sa « traçabilité » en quelque sorte, en étant en mesure d'identifier, parmi les actions financées au titre de la politique régionale, celles qui concernent les villes. Il s'agit d'une requête du Parlement européen qui souhaite, non seulement pouvoir identifier l'action urbaine dans l'utilisation des fonds communautaires de l'objectif compétitivité, mais également voir cette dimension renforcée. Dans les comptes-rendus qui seront faits au Parlement européen sur l'utilisation des fonds structurels, la Commission devra être en mesure de faire ressortir l'action menée en faveur des villes et de leurs quartiers. C'est une obligation, et un véritable défi.

La méthode pour y parvenir reste à définir. L'unité Action urbaine propose - mais la décision revient aux acteurs locaux - qu'à l'occasion du recensement des objectifs de Lisbonne au sein du fonds compétitivité (où ils représentent 75% de l'enveloppe globale), la dimension urbaine soit clairement identifiée, de manière transversale aux objectifs obligatoires (recherche et développement, innovation, esprit d'entreprise, société de l'information...) Si nous prenons l'exemple du soutien aux PME, les autorités de gestion pourraient indiquer que parmi les actions venant en soutien aux PME, telle et telle action, pour tel et tel montant, ont visé des PME situées dans les quartiers en difficulté. En somme, il s'agirait d'identifier, parmi les actions de l'Axe compétitivité, celles qui bénéficient à la ville et qui ne seraient pas uniquement des actions sectorielles, mais des actions qui auraient, dans le même temps, un ancrage territorial.

Pour illustrer mon propos par un exemple à notre porte, j'évoquerai le quartier Croix-Rouge de Reims, vaste ensemble d'habitat social voisin de l'Université. Sur le terrain, cette proximité est frappante: c'est une véritable situation de contact physique! Je me suis interrogée sur les relations que l'Université, l'IATEUR, le laboratoire HABITER, avaient avec le quartier. Je pense en effet qu'en Sciences Humaines et Sociales, on peut appliquer cette notion de synergie que l'on évoque volontiers au sujet des sciences "dures", actuellement illustrée avec la politique des pôles de compétitivité. La relation entre les centres d'excellence scientifique et les acteurs est un vrai facteur de développement : nous observons la réussite de démarches partenariales dans diverses villes européennes. A mon avis, ici, il serait tout à fait judicieux que vos centres de recherche en Sciences Humaines et Sociales tiennent toute leur place dans les programmes opérationnels 2007-2013.

La bonne gestion des programmes communautaires, une exigence renforcée pour la période 2007-2013

Pour cette période 2007-2013, l'exigence de bonne gestion des programmes sera renforcée. Rappelons que, lors des négociations préalables à l'accord financier interinstitutionnel, la légitimité et l'opportunité du maintien de financements communautaires dans l'Europe de la compétitivité ont fait débat. Devant l'importance de l'écart de richesse avec les nouveaux Etats-membres et des besoins reconnus dans leurs régions, certains gouvernements ont fait valoir qu'une politique régionale limitée aux régions de la convergence, ou tout au moins davantage redistributive, serait plus équitable. L'accord a pérennisé une action dans nos régions pour la période 2007-2013, mais il n'est pas exclu que ce soit la dernière fois que ces régions bénéficient de l'aide de fonds structurels et que, après 2013, ces fonds soient réorientés vers les régions en retard de développement. Dès l'évaluation à mi-parcours de 2010, la question sera à nouveau posée.

Par conséquent, dans la période qui s'ouvre, l'Union Européenne demeurera particulièrement vigilante sur l'ancrage temporel des aides et veillera à ce que la règle de dégagement d'office soit respectée. Cette règle, qui existait déjà, consiste à exiger que les crédits affectés à un objectif soient engagés dans les deux ans (à défaut, ils sont perdus). Cette exigence peut paraître lourde, ou bureaucratique. Elle n'en contribue pas moins à une gouvernance saine. Sont ici en jeu la transparence démocratique, mais également la crédibilité de la parole publique, fortement remise en cause si les annonces ne sont pas suivies de réalisation, ou tout au moins de débuts de réalisation, dans un délai raisonnable.

Enfin, cette exigence permet une concentration des investissements publics dans le temps. Tout autant que pour leur concentration dans l'espace, il y a là une notion de masse critique. A Croix-Rouge, si la construction du Centre commercial de l'Hippodrome intervient à la même période que la démolition de l'ancien centre commercial de la Rafale, les réhabilitations et démolitions/reconstructions de logements, ainsi que l'aménagement de l'espace dédié aux transports en site propre, clairement, une réalité nouvelle prend forme. A l'inverse, si ces investissements s'étirent sur une période de dix ans, on court le risque de ne jamais avoir atteint ce seuil critique où s'enclenche une dynamique de développement.

Un nouveau label "développement urbain durable"

En matière de concentration géographique des aides, rappelons l'article 8 du FEDER qui instaure un label développement urbain durable pour des actions touchant aux zones urbaines en difficulté. Sur une aire géographique, un périmètre à déterminer (quartier sensible, friche urbaine, centre-ville...) on propose une programmation qui concerne les trois dimensions du développement durable : économique (notamment l'emploi) ; sociale (cohésion, intégration) ; environnementale. Ces trois dimensions doivent être associées tant dans le temps que dans l'espace.

La méthode de travail communautaire met l'accent sur la participation des citoyens et de l'ensemble des acteurs concernés ; sur l'évaluation, ex ante, à mi parcours et ex-post ; enfin, sur la masse critique de financement. Sur ce dernier point, la Commission souhaite proposer un montant minimum d'investissement, garantie d'une masse critique qui permette de faire levier, d'éviter le saupoudrage, mais aussi de rendre plus visible l'action communautaire. L'expérience du PIC URBAN a confirmé l'intérêt et l'impact de ces opérations véritablement volontaires. Tirant les fruits de cette expérience réussie, la Commission souhaiterait qu'un montant minimum d'investissement de dix millions d'euros, qui correspond au montant moyen mobilisé pour les projets URBAN, s'applique désormais à l'ensemble des programmes communautaires à dimension urbaine.

Une gouvernance renforcée

Avant de conclure, j'aimerais revenir sur la question de la gouvernance, un enjeu essentiel auquel nous avons consacré un chapitre entier de *La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*. De notre point de vue, quatre idées essentielles méritent une attention particulière.

Tout d'abord, la coopération entre toutes les autorités publiques responsables du développement urbain est indispensable. Si la répartition des compétences et des rôles varie selon les Etats-membres, la question de la complémentarité des interventions d'acteurs de différents niveaux sur un territoire donné, c'est à dire en définitive de la cohérence de l'action publique dans son ensemble, se pose partout. C'est bien la coordination entre acteurs qui peut créer les synergies et déboucher sur une meilleure efficacité de l'intervention des pouvoirs publics.

D'autre part, l'approche intégrée : ce principe communautaire renvoie à la conduite simultanée et interactive des actions de dimension économique, sociale et environnementale.

Ensuite, la participation des citoyens, considérée comme indispensable au succès des actions entreprises.

Enfin, le rôle des réseaux européens d'échanges d'expériences, qui ne doivent pas (ou plus) être considérés comme la "cerise sur le gâteau", mais bien faire partie intégrante de la conduite de tout projet soutenu par des financements communautaires.

Bibliographie:

Audit urbain : les données de l'Audit urbain sont accessibles sur le site www.auditurban.org qui permet également leur analyse par l'utilisateur

Conclusions de la Présidence, Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000 et Conseil européen de Göteborg des 15 et 16 juin 2001.

Commission européenne, *Relever le défi: La stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi*, Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, Novembre 2004, 60p, dit *Rapport Kok*.

Règlements des fonds communautaires

Accord interinstitutionnel sur les perspectives financières 2007-2013 signé le 17 mai 2006 par le Parlement, le Conseil et la Commission.

Commission européenne, Quatrième rapport d'étape sur la cohésion – *La stratégie pour la croissance et l'emploi et la réforme de la politique européenne de cohésion*, Bruxelles, 12 juin 2006, COM (2006) 281 final.

Communication de la Commission, *Une politique de cohésion pour soutenir la croissance et l'emploi, orientations stratégiques communautaires 2007-2013*, Bruxelles, 5 juillet 2005, COM(2005) 299.

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen, *La politique de cohésion et les villes : la contribution des villes et des agglomérations à la croissance et à l'emploi au sein des régions*, Bruxelles, 13 juillet 2006, COM(2006) 385 final.

Décision du Conseil du 6 octobre 2006 relative aux orientations stratégiques communautaires en matière de cohésion, 2006/702/CE, publication au JOCE de 21.10.2006.

2007-2013 : une nouvelle période, de nouveaux partenariats pour une nouvelle stratégie

Xavier Gelot⁷⁷

Secrétaire General – SGAR Champagne Ardenne

Introduction :

Les contrats de plan Etat-Région s'achèvent fin 2006 comme les programmes européens. Lors du comité interministériel à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (CIACT) du 6 mars, le Gouvernement a arrêté les principales orientations qui guideront l'action de l'Etat pour préparer la période 2007-2013 tant au plan des politiques contractuelles nationales, les nouveaux contrats de projets Etat-Région, qu'au plan communautaire avec les programmes qui seront soutenus par les fonds européens, notamment au titre de l'objectif de compétitivité régionale et d'emploi.

Mon propos reprendra les éléments clefs du diagnostic de la situation champardennaise au regard de l'attractivité et de la compétitivité territoriale, avant d'évoquer les perspectives qui s'offrent à nous aujourd'hui, tant en termes de calendrier que de contenu des futurs contrats de projet 2007-2013, recentrés autour de priorités nouvelles et animés par des modalités de partenariat renouvelées.

Le diagnostic : la Champagne-Ardenne doit conforter son attractivité

Au cours de ces derniers mois, plusieurs exercices nous ont amenés à réfléchir, avec les acteurs du territoire, sur l'attractivité et la compétitivité de la Champagne-Ardenne: la préparation du Contrat de projets Etat-région comme celle de la prochaine génération de fonds européens ont nécessité l'élaboration de diagnostics territoriaux.

Ces exercices transversaux ont associé l'Etat à la Région et aux collectivités locales de notre territoire pour aboutir, autant que possible, à des visions partagées. Ainsi, nous tenions encore, mercredi dernier 21 juin, un Comité de pilotage à l'occasion duquel nous devions justement valider le projet de diagnostic territorial élaboré en vue du prochain programme Objectif 2, dit de « compétitivité régionale et d'emploi ».

Si l'analyse n'est jamais parfaite au plan scientifique ou statistique, les grandes tendances se dégagent

⁷⁷ Ingénieur des études et techniques d'armement, Xavier Gelot prend en charge en 1997 la préparation d'une politique d'implication régionale de la Délégation générale pour l'armement.

De 2000 à 2002, il est chargé de mission "affaires économiques" à la DATAR. Parallèlement à la conduite d'études opérationnelles et prospectives, il anime un réseau d'agences régionales de développement économique et participe à la mise en place de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII).

De 2002 à 2005, il est conseiller technique chargé des questions relatives au développement et à l'attractivité des territoires dans les cabinets ministériels de Jean-Paul Delevoye, puis de Frédéric de Saint-Semin et de Christian Estrosi.

Depuis octobre 2005, Xavier Gelot est secrétaire général pour les affaires régionales de Champagne-Ardenne.

et nous conduisent à un constat préoccupant : l'attractivité de la Champagne-Ardenne demeure insuffisante. Ce constat est aujourd'hui largement partagé par nos partenaires. Ainsi, le président Bachy vient lui-même d'évoquer la volonté du Conseil régional d'agir de manière volontaire pour développer l'attractivité de notre région.

Il importe de préciser que la notion d'attractivité n'est pas ici entendue au sens strict de la capacité d'attirer les investisseurs étrangers. Dans ce domaine, la région Champagne-Ardenne est relativement bien placée. Dans vos travaux d'hier, l'intervention de Fabrice Hatem de l'Agence Française pour les Investissements Internationaux l'a confirmé. Par attractivité, nous entendons ici la capacité à fixer les forces vives d'un territoire. Il s'agit en particulier des jeunes, qui trop souvent quittent notre région et à qui il faut offrir des formations d'excellence, des perspectives d'emploi, des opportunités de logement. Il s'agit encore des entreprises, à qui il convient de fournir les ressources qui leur permettront de consolider et sécuriser leur implantation et de porter des projets de développement ambitieux.

Pour cela, les actions que nous proposons de mettre en œuvre doivent :

- d'une part, rester compatibles avec la diversité des enjeux auxquels le territoire régional est confronté, par exemple en matière de préservation de la qualité de notre environnement et de nos ressources naturelles. Ainsi, dans un esprit de développement durable, une grande vigilance s'impose – nous savons que le développement de la compétitivité d'un certain nombre de nos filières peut avoir des impacts forts en la matière.
- et d'autre part, prendre appui sur les atouts les plus porteurs : le pôle de compétitivité Industrie et Agro-Ressources Champagne-Ardenne-Picardie, bien entendu, mais également et d'autres domaines d'excellence qui ne sont pas labellisés mais qui comptent pour notre compétitivité régionale. Sans entrer dans le détail, le développement de nos infrastructures et son accompagnement dotent l'ensemble de l'économie régionale d'un autre avantage comparatif important.

Dans cette perspective, je vous propose d'évoquer successivement deux chantiers mobilisateurs pour cette seconde partie de l'année 2006 :

- les fonds européens pour la période 2007-2013;
- le contrat de projets Etat-région - sur ce second point, je tiens à préciser d'emblée que mes propos n'engagent que l'Etat, et pas nos partenaires dans cet exercice contractuel, en particulier la Région. En effet, à cette étape du calendrier de l'élaboration du CPER, les termes de ce partenariat ne sont pas définitivement arrêtés.

Les fonds européens en Champagne-Ardenne pour 2007-2013 : une action stratégique et recentrée sur la notion de compétitivité territoriale

La préparation de cet exercice a débuté en avril et s'inscrit dans un calendrier serré, puisqu'il doit être mené à son terme dans les meilleurs délais. Je suis conscient du calendrier serré dans lequel s'inscrit la préparation de ces programmes européens et des frustrations que cela peut éventuellement représenter. Les Etats membres ne s'étant mis d'accord sur un cadrage des perspectives financières que fin décembre 2005, il était difficile d'aller plus vite: nous disposons en pratique d'une année à peine pour boucler l'exercice. Nous avons néanmoins essayé de trouver un équilibre dans le niveau de mobilisation et la nature des consultations engagées. Nous avons visé une consultation assez large afin de permettre l'émergence d'idées et de propositions, autant que le permettaient les contraintes de calendrier – dont le respect reste impératif pour pouvoir engager dès 2007 une nouvelle programmation.

Or, le financement de l'action communautaire demeure conséquent. Certes, la réduction globale des fonds de la politique de cohésion touche notre région comme l'ensemble du territoire national et de l'ancienne Europe des Quinze : à budget communautaire constant, cette réduction était nécessaire pour assurer le financement de l'objectif « convergence » pour les nouveaux Etats-membres, aux territoires autrement plus fragiles que les nôtres. Cependant, la réduction touchant les anciens Etats-membres est moins élevée que ce qui a été un temps redouté, et les enveloppes financières dont nous disposons permettent une action significative.

En effet, l'action communautaire représente en région Champagne-Ardenne près de 320 millions d'euros pour la période 2007-2013 et pour les seuls moyens régionalisés. Autant dire que nous disposons des moyens suffisants pour soutenir une véritable politique communautaire en faveur de l'économie, de la cohésion sociale et territoriale. Ainsi, en moyenne, plus de 45 millions d'euros seront injectés tous les ans entre 2007-2013 dans l'économie régionale et accompagneront des projets structurants pour l'aménagement du territoire de Champagne-Ardenne. Les instruments financiers seront, d'une part les deux fonds structurels que sont le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE), et d'autre part le Fonds Européen Agricole et de Développement Rural (FEADER).

Sur le fond, l'action communautaire se recentre sur les questions de compétitivité pour mieux soutenir la stratégie de Lisbonne et de Göteborg, adoptée en 2000 et en 2001 et relancée par le Conseil européen du printemps 2005.

En effet, l'Union Européenne nous invite à ce que 75% des dépenses publiques relatives à l'Objectif 2 (compétitivité) soient concentrées sur des projets qui visent la croissance et l'emploi à travers l'innovation, la recherche, l'efficacité énergétique, la formation.

Compte tenu des défis régionaux qu'il nous faut relever, nous faisons volontiers nôtre cette orientation: c'est un choix que nous soutenons et qui s'inscrit dans la logique du recentrage de l'action de l'Etat, illustrée par le changement de dénomination de la DIACT et clairement inscrite dans le Cadre de Référence Stratégique National.

Pour le FEDER, cela se traduit très concrètement par une priorité du futur programme accordée à la recherche, aux transferts de technologie, au soutien des PME/PMI, à l'intégration et à une meilleure appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les acteurs économiques. Ces actions seront les mieux dotées en termes « d'espèces sonnantes et trébuchantes » et mobiliseront la majeure partie de la dotation de 185 millions d'euros que nous recevrons au titre de FEDER.

Le FSE, que nous sommes en train de préparer, accompagne la politique sociale de l'Union Européenne. Sa complémentarité avec l'objectif de compétitivité joue à plein dans son soutien à l'adaptation des travailleurs (formation professionnelle, développement des compétences), à l'accès à l'emploi (accueil, conseil, orientation). En effet, dans l'hypothèse d'une reprise de la croissance au-dessus des 2% envisagée pour les années à venir, il n'est pas certain que la région dispose alors des ressources de main d'œuvre pour en bénéficier. Nous avons donc réellement besoin d'amener sur le marché de l'emploi une ressource humaine qualifiée pour occuper les emplois de demain. Enfin, nous connaissons aussi des exclusions du marché de l'emploi, facette négative de l'attractivité régionale. Nous devons travailler pour réduire ces exclusions et gommer ce handicap, en particulier par des actions en faveur du retour à l'emploi des jeunes, des adultes en difficulté ainsi que des personnes bénéficiaires des minima sociaux. L'ensemble de ces orientations représenteront une part de l'ordre de 80 % du FSE: nous pouvons légitimement parler d'un recentrage de l'action sur les aspects les plus stratégiques.

L'économie agricole, importante pour cette région, n'est évidemment pas oubliée. Les enjeux de

compétitivité et de repositionnement sur les filières sont aussi réels à moyen terme.

C'est pourquoi aussi bien :

- le FEDER pourra soutenir les programmes innovants, notamment ceux liés aux nouvelles valorisations non alimentaires par exemple, dans le droit fil de la stratégie portée par le pôle de compétitivité « industrie et agro ressources » ;
- le FEADER pourra notamment accompagner le transfert de connaissances et les investissements en faveur des secteurs prioritaires dans les secteurs agroalimentaires, mais aussi favoriser les stratégies de diversification économique dans les territoires ruraux les plus fragiles.

Si nous disposons désormais d'une bonne visibilité concernant les programmes européens, le futur Contrat de projets Etat-Région (CPER) est encore en négociation. Pour son engagement futur, l'Etat a choisi de jouer sur la complémentarité entre action communautaire et CPER.

Le prochain Contrat de projets Etat-Région

Le Comité Interministériel pour l'Aménagement et la Compétitivité du territoire (CIACT) de mars 2006 a confirmé et précisé le mandat des Préfets de Région pour mener à son terme la préparation des CPER. S'agissant des engagements de l'Etat, le choix a été fait de privilégier les projets d'investissement structurants, qui sont susceptibles de créer des effets d'entraînement importants pour les économies régionales.

Les thématiques privilégiées correspondent tout d'abord à la compétitivité et à l'attractivité des territoires. Mais ces contrats ne doivent pas non plus oublier, et cela rejoint les besoins pour adosser notre attractivité, d'autres champs que sont la dimension environnementale du développement durable, la cohésion sociale et territoriale.

La compétitivité et l'attractivité des territoires :

Il est encore tôt pour évoquer précisément les engagements de l'Etat dans cette première thématique, puisqu'elle relève d'un mandat que Monsieur le Préfet devrait recevoir du Premier ministre avant la mi-juillet, et dont je ne connais pas les termes aujourd'hui. Cependant, quelques grandes lignes peuvent être esquissées, sous réserve de leur confirmation. Ainsi, nos propositions comprennent trois orientations majeures: un grand projet qui confortera l'action des fonds européens dans le soutien de la compétitivité des filières agricoles industrielles, une action vigoureuse en faveur de l'enseignement supérieur, et, enfin, un développement des infrastructures de transport régionales.

« Soutenir la compétitivité des grandes filières industrielles et agricoles régionales » :

Ce grand projet a pour objectif de soutenir la compétitivité des filières industrielles et agricoles de la région en accompagnant des actions d'animation, des investissements, des programmes de recherche et des plates-formes technologiques.

Il participe donc notamment au renforcement du pôle de compétitivité champardenais et picard « industries et agro-ressources ».

Cela sous-entend aussi un soutien aux projets de recherche régionaux :

- valorisation des agro-ressources et développement durable de l'agriculture, notamment dans le secteur des Nouvelles Valorisation des Agro ressources (NOVA);
- matériaux avancés et procédés mécaniques innovants en recherchant une complémentarité

avec le pôle de compétitivité lorrain MIPI (Matériaux Intelligents et Produits Innovants) ;

- technologies clés dans les domaines de l'information, de la communication, de l'organisation et de la sécurité des systèmes industriels (ICOS) ;

Différents domaines qui intéressent l'Université Reims Champagne-Ardenne qui nous accueille aujourd'hui, comme l'Université de Technologies de Troyes.

« Rénovation et adaptation de l'immobilier universitaire » :

L'objectif prioritaire de l'Etat consiste à engager une amélioration significative des infrastructures universitaires notamment rémoises avec par exemple la mise en sécurité et la restructuration des bâtiments d'enseignement supérieur et de recherche (campus Croix rouge, campus du Moulin de la Housse et campus Santé).

Je sais qu'il y a d'importants projets en préparation. Il y aura lieu très rapidement, à la sortie de l'été d'apprécier, avec le Rectorat, ce qui est souhaitable et faisable.

C'est en effet essentiel pour permettre à l'appareil universitaire champardenais de conserver un niveau d'attractivité en phase avec les ambitions que nous portons.

Compléter et accompagner le développement des infrastructures de transport

Dans le domaine fluvial, des améliorations sont indispensables pour accompagner l'augmentation des trafics actuels. C'est par exemple le cas du développement de la plate-forme multimodale de Nogent-sur-Seine après les investissements en cours sur celle de Givet.

Enfin, dans la continuité du CIADT de décembre 2003 qui avait indiqué que l'aéroport de fret de Vatry faisait partie du « 3ème réseau d'aéroports » du bassin parisien, il conviendra de réfléchir à la vocation de cet aéroport, aux conditions de son développement et de son insertion dans la région (logement, formation, accessibilité...).

Nos territoires ne seront durablement attractifs et compétitifs que si leur développement se fait dans le respect des contraintes environnementales et de la préservation de leurs ressources naturelles.

La dimension environnementale du développement durable

Concernant la question environnementale, l'Etat se doit de demeurer le garant d'un développement durable. Aussi trouverons-nous parmi nos priorités:

- la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets dans le cadre de plans territoriaux intégrant notamment la promotion des énergies et des matériaux renouvelables et la maîtrise de la demande énergétique ;

- la gestion globale et équilibrée de la ressource en eau, des rivières et des milieux aquatiques – une question particulièrement sensible dans notre région ;
- une meilleure prise en compte des risques naturels et technologiques ;
- la protection et la valorisation de la biodiversité.

De même, le développement économique ne sera soutenable que s'il sait préserver et améliorer la cohésion sociale de nos territoires.

La cohésion sociale et territoriale

De ce point de vue, nous avons un ensemble d'investissements importants en perspective. Avec le Contrat de Plan qui s'achève, nous avons déjà soutenu un certain nombre de projets. Demain, il faudra être en mesure d'accompagner de nouveaux projets dans ce domaine où la continuité des politiques publiques sur le long terme est tout particulièrement nécessaire pour leur permettre de produire pleinement leurs effets.

A ce titre, deux thèmes apparaissent essentiels:

- Le soutien à l'emploi et formation professionnelle dans le cadre de stratégies par objectifs, au titre des politiques de compétitivité et d'accompagnement des mutations économiques ;
- La politique de rénovation urbaine.

Enfin, à ce stade, nous savons que nous avons aussi d'autres enjeux à prendre en compte. A titre d'exemple, nous avons eu un débat « grand bassin parisien » avec les régions voisines auquel le président Bachy a participé et auquel j'ai assisté, il y a quelques semaines. Les réponses n'ont pas encore été apportées en raison de la complexité du sujet, mais en tout cas les éléments sont sur la table.

Créer les outils de promotion et de valorisation pour positionner la Champagne-Ardenne dans la compétition européenne des territoires

Jean-Paul Bachy⁷⁸

Président de la Région Champagne-Ardenne

L'aménagement du territoire est toujours bâti sur une construction paradoxale et contradictoire.

A l'heure de la mondialisation, aménager le territoire implique évidemment de structurer l'avenir autour des pôles les plus dynamiques. Ainsi, la France a besoin d'une capitale forte. Celle-ci se nourrit paradoxalement de la désertification ou de transferts d'activités, ainsi que d'un génie ou d'une dynamique propres qui la positionnent en situation de force par rapport à d'autres grandes capitales. Dans une région comme la nôtre, la métropolisation autour des principaux centres urbains est en termes de perspective, d'avenir, un processus auquel on n'échappe pas. Nous avons besoin d'un maillage urbain fort et dynamique.

Mais l'aménagement du territoire est aussi une stratégie de solidarité et de redistribution consistant à appuyer et aider les zones, secteurs d'activités et bassins d'emploi, ayant des handicaps naturels –ou qui ont pris, du fait de l'évolution des structures de l'économie, un certain retard. Dans les années 1960, Olivier Guichard, considérant qu'il fallait en finir avec *Paris et le désert français* et le développement de notre pays autour d'un centre unique, a créé les « régions de programme ». Elles marquent encore aujourd'hui la carte et la géographie des régions françaises. La politique d'aménagement du territoire a délocalisé massivement des activités en province, en Bretagne par exemple. La méthode était volontariste, car on ne voyait pas d'autre solution pour amener, dans ces provinces, des activités nouvelles. C'est ainsi que Citroën est venu à Rennes, que l'industrie du téléphone s'est installée le long de l'océan et que l'on a vu fleurir en Bretagne les premières autoroutes.

On retrouve cette contradiction en Champagne-Ardenne comme chez nos voisins picards. En Champagne-Ardenne singulièrement. C'est une région qui, quand on la compare à d'autres, se situe dans la moyenne quels que soient les indicateurs retenus. Mais c'est aussi une des régions où les inégalités territoriales et les différences de richesse et de rythme de développement sont parmi les plus élevées d'un bout à l'autre du territoire. La cohérence régionale reste à construire.

Le premier projet d'un Président de Région est évidemment de réussir cette construction et d'y introduire des dynamiques et des perspectives d'avenir fédératrices. Si ce challenge n'est pas relevé, non seulement la région risque de perdre de sa substance démographique et économique, comme nous

⁷⁸ Jean-Paul Bachy préside le Conseil Régional de Champagne-Ardenne depuis le 2 avril 2004. Président de la communauté de communes du Pays sedanais, il a exercé le mandat de maire de la ville de Sedan de 1995 à 2004. Parlementaire européen entre 1983 et 1988, il a siégé à l'Assemblée nationale comme député des Ardennes de 1988 à 1993.

Particulièrement impliqué dans les problématiques de l'emploi, de la politique industrielle et de la formation, il continue de collaborer aux activités du Conservatoire National des Arts et Métiers de Paris.

l'avons observé au cours des vingt dernières années, mais les pôles les plus forts eux-mêmes se fragiliseront. Au-delà d'une dynamique apparente, ils s'isolent par rapport à leur environnement territorial. S'ils s'isolent, ils s'affaibliront et ne pourront plus jouer véritablement leur rôle moteur dans l'économie régionale.

La Champagne-Ardenne dispose d'atouts exceptionnels, et en premier lieu d'une position stratégique. Sa frontière nord est à une heure de Bruxelles et de Luxembourg, à moins de deux heures de Cologne et des principaux pôles industriels du centre de l'Europe, qu'il s'agisse de ceux du Benelux ou de la Ruhr. Ses frontières sud sont à deux heures de Lyon, un des poumons de développement les plus significatifs de notre pays et l'un des territoires en France où le rythme de croissance est le plus élevé. Les deux principaux pôles urbains de la région que sont Reims et Troyes sont à une heure de Paris. Si nous comparons la situation d'une région comme la nôtre à celle de l'Auvergne ou du Limousin, beaucoup plus isolés même s'il s'agit territorialement du cœur de la France, nous mesurons l'importance de cet atout.

La Champagne-Ardenne dispose aussi d'espace. C'est la contrepartie positive d'une situation qui l'est moins. Une densité de 53 habitants au km² génère évidemment moins de recette "fiscale" que des régions disposant de 200 ou 300 habitants au km². Si une même somme, nécessaire pour financer un projet, est répartie entre beaucoup moins de foyers fiscaux, l'effort que chaque contribuable doit consentir est fatalement plus important. Cependant, disposer d'espace comporte également des avantages : un environnement exceptionnellement préservé, des coûts d'implantation et un prix du foncier parmi les plus attractifs de toutes les régions de France. Si on compare les coûts du terrain mais surtout les frais généraux qu'implique l'activité économique, il paraît absurde de localiser son activité dans l'est ou dans l'ouest parisien : nous sommes dans les rapports de coût de 1 contre 10 ou 20. Il n'y a rien de rationnel, aujourd'hui, à vouloir planter des activités industrielles ou des activités de service à la Défense ou ailleurs. Les coûts y sont tellement élevés qu'ils sont parmi les plus pénalisants face à la concurrence. Dans d'autres pays, l'activité économique est répartie territorialement de manière beaucoup plus intelligente. L'Allemagne, par exemple, ne souffre pas comme la France de ce déséquilibre aberrant d'occupation de l'espace.

Troisième atout, la Champagne-Ardenne dispose de métiers porteurs. Bien entendu le champagne a le privilège d'être aujourd'hui l'un des secteurs les plus prospères de la viticulture européenne. Les métiers de ce secteur sont en plein développement. Les valeurs ajoutées, les taux de croissance, crèvent tous les plafonds. Mais il y a aussi en Champagne-Ardenne d'autres métiers porteurs, qu'il s'agisse de la plasturgie, du bois, du secteur emballage-conditionnement. Nos industries de sous-traitance automobile ou notre métallurgie se classent parmi les plus exportatrices de l'industrie française et européenne.

La Champagne-Ardenne a aussi, bien sûr, des handicaps à surmonter. Nos entreprises sont pour une bonne part en position de sous-traitantes, donc dépendantes de donneurs d'ordre situés ailleurs. Les risques de délocalisation des activités ou les tentations de repli sur soi des donneurs d'ordre sont beaucoup plus redoutables en Champagne-Ardenne que dans des régions au portefeuille d'activités plus étoffé en produits finis, donc en position de négociation directe plus favorable avec le client final.

Notre second handicap est l'insuffisance de matière grise. Pendant trente ans, peu d'efforts ont été faits en ce domaine. Nous demeurons l'une des régions où le nombre de chercheurs par habitant et où le volume des crédits consacrés à la recherche, publique ou privée, sont parmi les plus bas en France. Enfin, nous souffrons d'une absence dramatique d'image. Ce phénomène atteint même le champagne : lorsqu'on interroge à l'étranger ou en France les gens pour savoir ce qu'est le champagne, ils disent que c'est un produit de luxe, qu'ils adorent le champagne, que cela évoque la prospérité et la fête. Ils savent que c'est une technique mais ils ne savent pas que c'est un terroir dont les frontières sont très limitées. La localisation de la Champagne-Ardenne est mal connue du grand public. L'histoire et les caractéristiques propres à chacun de ses bassins et de ses départements sont trop hétérogènes pour qu'il

en ressorte une identité cohérente et forte.

Sur la base de ce diagnostic, notre projet est simple. Il vise à conforter les points forts et compenser les points faibles. Pour tirer un plein bénéfice de notre position stratégique, il faut une politique cohérente en matière d'infrastructures. Depuis quelques années, le Conseil Régional a fait beaucoup dans le domaine autoroutier. Notre réseau est aujourd'hui performant. Concernant le ferroviaire, nous avons, avec la LGV Est, passé un cap décisif. Mais le réseau grande vitesse Paris-Bezannes-Strasbourg qui concerne le nord de la région n'est pas interconnecté à la ligne Paris-Bâle qui la traverse au sud. C'est l'héritage de la construction du réseau ferré français centré sur Paris, qui pénalise notre région du fait de sa forme étirée du Nord au Sud. Si la région fait de la modernisation de ses infrastructures ferroviaires une véritable priorité, c'est que cela conditionne l'avenir. Nous investissons donc conjointement sur l'augmentation des dessertes, le renouvellement des matériels, la rénovation des gares ...

Pour compenser le manque de matière grise, le Conseil Régional encourage les coopérations interuniversitaires. Depuis 2006, tous les établissements d'enseignement supérieur sont liés au Conseil Régional par un contrat de développement. Ce dernier s'articule avec la contractualisation passée entre ces établissements et les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Ce contrat quadriennal rythme la création des nouvelles filières et des nouveaux laboratoires de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, depuis les pôles majeurs que sont l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, l'Université de Technologie de Troyes, l'IUFM, l'Institut de Formation des Techniciens Supérieurs et le CRITT de Charleville. Demain, l'ensemble des organismes publics et privés de recherche, seront engagés dans cette stratégie nouvelle de coopération qui se structure autour d'une Agence pour la Recherche et l'Innovation.

Comment bâtir un projet fédérateur dans une région qui reste à construire ? La diversité n'est plus un handicap, dès lors que les stratégies mises en œuvre dans la région sont coordonnées et s'appuient sur une véritable ambition collective. Celle-ci ne peut naître que par la concertation et l'élaboration de perspectives et de priorités claires.

C'est ce que la région fait aujourd'hui à travers l'élaboration de schémas de développement économique, de développement des formations tout au long de la vie, de développement du tourisme et des infrastructures. Le but est d'anticiper les besoins pour les vingt prochaines années. En dehors du ferroviaire, la région dispose d'une plate-forme aérienne à Vatry, compétitive, bien équipée, performante, où l'on peut faire atterrir et décoller les avions, quelle que soit leur capacité, à toute heure du jour et de la nuit. Troisième aéroport de fret en France, Vatry est en train de prendre une dimension internationale significative et crédible.

Le projet collectif c'est aussi la mobilisation des acteurs autour de politiques de développement industriel, se fondant sur la ressource locale. Le pôle de compétitivité agro-ressources est à cet égard une opportunité majeure. Le pôle associe les poids-lourds de l'agro-industrie champardennaise, champagne, secteur céréalier et betteravier, avec des productions plus diversifiées comme le bois, la luzerne ou le chanvre. C'est de la combinaison de ces secteurs que peuvent naître de nouvelles recherches, le développement de produits innovants, une stratégie énergétique fondée sur la biomasse. Nous avons l'ambition et la capacité de nous positionner avec nos voisins de Picardie comme leaders non seulement en France mais en Europe sur ces créneaux fortement créateurs d'emplois et porteurs en termes d'environnement. Le pôle est aujourd'hui reconnu au plan international.

Fédérer pour réussir est une stratégie payante. On pourrait en faire la démonstration pour le tourisme : mieux vaut reconnaître la diversité pour mieux bâtir des projets collectifs. Le Conseil Régional s'est réuni, pour tenir des assises régionales du tourisme. Elles ont rassemblé tous les acteurs. La question s'est posée de savoir quel pouvait être le symbole de rassemblement d'une région marquée à la fois par les cathédrales, la forêt, les lacs et le champagne. La réponse n'allait pas de soi. Mais nous

avons trouvé la formule : la Champagne-Ardenne est la région de tous les voyages.

Cultiver une stratégie de diversité, c'est aussi aménager le territoire. On a vu dans les années 1980 des régions entières en Europe s'enfoncer dans la crise parce qu'elles étaient marquées par leur « mono-activité ». Là où l'on avait bâti des îlots de prospérité d'un dynamisme extraordinaire, tout s'est écroulé du jour au lendemain. Qu'il s'agisse de l'industrie sidérurgique, de l'industrie navale, sans parler des activités textiles, des restructurations catastrophiques se sont produites dans les années 1970-1980 qui ont frappé des régions entières. Notre priorité est de créer les conditions d'une diversification réussie. Tertiariser l'économie champardennaise, développer des services, élargir les champs de compétence des industries est un élément du projet collectif : faire la synthèse dynamique de nos diversités et les pousser jusqu'au plus haut niveau de compétitivité et d'excellence.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur la question de l'image. Une image, cela se construit. C'est le fruit d'un travail collectif. Le premier volet de ce travail, de prime abord, paraît facile : il consiste à valoriser les réussites et les points forts. Malheureusement, les journalistes préfèrent relater le drame, l'entreprise qui ferme, le collègue qui ne va pas bien, le crime au coin de la rue. Nous avons notre lot d'échecs et de difficultés. Mais nous avons aussi notre lot de succès et de réussites. Nous devons donc nous efforcer obstinément, de faire valoir ce qui marche en Champagne-Ardenne, d'imposer aux médias, voire de produire nous-mêmes nos propres outils de communication qui permettent de valoriser les dynamiques liées à la région.

Le second volet consiste à ouvrir davantage la région, sans craindre de confronter ce que nous sommes à d'autres. La région Champagne-Ardenne a un handicap de positionnement sur le plan international. C'est vrai de nos universités, malgré les efforts louables et les réussites qui ont pu se manifester au cours des précédentes années. C'est vrai de nos échanges culturels et commerciaux, qui semblent relever davantage d'une volonté de cultiver le passé que de rompre avec lui. Ainsi, dans mon propre département, les trois quarts des jumelages lient nos communes avec des villes ou des villages en Allemagne. Il y a là une belle volonté de dépasser le poids de l'histoire, et il est indispensable de continuer à le faire. Mais il est urgent d'aller vers d'autres pays et vers d'autres rivages.

Au niveau du Conseil Régional, je me suis donc efforcé d'ouvrir des coopérations nouvelles au Maroc, en Russie ou en Chine. Cela fait bouger les choses. Ainsi, la région d'Oujda au Maroc, qui était en retard, effectue un rattrapage spectaculaire. Nous sommes, en Champagne-Ardenne, en position particulièrement favorable pour prendre place sur de nouveaux marchés notamment dans les pays d'Europe Centrale, en Slovaquie, en République Tchèque, en Hongrie. Ce sont des régions porteuses de culture, d'innovation, de développement, bref des partenaires privilégiés pour notre avenir.

D'une manière plus globale, l'effort de communication est indispensable. Le Champardennais a l'habitude de considérer que, lorsque le travail est fait et la mission accomplie, ce n'est pas la peine de le faire savoir. Erreur funeste ! Oui, nous devons apprendre à dire nos succès et à les exprimer mieux. Nous sommes trop modestes ! Soyons plus fiers de notre propre région, et de ses terroirs. Ils sont sans équivalent et méritent qu'on les aime ! Il n'est pas trop tard pour s'y mettre !

Des bassins de vie aux coopérations métropolitaines, l'apport des démarches de projet

Marcel Bazin⁷⁹ et Emmanuelle Lorenzi⁸⁰
URCA – EA 2076 Habiter et IATEUR

Le présent article analyse la relation entre les projets territoriaux et l'espace où ceux –ci prennent naissance. Le parti est d'offrir une approche multi-scalaire, en prenant appui sur deux régions périphérique du Bassin Parisien, la Champagne-Ardenne et la Picardie, dont l'identité spatiale est peu marquée et reste à construire.

L'évolution nationale est bien connue : l'aménagement du territoire « à la française » a d'abord été impulsé par l'Etat, dans un contexte de croissance économique générale, à partir de l'observation de dynamiques socio-économiques et territoriales où la référence au centre parisien tenait une place fondamentale. Sous l'effet conjugué des difficultés économiques globales, des changements structurels (déindustrialisation) et du bouleversement institutionnel de la décentralisation, on est passé peu à peu à l'affirmation des territoires à différentes échelles comme acteurs de leur développement et à l'élaboration de véritables stratégies territoriales concurrentielles, dont témoigne le changement d'intitulé de la DATAR⁸¹.

Dans ce cadre général, outre leur contiguïté géographique, les deux régions Picardie et Champagne-Ardenne partagent plusieurs traits spécifiques communs. Elles occupent une position intermédiaire d'espace de passage entre le centre parisien et les anciennes places-fortes industrielles du Nord et de l'Est. Leur découpage présente un décalage sensible avec les anciennes régions historiques qui leur ont donné leur nom : la région Picardie ajoute à la Picardie historique le Valois et le Soissonnais, ainsi qu'une partie du Tardenois et l'Omois jadis champenois, tandis que la Champagne-Ardenne réunit une Champagne tronquée de son croissant occidental (Brie et Tardenois) et les marches-frontières

⁷⁹ Après des études de géographie et de langues orientales (turc et persan), Marcel Bazin a enseigné à Nancy puis à Reims. Professeur d'aménagement depuis 1983, il dirige l'IATEUR et l'équipe d'accueil 2076 HABITER. Il partage son activité de recherche entre géographie sociale et culturelle et urbanisme dans l'Orient turco-iranien et aménagement urbain et régional en France et en Europe. Impliqué dans les réseaux internationaux de formation en aménagement et urbanisme, il a été de 1996 à 1998 président de l'Association of European Schools Of Planning (AESOP) et siège au bureau de l'APERAU, association francophone internationale.

⁸⁰ Emmanuelle Gillet-Lorenzi a acquis une expérience solide dans le domaine des collectivités territoriales et de l'urbanisme en commençant sa carrière au sein du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.), puis comme chef de projet au sein d'un Conseil Général.

Maître de conférences à l'Université de Reims depuis janvier 2005, Emmanuelle Gillet Lorenzi est spécialisée en droit public, urbanisme et aménagement. Elle enseigne à l'IATEUR, à la faculté de droit de Reims et à la faculté de lettres (Licence de géographie, spécialité aménagement).

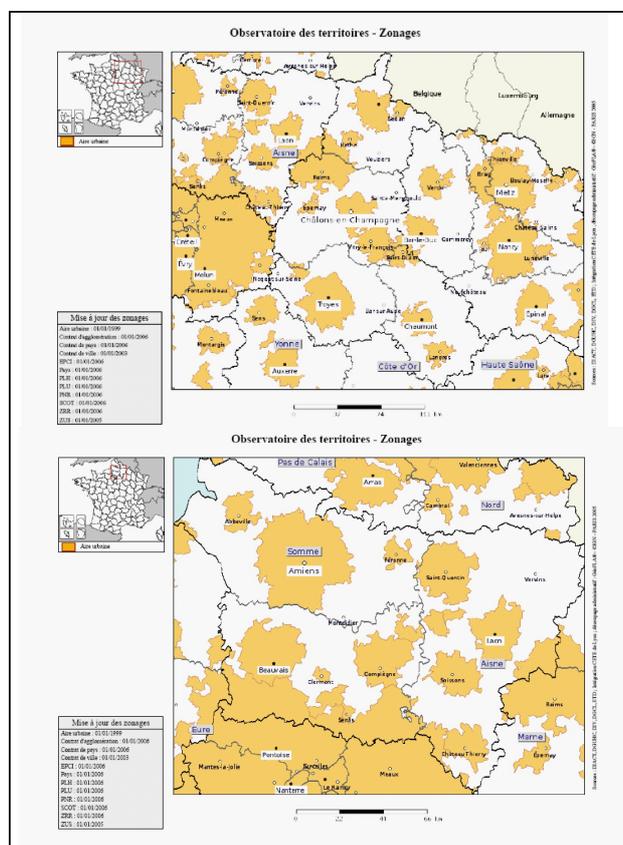
Elle fait partie de l'équipe d'accueil 2076 « habiter ». Son activité de recherche se partage entre le droit de l'urbanisme et l'aménagement. A ce titre elle prépare des manuels intéressants ces deux domaines tout en participant de façon active à la professionnalisation des agents des collectivités territoriales en relation avec le C.N.F.P.T.

⁸¹ La DATAR créée en 1963 est devenue la DIACT par décret n°2005-1791 du 31 décembre 2005, JORF du 1er janvier 2006, p. 24

ardennaises.

En termes de polarisation urbaine, les deux régions ne sont pas sous l'influence incontestée d'un centre régional unique, comme la Bourgogne, la Franche-Comté ou la Basse-Normandie, mais partagées entre de multiples centres urbains (carte 1)

Figure 1: Les régions Champagne Ardenne et Picardie



Des solidarités observées (et mobilisées par le pouvoir central) ...

Les solidarités entre territoires ont dans un premier temps été constatées à deux échelles emboîtées, celle des réseaux urbains polycentriques et celle des bassins d'emploi et bassins de vie de proximité.

A petite échelle : l'arc nord-est des « villes de la couronne »

Dans les années 1960 les démarches convergentes des économistes et des géographes ont abouti à une lecture des entités régionales en termes de polarisation urbaine, de réseaux urbains hiérarchisés. Le constat qui en ressortait était d'abord celui de l'hyper concentration des hommes et des activités dans l'agglomération parisienne, faisant de la France un cas exemplaire du modèle centre-périphérie.

mais on était déjà dans une autre époque : la décentralisation était passée par là et ces unités de base observées étaient désormais mobilisables, sinon toujours mobilisées, à l'appui de démarches de projet (IATEUR, 1994).

Figure 3 : Les principales zones d'influence liées aux pôles d'emploi

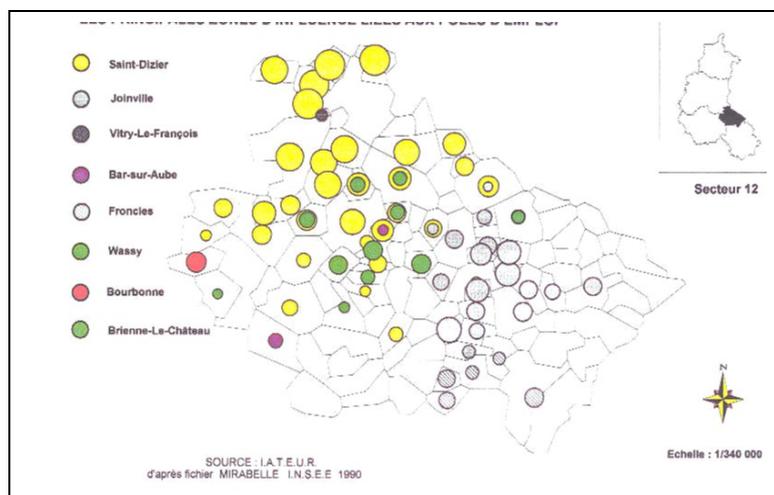
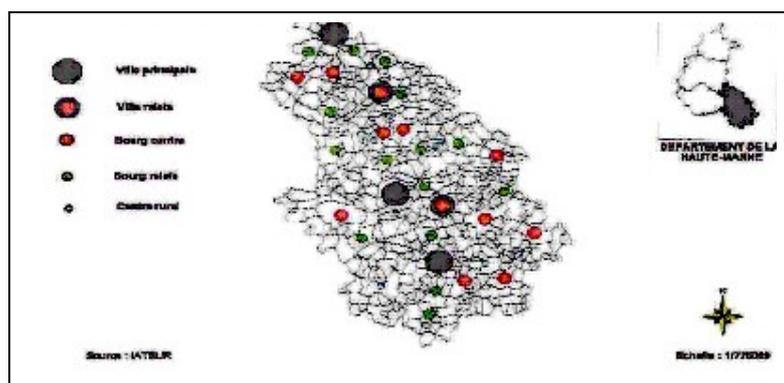


Figure 4 : Hiérarchisation des communes



... aux solidarités volontaires et institutionnalisées

Progressivement, les acteurs locaux ont pris conscience de la possibilité d'agir sur le destin des territoires autrement qu'en sollicitant le soutien de l'Etat nourricier, en engageant des démarches de projet tandis que la décentralisation et de nouvelles configurations institutionnelles accroissaient leur capacité d'action.

Des démarches de projet lancées à l'échelle locale

La prise en compte de la démarche de projet fut, rappelons le, progressive. L'évolution opérée en matière d'organisation territoriale est en ce sens représentative. Sans reprendre de façon exhaustive l'historique de cette organisation, il faut néanmoins garder à l'esprit les grandes caractéristiques des transformations effectuées. L'intercommunalité primitive dite « associative ou de gestion », apparue au XIXe siècle, fut remplacée par une intercommunalité de « projet » ou « fédérative » grâce à un

mouvement engagé dès 1959 avec l'apparition des premiers districts. La loi du 31 décembre 1966⁸⁵ permit aux premières communautés urbaines de voir le jour.

Le mouvement engagé s'accroît encore avec la loi du 13 juillet 1983 relative aux syndicats d'agglomération⁸⁶ ou encore avec celle du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république⁸⁷ et à l'origine des communautés de communes et des communautés de ville. Il suffit ici de rappeler que près de 200 EPCI se sont créés de 1992 à 1996, suite à cette loi dite loi ATR. La loi du 12 juillet 1999⁸⁸ permit quant à elle de redonner de la vigueur au processus et de le rationaliser en mettant en place solennellement un nouveau cadre institutionnel reposant sur trois structures principales les communautés urbaines, les communautés de communes et les nouvelles communautés d'agglomération. Ainsi de 2000 à 2003 a-t-on pu assister à un accroissement du nombre d'EPCI, en raison essentiellement de la création de communautés d'agglomération. L'infléchissement de cette tendance depuis 2003⁸⁹ s'explique, quant à elle, par le degré de couverture du territoire français par les EPCI. L'intercommunalité concerne aujourd'hui près de 85 % de la population française et près de 90 % des communes même si les structures accueillant de 2 à 5 000 habitants représentent près du quart des structures⁹⁰. Cette précision s'avère essentielle lorsque l'on sait qu'en-deçà de 5 000 habitants la question de l'équilibre économique de nombreux services se pose.

Au-delà de ce bref rappel historique, il faut avoir à l'esprit que le changement opéré depuis les prémices de l'intercommunalité jusqu'à cette loi de 1999 est au fondamental. L'objectif de faire mieux et à moindre coût pour le contribuable ce que chaque commune seule ne peut faire ou ferait moins bien et à coût plus élevé reste d'actualité. La nécessité de mutualiser les services présente toujours un caractère prégnant. A cet objectif s'ajoute néanmoins une idée essentielle : celle d'un projet commun aux communes membres de l'EPCI à fiscalité propre.

Les évolutions propres à l'intercommunalité ne sauraient pourtant être analysées indépendamment de celles caractérisant les dispositifs spécifiques à l'aménagement du territoire. Ainsi en particulier la loi du 4 février 1995 d'aménagement et de développement du territoire⁹¹ est-elle venue approfondir le débat initié par la loi du 6 février 1992 en créant les « pays ». Cette loi a ainsi institutionnalisé les contrats de pays officiellement prévus par le comité interministériel d'aménagement du territoire du 11 avril 1975. Ces espaces non institutionnels de rencontre, de dialogue et de projet entre urbains, péri urbains et ruraux reposent sur le volontariat et la réflexion collective grâce à l'instauration d'une incitation à contracter. En la matière, on peut d'ailleurs noter le rôle pionnier de la région Picardie dont le Fonds de Développement Local (FDL) a soutenu des programmes déposés par des entités comprenant au moins deux cantons et totalisant plus de 14 000 habitants.

Dans le même sens, il faut rappeler que cette loi de 1995 est venue mettre en place les projets d'agglomération qui sont élaborés à l'échelle de l'aire urbaine (ville centre et banlieue et leur couronne périphérique).

Le développement de l'intercommunalité à fiscalité propre postérieur à la loi de 1999 fut incontestablement rapide. Pour autant, le mouvement opéré n'a-t-il pas été trop rapide ? Il n'a pas permis de générer une véritable rationalisation de l'organisation territoriale française dans le sens où le

⁸⁵ Loi n° 66-1069 du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines, JORF du 04/01/1967, p. 99

⁸⁶ Loi n° 83-636 du 13/07/1983 portant modification du statut des agglomérations nouvelles, JORF du 14/07/1983, p. 2179

⁸⁷ Loi n°92-125 du 6/2/1992 d'orientation relative à l'administration territoriale de la république, JORF du 8/02/1992, p. 2064

⁸⁸ Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, JORF du 13/07/1999, p. 10 360

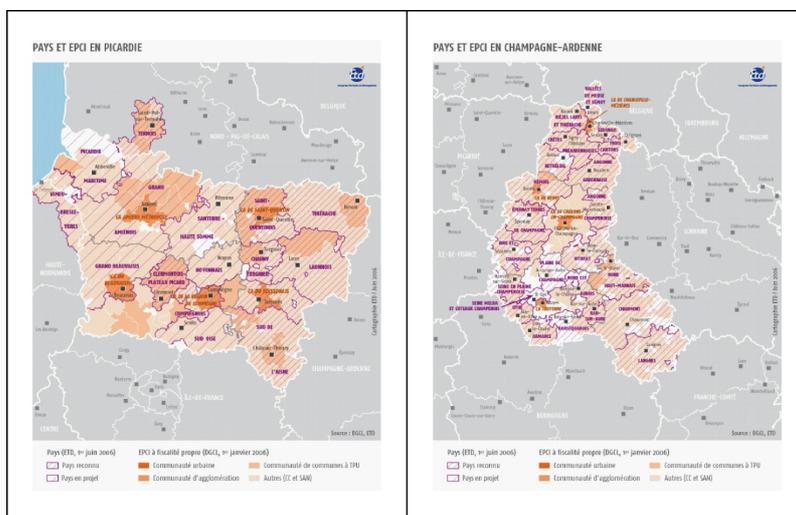
⁸⁹ Depuis 2003, seuls 213 EPCI nouveaux ont vu le jour

⁹⁰ « Etat de l'intercommunalité », rapport rédigé pour l'Assemblée des communautés de France, 2006, adcf@adcf.asso.fr

⁹¹ Loi n° 95-115 du 4/2/1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, JORF, 5/2/1995, p. 1973

millefeuille institutionnel n'a pas été allégé. Ainsi, si la loi de 1999 a été un succès d'un point de vue quantitatif, on peut noter que les territoires des nouveaux EPCI ne constituent pas toujours un cadre adapté à la mise en œuvre de la démarche de projet.

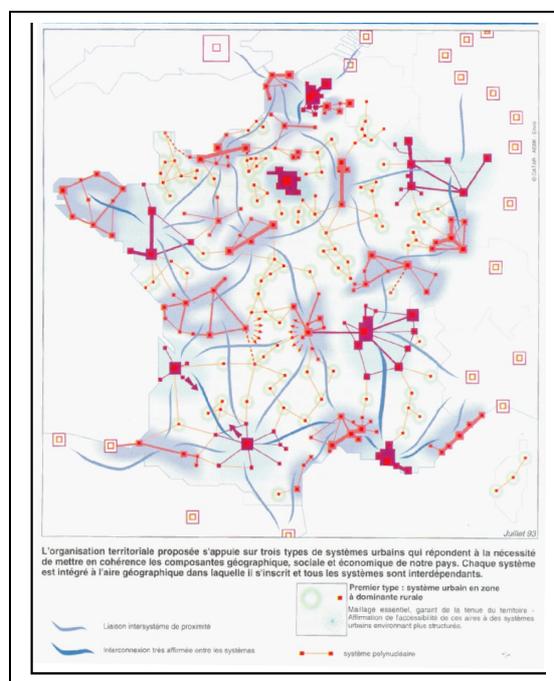
Figure 5: Les pays et les EPCI en Picardie et en Champagne-Ardenne



La constitution de réseaux de villes volontaires

Aux réseaux urbains constatés de facto par l'observation et le recoupement des diverses formes d'influences urbaines sont venus s'ajouter les réseaux de villes constitués par des villes décidant de développer diverses formes de coopération – nuance sémantique qui laisse souvent perplexes nos voisins européens.

Figure 6: Systèmes urbains et territoires, esquisse à long terme



Ainsi, à l'initiative des trois Agences d'urbanisme de Reims, Châlons sur Marne (redevue depuis Châlons en-Champagne comme au temps des intendants) et Troyes, les maires des trois villes,

surmontant leurs clivages politiques, ont accepté de signer un protocole d'étude et de réflexion pour un « secteur de croissance », bientôt rejoint par Epernay, et soutenu un temps par la DATAR. D'autres réseaux se sont constitués à cheval sur les frontières orientale et méridionale de la Champagne-Ardenne, le « Triangle » Vitry - St-Dizier - Bar-le-Duc, et un hypothétique « losange » Troyes-Chaumont-Auxerre-Sens .

Ces réseaux ont été repris par la DATAR en 1993-95 comme base de la vision du territoire national organisé en trois niveaux de systèmes urbains (DATAR, 1990). Si le niveau supérieur des systèmes urbains en zone de métropolisation est absent des deux régions, trois systèmes urbains en zone de polarisation multiple y sont identifiés, le secteur de croissance champenois précité, Creil-Compiègne dans la vallée de l'Oise et Amiens-St-Quentin-Abbeville dans l'axe de la Picardie historique, avec Beauvais tiraillée entre les deux, et le troisième niveau, celui des systèmes urbains en zone à dominante rurale, est représenté dans le reste de l'Aisne, les Ardennes et la Haute-Marne. Ces deux derniers niveaux ont conduit à la dualité pays/agglomérations inscrite dans la loi Pasqua de 1995⁹² et reprise dans la loi Voynet de 1999⁹³.

Une systématisation des projets de territoire qui reste imparfaite

Au-delà des efforts réalisés pour mettre en œuvre des démarches de projet, l'articulation des périmètres reste difficile. De même l'organisation du polycentrisme reste perfectible.

La difficile articulation des périmètres

Depuis 1999, nous l'avons dit, l'intercommunalité dite de "de projet" a eu un véritable succès quantitatif. Les pays, quant à eux, ont bénéficié de la refonte de l'article 22 de la loi du 4 février 1995⁹⁴ par l'article 95 de la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003⁹⁵ : le législateur a ainsi voulu simplifier la création et le fonctionnement des pays tout en laissant une plus grande liberté aux élus locaux. L'objectif était alors de tenter de sauver le dispositif⁹⁶.

Leur couverture territoriale est certes aujourd'hui de grande ampleur. Il faut ainsi rappeler qu'au 1^{er} janvier 2003, seuls 57 pays avaient été reconnus par l'autorité préfectorale selon les modalités prévues par la loi dite Voynet du 25 juin 1999. Au 1^{er} janvier 2005, 278 pays étaient reconnus, 65 étaient en projet pour un total de pays recensés dépassant 340. Au mois de juin 2006, l'observatoire ETD⁹⁷ a, quant à lui, recensé 358 pays dont 322 pays reconnus par le préfet de région et 36 en cours de finalisation. 44 % environ de la population vit ainsi aujourd'hui au sein de pays reconnus recouvrant les deux tiers du territoire métropolitain. Notons enfin la présence, par rapport à ces 358 pays reconnus ou en projet, de 315 contrats de pays⁹⁸.

Ces chiffres, s'ils ne laissent aucun doute sur le succès quantitatif du dispositif, n'informent pas en revanche sur la faiblesse du portage politique caractérisant ces mêmes pays. Ainsi peut-on s'interroger utilement sur la nécessité de se tourner vers d'autres démarches et outils pour porter et mettre en œuvre des projets de territoires solides s'inscrivant dans le développement durable.

⁹² Cf supra

⁹³ Loi n° 99-533 du 25/06/1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi 95-115 du 04 février 1995 d'orientation pour l'aménagement du territoire, JORF du 29/06/1999, p. 9515

⁹⁴ Le socle juridique des pays est constitué par l'article 22 de la loi n° 95-115 du 4 février 1995, dite loi « Pasqua-Hoeffel », JORF du 5/2/1995, p. 1973

⁹⁵ Loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 dite « Urbanisme et Habitat », JORF du 3/07/03, p. 11 176

⁹⁶ Sur l'avenir des pays, A. FOUCHE, *rapport d'information*, Sénat, n° 430, 28 juin 2006, annexe au procès verbal de la séance du 28 juin 2006

⁹⁷ Observatoire Entreprises, territoires et développement

⁹⁸ Le contrat de pays créé par la loi Voynet est un contrat territorial au même titre par exemple que le contrat d'agglomération

Dans ce contexte, le SCOT ne constituerait-il pas une alternative intéressante ? Les schémas de cohérence territoriale créés par la loi SRU du 13 décembre 2000⁹⁹ ont en effet pour objet, à partir d'un diagnostic préalable, d'établir un projet d'aménagement et de développement durable du territoire et de fixer ensuite les conditions de sa mise en œuvre. Ainsi le SCOT avec sa structure porteuse est dédié au projet : c'est là tout son intérêt. Il ne faut pourtant pas oublier que d'une part les pays et les agglomérations et d'autre part les SCOT relèvent de législations différentes et indépendantes. Ils répondent à des logiques séparées même si parmi les 283 contrats de pays signés en métropole au 30 juin 2005, 160 étaient concernés par un périmètre de SCOT. L'enjeu contemporain n'est-il donc pas de réussir à associer pays et SCOT ?

Les difficultés en la matière ne sont pas mineures. Bien sûr les textes prévoient une certaine mise en cohérence des dispositifs : ainsi la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003 prévoit-elle à son article 95 que lorsque le périmètre d'un pays recouvre tout ou partie de celui d'un SCOT approuvé, le projet de pays tient compte du projet d'aménagement et de développement durable du SCOT (et inversement). Dans le même sens il faut noter qu'un SCOT ne peut être créé qu'à l'échelle d'un bassin d'emploi ou d'un bassin de vie, le périmètre du schéma ne pouvant regrouper que des communes ou des EPCI à fiscalité propre.

Au-delà de telles dispositions législatives, il faut observer la diversité des cas de figure sur le terrain en fonction de l'homogénéité ou des décalages entre pays et intercommunalités, de la place des villes et agglomérations et de l'articulation entre ces démarches de projet et les périmètres de planification au premier rang desquels les périmètres des SCOT.

Certains pays dans des aires rurales peu peuplées coïncident avec des communautés de communes très étendues, ainsi les Crêtes préardennaises ou l'Argonne ardennaise dans le département des Ardennes.

D'autres pays, souvent centrés sur une ville moyenne, tels le Pays laonnois ou le Pays d'Epernay Terres de Champagne, englobent plusieurs intercommunalités, dont celle centrée sur la ville-centre surpasse de loin toutes les autres. Dans le second cas, un troisième découpage recoupe à peu de choses près celui du pays : le SCOT d'Epernay et de sa Région.

Un cas de figure original est celui du Pays rémois organisé autour d'un puissant cœur urbain, la Communauté d'agglomération de Reims-Métropole. Il reprend l'aire des anciens schémas directeurs, très étendue puisqu'elle couvrait à l'origine 137 communes, total porté à 140 communes par quelques retouches destinées à suivre les contours des communautés de communes. Ce Pays rémois est ainsi assez conforme au schéma de la marguerite naguère prôné par Jean-Louis Guigou, avec un cœur urbain, la Communauté d'Agglomération Reims-Métropole, et des pétales intercommunaux périurbains rayonnant tout autour. Mais la marguerite a une curieuse allure, avec un cœur très lourd (214 000 habitants sur 288 000, soit 74,4 % de la population totale) et des pétales inégaux (de 3 à 26 communes, de 1527 à 11 801 habitants) et parfois déchirés (jusqu'à quatre morceaux disjoints pour la CC des Deux vallées du canton de Fismes) !

Ainsi aujourd'hui, même si les textes tendent à assurer la coordination des acteurs et le bon emboîtement des territoires, ces derniers n'ont pas permis d'éviter une certaine complexité et une confusion. Or seule la mise en cohérence des périmètres, des dispositifs et des acteurs donnera à l'ensemble la lisibilité indispensable à toute efficacité¹⁰⁰. En février 2006, le Conseil Général du Génie

⁹⁹ Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 solidarité et renouvellement urbain, JORF du 14/12/2000, p. 19 777

¹⁰⁰ Sur ce point voir le rapport au Président de la République rédigé par la Cour des comptes et intitulé « l'intercommunalité en France, Novembre 2005, 370 p

Rural des Eaux et Forêts¹⁰¹ a pu ainsi constater que la démarche des SCOT tient actuellement peu compte de l'existence de pays sauf dans une hypothèse : lorsque le pays est porteur du SCOT. Il s'agirait ainsi de permettre à une structure d'être à la fois le garant du projet commun SCOT et pays et gestionnaire du contrat de pays même si les périmètres ne sont pas tout à fait les mêmes. Dans ce sens, l'article 17 de la loi du 14 avril 2006 dispose que le syndicat mixte chargé de l'aménagement et de la gestion d'un PNR peut exercer la compétence d'élaboration, de suivi et de révision du SCOT (sous réserve de certaines conditions).

Des efforts engagés mais encore insuffisants pour organiser le polycentrisme

Une génération après les « villes de la couronne », la solidarité de ces agglomérations en position comparable vis-à-vis de l'Ile-de-France s'est à nouveau exprimée, de façon volontaire et positive cette fois, avec la création en 1990 d'une « Association des Villes à une heure de Paris », intitulé alors inexact, mais très parlant en termes d'espace-temps. Son premier président a justement été Jean-Louis Schneider, alors maire-adjoint de Reims et président du District Urbain de Reims, et c'est l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Reims qui en a tenu le secrétariat.

C'est dans le cadre de cette association, désormais nommée Association des villes « du Grand Bassin Parisien », que les villes entourant Paris, y compris Amiens, Reims et Troyes, ont été encouragées par la DATAR à déposer leur candidature à l'appel à coopération métropolitaine. Cependant, cette couronne se trouvait entamée à l'ouest et au sud-ouest par deux démarches concurrentes, celles de Rouen, Caen et Le Havre déposant un projet commun de « triangle normand » et de Tours et Orléans s'engageant dans un réseau les associant à leurs voisines occidentales. Même si le dossier de la métropole normande renouvelée (sinon unie) a été le seul finalement retenu par la DATAR devenue DIACT, ces attitudes divergentes peuvent expliquer que la candidature de ce réseau annulaire ait été écartée de la démarche de coopération métropolitaine stricto sensu, laissant sur la carte des projets métropolitains un grand arc de cercle vide de la Picardie au Val de Loire. Mais ce réseau pourra cependant bénéficier d'un accompagnement spécifique de la DATAR pour ses projets communs.

Parallèlement, l'approfondissement des démarches fondées sur la logique de contiguïté géographique s'est poursuivi. Ainsi, à la limite de nos deux régions, c'est le maire d'Épernay, Franck Leroy, qui a pris l'initiative en adressant un courrier à ses collègues marnais de Reims, Châlons-en-Champagne et Vitry-le-François, ardennais de Charleville-Mézières, Sedan et Rethel et axonnais de Laon, Soissons et Château-Thierry pour les convier à une première réunion à Épernay en décembre 2005. Une deuxième réunion de ce « G 10 » informel a suivi début mars 2006 à Soissons, une troisième à Rethel. Il reste à voir ce qui pourrait se passer aux deux extrémités de l'arc, entre Amiens et l'Oise d'un côté, autour de Troyes de l'autre.

¹⁰¹ Le CGREF a mené une étude en février 2006. Sur les résultats de cette étude voir le rapport d'information fait au nom de la délégation du Sénat à l'aménagement et au développement durable du territoire sur l'avenir des pays, annexe au procès verbal du 28 juin 2006.

Conclusion

Les travaux de la DATAR¹⁰² mettent en évidence trois risques de déstructuration de l'organisation actuelle du territoire français : l'exclusion progressive de la France de la zone de développement économique dite de la « banane bleue » et donc sa marginalisation, la remise en cause de la cohésion nationale liée au renforcement de la décentralisation et à l'effacement des frontières, le renforcement d'un processus de métropolisation risquant d'accentuer la concentration des hommes et la polarisation sur une capitale hypertrophiée. Ce dernier mouvement serait de nature à engendrer un dépeuplement des zones rurales et une dévitalisation des villes. Face à ce constat, la France doit mettre, comme l'indiquait le Xe plan, ses collectivités en état de compétitivité satisfaisante. Le modèle d'organisation à la française hérité du XVIIIe et XIXe siècle doit ainsi évoluer pour s'adapter à la logique du marché unique et plus généralement à la mondialisation.

Dans ce contexte quel peut être le rôle des villes ? La ville est aujourd'hui un phénomène normal. Trois quarts des Français vivent en effet en ville. De nouveaux pôles intermédiaires se constituent autour de quelques métropoles majeures, aboutissant à des situations régionales de polycentrisme. Pour autant ces systèmes n'ont pas forcément une visibilité suffisante à l'échelle européenne. C'est pourtant de cette manière que les réseaux polycentriques de Picardie et de Champagne-Ardenne peuvent tenter de s'affirmer, en accompagnant le renforcement des grandes métropoles au lieu de prétendre s'opposer à elles dans un combat voué à l'échec.

Bibliographie

- Paul OUDART, *Les grandes villes de la couronne urbaine de Paris, de la Picardie à la Champagne*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris I, 1982.
- DATAR, *Débat national pour l'aménagement du territoire. Document introductif*, La Documentation Française, 1993, pp. 50-54 et cartes pp. 52-53.
- A. FOUCHE, *rapport d'information*, Sénat, n° 430, 28 juin 2006
- DATAR (sous la dir. De J.Louis GUIGOU), France 2015, *Recomposition du territoire national*, éd. De l'Aube, 1993

¹⁰² DATAR (sous la dir. De J.Louis GUIGOU), France 2015, *Recomposition du territoire national*, éd. De l'Aube, 1993

Du projet urbain au projet métropolitain

“Paroles d’acteurs” animées par Gérard Dorel
Maire de Bruyères (02) et Vice-président de la Communauté de Communes de Laon.

Participants :

Madame Edith Errasti, Maire de Soissons et Conseillère Régionale de Picardie

Monsieur Bruno Bourg-Broc, Député-Maire de Châlons-en-Champagne

Monsieur Jacques Douadi, Maire de Sillery, Président de la communauté de communes Vesle – Montagne de Reims

Monsieur Franck Leroy, Maire d’Epernay

Monsieur Jean-Louis Schneider, Maire de Reims, Président de la communauté d’agglomération Reims-Métropole et Président du Syndicat Intercommunal de Programmation de la Région Urbaine de Reims (SIEPRUR)

Gérard Dorel :

Dans cette grande couronne parisienne dont nous faisons partie, seule l’agglomération normande a répondu à l’appel d’offres de la DATAR (Délégation à l’Aménagement du Territoire et à l’Action Régionale) devenue DIACT (Délégation Interministérielle pour l’Attractivité et la Compétitivité des Territoires) qui visait à soutenir les démarches de projet de « coopérations métropolitaines ». En effet, le Bassin Parisien reste marqué par le fort contraste entre le poids de sa région-capitale et les faibles densités des espaces qui l’entourent.

Dans les années 1970, on a compté sur l’Etat pour créer une couronne d’agglomérations susceptibles de devenir, sinon des métropoles d’équilibre puisque le terme désignait d’autres villes, plus grandes, des pôles moteurs, zones d’appui pour le développement de leurs régions. Ici même, ce fut la « ZANC », zone d’appui nord-champenoise, qui associait Châlons, Epernay et Reims. Mais ce qui était possible dans une France jacobine, centralisée n’est plus possible aujourd’hui : c’est aux villes de définir elles-mêmes leurs partenaires et les thèmes de leurs coopérations. Dans une Europe élargie, et plus encore dans un système géographique mondialisé, les villes de taille moyenne sont tenues de coopérer si elles veulent rayonner dans les domaines éminemment stratégiques que sont aujourd’hui le développement économique, l’accessibilité, l’enseignement supérieur et la recherche, la culture.

Aussi, si nous n’avons pas participé dans cette région à cet appel à projets de l’ex-DATAR, dix villes de nos deux régions Picardie et Champagne-Ardenne ont initié depuis novembre 2005 un partenariat, auxquelles elles entendent associer les territoires qui les entourent. Je tiens à remercier vivement les maires qui ont accepté de venir, ici, témoigner de cette expérience.

Dans un premier temps, je propose que chacun présente son territoire et ses relations avec les territoires voisins. Je leur demanderai ensuite de rendre compte de leur collaboration en répondant aux questions suivantes: « Agir ensemble, pourquoi ? », « Agir ensemble, comment ? » et « Agir ensemble, avec qui ? ».

Jean-Louis Schneider

Je crois que pour bien comprendre nos enjeux, il faut se souvenir de l’émergence des villes. Pendant très longtemps, dans l’aménagement du territoire, on n’a guère parlé des villes. Aménager le territoire, c’était tirer des routes, des voies de chemin de fer, des canaux, créer de grands équipements comme les universités, sans pour autant s’intéresser réellement à ce qui se passait dans la ville elle-même et à son approche immédiate. La montée en puissance des villes grâce à la décentralisation et à l’évolution de notre société est cet élément nouveau qui nous permet de redéfinir les relations que nous pouvons avoir avec nos voisins.

Ceci n’est pas valable seulement pour notre région. Puisque vous évoquez l’appel à projets de coopérations métropolitaines, rappelons qu’un dossier a été retenu par la DIACT, celui présenté par l’Association des Villes du Grand Bassin Parisien (AVGBP). Ensemble, ces villes ont présenté un projet de travail en cours d’élaboration qui va du Havre à Reims et d’Amiens à Orléans. Ce dossier fut jugé atypique, trop « bizarre » pour être labellisé comme coopération métropolitaine : comment pouvait-on appeler cela une métropole ? Il fut également jugé innovant, intéressant au point que la DIACT s’est engagée à soutenir et à accompagner l’AVGBP dans sa démarche.

Rappelons également que cette association est non seulement invitée, mais participante à l’élaboration du schéma directeur de l’Île-de-France. C’est à dire que la puissante Île-de-France se rend compte qu’elle ne peut pas faire ses propres schémas sans tenir compte de cet arrière-pays que les uns et les autres nous représentons et habitons. Il y a là un véritable changement de mentalité : chacun s’aperçoit que l’on ne peut plus travailler en vase clos. Une ville, quelle qu’elle soit, quelle que soit sa taille, ne peut pas exister dans un désert. Les relations que nous avons à construire ne sont plus des relations de défiance mais de confiance, où ce que l’on appelait autrefois la concurrence doit être remplacé par l’émulation.

Pour Reims, il y a là un véritable enjeu. Reims est une ville avec une tradition industrielle qui traverse des mutations : elle se désindustrialise mais, dans le même temps, elle voit arriver beaucoup de services, dans un mouvement de tertiarisation conforté par l’arrivée prochaine du TGV Est Européen. Ce développement n’est pas limité à notre territoire administratif. Il peut rayonner sur une zone plus large, englobant des villes situées à une cinquantaine de kilomètres et dont certaines sont dans les Ardennes ou l’Aisne. J’irai plus loin : que représente, sur le plan international, une ville de 220 000 habitants, ou même une aire urbaine rémoise de 350 000 à 400 000 habitants ? Nous devons collaborer avec les villes et les territoires voisins pour présenter, ensemble, une offre globale cohérente et compétitive.

Il faut que cette collaboration crée à la fois des attaches affectives, une identité commune, tout en préservant les spécificités, les identités de chacune de nos villes - en laissant ouverte la possibilité de faire des choix entre nous dans tel ou tel domaine.

C’est ce que nous avons voulu faire, avec les maires qui sont ici et quelques autres qui ne sont pas là, avec une dizaine de villes qui se sont géographiquement rassemblées autour de Reims, de façon à élaborer ensemble le programme des dix ou quinze ans à venir dans ce que doit être l’aménagement pour nous. Ce n’est pas toujours simple, notamment dans le domaine économique. Mais sur le plan culturel, sportif ou touristique nous avons déjà bien avancé. Aujourd’hui, nous travaillons sur les liaisons entre les villes, sur notre attitude face à l’Université, au Centre Hospitalier Universitaire, au développement économique, au pôle de compétitivité Industries et Agro-Ressources.

Edith Errasti

Soissons est une ville de 30 000 habitants dans une communauté d'agglomération de 55 000 habitants et dans un pays Soissonnais de 100 000 habitants. Qu'est-ce 100 000 habitants pour être connu, reconnu et pouvoir œuvrer dans le grand théâtre international, européen ou même mondial ? Pour autant, ce sont aussi 100 000 personnes qui ont des atouts forts à développer dans et pour notre région. Voilà notre grande question et la raison de notre présence ici.

Pour ce qui est de notre relation avec les territoires voisins, nous pouvons repartir de notre situation géographique: en distance-temps, la ville de Soissons est à quarante minutes de Roissy et, ceci de manière constante et fiable, alors que pour Paris, c'est plus fluctuant en raison des embouteillages. Nous sommes également à quarante minutes de Reims, mais à plus d'une heure trente d'Amiens – un temps trop long, en raison de l'insuffisance des infrastructures routières qui nous relie. Ceci explique notre positionnement: Soissons est une ville picarde qui, tout en étant et en se voulant picarde, se tourne largement vers ses régions limitrophes et vers l'international.

Cette identité est celle vécue par nos habitants. Si nous regardons la mobilité de la population qui se rend sur son lieu de travail, on retrouve cette double appartenance. Ainsi, si on observe les couples résidant dans l'est du Soissonnais, si l'un des deux vient travailler sur le Soissonnais, l'autre est bien souvent amené à travailler ailleurs, par exemple à Reims. Les mobilités quotidiennes de nos habitants tissent entre nos espaces des liens permanents.

Parlons également d'une mobilité à plus long terme, celle des trajectoires professionnelles. Soissons, comme l'ensemble du nord-est de la France, est confronté à la fuite de nos cerveaux. De par ma profession, j'ai été amenée à enseigner et à former un certain nombre de spécialistes, médecins radiologues, et j'ai constaté que les radiologues que je formais, venus de Reims ou d'Amiens, partaient ensuite vers d'autres régions. C'est une vraie question à nous poser car nous avons besoin de garder nos cerveaux. Ceci renvoie à la notion d'attractivité au cœur de ce colloque: avons-nous un cadre de vie connu et reconnu ? Lorsqu'on habite notre région et que l'on s'y plaît, on répond oui, nous avons un cadre de vie agréable puisque nous avons une région où l'on peut disposer, en général, d'un logement de qualité, près d'une forêt ou d'un territoire de qualité. Cependant, dans l'expertise nationale ou internationale, notre région n'est pas connue et reconnue comme telle. En tant qu'élus, nous avons les uns et les autres, et dans notre groupement des dix villes, engagé une large réflexion dans ce sens.

Petit pays doté de forts atouts, le Soissonnais compte travailler et œuvrer dans sa grande et double région Picardie - Champagne-Ardenne en misant sur sa position que l'on pourrait qualifier d'inter-frontalière.

Bruno Bourg-Broc

Châlons, nommée Châlons-en-Champagne jusqu'au XVIII^{ème} siècle puis, pendant deux siècles, Châlons-sur-Marne avant de revenir à sa dénomination historique, fut longtemps définie par le *Grand Larousse* comme « épiscopale, administrative et militaire ». Châlons est restée ville épiscopale, mais économiquement cela est de peu de poids. Administrative, elle l'est également puisqu'elle a la chance d'être préfecture de région.

A ce sujet, Bernard Stasi se plaisait à dire que notre région avait quatre capitales: une administrative (Châlons), une économique (Reims), une du champagne (Épernay) et une historique (Troyes). Être une ville capitale est effectivement un atout et beaucoup de ceux qui exercent des responsabilités électives aspirent à être la capitale de quelque chose : du département, de la région, de telle activité, de tel produit. On éprouve quelquefois des difficultés à partager ce rôle avec d'autres, mais il faut le faire, le faire bien. C'est un des enjeux majeurs pour notre région que de réussir cette capitale multi-têtes, et une des raisons de ma présence ici aujourd'hui.

Châlons-en-Champagne compte aujourd’hui 50 000 habitants *intra-muros*, dans une agglomération de 12 communes et de 70 000 habitants. C'est une deuxième raison de travailler ensemble : je crois qu'aucune de nos villes n'a pas la capacité, au sens littéral du terme, d'être une vraie métropole. Ainsi, la perte démographique dont nous sommes menacés touche beaucoup des villes moyennes, tout particulièrement dans la France du nord et de l'est. Les populations vont vers la grande ville, vers la plus grande ville, à la recherche d'une qualité de vie, alors que c'est précisément en ville moyenne que l'on peut développer une telle qualité, notamment en travaillant sur l'appareil commercial, universitaire et sanitaire, qui sont des éléments d'attractivité incontestables. Je raconte souvent cette anecdote d'un couple en recherche d'emploi venu me trouver à ma permanence de député. Ils habitaient Reims et je leur demandai pourquoi ils s'adressaient à moi: « *Nous venons vous voir parce qu'avant on habitait le coin, puis on est partis sur Reims pensant qu'on y trouverait plus facilement un emploi, vu que c'est une plus grande ville.* » Le phénomène est dramatique car il accroît le nombre de chômeurs et les dépenses sociales des grandes villes tout en dépeuplant les autres villes.

Pour être attractifs, notamment en termes d'implantation économique, industrielle, nous voulons être une ville où la qualité de la vie privilégie le développement durable et la haute verdure. D'autre part, Châlons entend valoriser sa position carrefour. Quel élu n'a joué, avec un compas, à placer sa ville au centre d'un cercle faisant que toutes les richesses du monde se trouvent à sa portée ? Cependant, Châlons a été et reste un carrefour au plein sens du terme et devient une région logistique, notamment avec le développement de l'aéroport de fret de Vatry, qui est en train de prendre, je l'espère, une deuxième vocation.

Je suis tout à fait d'accord avec l'affirmation de Jean-Louis Schneiter disant qu'aujourd'hui on ne peut plus vivre en vase clos. Pourquoi ? A l'échelon national, notre région est peu connue. A l'échelon international, elle ne l'est pas du tout, si ce n'est par l'image de Reims, du fait de son histoire et du champagne - et non de la Champagne. Nous devons travailler ensemble car, si nous n'avons pas tous les mêmes problèmes, nous partageons assurément des problèmes. Dès lors, pourquoi ne pas les regarder ensemble, en parler directement, parfois courageusement? Ainsi, dans le cadre des villes du grand Bassin parisien, cette démarche est féconde.

En revanche, ne reproduisons pas la ZANC! C'est un concept datant de plus de trente ans appuyé sur des prévisions d'experts qui voyaient, à l'horizon 2000, une ville de Reims à 400 000 habitants, Châlons à 200 000, Épernay 100 000, et où les autres communes se répartissaient le reste comme elles pouvaient. La seule chose exacte de cette perspective me semble être le dépeuplement des campagnes les plus profondes, isolées, encore que les évolutions vont dans les deux sens : le phénomène de la résidence secondaire repeuple d'une certaine façon les campagnes et tandis que la première couronne des banlieues urbaines accueille majoritairement l'activité économique.

Capitale et à taille humaine, Châlons-en-Champagne s'inscrit dans cette démarche commune potentiellement porteuse de développement pour l'ensemble de nos villes.

Franck Leroy

Épernay, 26 000 habitants, capitale du champagne, demeure économiquement très liée à son fleuron. Outre la production et le négoce du vin, nous sommes au cœur du bassin viticole puisque c'est à Hautvillers que se trouve le berceau du champagne, les activités connexes au champagne fournissent à Epernay plusieurs milliers d'emplois industriels. Notre territoire, le pays d'Épernay, compte 80 000 habitants s'organisant autour d'un certain nombre de pôles secondaires avec des communes comme Dormans, Aÿ, Vertus.

Epernay a toujours eu une relation privilégiée avec Reims. Nos deux villes sont liées par des relations économiques intenses, que matérialise d'ailleurs l'important trafic sur la RN 51. Les échanges quotidiens sont extrêmement fréquents, puisque beaucoup de gens habitent Reims et travaillent à Épernay –

l'inverse est un peu plus rare, mais existe également. Nous avons également des relations avec Châlons, la capitale administrative. Nous tenons bien entendu à avoir avec ces deux villes qui nous entourent des relations les plus partenariales possible.

Nous nous sommes engagés dans cette démarche de coopération métropolitaine tout simplement parce que nous sentons bien qu'avec l'arrivée de la gare TGV notre région va se trouver projetée sur la scène nationale et européenne, en tout cas au niveau des réseaux européens à grande vitesse. Il est important que nous puissions avoir la visibilité nécessaire pour être repérés. De ce point de vue, notre analyse est que les régions qui se développent le plus aujourd'hui sont celles ayant à leur tête une véritable métropole. Ce n'est pas faire injure à Reims de dire que ce n'est pas encore une métropole, puisque Jean Louis Schneiter souligne que Reims est de taille insuffisante pour pouvoir rivaliser avec les grandes métropoles françaises et a fortiori européennes.

L'évolution sociodémographique, économique, des grandes agglomérations de l'Europe montre que les emplois tertiaires -70 à 90 % des emplois se créant aujourd'hui- se fixent autour des grandes agglomérations, du fait de la présence d'un centre de décisions, d'un centre universitaire, d'un centre de recherche le cas échéant. Il importe d'en tenir compte à l'échelle du territoire. Pour les villes entourant Reims, avec des durées de trajet de 20 à 40 minutes, cela signifie travailler avec cette ville de Reims plutôt que de lui tourner le dos et d'exister sans elle.

Pour nous, la proximité de Reims est un atout. Nous arrivons régulièrement à attirer des cadres, et le fait de pouvoir annoncer que « Reims, 220 000 habitants, est aux portes d'Épernay » rassure les conjoints de nos cadres, car c'est l'assurance d'avoir à proximité un centre de décision important, une ville universitaire, des activités commerciales diverses. Nous avons tout intérêt à travailler dans la complémentarité dans ce réseau de villes existant autour de ce noyau central qu'est Reims. Nous avons des expériences à partager et si on veut être lisible à l'échelle du territoire national et qui plus est européen, il nous faut présenter un ensemble aussi cohérent que possible. Des synergies doivent être trouvées autour de nos activités culturelles, sportives, événementielles et économiques. Nous avons intérêt à ce que se constitue à Reims, autour des infrastructures d'enseignement supérieur, qu'elles soient privées ou publiques, une puissance en matière grise capable d'irriguer notre territoire.

Nous devons lutter, ensemble, contre cette érosion démographique qui est un drame. Les projections démographiques le démontrent : si nous ne changeons pas notre stratégie, si nous ne nous donnons pas les moyens pour lutter contre cette déprise, nous perdrons dans les vingt ans à venir 60 000 à 65 000 habitants, l'équivalent d'une ville moyenne! Bruno Bourg-Broc et Jean-Louis Schneiter évoquaient tout à l'heure l'enjeu démographique qui nous affecte tous. Jadis, la perte de nos villes-centres était compensée par l'accroissement de notre première couronne. Aujourd'hui, il s'agit d'une perte sèche et nos trois départements, les Ardennes, la Marne et l'Aisne, sont touchés. Initier une réflexion commune, élaborer des projets communs, créer des synergies entre nos villes est un atout pour sortir de cette situation. C'est uniquement en nous unissant que nous parviendrons à inverser cette tendance lourde. En essayant de construire une métropole un peu éclatée, mais de plus de 750 000 habitants, nous serons plus repérables sur la scène nationale et internationale. C'est, en tout cas, le pari que nous faisons aujourd'hui.

Jacques Douadi

Une petite commune arrive ! Mais Sillery, à 7 km au sud-est de Reims, agréable. L'agro-industrielle et le viticole ne justifie pas sa présence par elle-même. Je ne suis pas tout seul et salue Yves Détraigne, sénateur et maire de Witry-lès-Reims, avec qui nous travaillons ensemble sur les synergies entre la ville et la campagne. Je crois que la présence d'un maire rural à cette table ronde peut se justifier. Je remercie Anna Geppert d'avoir pris cette initiative car lorsque 10 villes commencent à réfléchir ensemble, à se réunir, à se rencontrer pour élaborer une stratégie basée sur la complémentarité, ces villes ne sont pas

seules, elles sont entourées de territoires.

Nous parlions tout à l’heure des villes ; il existe également des territoires interstitiels. Lorsque l’on regarde la démographie de nos régions, la population la plus importante n’est pas dans les villes-centres mais dans le monde rural qui les entoure et les accompagne. Près de 300 000 habitants dans un petit millier de communes et une petite centaine de communautés de communes en Champagne-Ardenne! Or, les maires des villes portent le discours sur l’aménagement et le développement du territoire, avec la responsabilité d’entraîner, et d’intégrer à leurs stratégies, des territoires dépassant les limites de leurs attributions. Il leur revient d’éveiller, dans le monde rural, une résonance qui ne soit pas défiance. Ainsi, pour plusieurs des dossiers évoqués à l’instant par Bruno Bourg-Broc, les espaces ruraux sont porteurs de nombre de développements voulus par les villes. Trois exemples :

- l’aéroport de Vatry : le développement de l’aéroport ne pouvait se produire qu’entre les villes, dans la ruralité, dans ces espaces d’exploitation et de développement de notre territoire, voulus par les villes et les agglomérations mais également par le conseil général, le conseil régional, et tout un ensemble d’institutions. Donc, le projet suppose une participation des élus ruraux, puisque les élus des communes sont maîtres de leur développement et de leur territoire;
- le pôle de compétitivité: bien évidemment, ce sont les villes qui assoient la capacité d’association entre l’enseignement supérieur, la recherche-développement, les transferts de technologies et le développement industriel. Mais il va également de soi que notre pôle de compétitivité associe la ville et la campagne de façon très lourde, sur l’axe de l’A34, sur la base de Bazancourt en passant par Witry-lès-Reims. Il y a là aussi, à partir d’une volonté politique exprimée par les maires des villes centres, et c’est leur rôle, un champ d’expansion sur le territoire rural qui est significatif ;
- troisième exemple : le Center Park de l’Ailette, exemple intéressant d’association entre l’initiative privée et la réponse du public. Quel est son champ naturel d’expansion ? C’est le territoire rural qui va le recevoir.

Tout ceci ne voit le jour que parce qu’il y a une très grande proximité entre urbain et rural, les populations sont aujourd’hui les mêmes. J’utilise à ce sujet, depuis une quinzaine d’années, le terme « communauté de destin ». Les trois cent mille habitants de la ruralité sont des pratiquants de la ville pour nombre de commerces, de services, pour leur travail... les habitants des villes sont eux-mêmes des consommateurs des espaces autour d’eux. Cette interpénétration est particulièrement importante sur notre territoire, dans notre région. Il faut voir comment le rural imprime la ville! Deux exemples :

- Nos villes sont très pénétrées par l’activité économique issue du monde rural. Prenons l’exemple des grandes villes et des coopératives, regardons comment s’organise le développement économique en périphérie de nos villes. On constate que la puissance industrielle et agricole présente dut conquérir une partie de la ville pour pouvoir s’organiser de façon moderne : à Reims, il suffit de regarder ce qu’était le Port Sec et, maintenant, la Zone Industrielle Sud Est et ses grandes coopératives.
- Les quelque 1,1 million de bouteilles de champagne attendant d’être expédiées sont toutes originaires du vignoble et du monde rural mais, en fait, les deux tiers ou les trois quarts d’entre elles dorment dans les ventres souterrains des villes. A nouveau, il y a une interpénétration énorme entre l’urbain et le rural.

Il est intéressant de remarquer que, dans le débat politique, ce que veulent aujourd’hui les élus des villes et les élus ruraux c’est que tous puissent constater, apprécier et s’approprier l’idée que la communauté de destin existe et qu’elle doit se traduire par une stratégie d’alliance. S’il n’appartient pas aux élus ruraux de porter un discours politique majeur, il leur appartient de se l’approprier, d’en débattre et d’y apporter leur contribution parce que la réussite passe aussi par cette dimension là.

Gérard Dorel

Dans vos propos, deux éléments me frappent. D'une part, il semble que l'on a enterré trop tôt l'idée des régions ou ensembles métropolitains. Ainsi, je reste persuadé que la ZANC était une bonne idée ; qu'elle ait été mal mise en œuvre est un autre problème, en cette époque, on tirait les courbes... Je me souviens, pour avoir travaillé sur ces documents, qu'on préparait une ville nouvelle de 30 000 habitants à... Pontavert, petite commune rurale au débouché du canal de l'Aisne à la Marne, pour contrôler une croissance démographique massive et générale qui n'est jamais venue au rendez-vous. Ces erreurs ont d'ailleurs eu également une contrepartie positive: à l'époque, on a calibré en fonction de ces prévisions un certain nombre d'investissements qui ont contribué à un niveau d'équipement assez satisfaisant de notre région. Surtout, je vois que vos propos confirment la pertinence d'une région métropolitaine, de ce « G10 », comme véritable espace de développement, même si notre poids n'égale pas celui des grandes agglomérations de l'axe rhénan. Il y a toute une série d'actions à entreprendre, de possibilités et de perspectives ouvertes. N'allons pas sur le papier mais sur le terrain.

Seconde observation, chacun d'entre vous s'est refusé à se placer dans une démarche concurrentielle, ce qui n'a pas toujours été le cas. Châlons et Reims furent longtemps de grandes rivales, ou encore Reims et Épernay lorsqu'on parlait du champagne. Les grands élus m'entourant montrent que nous n'en sommes plus là, mais bien à la construction d'un projet commun. Quelle(s) action(s) commune(s) d'échelle métropolitaine pourrez-vous entreprendre ensemble ? Quels obstacles paraissent les plus importants ? En un mot, comment avancer vers l'élaboration et, surtout, la mise en œuvre de ce projet commun ?

Jean-Louis Schneiter

La question n'est pas d'une grande simplicité, la réponse est encore plus difficile à trouver ! Je citerai ici de grands projets sur lesquels nous avons une véritable convergence d'intérêts.

L'aéroport de Vatry : bien qu'il ne soit pas physiquement au centre de ce *G10*, Vatry doit continuer à se développer et c'est un atout considérable pour notre territoire dans son ensemble. A nous d'avoir une politique commune sur la façon dont nous allons utiliser cette infrastructure, aussi bien pour nos concitoyens que pour nos entreprises qui, où qu'elles soient, peuvent en bénéficier.

Le TGV Est Européen: son tracé est linéaire mais un grand nombre de ramifications permettront de desservir la plupart de nos villes, à l'exception, hélas, d'Epernay et de Soissons. Nous avons à nous préoccuper en particulier pour ces deux villes de l'amélioration rapide et efficace des dessertes routières, à savoir les RN 51 pour Épernay et RN 31 pour Soissons.

Le pôle de compétitivité : un pari énorme sur l'avenir, et qui traverse tout notre territoire, de Troyes à Amiens. Un certain nombre de réunions du pôle se sont déroulées à Laon, pour montrer que toutes ces villes, qu'elles soient axonnaises ou marnaises, sont impliquées. Et en effet, il faut irriguer toute la région, notamment en formation sur les produits agricoles non alimentaires, pour diffuser à tous les bénéficiaires des recherches du pôle.

Le renforcement de la recherche dans l'Université : nous avons une université de qualité mais où la recherche n'est pas ce qu'elle pourrait être. On évoque la concurrence de la région parisienne et des universités nouvelles mais si on recherche les pôles d'excellence, il faut les trouver autour de cette université, elle peut émerger, notamment dans les domaines industriels liés au pôle de compétitivité que je viens d'évoquer.

La complémentarité avec les territoires ruraux, ces territoires interstitiels évoqués tout à l'heure: ainsi, si certaines communes comme Witry-lès-Reims ou Sillery sont des partenaires à part entière de notre développement, la tradition de méfiance n'a pas disparu dans l'ensemble du monde rural où élus et populations sont souvent réticents à ouvrir des espaces à l'urbanisation. Sur cette question, les villes ont

encore la mission de convaincre. Cela se fait un peu à travers les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriale) et leurs révisions, à travers les démarches de pays, mais il nous avons encore du chemin à parcourir.

Edith Errasti

L'action collective, volontaire, est une évidence dans certains champs, comme les grandes infrastructures, qu'elles soient aéroportuaires, ferroviaires, routières ou fluviales. Ainsi du canal Seine Nord évoqué ce matin.

Un deuxième grand chantier est celui de l’image et de la communication.. Si nous voulons combler notre déficit d'image, il sera plus réaliste de travailler à l'échelle d'un bassin de 700 000 ou d'un million d'habitants, plutôt que d'agir en ordre dispersé, chacun avec son modeste bassin d’emplois.

Une troisième évidence est la complémentarité économique ; nous avons évoqué le pôle de compétitivité IAR, qui vient de démarrer avec un certain nombre d'atouts mais aussi de difficultés, et c'est tous ensemble que nous arriverons à faire que ce pôle de compétitivité devienne une réalité et soit créateur de richesses pour nos régions.

Il y a également, sur le plan économique, tous nos projets territoriaux. Nous développons des zones pour accueillir des entreprises et j’imagine qu’entre nous il ne doit pas avoir de concurrence mais plutôt de grandes complémentarités.

Un autre secteur économique que chacun développe, mais où nous n'agissons peut-être pas encore assez ensemble, est le secteur touristique. Quand je regarde nos dix bassins d’emplois, chacun a un atout différent et complémentaire : lieux d’art et d’histoire, on ne va pas compter les Cathédrales mais il y en a quand même des prestigieuses, éléments de patrimoine culturel et naturel. Aujourd'hui, tout cela n'a permis de développer qu'une économie touristique marginale, puisqu’un touriste ne s'arrête que quelques heures, en moyenne, dans nos villes. On peine à produire une seule nuitée! Avec des offices de tourisme travaillant tous ensemble, nous pouvons faire mieux. Un exemple avec le Center Parc de l'Ailette, la plus grosse opération touristique en ce moment en France, avec ses 300 000 visiteurs attendus par an, un défi à relever ensemble.

Enfin, en tant que maire et peut être aussi en tant que mère, j'évoquerai plus globalement le service à la population. Nous sommes là pour ouvrir à tous l'accès à l’université ou simplement à la santé, à la culture, au sport, etc. Tous, nous avons développé dans nos bassins d’emploi un certain nombre de projets et il est probable que de les mettre en complémentarité renforcerait notre maillage. Pour moi c’est évident: dans notre G10 -puisque on n’a pas encore trouvé d’autre nom- nous ne pouvons que progresser en dépassant le handicap évident qui est d’avoir peur de la concurrence.

Bruno Bourg-Broc

Je suis intellectuellement d’accord avec Jean-Louis Schneider. Avant de développer trois des points qu’il a développés lui-même, je voudrais souligner la difficulté de l’exercice. Nous sommes réunis autour de cette table avec le même discours, c’est déjà très bien ! Et nous essayons d’avancer dans une même direction.

Une université plus forte est, avec le passage au LMD, devenue une nécessité absolue. Dans le même temps, comme maire, je défends non pas un démantèlement de l’université, mais sa présence dans des villes autres que la métropole. Il y a aujourd’hui 2 000 étudiants post-bac à Châlons. Ce n’est pas une ville universitaire et il ne s’agit pas de conquérir une telle place. En revanche, c’est aujourd’hui indispensable pour nos villes moyennes d'offrir un enseignement post-bac, c’est un élément d’ancrage pour nos populations, une nécessité pour nos territoires. Au moment où l'on dit concrètement « *je veux créer un département de logistique à Châlons parce que c’est à côté de Vatry et qu’il y a des*

débouchés », il y a inévitablement des critiques qui s'expriment à l'université et des arbitrages difficiles. De même, un pôle de CHU est très important pour une région ; dans le même temps comment éviter les concurrences avec les autres hôpitaux ? Il y a là une vraie difficulté, souvent liée aux personnes, qu'il convient de souligner, non pas pour être négatif mais pour agir avec discernement.

Sur les trois premiers points soulevés par Jean-Louis Schneider, je crois que nous ne pouvons qu'être d'accord : Vatry est un atout formidable pour notre région. L'arrivée du TGV a des inconvénients pour des villes qui ne sont pas desservies, comme Épernay, mais il y a des choses à faire ensemble. La gare d'interconnexion Reims-Bezannes est un atout extraordinaire pour l'ensemble de notre région car ce n'est pas uniquement la desserte de Reims ou de Charleville, mais également la possibilité, à partir de ce point, de joindre toutes les régions de France. Nous ne mesurons pas encore pleinement la révolution que cela constitue.

Le pôle de compétitivité est une façon d'allier la ruralité et l'urbanité, car il n'y a pas d'agroressources et de transformation de produits agricoles sans production. Dans ce domaine, la complémentarité est évidente dans nos territoires. Pour ne pas réduire ce qu'ont dit mes collègues, je dirai juste que c'est un champ d'investigation considérable. J'approuve Jacques Douadi sur l'étroite complémentarité entre le monde rural et urbain que, pendant des décennies, on a opposés ; nous avons besoin de l'espace rural et des ruraux, qui sont des clients fidèles de nos villes, dans tous les sens du terme. Je voudrais simplement dire qu'on semble aujourd'hui découvrir un autre type de territoire, le territoire vécu, alors que l'on a longtemps cherché à nous faire agir dans un territoire administratif. Or, il se trouve que les habitants de ce grand territoire vont déjà à Reims, vont à Châlons, se déplacent d'une ville à l'autre, de Soissons à Laon ; ils n'ont pas attendu les élus pour agir ensemble. Notre rôle est d'essayer de favoriser les synergies, de faciliter la vie de ces gens et des investisseurs et, si possible, d'en attirer un plus grand nombre.

De ce point de vue, nous devons approfondir notre réflexion sur la complémentarité entre nos villes. Cela ne veut pas dire que nous ne sommes jamais en situation de concurrence, mais j'ai la conviction que nous avons dix fois plus de complémentarités à faire valoir. Il y aura toujours des crispations, mais nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres. Je crois qu'il est urgent de mettre en place, à l'échelle de nos villes et de nos agglomérations, un nouveau type de gouvernance pour nous permettre précisément d'aborder ces problèmes dans leur globalité.

Je disais tout à l'heure à Jean-Paul Bachy que nous n'avons jamais, ou trop rarement, l'occasion de nous situer face à ces grands enjeux que sont notamment la reconquête démographique. Nous agissons, ordinairement, chacun dans notre coin ; c'est vrai que nous essayons de faire au mieux, c'est vrai également que nous sommes souvent "la tête dans le guidon" et que dégager deux heures pour parler d'autre chose que des préoccupations quotidiennes nos villes c'est le bout du monde !

Si nous voulons infléchir cette tendance redoutable que nous annonce l'INSEE, à savoir la perte de 60 000 habitants dans dix ans, il faudra trouver le moyen de travailler différemment : nous accorder sur nos stratégies respectives, faire en sorte qu'elles soient cohérentes et convergentes. C'est un travail considérable, qui devra associer l'ensemble des responsables politiques, économiques, universitaires.

Nous avons besoin d'une université généraliste et de qualité. Nous devons la doter de pôles d'excellence : on ne peut imaginer se doter d'un pôle mondial dans le domaine agroalimentaire sans avoir une université ou des infrastructures au même niveau que les agro-industries. Pourquoi ne pas essayer d'inciter des structures physiquement proches comme RMS (Reims Management School), qui est de l'autre côté de la rue, l'ENSAM de Châlons, l'Université de Reims, à travailler davantage ensemble pour construire une filière d'excellence ?

Frank Leroy

C'est vrai, nous ne pourrions relever le défi démographique que par la mise en commun de nos moyens, la recherche de complémentarités entre nos équipements. Cessons de faire tous la même chose ! La mobilité est une donnée incontournable, peut-être insuffisamment anticipée par les démographes il y a trente ou quarante ans. Aujourd'hui, on se déplace très facilement, les métropoles d'équilibre par rapport à Paris sont des villes comme Lyon ou Marseille, accessibles en deux heures. Nous devons exister entre ces pôles majeurs. Le seul moyen est de nous regrouper - sans perdre notre identité, il y a des choses à Châlons que l'on n'aura nulle part ailleurs et c'est la même chose pour Épernay ou Soissons. Mais nous avons ce défi collectif : attirer davantage, présenter un aspect plus séduisant de notre région.

Or, dans bien des domaines nous pouvons mettre en synergie nos équipements. Nous évoquions tout à l'heure, avec Bruno Bourg-Broc, un dossier qui peut servir d'exemple : les théâtres qui ont la chance d'avoir une scène nationale conventionnée et les autres, qui s'ignorent aujourd'hui totalement. Est-ce normal de ne pas valoriser le potentiel d'infrastructures situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres qui, réunies, nous mettraient à l'égal de Toulouse ou de Nantes dans le domaine de la création artistique ? Aujourd'hui nous pouvons assurément avancer dans cette direction pour affirmer des atouts qui sont présents sur notre territoire sans être suffisamment visibles, et qui permettront à notre région de pouvoir rivaliser avec les autres dans le domaine culturel.

Cette région comprend des atouts aujourd'hui invisibles parce que dispersés, car, encore, chacun travaille dans son coin. Il nous manque une dynamique commune, une synergie. En tant qu'hommes politiques, c'est notre responsabilité de l'impulser – quand bien même cela nous vaudrait des réticences. Et cela arrive quelquefois, notamment lorsque certaines institutions ont le sentiment que nous menaçons leur territoire administratif en franchissant ses limites. Mais le territoire vécu est la réalité de nos entreprises et de nos habitants, une réalité puissante que nous nous devons de prendre en compte et avec laquelle nous nous devons de travailler.

Jacques Douadi

Pour ce qui est de la complémentarité entre monde urbain et monde rural, Jean-Louis Schneiter sait à quel point je partage son diagnostic sur la nécessité de travailler sur la diversification de l'offre de logements en milieu rural. Nous devons répartir plus équitablement les logements locatifs aidés que ce n'est le cas actuellement: nous menons ce combat ensemble. Enfin, une problématique qui n'a pas été développée aujourd'hui et qui allie tellement intimement le monde rural et le monde urbain est le développement durable. La question environnementale, les zones de protection de captage et leur préservation, la nécessité de trouver les territoires de zones d'épandage pour les eaux usées, la nécessité de préserver notre environnement sont également des champs de discussion intéressants à développer entre nos territoires urbains et ruraux.

Gérard Dorel

On dit toujours que les élus font des discours. Je constate que lorsqu'on leur pose des bonnes questions ils y répondent précisément et concrètement, c'est ce que nous venons de voir. Cette réflexion commune, visiblement déjà avancée, permet de dégager des pistes d'actions fortes.

J'inviterai volontiers, s'ils me le permettent, l'Université de Reims, et notamment le laboratoire HABITER et l'IATEUR, à se mettre à la disposition de ce groupe d'élus, de ce G10, pour le soutenir dans ses travaux.

Les enjeux des pôles de compétitivité, pour un nouveau développement industriel de la France.

Daniel Darmon¹⁰³
Conseiller - DIACT

La politique des pôles de compétitivité engagée par le gouvernement en 2002 a été conçue comme l'un des piliers de la politique industrielle afin d'accroître la compétitivité de l'industrie française et de créer les conditions propices à l'émergence de nouvelles activités à forte visibilité internationale. Elle repose sur un partenariat actif entre les industriels, les centres de recherche et les organismes de formation initiale et continue.

Aux origines de la politique gouvernementale des pôles de compétitivité : contexte et principes retenus

La nouvelle politique industrielle française des pôles de compétitivité, décidée par le gouvernement en 2002¹⁰⁴, a commencé à être mise en œuvre en 2005, avec la phase de sélection et de labellisation des projets. En dépit de l'envergure de cette politique, précisons d'emblée qu'il ne faut toutefois pas en attendre la résolution de grands problèmes auxquels est confrontée la France, comme le chômage, la nécessaire attraction des IDE ou la volatilité des flux financiers internationaux. Plus modestement, il s'agit de placer aux frontières technologiques le contenu de l'offre industrielle française, seule façon d'assurer, dans le cadre mondial qui est désormais celui de l'économie, la compétitivité, l'accroissement des parts de marché, la création de la valeur et de l'emploi. L'objectif principal clairement affiché des pôles de compétitivité est de gagner des parts de marché et de créer des emplois.

Cette préoccupation est présente dans d'autres pays européens. En effet, il ne s'agit pas d'une politique d'inspiration exclusivement française lancée de manière expérimentale, mais bien d'une forme d'organisation économique qui s'est développée dans d'autres pays d'Europe, notamment sous la forme de clusters, ces réseaux d'entreprises combinant l'activité économique et la recherche. En effet, dans le monde économique actuel, il apparaît primordial de valoriser les partenariats en matière de recherche-développement (R&D) : plus aucune entreprise au monde ne dispose en son sein de l'ensemble des savoirs scientifiques et des savoirs faire technologiques qui lui sont nécessaires pour innover et être compétitive. Le pourrait-elle qu'un simple calcul économique fondé sur le coût de développement, par exemple d'une molécule pharmaceutique, ainsi que sur le niveau de risque exposé, l'en dissuaderait.

Si ce constat explique en partie la nécessité des partenariats que promeuvent les pôles de

¹⁰³ Conseiller à la DIACT, Daniel Darmon fait partie des initiateurs de la politique des pôles de compétitivité.

Sur le sujet, signalons son ouvrage *Les pôles de compétitivité, le modèle français* rédigé en 2005 avec Nicolas Jacquet, alors Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Aménagement Régional.

¹⁰⁴ et précisée dans par le CIADT du 14 septembre 2004

compétitivité, il faut ajouter que, sans doute plus que par le passé, l'innovation ne résulte pas uniquement de l'hyperspécialisation. Elle est surtout le fruit de la capacité à combiner des savoirs et des savoirs faire de différents domaines de connaissance. Qui plus est, cette ingénierie des savoirs implique une certaine proximité des acteurs. On trouve là l'un des fondements des pôles dont l'objectif est de concentrer pour atteindre la masse critique.

Dans ce contexte, les décideurs en charge de la politique des pôles de compétitivité ont d'ailleurs été confrontés à une alternative : fallait-il concentrer le nombre de pôles au nom de l'efficacité ou au contraire les multiplier sur le territoire français au nom de l'équité ? Le débat a été vif en 2005, et le choix du gouvernement a finalement été ... de tenter de promouvoir les deux termes de l'alternative ! Si dans un certain nombre de cas, la concentration a primé - pour les pôles dits mondiaux ou à vocation mondiale - il est apparu possible de labelliser un grand nombre de projets afin de ne pas risquer de stériliser des initiatives novatrices. En effet, il était clair qu'il ne fallait pas se contenter de soutenir des pôles qui se fondaient uniquement sur les grands standards de l'économie française (domaines de l'automobile, du ferroviaire, des industries agro-alimentaires...) et que faire appel à l'initiative locale permettrait de découvrir des secteurs méconnus voués à émerger. En effet, s'il est probable que tous les pôles mondiaux ou à vocation mondiale ne réussiront pas à la hauteur des ambitions de départ, il est tout aussi probable que certains pôles dits nationaux pourront se développer au-delà de ce qu'on peut en attendre aujourd'hui.

La politique des pôles de compétitivité ne constitue pas par ailleurs un « remake » des technopôles développés dans la seconde moitié des années 1980. Peut-être par romantisme, on avait alors chargé, avec le résultat que l'on sait, la "main invisible" d'organiser le maillage productif entreprise/recherche, au prétexte de la proximité et de l'intimité qu'étaient sensés créer le parking et le restaurant commun. L'aménagement de l'espace était alors considéré comme un préalable indispensable au développement économique : de la proximité géographique naîtraient nécessairement des rapprochements économiques et des partenariats.

Les pôles actuels sont fondés sur un principe exactement inverse : sont d'abord attendus les projets productifs de valeur et de développement, les partenariats sur des projets précis. Ensuite seulement, si nécessaire, en découleront des préoccupations d'aménagement : nous y reviendrons.

Les principes fondateurs des pôles de compétitivité reconnus par la labellisation du gouvernement résident dans la capacité qu'ont eue les chefs d'entreprises, les responsables académiques et de centres de recherche à identifier ensemble des projets stratégiques qu'ils se sont engagés à développer ensemble. La mobilisation commune autour d'un projet a bien été au centre du dispositif. Ceci suppose donc que la gouvernance soit effectivement aux mains des acteurs et des partenaires du pôle et que les choix de la puissance publique s'expriment en-dehors du pôle, notamment à travers le financement des projets de R&D. Les équipes dirigeantes des pôles, très autonomes, ont donc un rôle déterminant à jouer.

Dans la phase de lancement, les pôles de compétitivité ont en partie pu bénéficier de financements alloués à des projets orphelins de financement fin 2004, ce qui explique le nombre très élevé de candidatures déposées. La difficulté pour les sélectionner a été d'une part d'éviter que cela ne se transforme en « concours Lépine de l'innovation », et d'autre part que ce soient toujours les mêmes institutions porteuses de projets qui en soient bénéficiaires. Il est donc important de rappeler que l'Etat n'interviendra qu'après le montage des projets pour les financer, et non a priori.

Désormais, l'Etat a cherché à simplifier son action pour acquérir plus de lisibilité auprès des pôles. Les onze canaux de financement prévus à l'origine ont ainsi été réduits à quatre en 2006 :¹⁰⁵

- le fonds unique interministériel, géré par le groupe de travail interministériel (Gti) dans le cadre du Fonds de compétitivité des Entreprises, a été doté de 600 millions d'euros pour trois ans. Interviennent, dans ce dispositif du Gti, la DIACT et la Direction générale des

¹⁰⁵ CIACT du 6 mars 2006

entreprises (DGE).

- le groupe OSEO et sa filiale OSEO Anvar pour les projets collaboratifs de petits montants impliquant fortement les PME.
- l'Agence de l'innovation industrielle (AII) pour les projets financièrement lourds (de 1 à 100 millions d'euros), souvent de dimension internationale, s'inscrivant dans les programmes arrêtés par l'agence.
- l'Agence nationale pour la recherche (ANR) pour les projets intermédiaires dont la part académique est plus importante.

De plus, il n'est pas impossible que de nouvelles simplifications soient proposées au gouvernement courant 2006. Le secrétariat du Gti, la DGE et la DIACT y travaillent.

La politique financière des pôles de compétitivité en quelques chiffres

Le premier appel à projets a permis d'examiner les 225 projets déposés et d'en financer au total 67¹⁰⁶, pour un montant total de près de 310 millions d'euros émanant du fonds unique, de l'AII, et d'Oséo Anvar, ainsi que des collectivités territoriales pour un montant de 72 millions d'euros. L'apport annoncé des collectivités locales est donc important et établit l'aide publique totale à environ 322 millions d'euros pour une demande "spontanée" de l'ordre de 380 millions d'euros et un investissement total public de plus de 900 millions d'euros dans la recherche-développement en France.

En sélectionnant un projet sur trois, le Gti se place un peu au-dessus des standards internationaux - plus proches d'un projet sur quatre pour ce type de concours. En raison du nombre élevé de projets retenus, il semble raisonnable d'attendre au moins 2007 avant de relancer un éventuel appel à projets, dans la mesure où un pallier a été atteint.

La répartition des rôles entre l'Etat et les autres acteurs des pôles de compétitivité

Une nécessité forte est de lutter contre la tendance naturelle à l'interventionnisme public et donc de laisser les pôles se développer de manière autonome. L'impulsion doit venir des acteurs eux-mêmes, d'où le rôle éminemment stratégique des gouvernances des pôles. Il s'agit là d'une approche novatrice, qui rompt avec des décennies d'interventionnisme public bridant les initiatives locales. De son côté, l'Etat sera toutefois attentif à ce que ce ne soient pas toujours les mêmes acteurs qui bénéficient de son soutien financier : la qualité technique, son inscription dans la stratégie de développement du pôle, la diversité des partenariats, la place des PME seront autant d'éléments qui seront pris en compte.

Il a parfois été dit que l'Etat n'était intervenu pour soutenir des pôles de compétitivité que là où les collectivités territoriales s'étaient impliquées. Les chiffres attestent du contraire :

- 20 pôles ont été aidés sans qu'un financement complémentaire des collectivités ne soit annoncé ou connu.
- le même nombre de pôles (21) bénéficiant d'un engagement complémentaire des collectivités a été aidé.

Les choix du Gti ont donc été indépendants de l'engagement, connu ou annoncé, des collectivités. Simplement, dans le cas où des financements complémentaires ont été annoncés, un plus grand nombre de projets a pu être retenu et les financements ont atteint des niveaux plus élevés:

- Lorsque l'Etat intervient seul, le financement moyen par projet s'élève à environ 1 million d'euros.

¹⁰⁶ CIADT du 12 juillet 2005

- Lorsque des financements complémentaires des collectivités sont connus, le financement de l'Etat est de 60 % supérieur à 1,6 million d'euros en moyenne (et 2,8 millions d'euros avec l'apport des collectivités).

Les régions qui contribuent au financement des pôles sont donc deux fois privilégiées : un plus grand nombre de projets a pu être retenu et leur financement amélioré.

Les innovations attendues de la part des pôles

Si l'innovation est centrale dans la labellisation des pôles, elle ne saurait être exclusivement technologique. En particulier, quatre domaines dans lesquels les pôles sont susceptibles d'innover de manière significative peuvent être identifiés.

Au premier rang, l'aménagement du territoire. Certains pôles constituent ou sont susceptibles de constituer de puissants éléments d'aménagement, de dynamisation d'un territoire, à l'instar du plateau de Saclay en Ile-de-France. D'autres projets d'aménagement peuvent émerger du développement des pôles. A ce titre, un projet de pôle peut par exemple porter un schéma de développement comprenant classiquement des zones d'activités, de logements, des extensions universitaires ou encore des équipements susceptibles de favoriser le démarrage d'entreprises.

Les enjeux de l'intelligence économique, et plus encore la sécurité du même nom, peuvent trouver dans les pôles un terrain de développement propice. Il est notamment très clair qu'il sera difficile de développer des projets de R&D collaboratifs sans qu'un protocole de confidentialité ne soit assuré aux protagonistes. A ce propos, le Ministère de l'intérieur a décidé de lancer une expérimentation "in vivo" dans cinq pôles de compétitivité, expérimentation dont la vocation est de fournir à l'ensemble des gouvernances de pôle les éléments minimum des procédures à mettre en place pour assurer des partenariats plus aisés entre grands groupes et PME à l'intérieur et à l'extérieur des pôles.

Un troisième chantier est la place des PME au sein des pôles. En effet, un effort constant est nécessaire pour créer le contexte culturel favorable à son développement. Certes, les grands groupes doivent ou peuvent constituer les locomotives nécessaires au développement des pôles de compétitivité, mais leur dynamique doit permettre d'entraîner un plus grand nombre de PME dans le sillage de la R&D. Il convient donc de s'assurer que les PME participent effectivement à des projets de R&D de nature à améliorer leur compétitivité et leur visibilité internationale. Dans ce domaine également, les chiffres prouvent que les PME ne sont pas laissées pour compte :

- sur les 245 entreprises qui ont été concernées par le financement des projets de R&D résultant du premier appel à projets, 97 sont des PME, soit environ 40 % du total.
- de même, sur les 77 entreprises "leaders" des projets financés, 19 sont des PME (25 %) et 58 des grandes entreprises (75 %).
- la demande de financement des PME s'est élevée à près de 31 millions d'euros (soit 10 % du total). L'aide moyenne des projets portés par les PME s'établit ainsi à environ 1,6 million d'euros par projet, le taux de subvention s'élevant à près de 40 %.

Il ne serait donc pas exact de dire que les PME sont les laissées pour compte de la politique des pôles de compétitivité. A titre de comparaison, en ce qui concerne les grandes entreprises, le cumul des aides demandées s'est élevé à près de 164 millions d'euros hors du champ d'intervention de l'AII. L'aide moyenne se situe cette fois à environ 2,8 millions d'euros, le taux de subvention se situant à 30 %.

Le premier dépouillement des réponses au second appel à projets, lancé le 15 mars 2006 et qui vient d'être clos, témoigne également d'une forte présence des PME dans les projets de R&D déposés : sur les 152 dossiers présentés, 98 comportent la participation d'au moins une PME. Bien entendu, cette statistique ne dit pas dans quelles conditions ces PME sont intégrées dans le partenariat, ce que sera leur

rôle et, surtout, ce que sera le retour de leur implication. Pour autant, il s'agit d'un indice positif.

Enfin, l'amélioration du capital social constitue un objectif central des pôles. En effet, il est important que les pôles puissent constituer un creuset au sein duquel l'amélioration de la qualification, et mieux, l'employabilité des salariés, soit un objectif. Il faut donc concevoir avec les milieux académiques et professionnels les formations nécessaires au développement des activités stratégiques du pôle ; expérimenter comme le propose le ministre Gérard Larcher le prêt de salariés entre les partenaires des pôles ; articuler les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), les réseaux thématiques de recherche avancée (RTRA) prévus par la loi d'orientation et de programmation pour la recherche (LOPR) aux pôles de compétitivité. Ces axes constituent autant d'éléments qui visent à passer du discours sur l'amélioration du capital social à la mise en place de dispositifs performants.

La prise en compte du temps dans le déploiement des pôles de compétitivité s'avère primordiale. La mise en œuvre effective de cette politique des pôles vient en effet seulement de commencer, et le démarrage opérationnel de ceux-ci est centré sur le développement de l'innovation pour garantir un surcroît de compétitivité de l'offre française sur les marchés mondiaux. Il importe donc de laisser vivre et se développer les pôles, afin que leurs choix de R&D débouchent dans deux à trois ans sur le marché.

Pour que cet objectif puisse être réalisé, il est important que chaque acteur de la politique des pôles de compétitivité joue pleinement son rôle et ait la possibilité de le faire : l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises, les centres de recherche et les universités. En effet, seul l'objectif de compétitivité internationale a été formalisé dans la politique définie par le gouvernement ; pour ce qui ne relève pas directement de la recherche-développement, l'initiative a été entièrement laissée aux gouvernances des pôles et aux collectivités locales.

En résumé, le seul objectif est de réussir...

Bibliographie

Christian BLANC, 2004, *Pour un écosystème de la croissance*, rapport au Premier ministre, 78p.

DATAR: *La France, puissance industrielle – une nouvelle politique industrielle par les territoires*, 130p.

Daniel DARMON, Nicolas JACQUET, *Les pôles de compétitivité, le modèle français*, La documentation française, coll. études, 2005.

Le pôle Industries et Agro-ressources : Ancrage territorial, attractivité et compétitivité

Thierry Dardart¹⁰⁷
Secrétaire General – Pôle IAR

Introduction

La France est l'un des tous premiers pays au monde pour l'accueil des investissements internationaux, 2ème derrière la Chine. Pour maintenir durablement ce rang face à une concurrence internationale de plus en plus vive, la France doit proposer un environnement toujours plus favorable afin d'attirer les meilleures compétences étrangères (étudiants, chercheurs, cadres,...) et les activités stratégiques pour la croissance (quartiers généraux des entreprises, laboratoires de recherche,...). Afin aussi de consolider nos facteurs clés de succès (l'industrialisation et les moyens de recherche) en impulsant une nouvelle dynamique d'innovation sur notre territoire. Cultiver l'excellence en quelque sorte.

Le Protocole de Lisbonne en 2000 avait défini les grandes orientations de cette impulsion. L'objectif entre 2000 et 2010 était d'impulser « un renouveau économique, social et environnemental de l'Europe ». Afin que l'Union européenne devienne l'économie la plus compétitive et la plus dynamique du monde.

L'attractivité et la compétitivité constituent donc deux défis majeurs de l'économie française face au défi de la mondialisation. Face à la mobilité des capitaux, des hommes, des expertises, les acteurs publics, privés, des sphères marchandes et non marchandes ont pris conscience de nécessaires réformes permettant à la France de redynamiser son territoire. Les pouvoirs publics, le Gouvernement, mais aussi les industriels français comptant parmi les leaders mondiaux dans leurs secteurs respectifs et l'AFII (l'Agence Française pour les Investissements Internationaux) vont dans le sens de la promotion de notre territoire français.

¹⁰⁷ Natif des Ardennes, après des études universitaires qui le conduisent à un Doctorat d'Economie à Dauphine, Thierry Dardart rejoint le Crédit Agricole du Nord Est en 2000 et travaille à la filière Champagne pendant quatre années. En 2003, il se voit confier la création d'une Cellule d'Intelligence Economique qui compte aujourd'hui 5 chargés d'études. En 2005, il épaula Bernard Mary et tous les porteurs du projet de Pôle de compétitivité Industries et Agro-ressources dans la création de l'Association qui le porte. Il occupe actuellement les fonctions de secrétaire général auprès de Thierry Stadler, directeur général du Pôle IAR.

Le Crédit Agricole du Nord Est est la première banque régionale, leader dans l'agro-business. Elle compte à ce jour 800 000 clients sur les 3 départements Aisne, Marne et Ardennes.

Les axes principaux de la politique gouvernementale en matière d'attractivité sont les suivants :

- attirer les meilleurs étudiants
- attirer les chercheurs de renommée internationale
- attirer davantage les fonctions stratégiques

Encore faut-il ajouter un échelon régional pour une dynamique locale... C'est tout le sens des Pôles de compétitivité (et à un échelon moindre des Pôles d'excellence). En voici quelques objectifs de principe.

Les objectifs des Pôles de compétitivité

- Renforcer la compétitivité industrielle du territoire national
- Dynamiser le développement économique
- Créer ou maintenir des emplois industriels
- Projeter l'image d'une France technologique et industrielle
- Assurer l'« ancrage » territorial de l'activité industrielle : jouer des synergies avec le potentiel local de R&D et ainsi attirer les investissements et les compétences, aux niveaux européen et mondial

Définition des Pôles de compétitivité

Un pôle de compétitivité est un mode de coordination partenarial, une combinaison d'acteurs sur un espace géographique donné, l'équivalent d'une voire de deux régions. Les acteurs en synergie et en réseau étant des d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche, engagés dans un process d'innovation, un projet de recherche commun.

Par l'effet d'agglomération des efforts, des moyens, des initiatives et des réalisations le Pôle de compétitivité doit disposer d'une visibilité, d'une reconnaissance. Ce que les économistes appellent la taille critique. Une taille critique pour les moyens de recherche, d'enseignement, de mobilisation d'intrants (matières premières), d'émergence de nouveaux projets, de lancement de nouveaux process industriels ou de nouveaux produits. Cette boucle vertueuse conduisant à la création de valeur et de richesse.

Il est en ce sens plus complet qu'une simple « grappe d'entreprises » ou qu'un district industriel focalisé sur la mise en commun de moyens de production. Le Pôle de compétitivité engage toute la chaîne de valeur.

Labellisation du Pôle de Compétitivité

Je reviens un instant sur le process de labellisation du Pôle Industries et Agro-ressources. La Champagne-Ardenne et la Picardie constituent un bassin de production agricole particulièrement performant par le volume et le rendement, la diversité de ses productions végétales. Il en découle des filières structurées depuis des décennies. Cette agriculture performante sait se montrer innovante et se doter d'outil de recherche et de transfert (un exemple, A.R.D.). Dans notre territoire des réflexions de grande qualité ont été conduites depuis des décennies au sein de nos Universités, de nos Ecoles, sur le potentiel scientifique et économique des agro-ressources, sur le volet non alimentaire. Des structures nouvelles ici à Reims à l'instar d'Europôl Agro et de Pronovial ont donné depuis quelques années un éclairage significatif sur le formidable potentiel de nouvelles applications dans les bioénergies, les biomatériaux, la chimie verte...

Les ambitions du Pôle de Compétitivité

Le Pôle de compétitivité est une étape nouvelle mais qui ne fait pas table rase du passé. Il coordonne les initiatives déjà existantes et en impulse de nouvelles. L'animation de la recherche académique en région doit être combinée à un effort de promotion internationale de nos filières agro-ressources et de notre potentiel innovant. Je rappelle que notre Pôle est à vocation mondiale.

Il ambitionne ni plus ni moins de devenir le leader européen de l'innovation dans son domaine des valorisations agricoles non alimentaires à l'horizon 2015. Dans un contexte où la substitution des ressources fossiles est inéluctable en raison du prix des matières énergétiques durablement élevé, en raison de la raréfaction des ressources fossiles, en raison surtout de la nécessaire (obligatoire) réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les effets induits sont naturellement la polarisation, la concentration des moyens de recherche et la captation, la création d'emplois à tous les stades de la chaîne de valeur, de l'amont agricole, à l'aval industriel en passant par la recherche et l'enseignement. L'enseignement, la recherche et le transfert ont pris un formidable essor dans les laboratoires publics et privés des deux régions, dans les Universités, les laboratoires du CNRS ou de l'INRA, dans les Ecoles d'ingénieurs, les centres de transferts...

Ce triptyque enseignement / recherche – industrie – agriculture doit tourner dans le sens du succès grâce à une saine émulation et faire sortir le maximum de projets d'innovation sur les procédés industriels et les nouveaux produits.

Nous disposons en effet d'un formidable potentiel de R&D et de transfert ainsi que des outils agro-industriels déjà existants. Quelques données clés de la Champagne-Ardenne et de la Picardie. A elles deux près de 1 000 chercheurs dans le domaine des agro-ressources. Plus de 300 entreprises de collecte, de transformation ou de services aux entreprises de ce secteur. 37 000 exploitations agricoles. 30 000 salariés dans les Industries agro-alimentaires. Il s'agit là d'un formidable potentiel, qu'il s'agit de coordonner autour d'un axe fort, et fédérateur.

Le concept Industries et Agro-ressources (la raffinerie végétale)

Cet axe fort, c'est la volonté d'exploiter de mobiliser toutes les ressources végétales disponibles et de les transformer dans un process dit de raffinerie végétale permettant de valoriser la plante entière, dans toutes ses composantes. Il en découle de formidables nouvelles applications dans le domaine de l'énergie, des matériaux, des molécules et des ingrédients alimentaires. Il ne réside plus de muraille de Chine entre l'alimentaire et le non alimentaire, il s'agit de valoriser toutes les composantes y compris les résidus, les coproduits issus des process de transformation.

La diversité des ressources végétales et leurs marchés d'application

Il en découle une grande diversité des ressources végétales et un grand nombre de marchés d'application. Les recherches au sein du Pôle vont progressivement alimenter les nouveaux produits, répondant ainsi à de nouveaux besoins.

L'énergie, domaine qui mobilise et concentre toutes les attentions avec des projets de grande ampleur dans le bioéthanol et le biodiesel. Nous devons penser aux nouvelles énergies, les biocarburants de seconde génération qui valoriseront directement à partir de la biomasse. N'en n'oublions pas d'autres problématiques, la cogénération chaleur – électricité à partir de paille, les process de biogaz à partir de cuves à méthanisation...

Les matériaux intéressant un grand nombre d'industries, l'automobile, l'aéronautique, le bâtiment, le textile à partir de lin et de chanvre, la métallurgie, etc.... Nous devons répondre à de grands enjeux sociétaux, notamment la suppression des sacs de caisse de supermarché d'origine pétrochimique.

Les molécules (la chimie verte) constitue un champ d'application incommensurable, à haut potentiel de création de valeur, sur les volets tels que la pharmaceutique, l'hygiène, la cosmétique, les lubrifiants...

Sans oublier la partie alimentaire, au travers d'ingrédients issus de nos process de raffinerie végétale permettant de faciliter, consolider la fabrication de produits agro-alimentaires.

La gestion des tâches opérationnelles

Le Pôle de compétitivité mobilise un ensemble d'énergies et d'initiatives, sur un mode partenarial, entre les acteurs publics avec en Premier Chef l'Etat et les deux régions et les acteurs privés. L'Association du Pôle de compétitivité IAR présidée par Bernard MARY, et dirigée par Thierry STADLER coordonne les initiatives de la sphère recherche enseignement à celles de la sphère économique (monde agricole et agro-industriel). Des réflexions nombreuses et fécondes ont été conduites depuis maintenant un an pour investiguer des leviers stratégiques :

1. les potentiels des marchés en analysant la demande des industriels
2. le potentiel agronomique en étudiant les conditions d'adaptation et de mobilisation de la ressource végétale
3. le potentiel d'industrialisation en adaptant les procédés et en partageant la valeur ajoutée
4. En évaluant les choix technologiques à l'aune du développement durable
5. En optimisant les potentiels de transfert et d'essaimage de l'innovation

La gouvernance et le fonctionnement du Pôle

Au quotidien, l'Association IAR accompagne, conseille, oriente les porteurs de projets, les aide à optimiser les synergies partenariales. Les projets sont ensuite sélectionnés, labellisés par le Bureau du Conseil de l'Association IAR. Une commission scientifique apporte un éclairage, émet un avis consultatif. Enfin la commission des financeurs regroupant les services de l'Etat, les Préfets, les Présidents des deux Régions Champagne Ardenne et de Picardie oriente les projets labellisés vers un mode de financement.

L'Etat a mis en place différents leviers de financement : l'AII pour les projets supérieurs à 50 M€, le Fonds de Compétitivité des Entreprises pour les projets de recherche appliquée de 1 à 49 M€ (qui nous intéresse en premier lieu), l'ANR pour les programmes de recherche amont, et OSEO ANVAR pour des projets en moyenne de 150 K€. Cette année 8 projets ont déjà été labellisés au travers du Pôle, un premier a été financé par le FCE (Pyrobio Energy + conduit par TEREOS).

L'association apporte aussi sa contribution à l'international, en impulsant de nouveaux contacts, par le biais de missions d'études et de salons à l'étranger. L'association entend aussi capitaliser la connaissance et l'expertise, c'est pourquoi elle a aussi créé une plateforme d'intelligence économique où l'on consulte des études, des fiches de synthèse, des veilles d'actualité pour mieux appréhender l'évolution du marché des agro-ressources et l'innovation en ce domaine.

Conclusion

Nous sommes convaincus que cet amorçage de projets innovants pourra se concrétiser dans de nombreuses réalisations industrielles. Nous n'en sommes ici qu'au lancement d'un projet de grande ampleur et au long cours.

Nous sommes convaincus que notre territoire saura concilier attractivité et compétitivité, en créant de la valeur ajoutée et en la partageant entre les différents acteurs. C'est tout le sens d'un Pôle inscrit dans une trajectoire de développement de nos régions, de notre bassin. En coordonnant secteurs public et privé, acteurs marchands et non marchands. En garantissant l'éclosion du savoir et de l'innovation, par le travail collaboratif, la mise en réseau de fonction de veille et d'intelligence économique, tout en préservant les informations stratégiques vis-à-vis de compétiteurs extérieurs.

C'est une ambition, celle de deux régions et de ses acteurs, pour le développement, pour l'activité régionale, pour l'emploi dans notre bassin.

C'est assurément une nouvelle façon de voir l'avenir (au travers de cette vision stratégique) :

Pour l'agriculture, la recherche, l'enseignement, l'industrie... et tous les acteurs qui gravitent autour, institutionnels, prescripteurs, leaders d'opinion.

L'avenir s'écrit en vert.

« Des hommes, des plantes, pour longtemps ».

La dimension internationale du pôle de compétitivité « Industries et Agro ressources »

Vincent Steinmetz¹⁰⁸

Responsable des actions internationales du pôle agro-ressources.

Dans la procédure de labellisation des pôles compétitivité, trois catégories, correspondant à trois niveaux de rayonnement potentiel de ces pôles, étaient prévues: les pôles mondiaux, les pôles à vocation mondiale et les autres. La signification de ces mots est extrêmement simple. Les pôles mondiaux correspondaient à des territoires où préexistaient des entreprises qui sont déjà leader dans leur secteur, nous pouvons citer l'aéronautique, à Toulouse, avec *EADS*. Le pôle industries et agro-ressources Champagne-Ardenne Picardie (pôle IAR) est classé parmi les pôles à vocation mondiale. Ce classement nous envoie un signal clair en disant « *vous avez déjà un potentiel, avec des entreprises qui sont clairement bien positionnées mais vous devez aller plus loin et l'enjeu est d'avoir, dans votre secteur, les entreprises qui sont leader au niveau mondial* ».

Tel est bien notre enjeu sur le volet international. De ce point de vue, soulignons que la démarche internationale d'un pôle de compétitivité est beaucoup plus que la somme des stratégies individuelles des acteurs sur le plan international. On sait que les entreprises et les chercheurs du pôle IAR ont tous des activités au niveau international, que ce soit par l'exportation ou par la présence dans des programmes de recherche. Mais la notion d'activité internationale d'un pôle de compétitivité va au-delà d'une simple somme de parties : notre enjeu est de développer une visibilité et une cohérence à ce niveau mondial.

Le dossier de candidature du pôle IAR avait mis en avant les synergies possibles dans ce territoire agricole et agro-industriel. Ainsi, nous avons associé à notre projet nos voisins et amis wallons qui sont déjà présents dans de nombreux projets et, pour certains acteurs, sont déjà implantés dans nos deux régions. C'est donc une dynamique de synergie, qui existait avant même notre candidature à la labellisation, que nous avons voulu nous appuyer comme sur un tremplin pour bâtir de futurs programmes et de futurs projets sur la thématique du pôle IAR.

Thierry Dardart a montré à la fois la richesse du champ de recherche IAR et le mouvement des

¹⁰⁸ Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Nationale du Génie, de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg, et du diplôme d'Ingénieur du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. Il a effectué une partie de sa formation à l'Université de Californie à Davis (USA) où il est titulaire d'un Master en Génie Biologique et Agricole, ainsi qu'au Centre de Recherches Agraires de Valencia (Espagne). Il est également docteur en génie bio-industriel, a participé à de nombreux programmes de recherche nationaux et européens. Il est Délégué Général d'Europol'Agro depuis 1999, est expert auprès de la Commission Européenne et a participé récemment à l'évaluation de la mise en place de pôles de compétitivité dans certains pays européens. Depuis début 2006, il est responsable des actions internationales au sein du pôle de compétitivité "Industries et Agro-Ressources".

Avec le soutien de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Fondation du Site Paris-Reims, Europol'Agro agit depuis 15 ans en Champagne-Ardenne comme interface et tête de réseau pour renforcer le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche en liaison avec l'agriculture, la viticulture et le secteur agro-industriel.

acteurs qui se sont mobilisés : aujourd'hui, nous avons des atouts, et un bon positionnement à l'international. Cependant, nous ne sommes pas les seuls dans le monde ! Nous devons donc nous intéresser à ce que font nos concurrents. Ceux-ci peuvent avoir des stratégies différentes, travailler sur des filières différentes de celles de nos deux régions. Ils peuvent se focaliser, plus spécifiquement, sur certains marchés où nous ne sommes pas, aujourd'hui, leaders. Par exemple, dans le domaine des biocarburants, nous avons tous présent à l'esprit le développement rapide du Brésil ; d'autres pays ont également développé des travaux sur ce sujet. Dans ces conditions, quelle est la meilleure stratégie pour "travailler intelligemment" avec ceux qui nous entourent ?

Travailler intelligemment, ici, passe par deux conditions. Tout d'abord, il convient de bien identifier nos forces et nos faiblesses sur la scène mondiale. Nous avons des atouts: d'abord notre territoire, une zone géographique très dense en termes de ressources végétales et d'agroéconomie puissante. D'autre part, nous avons développé, au niveau industriel comme au niveau de la recherche, des compétences scientifiques et technologiques originales. Ces compétences sont aujourd'hui autant de facteurs d'attractivité pour nos partenaires étrangers. Mais nous avons également des faiblesses sur lesquelles on peut trouver des accords de coopération avec des acteurs internationaux. En jouant sur nos complémentarités avec d'autres régions du monde, plutôt que de chercher à développer dans tous les domaines des compétences exclusives, nous avancerons plus rapidement, nous irons plus loin.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple d'autres zones dans le monde comme l'Ukraine, grand bassin de ressources, ou les Etats-Unis, pour leur niveau technologique. La notion de projet constitutive de la démarche des pôles de compétitivité, notre organisation commune qui accroît notre capacité d'accueillir nos partenaires et de les associer à des projets est une notion fondamentale. On en voit les fruits dans les histoires des entreprises qui ont pu s'installer dans nos deux régions, comme *Ajinomoto* en Picardie ou *Cosucra* dans le Sud des Ardennes. Chacun de ces acteurs témoigne que ces notions d'accueil et d'accompagnement au travers de projets est importante, voire essentielle dans leur choix. Ces exemples nous confortent dans la volonté de développer, à l'international, une politique d'accueil ambitieuse.

Ceci nous a conduit, dans le cadre du pôle de compétitivité, à faire des choix sur le niveau international. Par conséquent, nous avons analysé la situation dans les pays, à la fois compétiteurs et partenaires potentiels, qui nous entourent pour identifier ceux avec qui des coopérations pouvaient être montées sur des sujets stratégiques. Nous avons identifié ainsi une dizaine de pays dans le monde.

En Europe, il s'agit principalement de:

- la Wallonie, déjà citée;
- la Hongrie, avec laquelle nous avons déjà une mission bien avancée;
- la Finlande, qui a su réaliser des développements technologiques dans la valorisation des ressources forestières qui pourront nous aider, notamment dans des projets de sites industriels de cogénération prévus dans nos deux régions;
- l'Allemagne qui, sur un certain nombre de sujets liés aux biocarburants et à la chimie, est également très avancée.

Au niveau extra-européen, nous avons ciblé le Brésil, que j'ai déjà cité, et l'Amérique du Nord, avec les Etats-Unis, pour des travaux qui sont menés plutôt sur le maïs avec le *NREL* (un réseau national américain qui a développé depuis de nombreuses années des travaux de recherche sur la bio raffinerie fondée sur le maïs) et le Canada où, dans de grands bassins de production végétale, des *clusters* sont déjà en place. Une mission très importante est prévue au début du mois de juillet : une quinzaine de personnes se déplaceront pour rencontrer nos homologues canadiens et discuter des coopérations possibles sur ces sujets.

Notre ambition est clairement d'être, en 2015, le leader européen sur ces sujets ; cela passera par un certain nombre d'étapes intermédiaires. Dans cette démarche, le Programme Cadre de Recherche et

Développement (PCRD) de l'Union européenne est un outil essentiel qui permet d'accompagner le montage de projets avec des acteurs industriels et des acteurs de la recherche. C'est à la fois un élément très structurant, car il est très important d'être présent dans les programmes de recherche européens, mais avec cela représente actuellement une masse financière relativement modeste. Ainsi, nous avons connu une difficulté dans le cadre du sixième Programme Cadre de Recherche et de Développement (2000-2006). En effet, le thème des bio raffineries n'était pas inscrit dans les thématiques de ce programme en 2002. Nous avons dû batailler, avec quelques amis étrangers, pour arriver à ce que, finalement, le thème soit inscrit au 6ème PCRD. Nous avons eu la grande satisfaction de voir dans un des instruments du 6ème PCRD, les réseaux d'excellence, un programme qui concerne la bioénergie. L'INRA s'y est impliquée. C'est ainsi qu'actuellement, dans nos deux régions Picardie et Champagne-Ardenne, des expérimentations sont en cours pour évaluer si des cultures alternatives peuvent être mises en place avec des finalités énergétiques. Plus récemment, il y a quelques semaines, un projet intégré (BIOSYNERGY) a été validé sur le thème de la bio- raffinerie, avec le partenariat du centre de transfert local ARD. Ce programme vise à apporter de nouvelles molécules dans le domaine de la chimie. Là aussi, c'est une grande satisfaction de voir que tout le travail qui a été mené pendant tout le sixième PCRD porte finalement ses fruits.

Il y a un troisième niveau dans les instruments de ce programme cadre, ce sont les instruments de soutien aux politiques publiques européennes. Ici, nous avons déposé un programme BIOREFINERY EUROVIEW, en partenariat avec un certain nombre de partenaires des pays que j'ai cités au début de mon intervention, visant à proposer à la Commission Européenne une série de mesures à mettre en œuvre pour encourager le développement des bio raffineries au niveau européen. Il faut savoir que, selon les projections européennes, nous pourrions avoir d'ici 2025 environ 20% de la surface agricole utile, c'est-à-dire vingt millions d'hectares sur les cents que compte l'Europe, consacrés à un usage non alimentaire. Dès lors, on imagine le niveau de développement que les bio-raffineries pourront connaître en Europe. Notre projet vise à proposer et à soumettre à la commission européenne un ensemble de recommandations pour que le développement de ces bio-raffineries se fasse dans les meilleures conditions, tant sur le plan industriel que sur les plans environnemental et sécuritaire.¹⁰⁹

Enfin, n'oublions pas que ces programmes européens sont des programmes multilatéraux qui pourraient être accompagnés par des entités nationales. Ainsi il convient, dans nos démarches et nos projets, de prendre en compte également les actions bilatérales qui peuvent être mises en place.

Jusqu'à présent, j'ai beaucoup parlé de recherche et développement. Un autre des enjeux du pôle de compétitivité, c'est l'accompagnement des entreprises et du développement économique. Certes la partie recherche et développement qui va introduire des innovations dans les acteurs industriels existants est importante. Mais la capacité à accompagner les entreprises dans leur conquête de nouveaux marchés l'est tout autant : c'est un enjeu extrêmement fort dans notre approche, pleinement intégré dans notre stratégie. Ainsi, CAP Export (<http://www.exporter.gouv.fr/exporter/>), une mission qui a été mise en place au niveau de l'Etat, vise à accompagner de manière structurée les jeunes entreprises et les PME dans leur développement sur les marchés internationaux.

Enfin, je ne peux pas omettre les aspects de notre action spécifiquement liés à l'attractivité, puisque c'est le sujet de ce colloque. En effet, notre vocation est également de promouvoir nos atouts, d'être les plus séduisants possibles pour que ceux qui nous entourent, outre Atlantique ou en Asie, se disent que c'est là qu'il faut venir, que c'est là que les choses se passent, que c'est là qu'il leur faut développer leur activité. Pour nous, cet enjeu se décline à trois niveaux :

- d'une part, il s'agit d'attirer les meilleurs chercheurs. Pour cela, nous avons besoin d'une démarche de sensibilisation et d'accompagnement afin d'attirer les entreprises. J'ai donné des exemples d'entreprises qui se sont installées dans le passé sur nos territoires. Nous

¹⁰⁹ Note additionnelle de Vincent Steinmetz : ce projet a été sélectionné par la Commission Européenne à l'automne 2006 et a débuté en mars 2007.

souhaitons mobiliser l'ensemble des acteurs pour développer une approche cohérente et proposer, aux entreprises et aux chercheurs, une offre globale.

- d'autre part, attirer pour promouvoir nos technologies et nos savoir-faire. Il importe de communiquer de manière active sur les sujets sur lesquels nous sommes clairement en avance. Par exemple, nous préparons, pour le mois d'octobre, un grand congrès sur les pentoses. La chimie des pentoses utilise des composants extraits des champs de blé, c'est un sujet original où le monde scientifique international nous reconnaît une avance significative.
- enfin, le dernier niveau, c'est l'intelligence économique. Il faut veiller, avoir des sondes qui nous permettent de bien appréhender les sujets sur lesquels nos concurrents se positionnent pour mesurer la différence qui nous sépare dans les activités qui sont menées et orienter stratégiquement nos investissements.

Avant de conclure ce propos sur la dimension internationale du pôle de compétitivité IAR, j'aimerais rappeler que c'est une notion autour de laquelle s'organisent, aujourd'hui, l'ensemble des pays européens. Certains l'avaient déjà fait dans le passé, comme la Finlande, il y a une dizaine d'années ; ils ont cependant constaté que l'approche qu'ils avaient eu demeure perfectible, et ils sont en train de remettre l'ouvrage sur le métier. D'autres se sont mobilisés plus récemment. Dans tous les cas, il s'agit aujourd'hui d'une dynamique présente dans l'ensemble des pays européens. Ainsi, je participe actuellement au jury d'évaluation de la mise en place de pôle de compétitivité en Wallonie : le processus est en train de se terminer et les pôles sélectionnés seront annoncés au mois de juillet. Récemment, j'ai participé au même exercice en Grèce. Ceci permet de comparer les différentes approches mises en place dans les différents pays.

En France, l'appel à candidatures a demandé aux collectivités régionales de se mobiliser et de s'impliquer dans le montage des projets, même si dans certains cas, comme le nôtre, nous avons finalement été amenés à proposer des projets bi régionaux autour d'une thématique bien ciblée. Ainsi, nous avons travaillé avec une grande latitude sur le plan thématique, et un cadre plus contraint sur le plan des acteurs. La Wallonie a procédé de manière différente : cinq thématiques ont été présélectionnées (aérospatial, génie mécanique, transport et logistique, santé, et agro-industries) à l'amont de l'appel à candidatures. Ainsi, finalement, l'exercice s'est apparenté à un examen, plutôt qu'à un concours. Le troisième exemple est la Grèce, avec encore une autre approche. A la manière française, c'était aux acteurs de s'organiser au niveau régional. Cependant, dans les projets proposés, il était possible d'inclure plusieurs thématiques (jusqu'à trois thématiques par pôle). Si les approches diffèrent selon les cultures nationales, elles aboutissent néanmoins à des résultats convergents. En définitive, on "plante des drapeaux" sur des territoires en leur associant des spécialisations. A terme, cela devrait permettre de faire émerger des réseaux de pôles de compétitivité à l'échelle européenne, avec des thématiques bien identifiées pour chacun d'entre eux.

L'enjeu qui nous attend, au niveau européen, sera d'être bien positionné par rapport à ces réseaux, c'est d'être bien positionnés dans les actions qui sont prévues dans le cadre du septième PCRD. Pour cela, des plates-formes technologiques sont prévues et qui, pour nous, sont extrêmement encourageantes puisqu'elles recouvrent clairement les thèmes sur lesquels nous travaillons: une plate-forme technologique sur les bio carburants, une autre sur la chimie verte, une autre encore sur l'approche liée à la génomique des plantes et enfin une plate-forme concernant la ressource forestière. Ainsi, les outils sont en place pour relever ce défi européen.

En conclusion, c'est à l'aune de ces différents aspects qu'il faut comprendre notre démarche pour mettre en œuvre la vocation mondiale pour laquelle notre pôle de compétitivité IAR a été retenu. Par cette action d'ensemble, par l'appui et la promotion projets de dimension mondiale, par notre présence à l'étranger au travers de missions collectives associant chercheurs, industriels et institutionnels, par un véritable brassage d'acteurs, nous espérons créer une vision commune du pôle et une image partagée, que nous pourrions porter dans nos démarches internationales. Car l'enjeu pour nous, je le répète, est

d'avoir dans dix ans une visibilité extrêmement claire au niveau international.

Bibliographie :

Dossier de pôle de compétitivité IAR. Février 2005. <http://www.competitivite.gouv.fr/>

Séminaire Franco-Hongrois sur les pôles de compétitivité. Budapest, 15-18 mars 2006. www.cr-champagne-ardenne.fr/getFile.aspx?FILEID=1743

Réseau d'excellence Européen BIOENERGY 2004-2009.

http://www.lille.inra.fr/partenaires/un_partenariat_scientifique/rex_bioenergy

Projet intégré sur la bio raffinerie – 2006-2010. <http://www.biosynergy.nl/>

Action concertée BIOREFINERY EUROVIEW. 2007-2009

<http://iarpolefr.nexenservices.com/biorefinery/public/>

Les actions prioritaires pour l'Avenir Wallon. 30 août 2005.

http://gov.wallonie.be/code/fr/action_prio.pdf

Séminaire Finlande – France sur les pôles de compétitivité. Séminaire du 20 avril 2006. www.france.fi/ccf/IMG/pdf/evenements2006.pdf

Synergies recherche – industrie dans le pôle de compétitivité Industrie Agro Ressources Champagne – Picardie

“Paroles d’acteurs” animées par Jean-Louis Girard
Economiste, Maître de conférences à l’Université de Picardie Jules Verne

Participants:

François Cravoisier, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d’Industrie de Champagne-Ardenne

Marcel Deneux, Sénateur, Président du Centre de Valorisation des Glucides et des produits naturels (CVG)

Dominique Dutartre, Président d’Agro-industries Recherches et Développements (ARD)

Pierre-Marie Lamellière, Directeur Général d’Agro-Sphères, co-porteur de la candidature du pôle de compétitivité IAR.

Danielle Potocki-Malicet, Professeur de sociologie à l’Université de Reims Champagne Ardenne, Directrice du laboratoire de recherche Analyse et Évaluation des Professionnalisations (AEP)

Jean-Louis Girard :

Pour ouvrir cette table ronde sur les synergies recherche-industrie dans les pôles de compétitivité, je propose de laisser à chaque intervenant quelques instants pour se présenter et surtout pour introduire les différents termes qu’il souhaite aborder dans cette table ronde.

Danielle Potocki-Malicet :

L’équipe d’accueil que je dirige regroupe des chercheurs de quatre disciplines ¹¹⁰ travaillant sur les professionnalisations, c’est-à-dire sur les métiers et leurs transformations, les compétences et leurs évolutions, le développement et l’acquisition de ces compétences. Ceci implique un lien constant avec les milieux de la formation et de l’enseignement, avec les entreprises (y compris industrielles) mais aussi avec des associations ou des organisations du secteur tertiaire. Cela nous a conduit à contribuer à certains projets des pôles de compétitivité ; je reviendrai sur l’aspect industriel de ces pôles de compétitivité par la suite.

¹¹⁰NDLR : sociologie ; sciences de l’éducation ; sciences de l’information et de la communication ; sciences et techniques des activités physiques et sportives

Marcel Deneux :

Agriculteur ayant exercé dans la Somme jusqu’à ma retraite, devenu par la suite sénateur, je suis ici en tant que Président du CVG, centre de transfert de technologies créé à Amiens voici 22 ans. Nous pensions alors que la formation du revenu agricole serait mieux soutenue par une création de valeur ajoutée que par les barrages routiers... Nous avons fondé le CVG, association loi 1901, en partenariat avec l’Etat et le Conseil Régional de Picardie. Nous avons démarré sans capitaux propres. Dès l’origine, les projets touchant à la chimie verte et aux raffineries végétales étaient présentes, portées par Daniel Thomas.¹¹¹ En 1988, nous avons créé un biopôle végétal, devenu *Carnatech* en 2000. En Champagne-Ardenne, *Europôle’agro* fut créé en 1991. Nous nous sommes rejoints au début des années 2000 avec le Centre National de Recherche Technologique *Alternoval*, qui mettait déjà au travail les deux régions dans des contrats d’objectifs.

J’aimerais rappeler une particularité du CVG qui correspond aux réflexions émises tout à l’heure par Daniel Darmon : depuis notre création, aucun projet n’a été étudié sans une évaluation de son aspect économique. Nous n’entreprenons pas d’étude technique sans savoir à quoi cela va servir et dans quel marché – cela reste vrai pour les 103 projets d’étude financés l’année dernière.

Aujourd’hui, le CVG participe au pôle de compétitivité. Nos compétences englobent la cuisson-intrusion, la fermentation, la distillation, l’aromatique... avec une vingtaine de personnes (sans compter les stagiaires) aux qualifications très élevées, nous sommes un centre de concentration de matière grise au profit de l’alimentaire et du non-alimentaire.

Dominique Dutartre :

Enfant du CVG, ARD a fini par dépasser en taille son géniteur, que je tiens à remercier pour avoir mis cette étincelle de vie dans la région de Reims ! Société anonyme de recherche financée par les filières agricoles et soutenue par la région et le département de la Marne, ARD compte parmi ses actionnaires céréaliers, sucriers, luzerniers... cette diversité constitue un atout certain en matière d’agro-ressources.

Avec 66 collaborateurs, essentiellement des chercheurs, nous travaillons sur le fractionnement du végétal, c’est à dire l’extraction de molécules pour la chimie verte. Forts d’une expérience sur les biocarburants de première génération, nous nous mobilisons actuellement fortement sur les biocarburants de deuxième génération élaborés à partir des héli-celluloses et des ligno-celluloses.

Comme le CVG, nous faisons de la recherche pour obtenir des résultats économiquement efficaces. Pour décliner nos une partie de nos découvertes brevetées, nous avons créé une filiale, *Solliance*, qui, avec un chiffre d’affaires de 15 millions €, produit des composants de cosmétiques végétaux issus des travaux d’ARD.

Dans cette table-ronde, je souhaite d’abord parler des relations synergiques recherche-recherche entre public et privé, qui est un des apports importants de ce pôle de compétitivité.

François Cravoisier :

Si les CCI de la région Champagne Ardenne sont membres fondateurs du pôle, c’est parce que nous pensons que c’est un véritable outil pour demain. Notre rôle premier est le développement économique, mais nous intervenons également comme aménageurs de parcs industriels ou logistiques. Enfin, nous représentons les entreprises de la Champagne-Ardenne, plus de 35 000 établissements aux profils très variés.

Les agro-ressources sont un secteur essentiel pour l’avenir de la région et de ses bassins d’emploi. Il

¹¹¹NDLR : Professeur des universités, Université de Technologie de Compiègne

importe aujourd'hui non seulement d'attirer des entreprises, mais également de diversifier leurs activités, notamment dans le secteur de l'énergie, ressource économique de demain. Un pan complet de notre économie régionale est en sursis, voire en survie, et nous pensons qu'au sein du pôle IAR naîtront les innovations qui serviront de base aux entreprises industrielles de demain.

Pierre-Marie Lamellière :

Après un parcours professionnel qui m'a fait passer de la recherche-développement à la direction d'usines, notamment un bio-raffinerie en Picardie, je me suis engagé depuis deux ans dans le développement économique territorial. Agro-sphères a un ancrage territorial départemental. La Somme, dans sa volonté de promouvoir la filière agri-agro, a créé notre association pour jouer le rôle de catalyseur d'un développement durable.

A ce titre, nous intervenons en soutien dans la réalisation de clusters. Naturellement, nous avons été acteurs du pôle de compétitivité IAR, mais nous soutenons également des clusters de plus petite taille, les pôles d'excellence rurale, véritables mailles de diffusion de l'innovation.

Une fois ces réseaux constitués, nous participons à leur animation, tant dans la Somme qu'aux échelles régionale, nationale ou internationale, avec, par exemple, des liens forts avec la Hongrie. Nous faisons le lien entre les industriels, les acteurs de la recherche, notamment les universités, et les territoires, y compris les territoires de proximité que sont les communes. Nous nous retrouvons bien, de ce point de vue, dans le modèle de gouvernance du pôle de compétitivité.

Jean-Louis Girard :

Merci de cette introduction brève et claire. J'ai entendu dans toutes vos présentations le terme partenariat. Notion-clé de ces pôles de compétitivité, il n'est pas sans soulever des questions, car être partenaire demande de définir le partenariat et de trouver des modes de gouvernance entre des acteurs extrêmement différents, travaillant dans des logiques différentes, visant bien souvent des objectifs différents. Nous pourrions faire un tour de table sur cette notion de partenariat. Monsieur Dutartre avait commencé à évoquer le partenariat entre recherche privée et recherche publique, un premier type de partenariat qui peut exister et qui connaît, lui aussi, des limites.

Dominique Dutartre :

J'utiliserai quelques exemples concrets, dont je tairai les contours exacts qui relèvent d'accords de confidentialité signés au sein du bureau du pôle de compétitivité. Sans outrepasser cette limite, on peut indiquer un certain nombre d'éléments. D'abord, je tiens à préciser que les collaborations entre les centres de recherche privés et la recherche publique préexistaient au pôle. Un accord-cadre associait ARD et l'Université de Reims, distantes de douze kilomètres. Le pôle a été un facteur de dynamisation et, surtout, a catalysé les relations interrégionales : nous avons moins l'habitude de travailler avec Amiens et, bien que fils spirituel du CVG, nous étions, chacun de notre côté, d'affreux concurrents avec des comportements parfois un peu stupides. Ces barrières sont tombées.

J'ai sous les yeux une grille avec les thématiques construites pour obtenir la labellisation du pôle. J'observe que sur la garniture intérieure automobile (portières, objets moulés en gros), un accord s'est créé avec un sous-traitant automobile spécialisé. J'observe que participent au tour de table sur la recherche l'UTC, l'INRA, ARD, CIMV (une société d'investissement sur la valorisation de la matière végétale mais aussi un pilote sur les celluloses). Dans la valorisation des sous-produits de la vinification – voyez que les horizons de recherche sont larges – je trouve une entreprise spécialisée, l'INRA de Montpellier, l'UTC, l'URCA, ARD. Dans le grand projet de création d'une plate-forme d'évaluation de synthèse en matière végétale, les copilotes de l'avion sont à la fois l'ARD et le CVG. Je vois, parmi les opérateurs industriels et les organismes de recherche, des noms comme Arcema, Rhodia, l'Institut

Français du Pétrole, l’Oréal, Roquet, Extral, l’UTC, l’URCA...

Le pôle a véritablement permis deux évolutions majeures : un renforcement des synergies entre centres de recherche publics et privés, le développement des liens interrégionaux. J’ajouterai, et c’est important, que le pôle ne vit pas refermé sur lui-même. Nous voyons apparaître des partenariats entre pôles, telles les passerelles que nous avons tissées avec le pôle Chimie-Environnement de Lyon. Dans la session précédente, Vincent Steinmetz a également insisté sur cet effet-réseau.

Le pôle a été un facteur de synergies. Celles-ci sont plus faciles à mettre en œuvre quand on est au stade précompétitif. Je recommande, de ce point de vue, une gouvernance en deux temps. Un premier modèle peut régir la phase précompétitive et nécessite, à un moment, un arrêt sur image pour déterminer, en fonction de l’évolution du dossier, le *go* ou le *no go*. Si le dossier entre dans une phase plus compétitive, il y a lieu de rebâtir un partenariat dont on déclinera aussi les retombées économiques. Cela peut tout à fait concerner les laboratoires publics, en termes de redevances sur brevet, de licences. La phase précompétitive est l’occasion de se découvrir, de travailler ensemble, avant d’entrer dans la phase compétitive avec un pacte renouvelé et précisé.

Jean-Louis Girard :

Quelles sont les difficultés du partenariat entre public et privé ?

Dominique Dutartre :

Ces difficultés sont, ou étaient, davantage liées à des a priori qu’à des réalités. Les contacts entre les mondes marchand et non marchand étaient, pour des raisons qui me dépassent, difficiles. Aujourd’hui, j’observe que les échanges ne posent pas de problème majeur à condition que les interlocuteurs se respectent mutuellement dans leurs cultures et leurs statuts respectifs.

Marcel Deneux :

Le pôle IAR présente un caractère assez exceptionnel en s’étendant sur deux régions, quatre universités, de grandes écoles... Ce n’est pas la notion de cluster telle qu’on la définit en Espagne ou en Italie du Nord, cela ne correspond pas forcément au modèle préfabriqué à Paris ou ailleurs. Le véritable enjeu est de construire ensemble. Tant qu’on est dans un projet, il n’y a pas de conflit. Les limites, nous risquons de les rencontrer lorsqu’on passera sur du business à localiser. Les conventions sont écrites au préalable : quand on élabore un brevet, il faut savoir où il ira. Nous pouvons travailler dans la même direction à condition que la règle du jeu soit bien définie et qu’on veille à son respect.

François Cravoisier :

J’ajouterai deux autres points qui me paraissent importants. Le premier concerne la relation entre recherche appliquée et recherche fondamentale. On finance facilement une recherche appliquée aux débouchés attendus à court ou moyen terme. En recherche fondamentale, il est plus difficile de mobiliser des financements, si ce n’est par les deniers publics. Le second élément est la relation entre sciences "dures" et sciences humaines et sociales. On se regarde avec beaucoup de gentillesse mais également beaucoup d’incompréhension... Il faut reconnaître que ce sont deux mondes différents.

Pierre-Marie Lamellière :

J’ai deux remarques. Premièrement, je rejoins tout à fait Dominique Dutartre sur la distinction entre précompétitif et compétitif. Nous sommes aujourd’hui au stade précompétitif, les acteurs picards et champardennais doivent apprendre à bien se connaître. J’ai participé à des délégations, ici ou là, en compagnie de personnes d’organismes consulaires, des centres techniques, de chercheurs. J’ai été frappé

par la qualité des échanges, rendue possible par un degré de confiance qui s'est développé entre nous et qui est essentiel. C'est une étape à ne pas négliger.

Deuxième élément, on sent les premiers effets de la montée en puissance liée à la mise en réseau dans le pôle et entre pôles de compétitivité. Par exemple, un grand donneur d'ordre de niveau international, dont l'identité doit rester confidentielle, nous a sollicités dans le cadre de ses activités en nous invitant à mobiliser le pôle IAR à la fois dans plusieurs de ses composantes et en synergie avec un autre pôle français.

Marcel Deneux :

J'aimerais revenir sur l'intégration des sciences humaines dans nos projets de développement économique. Dans mes équipes de direction au Crédit Agricole, j'ai eu en permanence un littéraire, souvent sociologue, que j'imposais aux économistes. Cela apportait beaucoup à l'équipe. Bien entendu, la taille du projet compte : pour un projet à trois chercheurs ce n'est pas simple. C'est plus facile dans les très grands projets, encore faut-il que les chefs de projets y pensent.

Danielle Potocki-Malicet :

Je suis contente d'entendre cela et de pouvoir réagir en tant que sociologue. Lorsque le pôle de compétitivité nous a été présenté aux journées régionales de la recherche d'octobre 2005, j'avais souligné l'absence totale des sciences humaines et sociales de la Charte du pôle. Le consultant qui rendait compte de la recherche en Champagne-Ardenne avait totalement occulté ce champ qui n'apparaissait même pas sur ses graphiques !

J'avais demandé l'ajout dans cette Charte d'un alinéa prévoyant que tous les projets portés par le pôle de compétitivité devraient au moins tenter de faire apparaître une dimension humaine et sociale. Cette demande n'a pas été entendue et je la renouvelle aujourd'hui. Les sciences humaines et sociales ont un rôle à jouer, ne serait-ce que pour éclairer le côté humain des projets, par exemple en analysant le comportement du consommateur et des citoyens, les aspects juridique, économique, sociologique de l'innovation...

C'est essentiel et cela reste difficile. Nous avons un vocabulaire différent de celui des sciences dures. L'INRA a invité mon laboratoire à participer à une réponse à appel d'offres dans le cadre du pôle de compétitivité et de l'ANR. Au prime abord, pour nous, l'intitulé même de la recherche, *les coproduits ligno-cellulosiques en substitutif au carbone fossile*, n'était pas évident ! Et pourtant, il y avait bien une question de notre ressort, l'impact de ces filières industrielles innovantes sur les compétences et les métiers dans le domaine agricole. Un doctorant que je dirige travaille sur la formation initiale et sur la formation tout au long de la vie dans le milieu agricole et sera amené à analyser l'impact du pôle dans ces domaines. Cela représente une part marginale du budget global de cette recherche, moins de 1%, mais c'est une collaboration.

Les sciences humaines et sociales peuvent et doivent trouver leur place dans le pôle de compétitivité. Elles ont leur existence propre hors du pôle et leur poids dans le pôle demeurera modeste. Mais cette place ne doit pas être artificielle, telle une excuse pour se donner bonne conscience. Ce doit être une réelle synergie.

Dominique Dutartre :

C'est évolution majeure, à poursuivre, et dont on ne mesurait pas l'importance : la transversalité. Je n'ai jamais autant fréquenté l'Université, rencontré ses chercheurs, que depuis que le pôle de compétitivité a été créé. Aujourd'hui, les entrepreneurs viennent à l'Université et réciproquement. C'est déjà un grand pas. Naguère, dans la société française, nos mondes étaient cloisonnés. Je retiens

également de votre intervention la question du vocabulaire. Nous ne réaliserons pas la transversalité sans que notre vocabulaire, nos vocabulaires, puissent être compris du plus grand nombre.

La difficulté des financements rejoint la question soulevée tout à l'heure des positions respectives de la recherche appliquée et de la recherche fondamentale. A première vue, la recherche appliquée est bien plus simple à intégrer dans un pôle de compétitivité. Il faudra voir comment financer la recherche fondamentale, pour laquelle l’Etat ou les collectivités ne doivent pas demeurer les seuls financeurs. La difficulté réside dans la moindre visibilité du retour sur investissement. Il y a dans tous les cas un apport concret en termes de formation. Mais peut-être la dimension territoriale peut-elle permettre d'aller plus loin, vers une mutualisation des investissements en recherche fondamentale entre des acteurs en réseau...

Jean-Louis Girard:

C’est effectivement un point très intéressant. En économie, on connaît des territoires particuliers, comme les districts industriels, où cette notion de partenariat est très forte. On souligne bien souvent la possibilité, dans ces lieux-là, de mettre autour d’une table des banquiers, des chercheurs, des entrepreneurs, des syndicalistes... Un autre modèle, et nous retrouvons ce que vous dites sur la formation, c’est la région apprenante (*learning region*). Beaucoup de travaux récents confirment l’importance de cette articulation.

Cela nous amène au second thème de cette table ronde : l’articulation entre pôles de compétitivité, espaces et territoires. Il y a là quelque chose de compliqué à articuler quand on y réfléchit bien. Voilà des pôles qui doivent reposer sur une base régionale forte. En même temps, une région c’est grand, cela nécessite de pouvoir communiquer. Parallèlement, on veut donner à ces pôles une dimension internationale forte. C’est beau de faire de la recherche, d’essaimer des entreprises, de créer de la valeur, des emplois, mais rien n’implique a priori que ces emplois et ces valeurs-là vont être créés localement. De quelle façon peut-il y avoir un ancrage territorial ? Quelles sont les synergies qui permettraient à un certain nombre d’entreprises de rester dans cette région et de ne pas être sans racine, se déconnecter du territoire facilement ?

François Cravoisier :

Premier point, nous devons, en Champagne Ardenne et Picardie, innover dans le domaine du capital-risque. Nous manquons aujourd'hui de solutions adaptées à la création et au développement d'entreprises innovantes. Second point, nous devons développer notre capacité d'accueil, en bâtiments de type pépinière dans le bassin agricole, en hôtels d'entreprises, en bâtiments blancs, en bureaux, en terrains. Trouverons-nous dans nos zones agricoles, du foncier disponible pour accueillir de nouvelles entreprises avec des besoins en surface de 10, 20, 30 hectares ? Le foncier est un enjeu majeur et certaines collectivités l'ont compris, notamment dans l’Aisne et dans l’Aube. La situation est beaucoup plus tendue dans la Marne et en particulier dans le bassin rémois. Enfin, comment attirer et ancrer les chercheurs dans nos territoires? Il y a un enjeu d'attractivité et d'image et nos deux régions souffrent malheureusement d'un déficit en la matière. Le pôle de compétitivité contribue à la construction d'une image positive de notre région.

Marcel Deneux :

Pour notre pôle de compétitivité, l’accroche au territoire existe par nature, puisque les productions agricoles ne sont pas délocalisables. Les industries de transformation le sont mais, du fait des coûts logistiques, elles tendent à rester à proximité des lieux de production de leur matière première : 72 % de l’agro-alimentaire est en milieu rural. La recherche est davantage mobile, mais la transformation industrielle qu'elle induit renforcera le milieu rural.

François Cravoisier :

On peut être confronté à la concurrence de territoires éloignés qui vont offrir des conditions de valorisation plus profitables. On parle beaucoup, dans certains secteurs, d'externalisation des industries.

Marcel Deneux :

Oui, mais la logistique joue un rôle avec les frais de transport. J'ai eu à analyser ces jours-ci 16 projets en cours sur des biocarburants, ils sont tous proches des zones de production.

François Cravoisier :

Des contre-exemples existent. Une société qui produisait de l'alcool rectifié s'est délocalisée pour s'implanter dans un port. Après avoir hésité entre les plus grands ports européens, elle a finalement choisi un port français qui la relie directement à son fournisseur brésilien.

Marcel Deneux :

Cette entreprise effectuait la deuxième transformation d'un produit qui était déjà affiné. Ceci dit, c'est effectivement l'équilibre entre coûts de transport et de production qui compte.

Dominique Dutartre :

Les négociations à l'OMC définissent un jeu de plus en plus ouvert, avec des limitations tarifaires de plus en plus faibles et un accroissement de la facilité des échanges à travers le monde – qui, par ailleurs, confortent certains secteurs d'activité en France. Il n'y a donc pas de solution unique pour régler les problèmes. Cependant, additionner au potentiel agricole de nos territoires de la valeur ajoutée reste le meilleur moyen d'agir. La vraie logique de ce pôle ne s'arrête pas aux usines à faire du pétrole renouvelable de première génération. Sur ces premiers noyaux durs qui sont en train de se cristalliser se grefferont d'autres unités de valeur – de même que le pétrole alimente la production du carburant mais aussi toute la pétrochimie. Greffer autour de ces noyaux des chaînes de valeur, et donc concevoir au niveau de l'espace des capacités de développement durables, dans le respect de la qualité de la vie des populations, est une impérieuse nécessité. Nous voulons faire de l'écologie industrielle sans esquiver les questions d'éthique et de déontologie.

A moyen terme, à un horizon de 50 ans, les biocarburants de première génération sont la solution au problème énergétique. Nous savons aussi qu'ils sont menacés par l'éthanol de canne brésilien ou l'alcool pakistanais. L'important, c'est que cette première génération donnera naissance à une seconde et qu'il faut profiter de cette première génération pour créer de véritables chaînes de valeur. Pour cela, il faut aménager l'espace afin qu'il puisse accueillir ce développement, y compris avec des unités importantes en volume, greffées sur notre territoire agricole.

Dans les grandes zones agricoles que sont Champagne Ardenne et Picardie, il y a des territoires à potentiel agronomique fort, avec des productions semi-intensives ou raisonnées, betterave à sucre, pomme de terre, blé... elles peuvent aussi produire des taillis à rotation courte ou des plantes herbacées ligno-cellulosiques. L'ambition du pôle IAR est de fédérer, d'associer ces différentes dimensions dans un projet intégré.

Marcel Deneux :

Tout à fait d'accord ! En Picardie, il y a aujourd'hui plus d'hectares de peupliers que d'hectares de pommes de terre à valoriser... Par ailleurs, je pense aussi qu'il faut anticiper sur les évolutions biotechniques à venir. Dans le grand public, on parle beaucoup du bioéthanol. Nous ne communiquons pas assez sur la deuxième génération, le biodiesel. Dans ce domaine, TOTAL, qui a un brevet, plante

une usine à Dunkerque. Nous aurions aimé l'attirer en Picardie où un pôle très fort est en préfiguration à Compiègne.

Pierre-Marie Lamellière :

Ceci nous ramène à la question de l'attractivité. Nous avons évoqué le foncier, la concurrence et/ou la complémentarité entre agriculture alimentaire et non-alimentaire. Il faut également revenir sur le nombre de chercheurs dans notre territoire, entre 800 ou 1000 pour l'ensemble du pôle IAR. Dans le Nord de la France, j'ai entendu récemment un industriel qui dénombrait dans sa seule entreprise 400 salariés en recherche développement. En recherche, la masse critique est essentielle. Quelle est notre ambition à l'horizon 2020 ?

Danielle Potocki-Malicet :

Pour ces questions, vous pourriez vous appuyer sur les sciences humaines et sociales. Etudier les effets d'entraînement d'un pôle de compétitivité sur le recrutement et la formation de nouveaux chercheurs constitue des pistes intéressantes pour lancer des travaux de doctorat ou des mémoires de Master 2. Un autre aspect : vous parliez du grand public qui a une vision plutôt bioéthanol. Ne serait-il pas intéressant de fouiller les représentations et les comportements des consommateurs, du grand public, des chefs d'entreprise, pour savoir comment ils perçoivent ce pôle de compétitivité ? Certains chefs d'entreprises, très en phase avec les thématiques développées dans le pôle de compétitivité, sont sensibles à tout ce qu'il peut apporter. D'autres, sans doute, l'ignorent. Enfin, il y a peut-être des chantiers à ouvrir sur l'attractivité des régions Champagne Ardenne et Picardie vis-à-vis des entreprises et des chercheurs.

Marcel Deneux :

Notre premier communiqué de presse sur le pôle de compétitivité, indiquait que notre objectif 2015 (toujours actuel) était de devenir leaders en Europe. Il faut donc faire en sorte que d'ici dix ans on considère que pour le non alimentaire et la chimie verte, en France et en Europe, c'est sur le pôle de compétitivité Picardie-Champagne que ça se passe. Il faut également toucher les petites entreprises, c'est tout un travail en réseau à mener sur des sujets concrets, avec les CCI, les syndicats professionnels, et pourquoi pas les chercheurs en sciences humaines et sociales. Il y a une dizaine d'années, j'ai créé en Picardie un pôle de qualiciens en agro-alimentaire : en trois ans, toutes nos entreprises ont été agréées ISO 9000. Il suffisait de rassembler l'argent et de faire venir les gens dans un atelier pour leur dire « voilà ce que j'ai fait, tu vois, c'est possible ». Toutefois, il faut que quelqu'un fasse la démonstration. La communication est essentielle. Chez les Picards c'est un trait de caractère : on ne sait pas communiquer, on se *mucho* - en Picard, cela signifie que l'on se cache. C'est une vraie question pour la sociologie... Sur d'autres régions, je vois des articles, des reportages puis, quand je m'y rends, je ne retrouve pas toujours ce que j'avais lu. Chez nous c'est le contraire : il nous arrive d'avoir des choses qu'on ne montre à personne.

Pierre-Marie Lamellière :

C'est vrai que chez nous la ressource humaine est un facteur limitant, un goulot d'étranglement, pour reprendre l'expression anglo-saxonne un *bottle-neck*, à plusieurs titres. D'abord, sur le plan comportemental. En même temps qu'on va construire le pôle, il faut développer une culture du développement économique, du travail en réseau et en équipe. Ce n'est pas parce qu'un beau matin on a décidé qu'on créait des clusters que les acteurs savent fonctionner dans cet environnement là. Comme le piano, cela s'apprend ! Et, puisqu'on se *mucho*, développons une culture positive, créative. Deuxièmement, nous avons un enjeu managérial : lorsqu'on entre dans la transversalité, la prise de décision devient difficile. Il faut travailler sur les processus de décision pour gagner du temps, car c'est

le processus qui, chez nous, engendre la lenteur. Enfin, le troisième point d'achoppement sont nos ressources humaines, qu'il faut développer en termes de savoir et de compétence.

Jean-Louis Girard :

À la suite de ce que j'ai entendu, j'ai le sentiment que nous sommes progressivement passés d'interrogations sur l'adaptation et la mobilisation de ressources, sur les modalités de gouvernance qui peuvent y conduire, à la production de ressources et en particulier de la ressource humaine. C'est peut être cela, le véritable enjeu qu'il y a derrière ce pôle. C'est peut être cela qui est à la base de l'ancrage dans le territoire, cette *ressource lente* dont parle Pierre Veltz. Parmi les facteurs-clés, il y a nécessairement la confiance qui s'installe et qui fait que, parce qu'on a déjà travaillé ensemble, on va pouvoir continuer. C'est un peu ce qui s'est passé aujourd'hui et je remercie très sincèrement tous les participants de notre table ronde.



Table des matières

Préface.....	1
Mot d'accueil de Jean-Paul Bachy.....	5
Jean-Paul Bachy	
Mot d'accueil de Jean-Louis Schneider.....	7
Jean-Louis Schneider	
PARTIE 1 : ATTRACTIVITÉ, COMPÉTITIVITÉ : LES NOUVEAUX DÉFIS DE LA MONDIALISATION.....	9
Comprendre les mécanismes de dépopulation.....	11
Dominique Ansieau	
La cohésion sociale est-elle un facteur de dynamisation des territoires ?	
Cohésion sociale, mixité et dynamisation territoriale.....	15
Jean-Marc Stébé	
Une brève histoire du vocable « mixité »	15
Les déclinaisons de la notion de mixité.....	16
Les postulats de la mixité.....	16
Les outils de la mixité.....	16
La transformation physique des cités HLM afin que celles-ci retrouvent leur attractivité d'antan.	17
La redistribution des populations paupérisées entre les territoires afin d'enrayer les processus de ségrégation.....	17
Les référentiels théoriques des outils de la mixité.....	17
La ville haussmannienne.....	18
La ville postindustrielle des Trente Glorieuses.....	18
La ville platonicienne et les cités utopiques.....	20
L'impact des exclusions sociales sur les capacités de développement urbain.....	23
Guy Chapron	
Quelle est la place réelle et effective de ces quartiers dans le développement urbain en Champagne-Ardenne ?.....	23
Quelle politique pour répondre à cet impératif de développement global ?.....	25
Comment attirer les cadres en Champagne-Ardenne et en Picardie ?.....	27
L'exemple rémois (Pierre Tridon).....	27
L'exemple d'Amiens (Pierre Demangeon).....	29
Offre de logements et attractivité des territoires.....	33
Vincent Renard	
Introduction : aides publiques, aides privées : vers la banalisation des marchés du logement.....	33
Jusqu'où ira la hausse du prix des logements ?.....	35
Que sait-on sur le prix des logements ?.....	38
Faut-il s'inquiéter de cette évolution ?.....	39
Relancer la politique du logement : la loi ENL	40
Bibliographie.....	42
L'animation touristique et culturelle, source de nouvelles aménités territoriales ?.....	43
"Paroles d'acteurs" animées par Elisabeth Dury	

La compétitivité agricole et agro-industrielle face aux modifications de la PAC.....	47
Joseph Garnotel	
Politiques agricoles et traités commerciaux.....	47
Champagne-Ardenne/Picardie.....	49
Les stratégies territoriales des firmes, exemple des multinationales de l'agroalimentaire et de l'automobile.....	51
Jean-Louis Girard	
Une analyse dynamique, territoriale et industrialiste.....	51
Des évolutions des trajectoires d'emploi fortement déterminées par l'évolution des exigences de valorisation des groupes industriels.....	51
L'originalité de la méthode : une analyse factorielle dynamique territorialisée.....	52
Les résultats : une répartition accrue des fonctions sectorielles dans les zones d'emploi	53
D'une vision statique dans laquelle domine la grande entreprise relativement moins qualifiée....	53
...à une vision dynamique plus nuancée.....	53
En guise de conclusion : vers des "Ensembles industriels" ?.....	54
La compétitivité et l'attractivité sont elles une référence pertinente pour les politiques de développement économique territorial ?	59
Philippe Thiard	
La dynamique de l'emploi : un révélateur de la compétitivité et de l'attractivité des territoires ?.....	60
Les politiques d'attractivité : une « vieille affaire » revisitée par le marketing territorial.	65
La compétitivité territoriale ou l'obsession de l'innovation technologique.....	68
L'attractivité aux investissements internationaux en Europe, vers un renforcement des spécialisations régionales.....	71
Fabrice Hatem	
Introduction.....	71
Les grandes tendances géographiques et sectorielles.....	71
La poussée vers l'est.....	72
Des spécialisations régionales marquées.....	72
Des affinités techniques, géographiques et culturelles	74
Analyse par région de destination.....	75
Les pays du Benelux.....	75
Les pays scandinaves.....	75
Les pays germaniques (Allemagne, Autriche, Suisse).....	75
Les îles britanniques.....	76
Les pays du sud de l'Europe.....	78
Les pays du centre-est européen.....	78
Les autres pays de l'est européen.....	78
Conclusion.....	79
Bibliographie.....	79
Annexes.....	80
Nomenclature régionale utilisée dans l'étude.....	90
La LGV Est européenne, un outil au service de l'attractivité de l'agglomération rémoise pour les entreprises ?.....	91
Sylvie Bazin, Christophe Beckerich, Marie Delaplace	
De la relativité de l'attractivité des territoires... ..	91
L'analyse de l'attractivité des territoires : une analyse à mener à différents échelles.....	91
Des déterminants de la compétitivité des firmes à leur demande de site.....	92
L'offre de sites et l'attractivité-coût et hors-coût	94
A la question du rôle de la LGV dans cette attractivité.....	95

LGV, une modification de l'accessibilité mais d'importance variable selon les entreprises.....	95
LGV et attractivité en termes de coût.....	96
LGV et attractivité hors-coût.....	98
Conclusion.....	99
Les infrastructures de transport,	
facteurs de compétitivité des territoires ?.....	101
"Paroles d'acteurs" animée par Olivier Dupéron	
PARTIE 2 : QUELS PROJETS POUR L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES ?.....	107
Quid novi ?	
Remise en perspective des "nouveaux paradigmes".....	109
Claude Lacour	
Le développement régional ou le développement par les Conseils Régionaux ?.....	109
La tyrannie du projet.....	110
Au secours, les pôles reviennent.....	110
Guerre des chapelles dans un archipel ?.....	111
Bibliographie.....	111
La politique de cohésion 2007-2013,	
instrument de la spatialisation de la stratégie de Lisbonne.....	113
Anna Geppert	
De la correction des disparités régionales à la formulation d'une véritable politique de cohésion, les objectifs de la politique régionale évoluent.....	114
La stratégie de Lisbonne, une tentative pour préserver le modèle social européen dans le contexte de la mondialisation.....	114
Après un bilan de mi-parcours mitigé, le nouveau partenariat pour la croissance et l'emploi mobilise la politique de cohésion au service de la stratégie de Lisbonne.....	115
L'intégration des objectifs de Lisbonne à la politique de cohésion se traduit par trois priorités transversales : attractivité, innovation, emploi.....	116
Les règlements des fonds structurels 2007-2013, entre convergence et compétitivité.....	117
Un changement de paradigme : villes et régions, moteurs de la croissance.....	118
Un changement de méthode d'action : la gouvernance par le projet.....	119
Conclusion : l'évaluation des impacts territoriaux de la politique de cohésion, enjeu majeur pour 2007-2013.....	119
La politique régionale de l'Union Européenne et les villes	
pour la période 2007-2013.....	121
Sylvie Harburger	
Pourquoi l'Union européenne développe-t-elle une action urbaine ?.....	121
Comment la programmation communautaire 2007-2013 traduit-elle ces orientations ?.....	122
Expérimentale dans les périodes de programmation précédentes, la politique urbaine s'intègre à partir de 2007 dans les dispositifs de droit commun de la politique régionale.....	123
La bonne gestion des programmes communautaires, une exigence renforcée pour le période 2007-2013.....	124
Un nouveau label "développement urbain durable".....	125
Une gouvernance renforcée.....	125
2007-2013 : une nouvelle période, de nouveaux partenariats pour une nouvelle stratégie.....	127
Xavier Gelot	
Introduction :.....	127
Le diagnostic : la Champagne-Ardenne doit conforter son attractivité.....	127
Les fonds européens en Champagne-Ardenne pour 2007-2013 : une action stratégique et recentrée sur la	

notion de compétitivité territoriale.....	128
Le prochain Contrat de projets Etat-Région.....	130
La compétitivité et l'attractivité des territoires :.....	130
La dimension environnementale du développement durable.....	131
La cohésion sociale et territoriale.....	132
Créer les outils de promotion et de valorisation pour positionner la Champagne-Ardenne dans la compétition européenne des territoires.....	133
Jean-Paul Bachy	
Des bassins de vie aux coopérations métropolitaines, l'apport des démarches de projet.....	137
Marcel Bazin et Emmanuelle Lorenzi	
Des solidarités observées (et mobilisées par le pouvoir central)	138
A petite échelle : l'arc nord-est des « villes de la couronne ».....	138
A grande échelle : bassins d'emploi et bassins de vie	139
... aux solidarités volontaires et institutionnalisées.....	140
Des démarches de projet lancées à l'échelle locale.....	140
La constitution de réseaux de villes volontaires	142
Une systématisation des projets de territoire qui reste imparfaite.....	143
La difficile articulation des périmètres.....	143
Des efforts engagés mais encore insuffisants pour organiser le polycentrisme.....	145
Conclusion.....	146
Du projet urbain au projet métropolitain.....	147
“Paroles d'acteurs“ animées par Gérard Dorel	
Les enjeux des pôles de compétitivité, pour un nouveau développement industriel de la France.....	157
Daniel Darmon	
Aux origines de la politique gouvernementale des pôles de compétitivité : contexte et principes retenus	157
La politique financière des pôles de compétitivité en quelques chiffres.....	159
La répartition des rôles entre l'Etat et les autres acteurs des pôles de compétitivité.....	159
Les innovations attendues de la part des pôles.....	160
Le pôle Industries et Agro-ressources : Ancrage territorial, attractivité et compétitivité.....	163
Thierry Dardart	
Introduction	163
Les objectifs des Pôles de compétitivité.....	164
Définition des Pôles de compétitivité.....	164
Labellisation du Pôle de Compétitivité.....	164
Les ambitions du Pôle de Compétitivité.....	165
Le concept Industries et Agro-ressources (la raffinerie végétale).....	165
La diversité des ressources végétales et leurs marchés d'application.....	165
La gestion des tâches opérationnelles.....	166
La gouvernance et le fonctionnement du Pôle	166
Conclusion.....	167
La dimension internationale du pôle de compétitivité « Industries et Agro ressources ».....	169
Vincent Steinmetz	
Synergies recherche – industrie dans le pôle de compétitivité Industrie Agro Ressources Champagne – Picardie.....	175
“Paroles d'acteurs“ animées par Jean-Louis Girard	